

RECHERCHES POUR LE DEVELOPPEMENT

**Série Sciences de l'Homme
et de la Société**

**N°23-2025
Antananarivo - Madagascar**

**Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

ISSN 1022 – 8691

RECHERCHES POUR LE DEVELOPPEMENT

**Série Sciences de l'Homme et de la Société
N°23**

2025

**RECHERCHES
POUR
LE DEVELOPPEMENT**

Série

**Sciences de l'Homme et de la Société
N° 23
2e semestre 2025**

Membres du Comité de lecture :

- Pr RAMIARISON Claudine
- Pr RAKOTOARIVELO Marie Laure
- Dr RAHARIJAONA Nivoniaina Fahendrena
- Dr VOLAMPENO Sylviane

Ce numéro a été édité avec le concours de

Université d'Antananarivo

et

**Centre d'Information et de Documentation
Scientifique et Technique**

Toute correspondance concernant les publications
RECHERCHES POUR LE DEVELOPPEMENT
doit être adressée au :

**Centre d'Information et de Documentation
Scientifique et Technique
BP 6224 – Email : edition.cidst@gmail.com
Antananarivo - Madagascar**

ISSN 1022-8691

SOMMAIRE

Contribution des usagers et enlèvement des ordures ménagères de la commune urbaine d'Antananarivo

Rakotoarimalala Haja, Ranaivoson Rado, Ramiarison Claudine. 6

Politique enseignante et reformes éducatives à Madagascar depuis 1960

Samuel ANDRIAR, Judith RAZAFIMBELO 35

Gestion de proximité des déchets de la commune urbaine d'Antananarivo

Rakotoarimalala Haja, Ramiarison Claudine. 52

L'empire paradoxe dans la FJKM : l'empire éternel et temporel

Alfred RANDRIAMAMPIONONA 83

La structure RF2, un précurseur de la tarification incitative à Madagascar ? cas de quelques communes

Rakotoarimalala Haja, Ramiarison Claudine. 98

Les juridictions administratives malagasy dans l'esthétique de l'urbanisme.

RASOLOMPANJATO Andrianaivoelina Vahatraina, BONNET Gérard-Louis, 128

La blockchain, un outil de désintermédiation dans la filière cacaoyère

ANDRIANAIVO Mamy Nirina, RAVONIMANANTSOA Ndaohialy Manda-Vy,
ANDRIAMANANA José Dafison 139

Approche croisée de la pratique organisationnelle du famadihana face au pragmatisme de la bible

RAVONJIARISON Rantoniaina Samuel Georges et RABEHARISOA Lilia 164

Apports de l'Evangile dans l'atténuation des conflits inter groupes sociaux Cas de la paroisse FJKM Antsahamarofoza

RAZAFINDRABE Solofo Manga Haga, RAKOTOARIVELO Anselme 186

CONTRIBUTION DES USAGERS ET ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA COMMUNE URBAINE D'ANTANANARIVO

Par

Rakotoarimalala Haja¹, Ranaivoson Rado², Ramiarison Claudine³.

¹Ecole Doctorale GRND, EAD EPRN, Université d'Antananarivo, ²ESSA, Mention Agro management, Ankatso, Université d'Antananarivo, ³CDIST, Tsimbazaza, Antananarivo.

RESUME

Le financement de l'enlèvement des ordures ménagères (EOM) est principalement constitué par les redevances qui sont calculées sur la base de la valeur locative de la propriété au même titre que les impôts sur la propriété bâtie (IFPB). Or, le taux de recouvrement est relativement faible compte tenu du montant exorbitant de l'IFPB et des Redevances sur les ordures ménagères (ROM), il fait l'objet d'un même avis d'imposition. En ce qui concerne le service public d'EOM de la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA), la question qui se pose est de savoir quel est le montant minimum des ROM qui devrait convenir et motiver les usagers ? L'objectif de l'étude est de déterminer la Redevance sur les Ordures Ménagères selon une base tarifaire modulée afin d'estimer une éventuelle part à attribuer à chaque contribuable. A cet égard, cette étude a été menée en vue de vérifier l'hypothèse selon laquelle la répartition des charges incompressibles aux contribuables permet de faire ressortir une contribution financière minimale, en contrepartie du service d'EOM rendu par la Société Municipale d'Assainissement. Pour ce faire, l'estimation de la contribution a été effectuée à partir de l'analyse des coûts de l'enlèvement des ordures, au vu des apports en matériels roulants et des équipements fournis à la CUA par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers. Le coût de fonctionnement de l'EOM s'élève à 12 694 000 000 Ariary soit 2 758 900 USD pour 216 000 tonnes par an. Ainsi, chaque toit serait appelé à cotiser annuellement un strict minimum qui varie entre 6 000 Ariary soit 1,30 Dollar américain par toit et 2 830 277 Ariary soit 615,13 Dollar américain en fonction de chaque catégorie ou classe considérée. Cependant, compte tenu du coût d'amortissement des matériels, la classe 1 se retrouverait avec une somme s'élevant à 8 302 Ariary soit 1,80 USD par an contre 3 945 087 Ariary soit 857,42 USD pour la classe 7. Ces analyses ont été complétées par des données collectées dans 192 Fokontany incluant celles fournies par les Responsables de la SMA. Enfin, si la tendance à la hausse des impôts n'est pas justifiée compte tenu de la baisse récurrente des recettes recouvrées et éventuellement à cause du faible revenu des ménages, d'autres mesures sont requises pour pouvoir motiver les contribuables.

ABSTRACT

The main source of funding for household waste collection (EOM) is the household waste tax (ROM). These are calculated on the basis of the rental value of the property, in the same way as taxes on built-up property (IFPB). However, the collection rate is relatively low given the exorbitant amount of the IFPB and ROM, which are the subject of the same tax notice. Particularly for the EOM public service of the Urban Commune of Antananarivo (CUA), the question arises as to the minimum amount of ROM that should be notified to users and likely to obtain their motivation. In this respect, this study was carried out with a view to verifying the hypothesis that the distribution of incompressible charges to taxpayers allows a minimum financial contribution to be made in return for the EOM service provided by the Unit in charge of sanitation service (SMA). For this purpose, the estimated contribution was based on an analysis of refuse collection costs. The study shows that, given the rolling stock and equipment provided to the CUA by the government and Technical and Financial Partners (TFPs), the operating cost of the EOM is AR 12,694,000,000, or USD 2,758,900, for 216,000 tonnes per year. Each roof would have to contribute a strict minimum of between 6,000 Ariary or 1.30 US dollars per roof and 2,830,277 Ariary or 615.13 US dollars per roof, depending on the category or class in question. Nevertheless, taking into account the depreciation cost of vehicles, class 1 would end up with a sum of 8,302 Ariary or USD 1.80 per year, compared with 3,945,087 Ariary or USD 857.42 for class 7. Finally, while the trend towards higher taxes is not justified in view of the amount of revenue collected and possibly due to the low household income, other measures are required to motivate taxpayers.

Keywords: Fees, Waste, Financial contribution, CUA, SMA

INTRODUCTION

La gestion des déchets ménagers et l'assainissement de la ville restent un défi majeur pour la Collectivité territoriale. Et pourtant la Banque mondiale (Kaza et *al*, 2018) souligne la hausse progressive des déchets qui pourrait atteindre en 2050, selon les cas, le double ou le triple de la quantité produite en 2016. En effet, la production des déchets est intimement liée à la croissance démographique, elle oscille entre 0,35 à 0,60 kilogramme par habitant par jour dans les pays de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) (BOAD, 2022). La littérature énonce également une différence entre la quantité de déchets produite par les pays riches et les pays pauvre, il en ressort qu'« une richesse élevée induit des modes de vie et de consommation générant de nombreux déchets ». A titre

d'exemple, le ratio des déchets municipaux par jour s'élève à 2kg par jour aux Etats Unis contre 1,3 kg par jour en moyenne pour les pays de l'Union européenne et 0,4 kg en Inde (Cavé et *al*, 2020). En termes de coûts de gestion des déchets, la jurisprudence de l'Union européenne n'autorise pas les coûts disproportionnés des déchets¹. Pour les pays de l'Afrique subsaharienne, la gestion des immondices et l'évacuation des eaux usées constituent un des problèmes de la politique urbaine ; les décharges spontanées restent le mode de stockage des déchets le plus répandu dans les quartiers pauvres des villes (Bikouya et Marchadour, 2019). Or, certains auteurs évaluent l'impact et les conséquences de la pollution à un coût plus élevé que celui associé à la mise en place et à l'exploitation de systèmes de collecte et de traitement simples et adaptés (Kaza et al, 2018).

En ce qui concerne la capitale de Madagascar, l'ONU-Habitat (2012) met en exergue les problèmes environnementaux engendrés par la pollution et la salubrité. La Commune urbaine d'Antananarivo doit faire face aux besoins croissants de sa population en termes d'infrastructures, de logements et d'accès aux services urbains (Ouadi et Rakotomamonjy, 2020). En ce qui concerne le service public d'enlèvement des ordures, les redevances sont calculées sur la base de la valeur locative de la propriété bâtie (Loi 2014-020 du 27 septembre 2014 sur les ressources des collectivités locales). En 2020, la CUA a décidé d'appliquer, entre autres, une réforme fiscale sur les impôts fonciers relatives à la propriété bâtie (IFPB) et les redevances sur les ordures ménagères (ROM). Or, ladite réforme a été mal accueillie par les contribuables, compte tenu de leur montant trop élevé. De plus, il ne faut pas négliger les revenus de chaque ménage, lesquels tournent entre 1,23 et 1,39 dollar américain par jour selon les données de la Banque mondiale en 2023. Dès lors, deux abattements fiscaux successifs ont été adoptés par le Conseil municipal en vue d'apaiser la colère des habitants d'Antananarivo en 2021 -2022 (Rakotoarimalala, 2023). La Délégation Spéciale d'Antananarivo a ainsi annoncé une baisse des impôts. Ainsi, la question se pose est de savoir quel est le montant minimum des ROM qui devrait convenir aux usagers. L'objectif de l'étude est de déterminer la Redevance sur les Ordures Ménagères selon une base tarifaire modulée afin d'estimer une éventuelle part à attribuer à chaque contribuable. Pour ce faire, cette étude a été menée en vue de vérifier l'hypothèse selon laquelle la répartition des charges incompressibles aux contribuables permet de faire ressortir une contribution financière minimale, en contrepartie du service de l'EOM (Enlèvement des ordures ménagères) rendu par la Société Municipale d'Assainissement (SMA). Ce mécanisme permettrait d'obtenir l'avis favorable des contribuables dans l'acquittement de leur obligation financière envers la Collectivité.

¹ CJCE, 16 juillet 2009, Futura Immobiliare srl Hotel Futura, aff. C-254/08 (§ 51 à 57)

Ainsi, les résultats de cette étude pourraient aider les décideurs de la CUA à mieux orienter les mesures fiscales à mettre en place dans l'optique de ne pas tomber, de nouveau, sur d'éventuelles erreurs d'appréciation. Toutefois, cette analyse a été partiellement handicapée par l'insuffisance des données relatives au coût réel d'exploitation de déchets ; elle ne s'étend ni aux revenus perçus par les foyers ni à leur niveau de vie.

MATERIELS ET METHODES

La présente étude porte sur la commune urbaine d'Antananarivo qui se caractérise géographiquement par un paysage de collines et de plaines inondables s'étendant sur environ 86,4 km² où vivent 1 474 198 habitants (INSTAT, 2023).

Le paysage de la CUA n'est pas uniforme, notamment dans les nouvelles zones d'extension de la plaine marécageuse. Dans la plaine de l'Ouest, des habitations précaires et des quartiers informels du type habitat de cour sont fréquents et accueillent plus de la moitié de la population de la ville qui est constituée, de petits commerçants et artisans. Sur les hauteurs se côtoient maisons de type traditionnel et immeubles modernes.

La population de la CUA comprenait 168 700 constructions en 2015, dont 97% étaient à usage résidentiel. Les travaux d'Attoumani et al (2015) donnent les principales caractéristiques des arrondissements de la ville d'Antananarivo, et montrent une inégale répartition de la population et des habitations. Antananarivo V est le plus vaste et le plus peuplé avec 348 600 habitants, mais la plus forte densité se rapporte à Antananarivo I avec 291 personnes / ha, suivis des arrondissements d'Antananarivo III et IV avec respectivement 245 et 220 personnes / ha, d'après toujours la même source. Antananarivo II se caractérise par une densité de population, des surfaces bâties et des bâtiments moyens. Antananarivo III est l'arrondissement doté de la plus petite surface.

Analyses des données collectées au sein des 192 Fokontany et complétées par celles fournies par les Responsables de la SMA

Les données ont été collectées auprès de divers rapports de la Cour des comptes (2019) et de ceux du PEFA² (2014). Elles correspondent aux ressources et aux dépenses de la CUA, auxquelles ont été rajoutées celles obtenues à travers des entrevues accordées par les différents Responsables.

Les personnes visitées sont principalement les responsables au niveau de la CUA et ceux de la SMA. Cette dernière est une nouvelle société en remplacement du SAMVA, Service autonome de la maintenance de la ville d'Antananarivo selon le

² Public Expenditures and Financial Accountability

Décret n° 2009-1166 portant refonte et réorganisation du SAMVA en date du 15 septembre 2009. Les rencontres directes aussi bien avec l’ancien que l’actuel Directeur Général, en 2024, ont permis de comprendre les problèmes rencontrés par la SMA sur la gestion des déchets et d’obtenir quelques données sur les matériels et les ressources humaines permettant d’estimer les coûts de la gestion de déchets. Par ailleurs, le département en charge du suivi de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption a fourni quelques données sur les délibérations du Conseil municipal de la CUA et le taux de recouvrement de l’IFPB et les ROM.

Enfin, la visite de 192 Fokontany entre le mois de février et le mois d’avril 2024 a permis de collecter des données sur le nombre de contribuables (population et toits) réellement enregistrés au niveau du quartier, lesquels sont considérés lors de cette étude comme responsables de leurs ordures, en vertu du principe payeur-pollueur (Pigou, 1920 et OCDE, 1972).

Périmètre homogène de l’analyse des coûts

Il y a lieu, ici, de définir les types d’ordures ménagères. En effet, la collecte et le transport des déchets de la CUA présentent trois types des déchets à savoir les déchets de la Collectivité, les déchets occasionnels et les déchets de routine. Par ailleurs, les collectivités ont une responsabilité claire en matière de lutte contre les dépôts sauvages. Toutefois, les coûts analysés dans cette étude relèvent uniquement les coûts générés par les déchets de routine (cf. tableau 1), c’est-à-dire, les ordures ordinaires issues des poubelles de chaque ménage, au sens du Code municipal d’hygiène de la CUA. Ces déchets sont ceux autorisés à être versés dans les bacs à ordures conformément aux Articles 14 et 16 du Code municipal d’hygiène. Les autres déchets doivent être supportés par un autre budget ou bien financés par d’autres recettes.

Tableau 1: Types de déchets couverts par l’étude

Déchets de la Collectivité	Déchets occasionnels	Déchets « de routine » : Ordures ménagères et assimilées
Déchets des espaces verts publics Déchets de voirie, marchés Déchets de l’assainissement (boues d’épuration)	Encombrants, Déchets verts, Déblais et gravats, Déchets diffus spécifiques	Ordures ménagères résiduelles Bio déchets de cuisine

Dépenses incompressibles des contribuables

Le compte d'exploitation, aussi nommé compte de résultat, récapitule la somme des produits et des charges de l'entreprise pour un exercice comptable (Legros, 2018). Normalement, le compte de résultat permet d'analyser les diverses charges nécessaires pour le bon fonctionnement de l'entreprise, la SMA dans ce cas d'espèce. Or, faute de données au moment des enquêtes, il y a lieu de recourir aux principales dépenses incompressibles, considérées comme le minimum nécessaire pour faire fonctionner la société en charge de l'enlèvement des OM. Ainsi, il n'est question dans cette étude ni d'un calcul de seuil de rentabilité (charges fixes annuelles + charges variables annuelles) ni de la valeur actuelle nette (VAN) en vue de prédire si l'entreprise peut réaliser des bénéfices ou non.

Etant un service public en charge de la collecte et du transport des ordures ménagères, l'analyse de la contrepartie de ce service a été effectuée dans l'optique (i) de délimiter les charges incompressibles inhérentes aux matériels roulants neufs et usagés à la disposition de la CUA et la SMA et (ii) de les répartir aux contribuables afin d'estimer l'éventuelle part à attribuer à chacun.

Estimation d'un minimum de contribution des usagers pour l'enlèvement des ordures ménagères (EOM) de la CUA

Etant donné que la CUA s'est vue dotée de nouveaux camions et de bacs de transit suite à une série de coopérations passées entre cette dernière et le Gouvernement et les Partenaires Techniques ou Financiers (Cour des comptes, 2019), la contribution financière des contribuables devrait principalement s'arrêter aux dépenses de fonctionnement. D'une manière simplifiée, la participation de chaque toit ne devrait pas, dans un premier temps, dépasser le montant total des charges nécessaires au ramassage et au transport des déchets jusqu'au site de décharge.

Première étape : estimation des coûts de l'EOM

Les entretiens réalisés avec les Responsables de la SMA relèvent que les principaux coûts sont constitués globalement par les coûts de collecte et de transport vers la décharge à d'Andralanitra. Ces coûts comprennent essentiellement les charges du personnel, l'achat des carburants et les coûts liés aux entretiens périodiques des matériels roulants.

Par ailleurs, sur le plan comptable, l'amortissement est constaté en charges. Pour les matériels de transport, la durée de 5 ans est utilisée comme référence pour l'amortissement. Il y a 20% de perte chaque année. Dans ce cas, à cause de l'absence de données statistiques sur la valeur des matériels de la CUA malgré la forte

demande, force est de recourir à la valeur de la dernière dotation, à savoir celle fournie par le Gouvernement japonais, s'élevant à 840 millions de Yens soit environ 25 milliards d'Ariary.

D'où, les deux formules suivantes :

COUTS D'EOM = COUTS DE COLLECTE ET DU TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES

Avec,

COUTS DE COLLECTE ET DU TRANSPORT DES OM = CHARGES DU PERSONNEL + CARBURANTS + ENTRETIENS PERIODIQUES DES FLOTTES + COUT D'AMORTISSEMENT ANNUEL

- Les charges du personnel sont estimées sur la base du double du SMIG à Madagascar, selon les entretiens réalisés avec la SMA
- Les charges relatives aux carburants sont estimées sur la base de la quantité de carburants consommée en moyenne par jour, multipliée par le prix de gazole à la pompe.
- Les entretiens périodiques comprennent généralement (i) les dépenses de lubrifiants, (ii) les rechanges pneumatiques, (iii) les coûts relatifs aux systèmes de freinage et d'embrayage ainsi que les mécanismes de suspension sur la base de l'usure fréquente des matériels roulants.
- Le coût d'amortissement annuel est obtenu par la division de la valeur des matériels par le taux d'amortissement (25 milliards/5 ans = 5 milliards par an).

Les « autres charges »

D'autres charges sont inhérentes à l'accomplissement de service en sus de celles analysées. Toutefois, en vertu des dispositions du Décret n° 2009-1166 cité, l'entité en charge de la collecte des OM dispose également, en sus des ROM, d'autres ressources résultant d'activités commerciales. A titre d'exemple, en fonction de la prestation de service telle que l'entretien des installations individuelles des fosses septiques, une facturation est établie à 100 000 Ariary par mètre cube selon les agents de la SMA. En outre, l'usage de la décharge d'Andralanitra par des personnes physiques ou morales s'effectue sous réserve de l'obtention d'une autorisation et moyennant le paiement de 10 000 à 15 000 Ariary par mètre cube selon la catégorie de déchets. Enfin, ce Décret prévoit un autre financement de l'EOM constitué par un mécanisme de subvention d'équilibre allouée par la Région et l'Etat à la CUA.

Deuxième étape : estimation du minimum de contribution

« L'art de lever l'impôt consiste à plumer les oies sans trop les faire crier »³. Deux méthodes sont appliquées pour estimer le minimum de contribution. En vertu du principe pollueur-payeur (Pigou, 1820 et OCDE, 1972), les ordures ménagères, produits par chaque habitant, proviennent de chaque toit. Chaque habitant et chaque toit sont responsables de l'EOM. Dans le même ordre d'idée, le Code municipal d'hygiène (Article 17) de la CUA impute la responsabilité de la propreté et de l'hygiène à chaque habitant.

D'une part, l'approche par l'égalité devant l'impôt suivant la méthode forfaitaire (Disle et Saraf, 2017) suggère la contribution commune des charges publiques. De ce fait, la première estimation des montants des prélèvements imputés à chaque citoyen s'effectue par le partage égalitaire du total des coûts entre la population totale.

D'autre part, l'approche par la progressivité et la sélectivité (Disle et Saraf, 2017), c'est à dire, la catégorisation des contribuables selon la situation de leur habitation. Comme les données fournies lors des enquêtes auprès des Fokontany ne sont pas suffisantes pour établir la catégorisation, cette étude s'appuie sur la décision du Conseil municipal n° 002-CUA/CM/Délib du 22.08.22 relative au premier abattement fiscal et le deuxième abattement au mois de novembre 2022 à partir des seuils permettant d'estimer le nombre de propriétés concernées par les tranches d'impositions. Ainsi, les montants à prélever diffèrent selon les caractéristiques de chaque propriété et la faculté contributive de chaque ménage.

Plus les facultés contributives croissent, plus les prélèvements augmentent (Rabeh, 1986). Dans cette étude, l'estimation s'arrête au classement des contribuables en 7 classes au vu de deux tableaux portant abattements fiscaux délibérés par le Conseil municipal.

La réflexion s'appuie sur l'analyse de la ville d'Antananarivo, et sur les évolutions en cours, plus particulièrement en matière de gestion des déchets. La revue de la littérature s'est appuyée sur une analyse systémique élaborée sur la base d'un ensemble d'études. Elle est centrée sur les articulations entre les acteurs impliqués (collectivités, entreprises, citoyens), les types de déchets concernés, et les enjeux spécifiques du territoire étudié. Ensuite, une analyse approfondie des données existantes, notamment issues de publications scientifiques et de rapports d'organismes compétents, a été réalisée. Cette analyse s'est appuyée sur des approches quantitatives (statistiques sur la production, la collecte, le traitement et l'élimination des déchets) et qualitatives (entretiens, observations).

³ Selon l'homme d'Etat français, Jean Baptiste Colbert (1619-1683)

RESULTATS

Matériels mis à la disposition de la CUA

Dotation en matériels roulants en faveur de la CUA

Les matériels roulants à la disposition de la CUA, affectés auprès de la société en charge de l'enlèvement des ordures ménagères comprennent d'anciens matériels déjà vétustes et des véhicules neufs garés au sein du local de la SMA à Nanisana, dans les quartiers de l'Est d'Antananarivo. Les matériels utilisés par la SMA proviennent de ceux déjà utilisés par l'ancien SAMVA (Service autonome de la maintenance de la ville d'Antananarivo). A cela s'ajoutent les fruits de la dotation.

Les données collectées montrent qu'en 2019, la Présidence de la République a mis à la disposition de la CUA, 35 camions. De plus, dans le courant de l'année 2022 et dans le cadre de l'appui à la riposte nationale à la COVID-19, le PNUD a mis à la disposition de la CUA deux camions vidangeurs.

En outre, le Gouvernement japonais par le biais de la JICA a offert, en 2024, 38 véhicules à la CUA. Cette dotation rentre dans le cadre du « Projet d'amélioration des équipements de gestion des déchets solides pour la ville propre d'Antananarivo », dénommé GESDA dans l'optique de la collecte, du transport et du traitement des ordures ménagères et des déchets.

Ces matériels se répartissent en 32 camions multi-bennes et 6 camions bennes pour assurer le transport des ordures ménagères vers le site de décharge à Andralanitra. De plus, deux camions bennes ont été alloués pour l'exploitation du site de décharge. Enfin, en sus de ces divers matériels, la JICA a offert deux voitures de genre 4*4 pick up et huit motos tout terrain pour le service de gestion des ordures ménagères.

Dotation en bacs à ordures et équipements

En 2019, la Présidence de la République a également doté la CUA de 175 bacs à ordures et divers équipements pour l'assainissement de la capitale. Trois ans plus tard, le PNUD a également appuyé la CUA à travers une dotation de 115 bennes à ordures et des équipements. Ils constituent des outils nécessaires pour le ramassage, la collecte et le transport des déchets vers le site de décharge à Andralanitra (Tableau 2).

Tableau 2: Etat des lieux des apports du Gouvernement et des Bailleurs en vue d'EOM de la CUA

Année	Description des apports	Sources	Affectation
2019	Matériels roulants : 35 camions, 175 bacs à ordures et Equipements	Présidence de la République	Assainissement de la capitale
2022	Matériels et équipements, d'une valeur de 850 000 USD : 115 bennes à ordures, 2 camions vidangeurs, Des EPI	PNUD	Appui du PNUD à la riposte nationale à la COVID-19
2024	Matériels et équipements d'une valeur s'élevant à 845 millions de Yen, soit l'équivalent de 25 milliards Ariary : 38 matériels roulants pour assurer le transport des ordures ménagères : 32 camions multi-bennes 6 camions bennes 2 camions bennes pour l'exploitation du site de décharge à Andralanitra 2 voitures genre pick-up 8 motos tout terrain et Un magasin d'outils de réparation	JICA	Projet d'amélioration des équipements de gestion des déchets solides pour la ville propre d'Antananarivo (GESDA) pour la collecte, le transport et le traitement des déchets

Source : Auteur, compilation de données issues de divers rapports et des sites web (Présidence de la République et MEF)

Couts estimés pour l'EOM

Les coûts nécessaires pour l'enlèvement des ordures sont constitués par l'achat de carburants et les dépenses relatives aux entretiens des matériels roulants et le paiement des salaires du personnel.

Coûts du carburant

Partant du constat qu'il est impératif d'enlever régulièrement les ordures déposées dans les bacs de transit, une telle opération engage au moins 30 à 40 camions par jour pour les activités de collecte et du transport vers le site de décharge à Andralanitra. A cet égard, un camion pouvant transporter environ 3 tonnes fait en moyenne 5 voyages par jour totalisant 150 à 200 voyages. Les volumes s'élèvent donc entre 450 et 600 tonnes par jour. De ce fait, les volumes de déchets collectés avoisinent les 13 500 à 18 000 tonnes par mois et 162 000 à 216 000 tonnes par an.

En fonction du trajet et du nombre de voyages à effectuer, un camion nécessite aux environs de 80 litres de gazole par jour. De ce fait, la SMA doit s'approvisionner quotidiennement aux environs de 3 500 litres pour toutes les flottes.

Avec les recommandations successives du Fonds monétaire international, le carburant a connu ces derniers mois une fluctuation des prix entre 4890 Ariary et 5 320 Ariary soit 1,08 à 1,17 USD le litre, à raison de deux baisses et trois hausses. Pour cette étude, le prix du gazole pour l'année 2024 à 4900 Ariary le litre a été retenu pour l'estimation. Ainsi, en multipliant le prix du litre de gazole par les consommations journalières, les coûts des carburants frôlent les 17 150 000 Ariary par jour (4900 Ariary * 3 500 litres), c'est le minimum nécessaire pour l'enlèvement des ordures dans les bacs et leur transport vers le site de décharge. Chaque mois, la société en charge de la collecte et du transport débourse 514 500 000 Ariary (4 900 Ariary* 3 500 litres* 30 jours) ; dès lors, il faut au moins 6 174 000 000 Ariary par an pour l'achat des carburants.

Charges générées par le personnel et les entretiens

Les charges relatives au personnel sont estimées aux environs de 820 agents actifs pour la gestion des déchets. Si chaque agent touche un salaire mensuel de 500 000 Ariary, c'est-à-dire un montant équivalent au double du salaire minimum à Madagascar, de telles charges atteignent 410 millions Ariary par mois soit 4 milliards 920 millions par an.

Enfin, compte tenu du coût minimum proposé par le service d'entretien, les entretiens et réparations périodiques d'un véhicule sont évalués à 40 millions d'Ariary pour les rechanges pneumatiques, les lubrifiants et les mécanismes de

transmission. Les 40 camions nécessitent alors près de 1 milliard 600 millions d'Ariary par an (Tableau 3).

Au total, 12 milliards 694 millions d'Ariary sont estimés pour les principales charges. Ce sont des dépenses considérées comme incompressibles et nécessaires en contrepartie de l'enlèvement des ordures ménagères. Ainsi, la CUA a besoin d'au moins 1 057 833 333 Ariary par mois soit 35 261 000 Ariary par jour.

Avec ce calcul, le coût de l'EOM de la CUA est estimé à environ 58 768 Ariary la tonne (12 milliards 694 millions Ariary/216 000 tonnes).

Tableau 3: Charges minimum estimées pour la gestion de déchets de la CUA

Libelle	Journalier	Mensuel	Annuel (1 USD = 4 601,1 ariary)
Personnel	13 666 667	410 000 000	4 920 000 000
Carburant	17 150 000	514 500 000	6 174 000 000
Entretien	4 444 444	133 333 334	1 600 000 000
Total	35 261 110	1 057 833 334	12 694 000 000

Estimation de la contribution des usagers

Avec la théorie qui fait qu'une redevance se calcule sur le montant réel du service rendu, le coût de l'EOM devrait correspondre à la totalité de la contribution des usagers.

Estimation de la contribution minimum de chaque usager selon l'approche « égalité devant l'impôt »

Le passage auprès des 192 Fokontany a permis de relever 1 800 073 habitants inscrits et inégalement répartis entre les six arrondissements d'Antananarivo. Ce sont le quatrième et le cinquième arrondissement qui sont les plus peuplés car chacun possède plus de 400 000 habitants tandis que le troisième arrondissement ne compte que 151 752 individus. La CUA comprend actuellement 199 479 toits. Ce sont le deuxième, le quatrième et le cinquième arrondissement qui comprennent plusieurs toits dans la mesure où s'y trouvent respectivement plus de 40 000 propriétés bâties tandis qu'il n'y a que 16 463 toits pour le troisième et 17 122 toits au niveau du sixième arrondissement (Tableau 4).

Tableau 4: Nombre d’habitants et de toits dans les 192 Fokontany de la CUA
(Février – Avril 2024)

Arrondissement	Population	Toits
1	323 291	31 555
2	284 434	42 653
3	151 752	16 463
4	407 967	46 004
5	400 045	45 682
6	232 584	17 122
TOTAL	1 800 073	199 479

Source : Auteur, données compilées à partir des monographies des 192 Fokontany de la CUA

En vertu du principe pollueur-payeur, chaque habitant participe financièrement aux charges d’EOM. De plus, selon la théorie de l’égalité devant l’impôt, chaque usager quelle que soit sa position sociale est soumis, sans distinction, à l’acquittement de l’obligation fiscale.

A cet égard, sans tenir compte ni des caractéristiques de chaque propriété, ni du niveau de vie de chaque habitant, ni de leur âge, le montant des contributions individuelles s’élèverait à 6 666 Ariary par an soit 555 Ariary par mois pour chaque population après avoir réparti, de façon égalitaire entre les habitants recensés, les charges estimées (Tableau 5).

Tableau 5: Tableau 5 : Participation (estimée) de chaque contribuable (en Ariary)

Fréquence	Part/personne	Part/toit
Journalier	18,15	167,10
Mensuel	555,50	5 013,05
Annuel	6 666,36 AR soit 1,45 USD	60 156,70 AR soit 13,07 USD

Par contre, en termes de propriété bâtie, le montant à payer par chaque toit frôlerait le décuple de la participation de chaque individu, c'est-à-dire, de 6 666 à 60 157 Ariary (Figure 1).

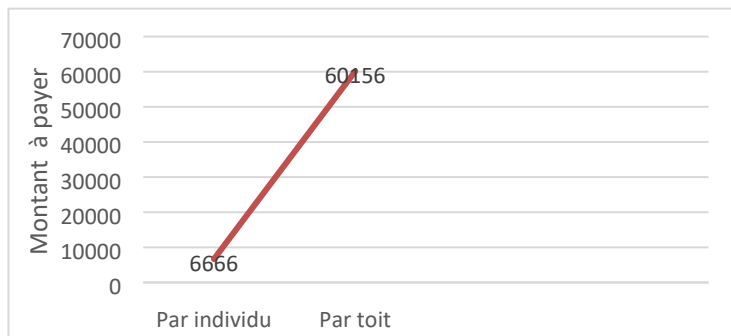


Figure 1: Comparaison de la contribution annuelle sur l'EOM entre individu et toit

Source : Fokontany

Estimation de la participation selon l'approche par la progressivité

L'étude reste au niveau du nombre des toits et ne tient pas compte cette fois-ci du nombre des ménages qui les compose. Dans cette approche, les 199 317 toits recensés dans les 6 arrondissements de la CUA ont été répartis suivant leur faculté contributive, c'est-à-dire, suivant les caractéristiques de leur logement. La catégorisation se fait progressivement en fonction des matières, des matériaux et des caractéristiques techniques de l'habitation, qu'elle se trouve au bord de la route ou à l'intérieur du quartier.

A cet égard, sept classes de contribuables ont été établies selon la délibération du Conseil municipal, quasiment en fonction du montant inscrit sur les avis de paiement distribués. Les trois premières classes comprennent 172 817 toits (classe 1 = 96 966 ; classe 2 = 37 631 et classe 3 = 38 220 toits) qui représentent 87% des contribuables.

En effet, rentrent dans la première classe, les contribuables qui paient des impôts compris entre 10 000 Ariary et 100 000 Ariary. Ce sont, en général, les personnes dont le logement se trouve dans les quartiers précaires. Il est constitué essentiellement par une propriété bâtie possédant moins de trois petites pièces.

La deuxième classe englobe les contribuables appelés à payer entre 100 000 et 200 000 Ariary tandis que la troisième classe concerne les propriétés soumises à un montant compris entre 200 001 à 500 000 Ariary. Ce sont en principe les logements moyens construits à partir d'ossatures en béton et de toiture en tôle. La quatrième classe paie entre 500 001 à 1 000 000 d'Ariary et la cinquième entre 1 000 001 à 3 000 000 d'Ariary. La dernière classe est soumise aux impôts supérieurs à 5 millions d'Ariary.

Les quatre dernières classes avoisinent 13 % des contribuables dont 7 % rentrent dans la classe 4 et comptent 14 881 toits ; 4 % dans la classe 5 avec 8 936 toits. Enfin, la classe 6 et la classe 7 contiennent respectivement 1 336 et 1 337, c'est-à-dire au total moins de 2 % des toits recensés (Figure 2).

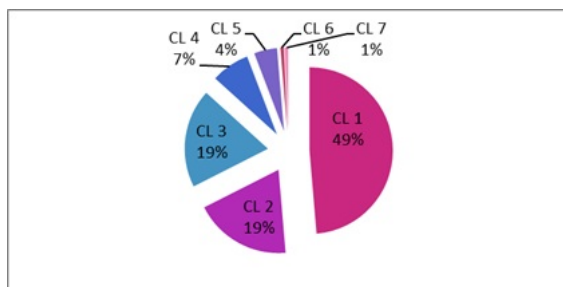


Figure 2: Classement des contribuables selon leur habitation

Ainsi, 87 % des contribuables assurent un infime pourcentage totalisant seulement 22,44% de la recette totale estimée alors que 13% des contribuables soit près de 26 490 propriétés bâties endosseraient une part considérable allant jusqu'à 77,52% des recettes.

Plus précisément, 49% des contribuables contribuent à hauteur de 4,55% des recettes estimées, si 64 % des recettes estimées seraient prises en charge par moins de 6% des contribuables.

Moins de 2% des contribuables détiennent des propriétés bâties qui sont concernées par les deux dernières classes (classe 6 et classe 7). Ces contribuables s'acquittent des impôts dans la tranche de 3 à 5 millions d'Ariary, d'une part, et les impôts supérieurs à 5 millions d'Ariary, d'autre part. Ils sont environ 2673 contribuables au total qui endossent les 47% des recettes totales estimées. En outre, la classe 5, près de 4 % des toits contribuerait à hauteur de 17 % des coûts de la gestion de déchets. Enfin, 14 % de coûts estimés seraient à la charge de la classe 3 qui représentent 19 % des contribuables totaux et il en est de même pour la classe 4 qui représente 7 % des toits recensés (Tableau 6).

Tableau 6: Estimation de la faculté contributive des usagers

Classement	Nombre de toits	% nombre de toits	Faculté contributive
Classe 1	96 966	48,61 %	4,55%
Classe 2	37 641	18,87 %	3,53%
Classe 3	38 220	19,16 %	14,36%
Classe 4	14 881	7,46 %	13,98%
Classe 5	8 936	4,48 %	16,79%
Classe 6	1 336	0,67 %	16,94%
Classe 7	1 337	0,67 %	29,81%
	199 317	100%	100 %

En conséquence, l'estimation de la répartition des redevances devant être prises en charge par chaque contribuable frise la règle des 80/20 (Figure 3).

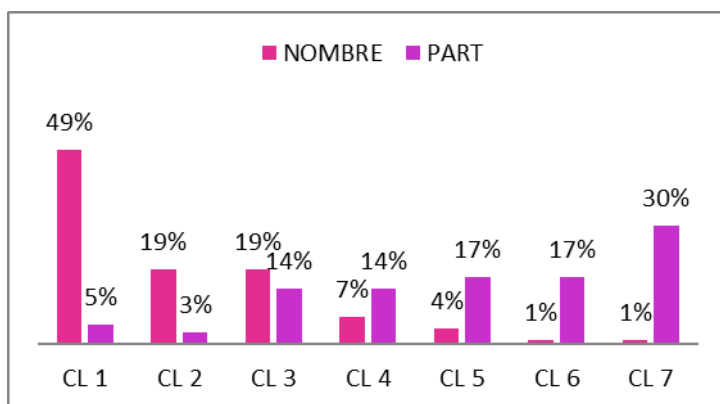


Figure 3: Pourcentage de contribution selon le classement

Coûts estimés à la charge des contribuables à partir du nombre des toits recensés

En tenant compte du nombre de toits, la contribution financière minimale annuelle de la classe 1, avoisine 6 000 Ariary, plus précisément, 5 956 Ariary contre presque le double soit 11 904 Ariary pour la classe 2. La classe 3 serait appelée à payer aux environs du quadruple de la classe 2 à savoir 47 693 Ariary contre 119 254 Ariary pour la classe 4. La classe 5 serait soumise au

paiement de 238 509 Ariary et les deux dernières classes devraient s’attendre à 1 609 553 Ariary et 2 830 277 Ariary.

Mensuellement, la contribution de la classe 1 serait ramenée à presque 500 Ariary contre 1 000 Ariary par mois pour la classe 2. La classe 3 se verrait acquitter de 4000 Ariary contre 10 000 Ariary pour la classe 4 et 20 000 Ariary pour la classe 5. Les deux dernières classes devraient s’attendre à 134 129 Ariary et 235 856 Ariary par mois.

Finalement, la participation journalière de deux dernières classes (classe 6 = 4 470 Ariary et classe 7 = 7 861 Ariary par jour) s’approche de la contribution annuelle de la classe 1 à savoir 5 956 Ariary par an (Tableau 6).

Tableau 7: Montant (estimé) de contribution de chaque toit (en Ariary)

Classement	Contribution estimée/an	Part/toit/an	Par mois	Par jour
Classe 1	577 577 000	5 956 *	496	16
Classe 2	448 098 200	11 904	992	33
Classe 3	1 822 858 400	47 693	3 974	132
Classe 4	1 774 621 200	119 254	9 937	331
Classe 5	2 131 322 600	238 509	19 875	662
Classe 6	2 150 363 600	1 609 553	134 129	4 470
Classe 7	3 784 081 400	2 830 277	235 856	7 861
	12 688 922 400			

Estimation de la contribution des usagers en tenant compte de l’amortissement

Sur le plan comptable, l’amortissement doit être constaté en charges. Pour les matériels de transport, la durée de l’utilisation est de 5 ans, il y a 20% de perte chaque année. Dans ce cas, le coût d’amortissement a été calculé sur la base de la valeur de la dernière dotation, à savoir les matériels fournis par le Gouvernement japonais. La valeur s’élevait à 840 millions de Yen soit environ 25 milliards d’Ariary. Chaque année, il est prévu un montant de 5 milliards d’Ariary pour l’amortissement. Ainsi, en rajoutant ce nouveau coût

aux dépenses incompressibles (12 688 922 400 Ariary) le total du coût d'EOM pourrait frôler les 17 686 922 400 Ariary.

Selon l'approche « égalité devant l'impôt »

Sans considération ni du niveau de vie du ménage, ni des caractéristiques de l'habitation, la part de chaque individu (1 800 073 habitants) s'élèverait jusqu'à 9 829,60 Ariary soit 2,13 USD par an. A cet égard, l'éventuelle participation de chaque toit (199 479 toits) pour l'EOM connaîtrait une hausse et atteindrait 88 701 Ariary soit 19,27 USD (Tableau 7).

Tableau 8: Participation (estimée) de chaque contribuable (en Ariary)

Fréquence	Part/personne	Part/toit
Annuel	17 686 922 400 ar/1 800 073 habitants = 9 829,60 *	17 686 922 400 ar/199 479 toits = 88 701

* 1USD = 4 601,1 Ariary

Selon l'approche par la progressivité

Compte tenu du coût d'amortissement, la classe 1 se retrouverait avec une somme s'élevant à 8 302 Ariary soit 1,80 USD par an contre 3 945 087 Ariary soit 857,42 USD pour la classe 7 (Tableau 8). Par ailleurs, la classe 2 paierait presque le double de la classe 1 soit 16 593 Ariary alors que la classe 3 serait appelée à honorer huit fois plus soit 66 479 Ariary (Tableau 8).

Tableau 9: Part (estimée) de chaque toit au vu du coût d'amortissement

Classement	Contribution estimée/an	Nombre de toits	Part/toit/an Ariary *
Classe 1	805 077 000	96 966	8 302
Classe 2	624 598 200	37 641	16 593
Classe 3	2 540 858 400	38 220	66 479
Classe 4	2 473 621 200	14 881	166 226
Classe 5	2 970 822 600	8 936	332 455

Classe 6	2 997 363 600	1 336	2 243 535
Classe 7	5 274 581 400	1 337	3 945 087
	17 686 922 400	199	7

*1 USD= 4 601,1 ariary

DISCUSSION

L'élargissement de la base fiscale par l'enregistrement de nouveaux contribuables est devenu le leitmotiv de la Direction générale des impôts (Plan stratégique 2019 - 2023). Par ailleurs, elle compte accompagner les Collectivités locales dans le recouvrement des impôts locaux selon les dispositions de la Loi de finances initiale 2025. A cet égard, le fait d'impliquer les ménages, qui sont les principales sources d'ordures ménagères, dans la chaîne de gestion des déchets rentre dans cette stratégie, d'une part, et confirme la mise en œuvre du principe pollueur-payeur, d'autre part (Pigou, 1920). Ce processus exige une nouvelle approche telle que la gestion de proximité afin de renforcer le niveau d'observance de la CUA. En outre, il y a lieu de renforcer le Système d'Information Géographique (SIG), dispositif permettant de localiser les immeubles, maisons et propriétés non recensées (FMDV, 2014). Parmi les actions urgentes figurent l'amélioration du système d'adressage en vue d'identifier les nouveaux contribuables et ceux qui n'auraient pas été répertoriés sous un même toit, mais aussi la multiplication des visites sur terrain avec les Comités de Fokontany permettant de repérer et de relever les habitations louées. Enfin, il est judicieux (i) de créer une base de données fiable pour mieux gérer les contribuables et (ii) de procéder à la mise en œuvre de quelques approches aussi bien pour redorer le blason de la CUA que pour gagner l'acceptation des contribuables (Rakotoarimalala, 2023). Une comparaison des données obtenues avec les projections de recensement de l'INSTAT pourrait être utile. Cependant, il est indispensable de bien noter que la mise en œuvre de ces dispositifs devrait tenir compte des contextes socio-politiques et notamment du faible revenu de la population (Banque mondiale, 2024).

1. Abandon de l'approche « égalité devant l'impôt » pour une contribution minimale

L'approche par laquelle s'applique le traitement égalitaire des habitants devant les charges issues de la gestion de déchets affiche une complexité lors de sa mise en œuvre pratique car il serait faisable de recouvrer 6 666 Ariary par personne (Tableau 7 et Figure 3) pour les ménages aisés tandis qu'il est impossible de le faire vis-à-vis d'une famille démunie constituée par plus de trois enfants. En effet, selon les études

de la Banque mondiale en 2022, la pauvreté urbaine connaît une augmentation significative de l'ordre de 31%.

De plus, la participation par toit s'élèverait dans ce cas à 60 157 Ariary (cf. figure 1). Or, la plupart des habitants n'ont pas des revenus fixes et le revenu médian d'un travailleur, selon une enquête de l'INSTAT au mois de juin 2024, s'élève seulement à 108 250 Ariary soit à 23,21 USD.

Les contribuables sis dans les zones rurales du sixième arrondissement et ceux qui se trouvent dans les quartiers riverains des canaux sont encore habitués aux impôts tournant aux environs de 3 000 et 5 000 Ariary (Figure 3). Leurs logements sont précaires, parfois même assimilés à des taudis.

[illegible]

Figure 4: ancien avis d'imposition, conservé par un contribuable à Ampefiloha Ankeniheny pour un montant total de 3 125 Ariary (IFPB = 2000 Ariary soit le minimum prévu par l'ancien code des impôts + ROM = 1 125 Ariary)

Pour les habitations moyennes, une maison dans une cour clôturée sise à Tsiadana dans le 2ème arrondissement était habituée à un impôt qui s'élève à 12 990 Ariary (IFPB : 6 495 Ariary + ROM : 6 495 Ariary) pour l'année 2017. Mais en 2021, cette même propriété a reçu un avis d'imposition s'élevant à 1 122 300 Ariary (IFPB : 645 651 Ariary + ROM : 467 608 Ariary).

Il est à noter qu'en sus de l'IFPB et des ROM, chaque toit est appelé à contribuer financièrement auprès du quartier et du Fokontany dans le cadre de la solidarité communautaire. Le montant de cette contribution, appelée « Adidy » varie d'un quartier à un autre, et se situe entre 1 200 Ariary et 10 000 Ariary pour les résidents de nationalité malagasy.

Par ailleurs, la plupart des habitants vivent dans une situation économique très difficile selon un rapport de la Banque mondiale qui souligne que « *La pauvreté*

augmente au lieu de diminuer avec l'urbanisation... le revenu réel par habitant a diminué allant actuellement d'environ 45 % à son niveau de 1960 »⁴. Ledit rapport évoque des chiffres alarmants car en 2020, 81 % de la population vit dans l'extrême pauvreté au niveau national, contre 78 % en 2010 et 64 % au début des années 2000. En outre, le manque d'action concrète sur l'accès au logement et sur l'amélioration de l'habitat, malgré la Loi n° 2021-034⁵ questionne si le logement est un « parent pauvre des politiques publiques ? ». Ce rapport estime que « 8 650 000 personnes, soit 34% de la population malagasy, vivent sans logement personnel ou dans des conditions de vie difficiles, dans des logements dégradés et trop petits »⁶.

Force est alors de recourir à l'approche par progressivité. Ainsi, en vertu des dispositions en vigueur dont principalement l'Article 232 de la Loi 2014-020 relative aux ressources des collectivités locales, la redevance est calculée à partir de la base imposable à l'impôt foncier sur la propriété bâtie. A cet égard, la base de la redevance n'est ni le nombre d'habitants ni le nombre de toits ; il s'agit de la valeur locative de la propriété. Plus les caractéristiques du logement sont modernes plus la valeur locative augmente. D'où, l'application de tranches d'impôts au moment de la catégorisation des contribuables.

Apparemment, les résultats issus de cette estimation variant entre 5 956 et 2 830 277 Ariary (cf. tableau 6) bien qu'ils ne soient pas des chiffres réels, pourraient refléter le minimum de contribution à la portée de la majorité et susceptible de motiver les propriétaires. Les chiffres ne sont pas très loin des montants accordés par la CUA et considérés par le Responsable de la Cellule de bonne gouvernance comme une source d'apaisement de grogne entre 2021 et 2022 (Rakotoarimalala, 2023). A noter que certains responsables interviewés réclament encore un montant minimum s'élevant à 5 000 Ariary.

Dans ce cas, il appartient aux décideurs de trancher sur le minimum de contribution car au vu de l'introduction du coût d'amortissement des matériels roulants dans le calcul (Tableaux 7 et 8), la part de chacun connaîtrait une hausse assez conséquente. Ce coût demeure obligatoire pour pouvoir remplacer systématiquement les matériels roulants (GOGHROD, 2001).

2.Recourir à la méthode forfaitaire au départ

La CUA a opté pour la méthode d'évaluation administrative en vue de calculer l'IFPB et les ROM. Cette méthode qui fait l'objet d'une simulation en ligne⁷ tient

⁴ Rapport de la Banque mondiale 2024, « *Revue de l'urbanisation de Madagascar* »

⁵ Loi n° 2021-034 du 17 décembre 2021, relative à la promotion du logement à Madagascar

⁶ Rapport sur « *Un logement digne pour toutes et tous à Antananarivo, RLD2T 2024 #2* ».

⁷ <https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=simulation+de+l%27ifpb+de+la+cu+antananarivo>

compte de plusieurs paramètres, certes clairs, mais sujets à tentation. Or, la CUA ne dispose pas assez des ressources nécessaires, tant humaines que matérielles, aux fins du contrôle de la déclaration des contribuables et elle n'est pas suffisamment équipée pour mettre en œuvre tous les instruments prévus par les textes en vigueur, notamment ceux offerts par le Code de procédure fiscale et le Code des impôts relatifs au recouvrement.

De ce fait, il peut s'avérer admissible et bénéfique de continuer avec la méthode forfaitaire, appliquée partiellement par la CUA. Etant donné que pour les deux premières classes, c'est-à-dire, pour les contribuables soumis au paiement des impôts entre 10 000 Ariary et 100 000 Ariary (classe 1) et entre 100 000 et 200 000 Ariary (classe 2), un forfait de 10 000 Ariary est attribué à la première classe alors qu'un autre forfait de 20 000 Ariary est attribué à la deuxième.

Avec le calcul effectué (Tableaux 6 et 7), et uniquement pour les ROM, la CUA pourrait, pour une ou deux années d'exercice, étendre cette méthode aux cinq dernières classes pour qu'elle puisse récolter plus des fruits vu sa simplicité et sa transparence au lieu de s'aventurer dans la méthode qui exige un contrôle rigoureux.

Contribution minimale jugée acceptable au vu des résultats d'audit de la Cour des comptes

En 2017 et 2018, la société SAMVA en charge de la collecte des OM avait eu recours au service des prestataires en location de camions. Pour ce faire, un tarif hors taxe pour la distance de moins de 10 km de la décharge d'Andralanitra a tourné autour de 13 820 Ariary pour un mètre cube d'OM (Cour des comptes, 2019). A cet égard, pour le volume des OM en 2018 s'élevant à 985 465 m³ soit 492 732 tonnes, il fallait au moins 13 619 126 300 Ariary de ressources pour que les ordures aient été totalement enlevées.

Or, le rapport de la Cour des comptes a estimé un taux d'enlèvement frôlant uniquement 75%, ce qui ramène le volume enlevé aux environs de 739 098 m³. En multipliant ce volume enlevé au tarif hors taxe, il est requis un montant de 10 214 344 725 Ariary, ou bien 12 257 213 670 Ariary toute taxe comprise.

Ainsi, il ressort de cette analyse que les principaux coûts objet de l'estimation s'élevant à 12 694 000 000 Ariary (Tableau 7) avoisinent les charges exigées en vue de payer les prestataires de camions en 2018.

Il est indispensable de souligner que le recouvrement des redevances reste un défi pour la CUA. Toutefois, un tiers de ce montant estimé atteindrait 4 231 333 000 Ariary, lequel se trouve presque similaire au montant des ROM (4 453 233 790 Ariary) recouvré en 2018. Dans l'espoir d'obtenir une subvention d'un même

montant que celle allouée dans la même année s'élevant à 7 881 910 000 Ariary, la CUA pourrait toujours enlever les OM.

En comparant également ce coût à ceux prévus dans le rapport définitif d'une étude préparatoire sur le projet d'amélioration des équipements de la gestion des déchets solides de la ville d'Antananarivo, sorti au mois de février 2022 par la JICA, les ressources estimées se rapprochent. En effet, les ressources en provenance de la collecte des ordures ménagères sont, à titre provisoire, prévues atteindre dans ce rapport 11 090 420 988 Ariary en 2024 et 12 262 146 146 Ariary en 2026 si les dépenses sont prévues frôler 9 555 525 842 Ariary en 2024 et 10 534 967 229 Ariary en 2026.

Etudes comparées

Le rapport de la Cour des comptes (2022) souligne que le budget nécessaire pour la gestion des déchets varie entre 1,4 dollar pour les villes à faible revenu à 75 dollars des États-Unis pour les villes à revenu élevé. En outre, il ne sera probablement pas abordable, en règle générale, si le coût par ménage pour l'ensemble du système de gestion des déchets est supérieur, par exemple, à 1 % du revenu des ménages dans les pays à faible revenu ou à 2 % dans les pays à revenu intermédiaire (Wilson et al, 2012). Dans ce cas, les chiffres obtenus dans les résultats de cette étude (Tableau 7), à savoir 5 956 Ariary soit 1,29 USD pour la première classe s'approchent quasiment le 1,4 dollar indiqué dans le rapport. En outre, selon les statistiques de la Banque mondiale, la plupart des ménages vivent avec un revenu inférieur à 2 dollars par jour. Si le taux de change de 1 dollar est égal à 4601 Ariary, le revenu annuel de chaque ménage est inférieur à 3 240 000 Ariary (à raison de 270 000 Ariary par mois). Sacrifier d'un montant de moins de 32 400 Ariary pour les déchets devient ainsi inadmissible.

En ce qui concerne la France, les chiffres publiés par l'Observatoire régional des déchets en Ile de France au mois de mai 2019, et dont les éléments de référence datent de 2015, varient entre 85 et 102 euros toutes taxes comprises, par habitant. 70% de ces coûts sont attribués aux ordures ménagères. Ces chiffres avoisinent également les 75 dollars mentionnés dans le rapport de la Cour des comptes.

Miser aussi bien sur les petits que sur les gros contribuables afin de mobiliser les recettes de la CUA

La disparité des logements constitue une difficulté majeure pour la CUA dans le cadre de la collecte et du recouvrement des IFPB et des ROM dans la mesure où la plupart des habitants n'ont pas de revenus fixes et le revenu médian d'un travailleur, selon l'INSTAT (2024), s'élève à 108 250 Ariary soit à 23,21 USD. Ce qui couvre à peine les principales charges de chaque ménage dans un contexte d'instabilité et

d'inflation qui était en moyenne de 7,6 % en 2024 (Banque mondiale). Or, certains auteurs font une relation causale entre le niveau de vie de la population et le niveau des dépenses municipales de gestion de déchets pour déterminer la capacité des acteurs publics (Cavé et al, 2020).

Face à l'accroissement du volume journalier des OM, la CUA se trouve dans l'obligation de mobiliser les différentes classes afin d'obtenir des ressources suffisantes. Bien que les petits contribuables constitués par les trois premières classes (Tableaux 3 et 5) soient très enthousiastes après les abattements fiscaux forfaitaires, leurs efforts apportent peu sur les coûts de la gestion des ordures ménagères (Tableau 9 et figure 6). La courbe environnementale de Kuznets suppose que la pauvreté limiterait ainsi la marge de manœuvre de chaque ménage pour l'action environnementale (Clément et Meunié, 2010).

Par ailleurs, la faculté contributive de deux dernières classes à savoir les classes 6 et 7 (Tableau 6) inciterait la CUA à approfondir davantage les mesures fiscales qui pourraient s'appliquer spécifiquement à ces catégories de contribuables. Il s'agit d'un gisement considérable car leur part totale dans les recettes pourrait s'élever aux environs de 6 milliards d'Ariary soit près de 1 304 000 USD, c'est-à-dire, presque 47% de la totalité (Figure 3). Par ailleurs, des recherches devraient se faire sur la quantité et le type de déchets produits par chaque classe.

En effet, l'entretien avec les responsables des grandes sociétés commerciales a permis de relever que certaines d'entre elles ont reçu des avis de paiement, d'une somme colossale, de plus de 100 000 000 d'Ariary soit 21 734 USD. De ce fait, bien que les données exactes au sein de la CUA ne soient pas accessibles en vue d'établir la moyenne des recettes issues des impôts, le minimum estimé lors de cette étude pour la classe 7 (à savoir 2 830 277 Ariary soit 615,13 USD) représente une part acceptable pour ces catégories selon les recherches effectuées. D'après ces grosses cotes, la situation post-covid a été un motif avancé, en 2022, pour justifier le retard ou le report de leur obligation fiscale (Rakotoarimalala, 2023). Ceci entraîne une chute considérable de recouvrement des IFPB et des ROM de la CUA et finalement, l'entassement des ordures ménagères autour des bacs. Dans ces cas, la bonne gouvernance et la transparence de la fiscalité sont plus qu'indispensables.

Dans le même ordre d'idée, les trois classes intermédiaires (classes 3, 4 et 5) attendent également des incitations particulières car leur part dans les recettes (45%) n'est pas du tout négligeable. Ce sont généralement des contribuables qui possèdent des maisons individuelles construites en brique, et certains d'entre eux mettent en location, à l'insu de la CUA et du fisc, une partie de leur propriété. Rares sont les déclarations de location déposées au niveau des Fokontany. Leur participation

respective à la gestion des ordures a été estimée au minimum entre 47 693 Ariary soit 10,37 USD et 238 509 Ariary soit 51,84 USD par an.

Pour un financement pérenne : vers la valorisation des ordures ménagères (OM)

Les déchets pourraient être une opportunité pour une Collectivité car, du fait de la conjugaison de plusieurs facteurs, une étude conclut qu'un dollar investi dans l'assainissement et la gestion des déchets rapporte en moyenne huit dollars en gains de productivité (Kaza et *al.*, 2018).

Or, pour la CUA, il a été noté une gestion imparfaite de déchets malgré les divers appuis des organismes étrangers. Elle a bénéficié d'une partie de fonds destinés pour le désenclavement et l'assainissement d'une centaine de quartiers dans le cadre de Projets LALANKELY financés par l'Union européenne à travers l'AFD. 38 millions d'euros ont été prévus pour la quatrième phase. En outre, depuis Mars 2019, la CUA s'est vue octroyer une partie du Fonds s'élevant à 75 millions USD dans le cadre du projet PRODUIR (Projet de développement Urbain Intégré et de Résilience pour le grand Antananarivo) de la Banque mondiale, lequel vise, en partie, à renforcer et sécuriser le réseau d'assainissement et de drainage de la plaine d'Antananarivo. Or, le financement externe devrait être considéré comme un appoint qui n'est pas toujours pérenne et il se trouve parfois limité par les procédures de décaissement. La CUA ne devrait pas être tributaire de subvention, toujours, hypothétique selon la Cour des comptes (2022).

A cet égard, compte tenu du volume des déchets produits (aux environs de 216 000 tonnes par an), la politique de valorisation pourrait engendrer des recettes supplémentaires que ce soit à travers la valorisation « matière » par le recyclage, soit par la valorisation organique c'est-à-dire le compostage ou bien par la valorisation énergétique (Doualle et *al.*, 2022).

La décharge d'Andralanitra constitue déjà une ressource considérable en matières recyclables qui est exploitée d'une manière informelle par des milliers d'habitants qui habitent aux alentours (Randriatsiferana, 2017). Des initiatives limitées dans l'espace se font à travers la ville, des recyclages de sachets plastiques attirent les PME et les associations. A travers le financement de l'AFD et du Syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères de Paris, l'idée de valorisation de déchets a germé avec une plateforme de fabrication du compost de qualité et des biocombustibles, entre 2016 et 2018, objet d'une Convention de partenariat, à l'époque, entre la SAMVA, la CUA et l'Association GEVALOR Antananarivo (Gestion et Valorisation des Déchets).

Enfin, au mois de novembre 2022, après une délibération du Conseil, un accord a été signé entre la SMA et une société Apis Solutions dans le but de transformer les déchets, de l'ordre de 200 tonnes par jour en biogaz et en compost à travers la méthanisation. Il appartient à la CUA de tirer parti de ces mécanismes en vue de constituer une valeur ajoutée et des recettes supplémentaires, à travers la valorisation des déchets.

CONCLUSION

L'enlèvement des ordures ménagères demeure un défi pour la CUA compte tenu de l'accroissement de la population. La contribution financière de chacun est plus qu'importante d'après le principe pollueur-payeur. Faut-il reconnaître l'urgence de la mise en œuvre d'un mécanisme simple et compréhensible tendant à changer le paradigme et d'obtenir le consentement des contribuables à la participation active pour l'intérêt général, compte tenu notamment des situations socio-économiques qui prévalent à Madagascar. L'analyse a permis de mettre en évidence divers montants découlant des catégories de propriété considérée, a priori, pas très loin des aspirations des usagers. En effet, ces montants étudiés sont relativement proches de ceux versés par les contribuables avant la réforme opérée par la CUA, et dès lors, la totalité de la contribution pourrait couvrir les principales charges relatives à l'EOM. L'hypothèse de cette étude est confirmée, cependant la mise en œuvre demeure subordonnée à des nombreux préalables, dont l'amélioration des conditions de vie des ménages.

La CUA se trouve, pour l'instant dans l'obligation de continuer la sensibilisation et la responsabilisation des citoyens, d'une part et d'accroître des projets permettant aux usagers d'être conscient du bon usage de leur argent, notamment la propreté et l'hygiène de leur quartier, d'autre part. Il y a lieu ensuite d'approfondir davantage le système RF2, modèle de gestion des services d'assainissement et d'hygiène développé par la municipalité, en vue d'avoir une version améliorée ou bien de chercher de nouveau mécanisme en vue d'encourager la gestion locale des OM.

Pour terminer, la gestion des déchets implique l'analyse d'une chaîne logistique menant vers la valorisation dans le dessein d'obtenir des nouvelles ressources ; l'EOM n'est qu'une étape dans la chaîne. Ainsi, il est temps de réfléchir sur l'opportunité éventuellement offerte par l'économie circulaire inhérente aux déchets.

REFERENCES

- 1) Attoumani A., Razafinjato V., Randriamampandry C., Randriatsimbazafy A., 2015. La croissance de la ville d'Antananarivo et ses conséquences, Madamines, 25 p

- 2) Doualle B., Darondeau A., Navarre A.M., Paris A., Silvert F. Méthodologie de conception de schémas d'économie circulaire pour la collecte et la valorisation des déchets via des indicateurs techniques, économiques et environnementaux – Application au cas de Surabaya (Indonésie). 2022. hal-03419490v2
- 3) BOAD, 2022. Etude sur la gestion durable des déchets ménagers et industriels dans les Etats membres de l'UEMOA en vue de la production de l'énergie. Rapport Final d'analyse de l'existant de la Phase I, Août .2022, 344 pages
- 4) Bouvier M., 2018. Le consentement de l'impôt : les mutations du citoyen-contribuable. Revue, Fiscalité : l'affaire des citoyens N° 405 Juillet - août 2018. Publié le 4 septembre 2018
- 5) Clément M., Meunié A., 2010. Inégalités, développement et qualité de l'environnement : mécanismes et application empirique Dans Mondes en développement 2010/3 (n° 151), pages 67 à 82
- 6) Cour des comptes, 2019. Rapport définitif n°15/19-rod/adm du 06 novembre 2019 sur l'audit de performance du processus de collecte et de transport des ordures ménagères de la ville d'Antananarivo par le Service autonome de maintenance de la ville d'Antananarivo (SAMVA)
- 7) Disle E. et Saraf J., 2017. Fiscalité, 22^{ème} édition parue le 01/03/2017. 154p
- 8) Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV), 2014. Renforcer les recettes fiscales locales pour financer le développement urbain en Afrique, Octobre 2014, 106 p
- 9) Legros G., 2018. Finance d'entreprise - 3e éd. L'essentiel du cours - Exercices corrigés - Cas de synthèse. Mini manuel, 256 p
- 10) Bikouya G. et Marchadour F., 2019. Quelle durabilité pour un service de gestion des déchets dans une ville intermédiaire ? Retour d'expériences à Dolisie (Congo). Afrique Contemporaine, 2019/1. Pages 307 à 320
- 11) Goghrod H. et al, 2001. Une approche multicritère pour la gestion d'un parc de matériel roulant. 3^{ème} Conférence Francophone de MOdélisation et SIMulation « Conception, Analyse et Gestion des Systèmes Industriels » MOSIM'01 - du 25 au 27 avril 2001 – Troyes (France)
- 12) Cavé J., Durand M. et Pierrat A., 2020. Sobriété matière, gaspillage évité : s'inspirer des pays du Sud. Ecologie et Politique 2020/1 n° 60. Pages 121 à 135
- 13) Jonas A-B., Guesdon T., 2022. La fiscalité sur l'énergie peut-elle devenir acceptable ? Revue de l'OFCE, 176 (2022/1)
- 14) Muzellec R. 2006. Finances publiques, parution le 21/09/2006 (14^{ème} édition), Sirey, 714 pages.

- 15) OCDE, 2015. Édifier une culture fiscale, du civisme et de citoyenneté un document de référence global de l'éducation des contribuables, Librairie OCDE.
- 16) OCDE. 1972. Recommandation sur les « Principes directeurs relatifs aux aspects économiques des politiques de l'Environnement sur le plan international », §4, 26 /05/1972. Document en ligne : <https://www.google.com/search?client=firefox-d&q=OCDE+1972%2C+RECOM+MANDATIONS+SUR+LES+PRINCIPES>
- 17) ONU-Habitat, Madagascar, profil urbain d'Antananarivo. 2012, 36 p
- 18) Ouadi Y., Rakotomamonjy B. (Dir.). Référentiel de bonnes pratiques d'intervention
- 19) Dans les quartiers précaires d'Antananarivo : première vague de recensement. Fondation Abbé Pierre ; Agence Française de Développement, pp.84, 2020. Ffhal-03174703ff
- 20) Pigou A. C., 1920. The Economics of welfare (4th ed.) (London: Macmillan, 1932). Liberty Fund, Inc., 561p
- 21) Rakotoarimalala H., 2023. Faisabilité de la mise en œuvre de la fiscalité environnementale à Madagascar. Cas des produits polluants importés. Thèse de doctorat. EDGRND, Université d'Antananarivo, 241 p
- 22) Randriatsiferana F., 2017. Contribution à l'étude des impacts socio-économiques et de l'intégration du secteur informel dans la valorisation des déchets solides au niveau de la décharge municipale d'Andralanitra. Mémoire. Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement. 81 p
- 23) Rapport final, 2022. Etude préparatoire sur le Projet d'amélioration des équipements de gestion de déchets solides pour une ville propre d'Antananarivo. CUA-JICA. Février 2022.175p
- 24) Razafindratsima L. 2015. Contrôle et pilotage de la performance : cas de lutte contre la fraude fiscale malgache. Gestion et management. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2015. Français. NNT :2015PA010067. Tel-02453408
- 25) Silpa Kaza & Lisa C. Yao & Perinaz Bhada-Tata & Frank Van Woerden, 2018. "What a Waste 2.0," World Bank Publications - Books, The World Bank Group, number 30317.
- 26) Wilson DC, Rodic L, Scheinberg A, Velis CA, Alabaster G. Analyse comparative de la gestion des déchets solides dans 20 villes. Gestion et recherche des déchets. 2012 ;30(3) :237-254. doi : 10.1177/0734242X12437569

POLITIQUE ENSEIGNANTE ET REFORMES EDUCATIVES A MADAGASCAR DEPUIS 1960

par

¹Samuel ANDRIAR, ²Judith RAZAFIMBELO

¹Ecole Doctorale Problématique de l'Education et Didactique des Disciplines(PE2Di), Université d'Antananarivo, Ecole Normale Supérieure Tél.O331125060 email : samuel_andriar@yahoo.fr

, ²Professeur titulaire, ENS d'Antananarivo, judithrazafimbelo@gmail.com

RESUME :

Cet article se focalise sur la politique enseignante qui sous-tend le système éducatif à Madagascar depuis 1960. Il s'appuie sur le contenu des différents textes de lois en matière de formation d'enseignants. Le premier volet s'attache à définir un système d'éducation, entendu à la fois comme ensemble des institutions qui participent à la fonction éducation et l'organisation d'ensemble de l'architecture scolaire. Le second met l'accent sur l'analyse des politiques et pratiques de formation des enseignants perceptibles à travers les lois d'orientation sur l'éducation. Il en est ressorti que la philosophie générale des politiques enseignantes peut se résumer en deux mots : divergences et continuités du point de vue finalités, contenus et représentation du sujet à éduquer. La formation des enseignants s'est soldée par une sorte de va-et-vient entre une approche atomistique et une approche holistique et les retombées actuelles retentissent encore négativement sur le système. Le troisième volet esquisse des pistes de processus de formation aux plans de l'approfondissement de la culture disciplinaire, de celui de la formation pédagogique visant la prise en charge de l'hétérogénéité des élèves ou de celui de la formation du fonctionnaire du service public de l'éducation. L'accent est mis sur la notion de formation à l'accompagnement de l'enseignant.

Mots-clés : Système éducatif, Madagascar, politique éducative, formation d'enseignants

ABSTRACTS :

This article focuses on the teacher policy that has underpinned the education system in Madagascar since 1960. It is based on the content of the various laws on teacher training. The first part focuses on defining an education system, understood both as a set of institutions that participate in the education function and as the overall organization of the school architecture. The second focuses on the analysis of teacher training policies and practices perceptible through the education framework laws. It emerged that the general philosophy of teacher policies can be summed up in two words: divergences and continuities from the point of view of ends, content and representation of the subject to be educated. Teacher training has resulted in a kind of back-and-forth between an atomistic and a holistic approach, and the current repercussions still have a negative impact on the system. The third part outlines avenues for the training process in terms of deepening the disciplinary culture, that of pedagogical training aimed at taking charge of the

heterogeneity of pupils or that of the training of civil servants in the public education service. The emphasis is on the notion of teacher support training.

Keywords : Educational system, Madagascar, educational policy, teacher training

INTRODUCTION

Une nouvelle Loi N° 2022-018 portant orientation du système éducatif à Madagascar a vu le jour suite à un vote de l'Assemblée nationale en Décembre 2022. Comme dans les anciennes lois, à savoir, la Loi N° 78-040 du 17-07-78 portant cadre général du système d'éducation et de formation et la Loi 94-033 du 13-03-95, il est également stipulé dans la loi de 2004-004, et sa modificative de 2008-011, que « l'éducation est une priorité nationale absolue » avec, dans la dernière Loi citée au début, l'ajout d'un qualificatif: éducation et formation « de qualité ».

On s'interroge toutefois sur ce qu'il en est de cette priorisation nationale maintes fois déclarée au vu de la situation qui a prévalu et prévaut dans le pays. Comment expliquer les médiocres performances du système éducatif relevées à travers les différentes évaluations aussi bien nationales (RESEN⁸, 2017) qu'internationales (SDI⁹, 2016) ? L'éducation primaire reste encore caractérisée par un taux élevé du redoublement (23,5% en 2019) ; seule une faible part d'élèves inscrits en première année atteignent avec succès la dernière année du primaire (31,6% en 2018) ; lors des évaluations internationales (PASEC, 2019), sur 14 pays Madagascar obtient le score le plus bas en littératie et le quatrième plus bas en numératie. De même, les résultats de l'examen de baccalauréat stagnent toujours autour de 45-50 % dans le pays (alors qu'ailleurs, en France par exemple c'est autour de 90-95 %).

La question enseignante contribue pour une large part à la qualité de l'éducation et il est stipulé dans la politique enseignante - Madagascar (MEN, METFP, MESupReS, 2017, p. 8) que « le gouvernement malgache a formulé une politique enseignante qui s'inscrit pleinement dans l'Objectif de Développement Durable (ODD) 4 qui vise notamment à ce que « les enseignants et les éducateurs aient les moyens d'agir, soient recrutés de manière adéquate, jouissent d'une formation et de qualifications professionnelles satisfaisantes, et soient motivés et soutenus au sein de systèmes gérés de manière efficace et efficiente, et dotés de ressources suffisantes ». L'objectif de cet article est de faire comprendre les incidences des aléas de prise de décision en matière de politique éducative en matière de formation d'enseignant afin d'améliorer les prises en compte de meilleures pratiques dans ce sens.

La formation des enseignants mérite ainsi, entre autres, une attention particulière, et notre question principale est la suivante : dans quelle mesure les différents textes sur l'éducation de 1960 à nos jours sont-ils explicites en matière de politiques et pratiques enseignantes à Madagascar ?

⁸Rapport d'état du système éducatif malgache

⁹Indicateurs de Prestations de Service (IPS/SDI) Madagascar 2016

Notre hypothèse est que trop précis ou au contraire large dans son acception, le contenu des différents textes peut induire des pratiques de formation non escomptées et entraîner des tergiversations dans les prises de décision pour leur mise en pratique.

Le premier volet s'attache à définir et à circonscrire ce qu'est ou devrait être une politique éducative en matière de formation d'enseignant dans un système d'enseignement. Le second met l'accent sur l'analyse des politiques et pratiques de formation des enseignants perceptibles à travers les lois d'orientation sur l'éducation à Madagascar depuis 1960 ainsi que les réformes et innovations engendrées. Enfin le dernier volet esquisse des pistes de processus de formation.

METHODES ET MATERIELS

Les méthodes et approches mobilisées renvoient aux techniques de l'analyse de contenu appliquées aux textes des politiques et des pratiques de formation des enseignants à Madagascar, lesquelles sont énoncées dans les matériels que sont les différentes lois successives sur l'éducation à Madagascar depuis 1960 à nos jours : ordonnance 60-049, ordonnance 62-056, loi 78-040, loi 94-033, loi N° 78-040, loi N° 94-033, loi N° 2004-004, loi N° 2008-011, loi N° 2022-018. Mais un aperçu d'ensemble de ce que devrait être un système d'éducation s'avère incontournable

Système d'éducation : structure, organisation et fonctions

Un système d'éducation répond en partie à la résolution des problèmes liés à la conciliation des trois dimensions de tout acte éducatif telles que spécifiées par Meirieu (2017) dans le paradigme de l'éducation nouvelle pour aujourd'hui, à savoir les finalités (pôle axiologique), les connaissances (pôle épistémique) et les méthodes incluant les institutions, outils, techniques (pôle praxéologique). Les finalités s'attachent aux valeurs en déterminant quelles représentations de l'homme et de la société vise-t-on. Le pôle épistémique consiste en des étayages ; quelles connaissances privilégie-t-on ? Quant au pôle praxéologique, il concerne les outils au service de l'enseignement/apprentissage : Quelles institutions ? Quelles méthodes ? Quelles techniques ?

Qu'est-ce alors un système scolaire, d'enseignement ou d'éducation ? Comenius (Cerny, 1979) préconisait déjà au milieu du 17^e siècle dans son principe pan sophiste l'idée d'une école commune à tous (pédagogie de l'unité) qui a été largement reprise particulièrement en France. La première forme de distinction consiste à séparer le primaire du secondaire. La continuité réside dans le fait que ceux qui fréquentent un degré d'enseignement doivent avoir fréquenté le précédent. C'est ainsi qu'apparaît la notion de système scolaire précis sur la répartition des établissements sur le territoire, le nombre de degré ou le niveau, par habitant et même le coût.

Mais système scolaire et structure sociale, par rapport aux variables de l'acte éducatif, vont répartir différemment les types d'enseignement et les issues professionnelles. Ainsi, la structure socio-professionnelle va se réfracter dans la structure scolaire qui, sous différentes formes, va préconiser une scolarisation à vie. En effet, c'est l'école qui, avec l'approche durkheimienne (Durkheim, 2003), est le principal acteur dans le processus de socialisation de l'enfant par les exercices psychomoteurs et les apprentissages pratiques liés à la vie quotidienne. De plus c'est

elle qui transmet, conserve une culture donnée en vue d'une socialisation intellectuelle qui accorde une place privilégiée à la connaissance. C'est ainsi que sont apparus deux secteurs chargés de l'enseignement : d'un côté le public, organisé et financé au moins en partie par l'Etat ; et de l'autre existe parfois le secteur privé ou libre. Ce qui traduit le premier aspect de la liberté, le second étant relatif au degré d'autonomie que conserve l'établissement à l'intérieur du secteur dont il fait partie.

A ces fonctions du système s'ajoute le pourvoi aux besoins de différentes couches de la hiérarchie professionnelle, et partant sociale, notamment la fonction de développement économique. En effet, ce dernier exige un minimum d'instruction et va accroître la demande dans ce sens. Jusqu'à un certain stade, il se peut qu'on ait besoin de plus de cadres moyens et intermédiaires que de cadres supérieurs. La société s'ingéniera alors à favoriser la formation de cadres moyens, mais aussi à empêcher ceux-ci de dépasser le niveau atteint et d'entrer dans la catégorie supérieure. Cela est lié aux théories structurelles-fonctionnalistes et aux théories du conflit en sociologie.

Enfin, le système d'enseignement a la fonction d'exercer en faveur de la classe dirigeante de la société à laquelle il appartient, la fonction de conservatisme social. De ce point de vue, il s'agit de l'examen critique d'un système d'enseignement, non seulement en l'analysant, c'est-à-dire le décomposer en parties distinctes et autonomes, mais aussi de décrypter le sens que peuvent avoir les interactions entre elles, pour pouvoir définir un ou plusieurs indicateurs probants de bon ou de mauvais fonctionnement. Un système ne peut donc fonctionner isolément et il est considéré comme organisme de production ; il est besoin alors d'accorder une réflexion au développement des thèmes comme la productivité de l'enseignement ou encore le rapport coût-productivité.

A termes, le système d'enseignement apparaît ainsi comme un instrument d'investissement (les théories du capital humain) dans lequel il s'agit d'analyser les effets de l'économie sur l'éducation. En effet, cette dernière ne peut que créer, par sa formation, un potentiel humain, c'est-à-dire les ressources humaines. Son rôle positif dans le développement ne peut être réellement effectif que si l'économie est capable d'absorber utilement les individus formés et dans la mesure où les structures de l'économie favorisent la propagation des effets de développement. C'est ainsi que le système éducatif fait l'objet de politique liée au principe d'économicité, c'est-à-dire la recherche de la meilleure utilisation et emploi des ressources rares. Ceci explique également la prolifération de plusieurs méthodes (planning, programming, budgeting system, arbre de décision,...) pour éclairer des décisions plus politiques en montrant le chemin critique pour répondre à la demande sociale toujours croissante d'éducation ainsi qu'aux besoins de main d'œuvre toujours de plus en plus qualifiée exigée par l'économie et l'on peut ainsi percevoir que le système d'enseignement est bien un instrument administratif.

Le système d'enseignement dit formel, bien que ses modalités et son fonctionnement privilégient les aspects pédagogiques et didactiques mais surtout à cause de cela, paraît alors limité et insuffisant pour accueillir et résorber ceux et celles qui, pour diverses raisons, constituent le lot des oubliés, des « déperdus » et

des exclus, ouvrant ainsi la voie à une vision plus large de l'éducation et de la formation qu'est celle des adultes.

Le terme système désignant un ensemble d'éléments organisés pour former un tout et destinés à assurer une fonction déterminée, dans le domaine des sciences de l'éducation, il s'agit de l'ensemble des structures et des personnels concourant à l'éducation d'une population. Aussi, le système d'éducatif entend-il à la fois comme l'ensemble des institutions qui participent à la fonction éducation et l'organisation d'ensemble de l'architecture scolaire, c'est - à - dire le déroulement général des études. Il met l'accent sur l'unité d'un tout et non d'une juxtaposition de niveau ou de cycles dont la fragmentation peut être source de dysfonctionnement.

Des modèles de formation d'enseignants

Le premier renvoie à la notion de FA (Formation d'Adulte) avec deux caractéristiques psychologiques erronées toutes les deux : l'adulte comme sénescence, sérieux, avec le thème d'une compensation du sénescence par le sérieux. En fait, l'adulte est un sujet éducatif c'est-à-dire pas de sénescence qui bloque l'éducabilité ou inhibe la pratique éducative, mais cette éducabilité ne peut se mettre en œuvre qu'à la condition d'une didactique spéciale. Les raisons d'essor de ce modèle paraissent l'emporter sur celles du blocage.

Le second modèle, la FP (Formation permanente) vise à susciter une évolution de la personnalité en vue d'une meilleure adaptation à une activité à dominante relationnelle. L'adulte y est caractérisé par la résistance et la réticence. Ces deux thèmes peuvent être surmontés pour la réticence par l'acceptation des finalités ; quant aux résistances, elles sont subordonnées par le groupe qui a une fonction sécurisante. Les raisons du blocage l'emporteraient sur celles de l'essor.

Le modèle EA (Education des adultes) présente deux caractéristiques : l'adulte est d'emblée éducatif et secondement comme désireux d'éducation. Donc le point de départ de FA est EA. L'expérience diminue cet optimisme de visée et est d'autre part suspendu à un accompagnement (bonne relation entre éducateur et éduqué. Les raisons de l'essor peuvent l'emporter sur celles du blocage.

Pour le modèle EP (Education Permanente) le sujet est désireux de cette évolution, et en même temps cette évolution est considérée comme relativement facile. Cette vision positive appelle à des correctifs à savoir que ce désir ne va pas sans une certaine ambivalence ; le désir s'accompagne de crainte : l'évolution est facile à condition de techniques efficaces. Les raisons du blocage l'emportent sur celles de l'essor.

Au total, les raisons de l'essor sont prépondérantes en FA et EA, et celles du blocage en FP et EP. Il y a essor quand l'adultité n'est pas en cause, quand l'objectif porte sur l'accroissement de l'avoir. Il y a blocage quand l'objectif est de changer l'être, quand on remet en cause l'adultité. Par ailleurs, les sujets ont le sentiment de plus grande difficulté à se changer quand c'est le cas de la formation et de difficulté moindre quand c'est le cas de l'éducation.

Quel que soit le modèle auquel la formation est assimilée, cela soulève un problème : le système de formation oscille entre justement donner une forme de

polyvalence au sujet et, malade de la formation professionnelle, viser une qualification précise, limitée à une compétence acquise en vue de l'usage qui en sera effectué. Le dilemme est d'un côté de vouloir tout faire, au risque de ne fournir aucune qualification immédiatement utilisable ; de l'autre, vu les transformations technologiques, économiques et sociales et la mobilité censée s'en suivre, n'y a-t-il pas possibilité d'essoufflement rapide du processus ?

Dans l'un ou l'autre cas, quelle préférence va-t-on donner à un objectif : adaptation ou éveil de l'esprit ? Dans quelle mesure doit-on d'abord former au jugement personnel, à prendre du recul, sans s'exposer à développer un esprit de contestation à tort et à travers ? N'y a-t-il pas de limite à ne pas interioriser et à intégrer délibérément des normes sociales, alors qu'en même temps, il faut être capable de rejeter d'évolutions inévitables ?

Ce faisant, que doit-on privilégier : l'épanouissement personnel ou la soumission à des fins sociales collectives ? Faut-il favoriser et permettre le libre choix de chacun ou au contraire, préparer aux exigences d'une société et aux fonctions qu'elle offre dans les schémas de finalité utilitariste, aux risques de sacrifier les aspirations individuelles ? Le risque est la surabondance de l'offre dans certains domaines et l'insuffisance dans l'autre, faute de régulation.

RESULTATS ET DISCUSSION SUR LES ANALYSES DES POLITIQUES ET PRATIQUES DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Le second volet de cet article analyse les systèmes de formation des enseignants mis en œuvre à travers les différentes politiques successives d'éducation à Madagascar.

Politiques éducatives et formation des enseignants

Quand on parle de formation des enseignants, cela recouvre plusieurs concepts. A cet égard, la formation initiale est destinée à ceux qui ont choisi d'exercer une fonction dans le système éducatif. Elle comporte dans un ordre qui n'est pas nécessairement chronologique, une formation de base, de culture générale et de spécialité, et une formation professionnelle, théorique et pratique ; la formation complémentaire ajoute à la formation initiale une spécialisation dans un domaine précis ; le perfectionnement consiste à approfondir un domaine de connaissances, à améliorer l'emploi de méthodes ou de techniques pédagogiques ; le recyclage est une opération qui, lorsque les circonstances l'exigent, permet d'actualiser des connaissances ou des techniques ou de remédier à une insuffisance constatée dans la formation initiale ; la formation continuée, étalée dans le temps, ne se limite pas à une action d'apprentissage de connaissances, ni d'acquisition de compétences nouvelles ; elle vise une restructuration du comportement pédagogique, et elle s'inscrit dans une perspective de transformation du système éducatif ; la formation récurrente, au sens donné par les Anglo-Saxons, est une formation utilisant une stratégie telle qu'elle invite l'enseignant à revenir sur sa formation antérieure, à repenser son action pédagogique en fonction des données actuelles. Elle est le moyen de lier la formation continuée à la formation initiale, et de réaliser une synthèse de la formation pédagogique. (Postic, 1979)

Tous les textes pris durant les trois Républiques stipulent que, chaque régime politique a mis en œuvre des systèmes éducatifs à plusieurs niveaux et cycles divers. Il s'agit d'analyser leur « cohérence » dans une interrogation portant sur l'opposition subjectivisme/objectivisme des débats à travers la présentation chronologique des différents courants d'idées philosophiques qui animent ou qui ont animé les lois sur l'éducation et la formation en matière de politiques de formation des enseignants. Notre approche commence par l'ouverture sur le paradigme de la reproduction, c'est-à-dire la représentation classique d'une formation basée sur la maîtrise des contenus disciplinaires. En effet, de l'indépendance à nos jours, l'idée est que c'est le niveau académique des enseignants qu'il faut relever.

La philosophie d'ensemble qui a animé la formation des enseignants, est basée sur le fonctionnement tripolaire des finalités, des contenus et de la représentation du sujet à éduquer. Vues à travers les lois et ordonnances relatives à l'éducation (ord 60-049, ord 62 -056, lois 78 – 040, loi 94-033, loi 2004-004, loi 2008-011, loi 2022-018) les finalités restent les mêmes : augmenter les compétences professionnelles des enseignants et leurs capacités académiques, autrement dit, par rapport aux précédents développements, finalités définies en termes de formation d'adultes. Héritée de l'appareil scolaire du système colonial, c'est la démarche caractéristique des anciennes écoles normales d'instituteurs. Une précision s'impose alors au plan de la terminologie. Dans quel sens peut-on percevoir la philosophie de la formation des enseignants ? La formation ainsi dispensée peut alors être assimilée à plusieurs modèles.

Des finalités difficiles à cerner

Compte tenu de l'insuffisance numérique d'abord du nombre d'enseignants d'un côté mais également d'ordre qualitatif de l'autre, s'agit-il de favoriser la formation d'une élite ou au contraire se préoccuper prioritairement de la promotion de tous ? Bien sûr, on arguera que ce dont on a besoin à notre époque, c'est d'un citoyen professionnel compétent, producteur qui est en vue. Le problème n'est-il pas alors de glisser de peur de transformer les différences en inégalités, ou plutôt de les faire respecter, mais au risque de les voir dégénérer en hiérarchisations inacceptables ?

Si les textes de lois sont divergents, par endroit de par leurs finalités, elles sont au contraire proches et continues par les contenus et les méthodes qu'elles requièrent. Or ces oscillations et mouvements des finalités montrent leur instabilité et font que les enseignants soient guettés sinon enfermés dans l'immobilisme, qui ne favorise en aucun cas une vision dynamique de l'enseignement et de l'éducation en général. Cela renforce l'idée selon laquelle les finalités sont introuvables car c'est bien de celles de la formation dont il s'agit puisque, en amont, les finalités même de l'éducation ne sont pas définies préalablement ou plutôt tournent autour d'un consensus mou du « tout se vaut du moment que les intentions sont bonnes ». C'est ce que confirme Avanzini (1991) pour qui la divergence des finalités s'est accentuée : l'évolution récente en a suscité de si péremptoires manifestations que la perception s'en est imposée à plusieurs de ceux qui appelaient à ne pas la voir ou répugnaient à la discerner. Cela a renforcé l'immobilisme, qui réfracte seulement l'impossibilité de lui en substituer un autre, de sorte qu'il s'impose de ne rien changer pour ne pas accentuer de dangereuses ruptures.

Ces divergences croissantes entraînent une perte de consensus voire un processus de dislocation sociale. Elles secrètent non seulement l'impossibilité de définir un régime éducatif largement accepté mais encore celle de la transformer autrement qu'en apparence. Et les changements qu'imposerait une majorité éphémère ou une minorité de faveur verraient vite leur mise en œuvre entravée par la coalition d'oppositions disparates... Alors face à l'immobilisme du plus grand nombre, les novations courageuses de quelques-uns se heurtent à la méfiance de la plupart et à l'hostilité ou à l'indifférence de l'administration, qu'elles dérangent. L'ensemble du système éducatif malgache, et par ricochet la formation du corps enseignant paraît ainsi sujet à des mouvements et des agitations de surface et amène à avancer l'idée de réformisme, plutôt que de vraies réformes en profondeur.

L'inexistence d'une formulation claire des finalités traduit leur dilution, voire leur éloignement. Et, comme le souligne à juste titre Best(1979), « poser les fins de l'éducation dont on veut faire bénéficier les éduqués devrait être l'acte premier de tout éducateur ». Aussi, faute de pouvoir trouver d'autres finalités, seule la dogmatique « il faut former les enseignants » sans savoir pourquoi, l'on se rabat sur les contenus. L'illusion est que, quand on accroît le volume des contenus d'enseignement, on s'imagine l'hypothèse de leur maîtrise, et surtout de leur utilisation à bon endroit quand on les dispense. L'analyse du registre des contenus et méthodes de formation en usage dans les appareils de formation qu'étaient l'INSRFP (Institut National Supérieur de Recherches et de Formation Pédagogiques) et l'école normale de Mahamasina pendant la 1^{ère} République, les ENNII (Ecole Normale Niveau II) et même l'ENNIII (Ecole Normale Niveau III) transformée en ENS (Ecole Normale Supérieure pour la 3^{ème} République) pendant la 2^{ème} République, l'INFP (Institut National de Formation Pédagogique ex Ecole normale de Mahamasina) avec ses structures déconcentrées, les CRINFP (Centre Régional de l'INFP), montre que ceux-ci répondent bien aux caractéristiques de la formation des adultes.

Contenus de formation des enseignants et leur professionnalité

Essayons alors de comprendre les situations de formation des enseignants à Madagascar, par l'analyse de la professionnalité des formateurs. D'une façon générale qui sont-ils ? On peut les décrire à partir de leurs actes. Dans la majorité des cas, les compétences dans la matière enseignante est primordiale. Ils tiennent compte de manière délibérée, du plus grand nombre possible de paramètres de la situation de formation considérée, les articulent de manière critique (à l'aide de théories personnelles ou collectives), envisagent différentes possibilités de conduite et prennent des décisions (solutions, activités, actions,...) les mettent en œuvre dans des situations concrètes, vérifient l'adéquation de leur action, la réajustent, l'adaptent si c'est nécessaire, tirent pour plus tard des leçons de leur pratique. Ce qui amène à affirmer que former, c'est gérer la complexité et le changement. Or en analysant l'appareil de formation qu'est l'INSRFP, force est de constater que privilège est donné à un enseignement impositif/expositif qui ne mobilise pas toujours le formé. En effet ce qui donne corps à la formation, c'est la référence même implicite à des finalités et des ensembles de valeurs. Le second aspect de la spécificité de l'enseignement est l'évidence de la maîtrise des contenus à enseigner. C'est pour dispenser ces derniers

qu'il doit s'appuyer sur des procédures didactiques bien identifiées pour observer, analyser, évaluer des situations d'apprentissage. Enfin, il doit postuler la possibilité aux apprenants d'être les sujets de leur progression et sa capacité de communication est ainsi mise en exergue.

Si, pendant la 2^{ème} République, contenus et méthodes pédagogiques utilisées dans les établissements de formation doivent obéir aux objectifs de la Révolution tant sur le plan technique que sur le plan politique et idéologique, durant la 1^{ère} République, c'est l'école normale de Mahamasina et l'INSFRP qui assurent la formation du corps enseignant en général, des instituteurs aux professeurs de collège et des inspecteurs de l'enseignement primaire (art 8 de l'Ordonnance 62-056) alors que la 3^{ème} République fait appel à tout partenaire (art 11 de la loi 2004-004). Les formations comprenaient des éléments de culture générale, une étude des disciplines à enseigner, des notions livresques de psychologie et une préparation professionnelle pédagogique basée sur l'expérience vécue des professeurs. D'une façon générale, la formation s'est faite d'abord à deux niveaux, c'est –à –dire primaire et secondaire et, d'une façon relativement récente, à trois niveaux- primaire, collège et lycée. Actuellement, depuis deux ans, le ministère de l'éducation initie, avec la collaboration de la Direction Nationale des écoles FJKM, une formation pour des enseignants du préscolaire.

Les contenus de formation peuvent être groupés en quatre grands volets : les connaissances relatives à l'apprentissage, au renforcement et/ou approfondissement disciplinaire, les connaissances rudimentaires en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, les techniques pédagogiques d'enseignement / apprentissage liées à la didactique, à la gestion des classes, et à l'enseignement du français. En effet, à Madagascar, ancienne colonie française, la formation des enseignants s'est basée sur l'hypothèse d'une plus grande maîtrise des savoirs académiques et professionnels de ces derniers. Ainsi, à une ou deux variantes près, le volet professionnel de la formation des enseignants, initiale ou continue, a été toujours juxtaposé et/ou intégré à l'aspect académique. La formation initiale s'adresse à ceux qui veulent se destiner à la formation enseignante, c'est-à-dire aux adultes jeunes de 20 à 30 ans. Elle comporte, dans un ordre qui n'est pas forcément chronologique, une formation de base de culture générale et de spécialité et une promotion professionnelle théorique et pratique.

En revanche, la formation en cours de service, qui désigne celle que l'enseignant suit après avoir exercé certaines fonctions, concerne surtout les inspecteurs, les conseillers pédagogiques les planificateurs ainsi que d'autres corps de fonctionnaires qui ont à leur actif un certain nombre d'années d'exercice professionnel. Les quatre grands volets autour desquels peuvent être groupés ces contenus de formation semblent trouver le consensus du monde de l'éducation malgache.

Que l'on veuille maîtriser et/ou approfondir le contenu de ce que l'on veut enseigner peut aller de soi. Mais il faut souligner que cela n'en implique pas l'utilisation adéquate. Le premier volet des contenus réfracte donc nécessairement le paramètre des finalités. Quant au deuxième volet des contenus, sur les connaissances en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, il est évident que l'enseignant malgache ne connaît cela que d'une façon empirique. L'on pense en effet que cela

fait partie des innovations introduites par les éducateurs éclairés qui, par diffusion et par une extension horizontale, introduiraient lentement les progrès des conditions de la vie collective scolaire en général.

Les réformes structurelles

La Première République a imité les niveaux d'enseignement mobilisés lors de la colonisation même : 6 ans pour le primaire, 4 pour le collège et 3 pour le lycée (système 643) auquel s'ajoute l'enseignement supérieur. La formation des enseignants était dispensée à l'Ecole Normale de Mahamasina pour les instituteurs, à l'INSRFP pour les chargés d'enseignements des collèges et à l'Université d'Antananarivo pour les professeurs licenciés des lycées.

Ainsi, l'ordonnance 60-049 stipule dans ses articles(3,4,5) que « l'enseignement du premier degré dispense des notions indispensables à la vie courante, ou encore que cela se fait dans des centres qui donnent des rudiments de l'instruction et de l'éducation, il est « normal » que « les collèges normaux préparent les instituteurs pour quatre ans comme dans les cours complémentaires et donnent en une année une formation pédagogique sanctionnée par le CAE(Certificat d'aptitude à l'enseignement),ou bien encore aux élèves maîtres des écoles normales une formation professionnelle sanctionnée par le certificat de fin d'études normales et le CAP(Certificat d'aptitude pédagogique).La logique serait alors que, dans la mesure où les contenus dispensés sont élémentaires, l'on pense à tort que cela ne nécessite pas un approfondissement académique pour les enseigner. Beaucoup de lacunes ont été constatés tant au plan institutionnel et organisationnel qu'à celui des contenus même. C'est pour améliorer dans ce sens qu'a été pris l'ordonnance 62-056 pour compléter voire modifier l'ordonnance 60-049, pour les lycées.

Avec les principes de malgachisation, de démocratisation et de décentralisation à travers la loi 78-040, la 2^e République a mis en place les cycles de 5 ans pour le primaire et le reste sans changement(système 543), sauf que pour la formation des enseignants ont été mises en place les Ecoles Normales Niveau I pour le primaire par Faritany, les Ecoles normales Niveau II pour le collège et les Ecoles Normales Niveau III pour le lycée. La base de la formation des enseignants était de pouvoir gonfler les effectifs de cadres scientifiques et compétents pour être compétitifs et envisager l'optimalisation de la gestion d'aptitudes pour faire face aux multiples défis du développement de la nation, bien entendu pour les causes de la révolution politique. Ce système a été maintenu par la 3^e République avec la loi 94-033, avec un même dénominateur commun : le préscolaire a été toujours le parent pauvre du système bien que les textes le mentionnent en filigrane.

La loi 2004-004 leur a aussi emboîté le pas tandis que l'autre loi 2008-011 a proposé un système éducatif de 7 ans pour le primaire, 3 ans pour le collège et 2 ans pour le lycée (système 732). Ce dernier système a tourné court en termes de mise en œuvre à la suite du changement politique de 2009. On peut citer toutefois qu'un système de formation d'enseignants dits semi- spécialisés a été mis en place par la 3^e République. Toujours est-il que jusqu'en 2022 a été maintenu le statu quo autour du 543 pour attendre janvier 2023 afin d'avoir d'une nouvelle loi d'orientation qui propose le système 3333. C'est –à-dire un système de 6 ans pour le

primaire découpé en 2 cycles de 3 ans, 3 ans pour le collège et 3 ans pour le lycée. La formation des enseignants au niveau des divers enseignements est spécifiée dans le document du PSE (Plan Sectoriel pour l'Education)

De ce qui précède, on peut alors affirmer que la philosophie générale de ces politiques peut se résumer en deux mots : divergences et continuités. Quelles sont alors les politiques de formation des enseignants à travers ces textes ?

Quelles politiques de formation ?

D'une loi à une autre, nous avons déjà démontré les divergences tant au niveau des finalités et des contenus qu'à celui de la représentation du sujet à éduquer (Andriar, 2007). Mais simultanément il y a continuité allant du nationalisme à l'aspect administratif et cette continuité est double dans la mesure où d'une part, un des points de faiblesse constatées est la diffusion et la vulgarisation de ce que l'on veut faire ; d'où, et d'autre part, la tentative d'uniformisation et de détermination d'attitude unique, exclusive adoptée par une série d'agents selon des modalités très proches et qui se réfractent sur les aspects administratifs. Qu'on le veuille ou non, cela retentit sur la formation des personnels enseignants. Or, il est erroné de penser que des techniques, si soigneusement validées soient elles, détiennent une portée automatique et que, mis entre les mains de celui qui en aurait une parfaite maîtrise, elles sont efficaces qu'il suffirait donc d'en assurer la diffusion et d'en imposer l'emploi. Au total, le va-et-vient circulaire au niveau des lois de par leur divergence par endroit sur les finalités ou au contraire par les méthodes qu'ils requièrent et la représentation du sujet qu'elles véhiculent, ou bien l'inverse, la formation du personnel enseignant se trouve entraînée par ricochet vers le modèle latent du carrousel : s'élancer pour revenir au point de départ et ne s'accélérer que pour s'arrêter bientôt. L'on est alors en droit de se poser plus de question et d'interrogations que de réponses. En effet, si l'ordre économique actuel est focalisé sur les concepts de globalisation et de mondialisation, dans quelle mesure n'avance-t-on pas vers une éducation socio centrique utilitariste qui se contenterait et se limiterait à répondre seulement aux besoins de la société ? Les pratiques pédagogiques y afférentes ne comportent-elles pas de risque de l'emprise d'une pédagogie politique qui assigne comme fin à l'éducation la double et dialectique transformation de l'homme et de la société, et, fut-ce brutalement, substitueraient aux pouvoirs en place jugés aliénants d'autres espérés libérateurs ? Les circonstances de mise en œuvre et les opportunités que les méthodes actuelles préconisées offrent et présentent sont-elles convaincantes et/ou concluantes pour entraîner une large adhésion de toutes les parties prenantes en matière d'éducation, si l'on s'en tient au fait qu'en la matière, et pour caricaturer, il n'est pas nécessaire de trouver de nouveaux contenus et programmes, mais il faut et il suffit de les habiller autrement afin de leur assigner d'autres objectifs qui répondent au mieux aux préoccupations des utilisateurs des produits du système éducatif, justement pour faire face aux défis de la mondialisation et contribuer au développement durable ? N'est-on pas ballotté entre la recherche, non d'un compromis, mais d'une voie tierce entre l'essence et l'existence d'un côté, et de l'autre, entre évolution et adaptation ? Au total, on peut dire que si au plan mondial de l'éducation, l'efficacité et l'efficience du système éducatif sont suspendues à la prolongation des années de scolarisation des enfants

dès le TPS (Toute Petite Section) de la maternelle pour augmenter le taux de rétention des élèves à l'école, ou bien encore afin de réduire le travail précoce de ces derniers, l'appareilscolaire malgache va à l'encontre de cela en raccourcissant le nombre d'années d'études de scolarisation obligatoire.

On peut alors dire que, quel que soit le système, les textes ont ceci de commun qu'ils ont omis par ignorance ou délibérément la sociologie de la connaissance, interrelations entre mécanismes sociaux et culturels et la mise en évidence de la lutte idéologique opposant les groupes issus des milieux dirigeants pour monopoliser le pouvoir sur les instruments de socialisation. En effet, la formation des enseignants peut apparaître comme en faisant partie. L'on a ainsi laissé pour compte les rôles tenus par les familles et les enseignants en oubliant qu'ils sont responsables de la transformation des enfants et des établissements en membres actifs de la société.

Il faut souligner qu'un système d'enseignement est une des formes d'autorités pédagogiques dans le processus de reproduction, dans la mesure où il constitue une garantie de conformité des pratiques et leur constance à travers le temps. Pour reprendre Bourdieu(1964, 1970),le système d'enseignement est un pouvoir de violence symbolique qui parvient à s'affirmer en se passant de la contrainte physique et en usant de la contrainte morale pour légitimer l'institutionnalisation d'action et de travail pédagogique et qui, à terme, produit d'un travail d'inculcation, aboutit à la formation durable de ce qu'est l'habitus : produit de l'intériorisation d'un arbitraire culturel capable de se perpétuer après la cessation de l'activité pédagogique et par là de perpétuer dans les pratiques, les principes de l'arbitraire culturel. Ainsi, en tant que structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes c'est-à-dire organisateurs des représentations et des systèmes, les systèmes de formation des enseignants à Madagascar, prescrits dans un système d'enseignement, s'apparentent à un habitus qui va objectiver des titres socialement valorisés et des postes socialement définis. La formation des enseignants s'est donc soldée par une sorte de va-et-vient entre une approche atomistique et une approche holistique.

Les contenus académiques et les démarches pédagogiques mobilisées afin de répondre positivement à l'employabilité des diplômés ainsi que les moyens et ressources humaines/matériels pour ce faire ont emboîté le pas à cette perception. L'appréciation en général sur ces ensembles d'éléments signale certains écarts entre ce qui est souhaité en théorie d'un côté et, d'autre part, ce qui est mis en pratique

Au niveau des méthodes pédagogiques, l'on arrive au paradigme constructiviste selon lequel c'est l'enseignant qui, de par la formation par le biais d'un individualisme méthodologique permettrait de faire l'économie d'une formation groupale présente pour des activités des pratiques participatives par opposition au principe précédent qui apparaît par trop théoriques. Jusqu'à nos jours, on peut alors avancer l'idée selon laquelle les textes sur la formation des enseignants à Madagascar ont toujours privilégié sans le savoir la théorie du capital humain.

Pourtant, malgré ces critiques, il semble que la théorie du capital humain focalise encore jusqu' à maintenant les préoccupations des enseignants malgaches, consciemment peut être, volontairement oui. Prenons le cas des individus en formation initiale ; ce qui les mobilise d'abord est la possibilité d'avoir un emploi

stable. En effet, il n'est que de constater que, depuis la Première République, la fonction de Ramose(l'instituteur, le professeur) a été toujours perçue dans l'opinion malgache comme une fonction à statut privilégié dans la société car considérée comme acteur et promoteur et non simple agent de développement. Mais il faut souligner que cette image s'est dégradée depuis une quarantaine d'années car l'on voit des individus exercer le métier d'enseignement, et qui n'en ont ni les qualifications ni les niveaux faute d'avoir trouvé d'autres emplois. Il n'est que de noter les maîtres FRAM(Fikambanan'ny Ray Amandrenin'nyMpianatra) à cet égard car, puisque les enseignants sont en nombre insuffisant, beaucoup d'individus sans ?sont recrutés par l'Etat même pour exercer la profession, mais soutenus financièrement par les associations des parents d'élèves. On en connaît les retombées actuelles, qui contribuent et retentissent encore négativement sur le système d'éducation à Madagascar. Ainsi, les régimes politiques successifs ont mis en place des systèmes de formation des enseignants qui vont servir respectivement leur intérêt idéologique.

QUELQUES SUGGESTIONS POUR FORMER LE PERSONNEL ENSEIGNANT

C'est pour essayer de dépasser le clivage théorie/pratique que sont avancées, dans un troisième volet des pistes de formulation de formation qui, pour des enseignants praticiens réflexifs, permettent d'aller droit au cœur d'une pensée.

Sept points pour former des enseignants professionnels sont à souligner, bien que ne faisant plus, à proprement parler, des nouveautés en matière de formation et, de ce fait, ils ne vont pas faire l'objet de développement dans le cadre de ce paragraphe : actualiser les connaissances et en faire acquérir de nouvelles, assurer le développement de la compétence professionnelle, initier aux procédures d'autoformation assistée, ouvrir les possibilités de formation, de mobilité ou de reconversion professionnelle, permettre des spécialisations, préparer à des fonctions particulières dans le système éducatif, ouvrir et initier les enseignants aux démarches de recherche.

Une alternance théorie-pratique

La majorité des pays développés ont rapproché de l'université leurs formations d'enseignants. Les raisons peuvent être doubles : si la première tient du fait qu'il y a faible différenciation et donc rapprochement entre les enseignants du primaire et du secondaire, l'on ne voit pas alors la nécessité de séparer leurs formations ; la seconde est relative à la rationalisation et à la professionnalisation de l'activité enseignante. En effet, beaucoup de savoirs entraînant et combinant des comportements efficaces et dont la portée s'est démonstrativement avérée nécessaire pour les enseignements dispensés et les apprentissages effectués, constituent la base scientifique de l'art d'enseigner, un réservoir de savoirs de haut niveau dans lequel puise le professionnel pour traiter les problèmes individuels qu'il doit résoudre. C'est dire que former de tels professionnels requiert une formation de base solide et une formation professionnelle permettant l'utilisation de ces acquis scientifiques au service de l'éducation. C'est pourquoi de nos jours, la formation des enseignants s'inscrit dans le registre de l'alternance entre des parties théoriques et pratiques (les stages) et

définit les compétences de l'enseignant professionnel en situant la professionnalité au-delà de la discipline qu'il enseigne (on parle de compétences professionnelles générales), en précisant les domaines dans lesquels elles s'exercent et enfin en articulant et en intégrant ensemble ses acquis en formation initiale et ses expériences professionnelles.

Trois aspects de formation à satisfaire : disciplinaire, pédagogique, statutaire

La formation des enseignants doit comporter une triple dimension : l'approfondissement disciplinaire, la formation pédagogique pour enseigner cette discipline et visant la gestion de l'hétérogénéité des élèves, et l'aspect fonctionnaire du professeur. A l'horizon, c'est un professionnel acteur national capable d'argumenter ses choix tant sur le fond que sur la forme et un praticien réflexif capable d'analyser son expérience pour en améliorer l'efficacité. A terme s'obtiendrait l'enseignant expert dont la capacité d'écriture s'éloigne de l'action immédiate, dont la capacité à problématiser des situations éducatives se renforce pendant que s'élaborent simultanément des savoirs professionnels. Or tout cela s'inscrit dans un même mouvement de décentration progressive et de construction de collectif, et il ne peut le faire sans la notion d'accompagnement. Somme toute, cela renvoie d'abord à des questions de méthodes. C'est en partie faute de méthodes ou de formation à cet égard que les enseignants s'enferment dans une attitude stérile d'immobilisme qui limite leurs possibilités et capacités d'innovations et, par suite, de changement.

Accompagner pour innover

Il est nécessaire d'inventer des méthodes d'enseignement et de travail car c'est la condition inéluctable d'un progrès de la pratique, mais à condition de savoir que leur fécondité est liée à une saine conception de leur élaboration et de leur bon usage. En effet, la problématique de formation est assortie de celle d'un accompagnement de l'enseignant dans l'optique d'une stratégie d'innovation pédagogique qui permet à l'enseignant de faire par lui-même et d'une façon autonome ce qu'il ne parvenait pas à faire seul auparavant. Si accompagner n'est pas former, en revanche il est nécessaire de former à l'accompagnement. Accompagner marque l'intention positive de respect de l'autre dans un processus d'échange (relation subjective entre les personnes) tout en tenant compte de la bonne tenue des activités et des ressources nécessaires pour réussir (relation objective). C'est un encadrement professionnalisé des parcours individuels dont la spécificité est alors qu'elle ne vient pas de l'accompagnateur mais la demande émane de l'intéressé.

CONCLUSION

Cet article a présenté des éléments de réponse à la question de savoir et de comprendre le sens des différents systèmes d'enseignement à Madagascar en matière de formation des enseignants à travers les textes de lois sur l'éducation de 1960 à nos jours

Le premier volet s'attache à définir et à circonscrire les constituants de ce qu'est ou devrait être un système d'enseignement, entendu à la fois comme ensemble des

institutions qui participent à la fonction éducation et l'organisation d'ensemble de l'architecture scolaire, c'est-à-dire le déroulement général des études.

En revanche, le second met l'accent sur l'analyse des politiques et pratiques de formation des enseignants perceptibles à travers les lois d'orientation sur l'éducation. Quelles sont alors les politiques de formation des enseignants à travers ces textes ? On peut alors affirmer que la philosophie générale de ces politiques peut se résumer en deux mots : divergences et continuités. Il faut souligner qu'un système d'enseignement est une des formes d'autorités pédagogiques dans le processus de reproduction, dans la mesure où il constitue une garantie de conformité des pratiques et leur constance à travers le temps. Ainsi, les régimes politiques successifs ont mis en place des systèmes de formation des enseignants qui vont servir respectivement leur intérêt idéologique. Les systèmes de formation des enseignants à Madagascar, prescrits dans un système d'enseignement, s'apparentent à un habitus qui va objectiver des titres socialement valorisés et des postes socialement définis. La formation des enseignants s'est donc soldée par une sorte de va-et-vient entre une approche atomistique et une approche holistique. On en connaît les retombées actuelles, qui contribuent et retentissent encore négativement sur le système d'éducation à Madagascar.

Enfin, en dernier ressort sont esquissées des pistes de processus de formation pour former les enseignants aux plans de l'approfondissement de la culture disciplinaire, de celui de la formation pédagogique visant la prise en charge de l'hétérogénéité des élèves ou de celui de la formation du fonctionnaire du service public de l'éducation. L'accent est mis sur la notion d'accompagnement de l'enseignant pour l'aider dans son voyage pédagogique, à contribuer dans une synthèse originale, à la construction de l'intelligence et la formation du citoyen que sera l'apprenant autonome, sujet d'abord de sa propre construction.

REFERENCES

- 1) Andriar, S. (2007) Philosophie de l'éducation vues à travers les lois sur l'éducation à Madagascar de 1960 à nos jours. Dans *Bulletin de l'Académie Malgache*, LXXXVI/1, Antananarivo, Madagascar, p.161
- 2) Avanzini, G. (1991) *L'école, d'hier à demain*. Toulouse. France : érès
- 3) Best, F. (1979) *Fins ou finalités de l'éducation*. Dans G. Mialaret, *Vocabulaire de l'éducation*. Paris. France : PUF.
- 4) Bourdieu, P. et Passeron, J.C. (1964) *Les héritiers*. Paris. France : Editions de Minuit
- 5) Bourdieu, P. et Passeron, J.C. (1970) *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris. France : Editions de Minuit
- 6) Cerny, V. (1979). *Comenius ou Jan Amos Komensky (1592-1670) Une pédagogie de l'unité : la pansophie*. Récupéré de <https://www.universalis.fr/encyclopedie/comenius-jan-amos-komensky/3-une-pedagogie-de-l-unite-la-pansophie/>
- 7) Durkheim, E. (2003). *Education et sociologie*. Paris, France : PUF

- 8) Loi N° 78-040 du 17-07-78 portant cadre général du système d'éducation et de formation
- 9) Loi N° 94-033 du 13-03-95 portant orientation générale du système d'éducation et de formation à Madagascar
- 10) Loi N°2004-004 du 26-07-2004 portant orientation générale du système d'éducation, d'enseignement et de formation à Madagascar
- 11) LoiN° 2008-011 modifiant certaines dispositions de la Loi n° 2004-004 du 26 juillet 2004 portant orientation générale du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar
- 12) LoiN° 2008-011 modifiant certaines dispositions de la Loi n° 2004-004 du 26 juillet 2004 portant orientation générale du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar
- 13) Loi 2022-018portant orientation générale du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar
- 14) Madagascar - Service deliveryindicators : education (2017).Récupéré de <https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/157201504768683955/madagascar-indicateurs-de-prestation-de-services-%C3%A9ducation>
- 15) Meirieu, P. (2017). *Quelle pédagogie pour répondre aux défis d'aujourd'hui* ?Récupéré dehttps://www.meirieu.com/OUTILSDEFORMATION/MEIRIEU_QUELLE_PE_DAGOGIE.pdf
- 16) MEN-MEETFP-MESUPRES (2017) *Politique enseignante-Madagascar* Récupéré de https://teachertaskforce.org/sites/default/files/2022-05/2017_MEN-MEETFP-MESUPRES-Madagascar_Politique-enseignante_FR.pdf
- 17) Ordonnance N°60-049 du 22 06-60fixant les principes généraux de l'enseignement et de la formation professionnelle et portant création de diverses catégories d'établissements d'enseignement services et organismes relevant du ministère de l'éducation nationale
- 18) Ordonnance N°62-056 du 20-09-62 complétant l'ordonnance N°60-049
- 19) Postic, M. (1979). Formation des enseignants. Dans G., Mialaret, *Vocabulaire de l'éducation*. Paris, France : PUF
- 20) Rapport d'Etat du Système Educatif Malgache (2017)*Une analyse sectorielle pour instruire un nouveau plan sectoriel de l'éducation 2017-2021*. Récupéré de <https://assets.globalpartnership.org/s3fs-public/document/file/2017-02-madagascar-analyse-secteur-education.pdf>

GESTION DE PROXIMITE DES DECHETS DE LA COMMUNE URBAINE D'ANTANANARIVO

Rakotoarimalala Haja¹, Ramiarison Claudine².

¹Ecole Doctorale GRND, Ankatso, Equipe d'accueil EPRN, Antananarivo, ²CDIST, Tsimbazaza, Antananarivo.

RESUME

Madagascar, à l'instar des autres pays, a adopté une politique de gestion des déchets pour pouvoir faire face aux problèmes d'aménagement et plus particulièrement en milieu urbain où la croissance démographique soutenue est estimée, selon les sources officielles, à 4,6% au niveau d'Antananarivo, la capitale. En outre, la Constitution malgache dans son préambule et notamment en son article 152, accorde une importance particulière au *Fokonolona*, habitants de *Fokontany* (FKT), instance administrative la plus proche de la population. Dans le cadre du développement local et de la protection de l'environnement, la plupart des FKT sont confrontés aux problématiques de la gestion de déchets liées à un niveau de perception des habitants. Dans un autre registre, les responsables du *Fokontany* ne sont pas impliqués dans toutes les démarches relatives aux propriétés bâties et au recouvrement des impôts qui relèvent de la compétence de la Commune urbaine (CUA). La recherche s'inscrit dans une étude de cas pour une compréhension de la gestion de proximité des déchets de la commune urbaine d'Antananarivo, et ce, dans le but de promouvoir des approches plus réactives et innovantes de la gestion de proximité, en utilisant des outils d'analyse simples comme le FFOM, dans les méthodes d'enquêtes. Cette approche tend à impliquer et à responsabiliser directement les membres du Comité du *Fokontany* dans le recensement, l'évaluation de la contribution de chaque ménage, ainsi que le recouvrement de fonds. Malgré la réticence de 43% des responsables interviewés ainsi que les éventuels risques entraînés par cette initiative, les résultats de cette étude affichent l'existence de base légale solide permettant de bien asseoir le pouvoir du fokontany dans le cadre de la gestion de proximité. Par ailleurs, un système alléchant voire motivant basé sur une réduction allant jusqu'à 60% des montants de la contribution chaque ménage recensé dans les *Fokontany*. Les risques ne sont pas minimes et les menaces demeurent sérieuses tant que des mesures appropriées ne sont pas prises.

Mots-clés : Fokontany, ménages, contribution, ordures, gestion de proximité, Antananarivo

ABSTRACT

Madagascar, like all countries, has adopted a waste management policy to deal with development problems, particularly in urban areas where demographic growth is sustained, estimated by official sources at 4.6% for Antananarivo, the capital. The Constitution of the Republic of Madagascar, in its preamble and in particular article 152, attaches particular importance to the Fokonolona, or Fokontany (FKT) inhabitants, in the context of local development and environmental protection. The FKT is the administrative body closest to the population. As far as hygiene and sanitation are concerned, most of the members of the FKT are familiar with the problems of waste management and the mindset of the local population. However, the valuation of built properties and the collection of taxes fall within the remit of the Urban Commune (CUA), so FKT officials are not involved in all the procedures. The aim of this research is to promote more reactive and innovative approaches, as a local management based on SWOT analysis. This approach aimed at directly involving and giving responsibility to the members of the FKT committee in the census, the assessment of the contribution of each « household », and the collection of funds. As a result, despite the reluctance of 43% of the managers interviewed and the possible risks involved in this initiative, the results of this study show that there is a solid legal basis for establishing the power of the FKT Committee. In addition, a tempting and motivating system has been estimated on the basis of a sudden drop of up to 60% in the contribution amounts when each household counted at FKT level is involved. However, the risks are not minimal and the threats are serious unless specific measures are taken.

Keywords: Fokontany, Households, contribution, wastes, local management, Antananarivo

INTRODUCTION

La littérature souligne que la gestion des déchets demeure une question importante pour toutes les collectivités territoriales, mais elle l'est encore plus dans les petits États insulaires (Charbuillet et Meurville, 2018 ; Fontaine, 2022). Madagascar, malgré le fait qu'elle soit la 5^{ème} plus grande île du monde entre aussi dans ce cadre. Auparavant, la gestion des déchets était de les reléguer au plus loin des villes (Durand et al, 2015). Par la suite, les pays européens, et plus particulièrement à partir de 1992, ont adopté de nouvelles dispositions mettant en œuvre le principe de proximité. Compte-tenu des aspects environnementaux notamment dans l'optique d'éviter les nuisances générées par le transport d'ordures, il est recommandé de limiter le mouvement des déchets. Pour le cas de la commune urbaine d'Antananarivo avec ses 1 474 198 habitants (INSTAT, 2023), elle dispose d'une seule décharge, celle d'Andralanitra, qui se situe à une quinzaine de

kilomètres du centre-ville, s'étend sur 18 hectares, et dépasse les règles autorisées. Par ailleurs, le traitement de ces déchets, ou leur élimination constitue un autre problème et des inconvénients que les responsables doivent considérer. Le principe de proximité répond à certains enjeux de la ville durable, laquelle est considérée comme la capacité de satisfaire localement les besoins fondamentaux (Morris, 1982). A cet égard, la question qui se pose se rapporte non seulement à la localité concernée par le traitement des déchets mais également sur l'autorité ou la structure qui devrait prendre en charge leur gestion. La littérature avance que la logique de proximité ne structure pas uniquement la gestion en amont et en aval de la filière déchets, mais elle est aussi à la base d'initiatives promues localement par des collectifs qui s'engagent dans des formes novatrices de gestion de façon à mobiliser les individus dans la construction de solutions (Cirelli et al, 2017). Dans la hiérarchie de gestion de déchets, il y a lieu de tenir compte de la responsabilité des citoyens (Bahers et Durand, 2020). Les chercheurs insistent donc sur l'implication de citoyens pour le bon fonctionnement du service public. Dans la pratique, *les mesures ne doivent pas être imposées, mais plutôt discutées et négociées avec les utilisateurs du système. Le système ne sera pas intégré et maintenu par la société et ne fonctionnera pas comme prévu (Wilson et al, 2012).*

La Cour des Comptes (2022), en vertu de sa mission d'évaluation des politiques publiques dévolue par l'Article 93 de la Constitution, a constaté l'entassement de déchets en milieu urbain et la montée des eaux dans les grandes villes, et plus particulièrement dans la ville d'Antananarivo, surtout en période pluvieuse. Tenant compte de ces faits, ladite Cour recommande, entre autres, la mise en place de financements innovants ainsi que la responsabilisation des structures les plus proches de la population, à savoir et entre autres, les *Fokontany*, notamment en ce qui concerne l'hygiène individuelle et l'assainissement. En matière de gestion de proximité des déchets de la CUA quels sont les avantages à relever. L'hypothèse à vérifier est que « la gestion de proximité permet à la fois d'impliquer davantage les membres du Comité de *Fokontany*, les ménages et d'améliorer l'enlèvement des ordures ménagères de la CUA. »

Cette recherche vise donc à clarifier les avantages apportés par la gestion de proximité, symbolisée sur le plan historique, dès le règne d'Andrianampoinimerina (1745-1810) par le *Fokonolona*, communauté de base instituée et impliquée dans la gestion de l'environnement de par ses fonctions de contrôle et de décisions prises dans le cadre de leurs assemblées sur un territoire déterminé appelé les *Fokontany* (Gaudieux et Ramiamanana, 2014). Cette communauté de base du village était, autrefois, en charge du respect de la réglementation, de régler les différends et de

contrôler les travaux d'infrastructures, de collecter les impôts ainsi que de responsabiliser des villageois à ces règles (Brown, 2000).

MATERIELS ET METHODES

Site d'étude

La ville d'Antananarivo (Figure 1) a été choisie pour mener les investigations, compte-tenu des différentes difficultés auxquelles les autorités locales doivent faire face au vu de sa croissance estimée à 3,63% entre 1993 et 2015¹⁰. La densité de population y est supérieure à 18 000 personnes/km² pour la même année, avec, cependant une inégale répartition dans l'espace (Attoumani et al, 2015).

Les plus fortes densités de population se trouvent dans le premier arrondissement, Antananarivo I, le plus densément peuplé avec 291 personnes / ha. L'habitat s'étale largement dans la plaine inondable de l'Ouest et dans les zones à proximité de nouvelles infrastructures. Cet arrondissement est caractérisé par un grand nombre d'habitats précaires.

Vient ensuite, Antananarivo III qui, malgré sa petite superficie, occupe la deuxième place en matière de densité de population qui est de 245 habitant/ha, d'après les mêmes sources. L'occupation est surtout concentrée le long des routes nationales n° 3 et n° 2

Cet arrondissement est suivi de près par Antananarivo IV où la densité de population est également supérieure à 200 h/ha. Il est marqué par des bâtiments et un habitat de taille plus petite.

Antananarivo II se caractérise par une dynamique de population moyenne et des surfaces bâties et des bâtiments de taille moyenne dans les anciens quartiers résidentiels de la Haute Ville, dans la ville moyenne et dans certains quartiers de l'Est.

Antananarivo V, arrondissement le plus étendu reçoit une grande partie de la population, avec 351 034 habitants (projections INSTAT 2023). La densité d'occupation humaine y est plus faible par rapport à l'ensemble de la CUA.

Antananarivo VI se développe le long de la route nationale n° 4 et est le moins peuplé des 6 arrondissements avec où la densité de population est la plus faible, avec moins de 100 personnes/ha. (Attoumani et al, 2015 ; BRL, 2017)

¹⁰ BRL ingenierie avance le chiffre de 3,27% en 2017 ; 2,27% d'après les études du projet TaToM sur la base des données de l'INSTAT

En 2020, dans le cadre des Projets ProDéCID/GIZ¹¹ et PRODUIR¹², la CUA a mandaté un cabinet privé en vue du recensement des propriétés bâties de ses 192 *Fokontany*. Les bases de données sur les propriétés bâties ont été mises à jour malgré les problèmes de ressources financières liés à la baisse du taux de recouvrement (Rakotoarimalala, 2023). Elle est une Collectivité dotée d’une personnalité juridique et d’une autonomie financière responsable de la voirie, de l’hygiène et de l’assainissement. Cependant, des limites ont été relevées quant à la faculté de réalisation de la CUA. Les raisons évoquées varient, mais tournent généralement autour des lacunes ou de l’insuffisance des moyens et de l’absence de concertation ou de la non implication des responsables du *Fokontany* qui disposent pourtant des données plus ou moins à jour et qui connaissent mieux les mouvements de population en mobilisant ses chefs secteurs dans la sensibilisation et le recouvrement.

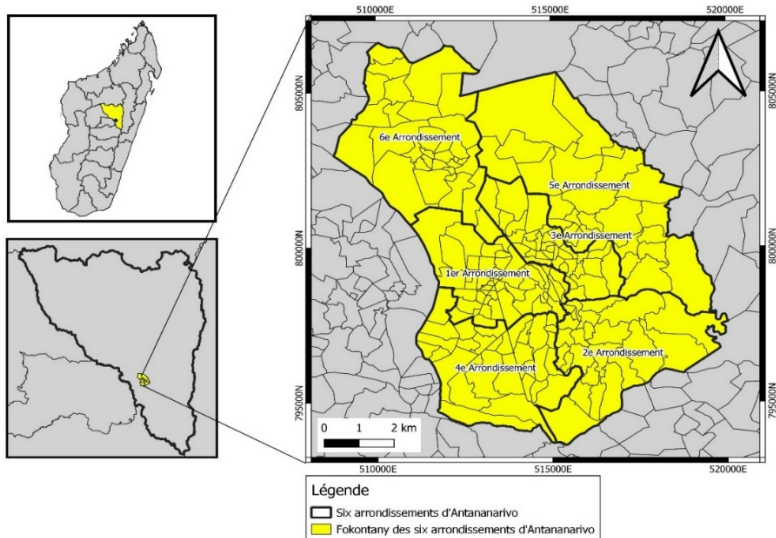


Figure 5: Localisation de la zone d'étude

Source : Ramahandrisoa R. et Razafindrabe A., 2024

Cadre réglementaire

Le cadre réglementaire malgache est relativement bien fourni en termes de décentralisation, de représentation de l'Etat et d'orientation de l'aménagement du territoire et permet d'asseoir le fondement juridique des activités du *Fokontany*. Sur la base de la Constitution de 2010, la décentralisation est définie à travers plusieurs lois, dont la :

¹¹ Projet de Développement Communal Inclusif et de Décentralisation

¹² Projet de Développement Urbain Intégré et de Résilience du Grand Antananarivo

- Loi organique n° 2014 – 018 du 12 septembre 2014 régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités territoriales décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires.
- Loi n°2014 - 020 du 24 septembre 2014 relative aux ressources des Collectivités territoriales décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes.
- Loi 2014-021 du 22 juillet 2014 relative à la représentation de l'Etat.
- Loi n° 2015 – 051 du 15 décembre 2015 portant Orientation de l'aménagement du Territoire.

Pour la gestion des déchets, la loi n°98- 028 régit la gestion des déchets solides et établit les principes fondamentaux pour leur collecte, traitement et élimination. La protection de l'environnement et la santé publique sont au centre de cette loi en réglementant la production, le stockage, le transport et la valorisation des déchets solides. Elle s'applique à tous les types de déchets, y compris les déchets ménagers, industriels, hospitaliers et autres, et souligne la responsabilité des producteurs et détenteurs de déchets. Par contre la loi n°95 035 du 3 octobre 1995 porte sur les redevances relatives aux assainissements, elle a été modifiée par la loi n°2013- 002 du 02 août 2013.

Les textes d'application de ces lois précisent les rôles et attributions des communes et des *fokontany*. Décrets et arrêtés complètent les lois pour leur mise en œuvre. En dehors de l'organisation, la gestion budgétaire et financière qui permettent le fonctionnement des Collectivités territoriales décentralisées est régie par le Décret n° 2015 – 959 du 16 juin 2015.

Dans ce cadre, la ville d'Antananarivo, en tant que capitale densément peuplée, a un statut particulier conformément à l'article 95 de la Constitution. Ce statut défini dans la loi n° 2015 – 011 du 01 avril 2015 en remplacement de la loi n° 94-009 du 26 avril 1994, lui confère des compétences et des responsabilités spécifiques en matière d'aménagement, de développement et de coordination des activités. Ainsi dans son organisation, la Commune Urbaine d'Antananarivo est composée par 6 arrondissements municipaux, subdivisions administratives qui assurent la gestion des activités administratives et de développement de proximité. En outre, le Code municipal d'hygiène de la CUA traite de la prévention et du rétablissement de la salubrité publique, de la salubrité et de la sécurité publique (Arrêté municipal n°826/13 du 27 août 2013 modifié et complété par les arrêtés municipaux N°219/20 du 12 mars 2020 et N°260/20 du 25 mai 2020).

Entre 2004 et 2009, le fonctionnement des *Fokontany* a fait l'objet de trois décrets successifs, à savoir le décret n° 2004-299 du 03 mars 2004, le décret n° 2007- 151 du 19 février 2007 et le décret 2009-890 du 02 juillet 2009 fixant l'organisation, le fonctionnement et les attributions du *Fokontany*¹³.

Par ailleurs, la Structure Locale de Concertation des Collectivités territoriales décentralisées, régie par le décret n° 2015 – 957 du 16 juin 2015, est un espace de dialogue et de consultation permettant la participation inclusive de tous les acteurs de développement aussi bien publics que privés. Elle constitue un outil d'aide à la définition, à l'orientation, aux modalités de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques de la Collectivité. Toutes ces législations et réglementations mettent en relief, à la fois la place et le rôle des collectivités territoriales décentralisées ainsi que ceux des *Fokontany*.

Entretiens avec les responsables et descente auprès de 192 Fokontany

Des enquêtes ont été menées auprès de 192 *Fokontany* et ont permis d'identifier de collecter le nombre de ménages recensés par les membres du Comité du *Fokontany* en vue de les comparer aux résultats de recensement réalisé par la CUA. Cette comparaison vise à mettre en évidence les points forts de la responsabilisation des structures locales, tels les *fokontany*, plus proches de la population. L'analyse des éventuelles attributions de chaque entité a été effectuée à partir des données collectées.

Analyse des données

La conduite de l'étude s'inscrit dans une étude de cas pour une compréhension de la gestion de proximité des déchets de la commune urbaine d'Antananarivo, et ce, dans le but d'apporter des informations qualitatives. Les données issues de l'analyse textuelle associées à celles obtenues lors des descentes ont été traitées ensemble à travers l'analyse FFOM ne repose certes pas sur des données quantitatives mesurables et vérifiables, cependant, en tant qu'outil stratégique, il donne des indications pertinentes utilisables dans la compréhension de la situation et les prises de décision. Il peut ainsi être croisé avec d'autres données issues des enquêtes et de la littérature scientifique, sur le rôle que devrait avoir le *Fokontany* dans le processus de la gestion des déchets et des ordures ménagères. Cette dernière peut englober à la fois l'aspect organisationnel et l'aspect financier relatifs à l'enlèvement des ordures ménagères. Cette analyse complète ainsi les travaux de terrains réalisés.

¹³ Certes, le dernier décret en 2009 demeure le texte en vigueur bien que le décret en 2007 ne fasse pas l'objet d'une abrogation expresse, mais ce décret en vigueur entretient des flous aux yeux de la société civile et bon nombre de responsables rappellent toujours les dispositions du décret 2007 durant les entretiens.

RESULTATS

La visite auprès de 192 *Fokontany* ainsi que l'analyse des textes en vigueur ont permis de relever quelques points très positifs mettant en exergue les forces de la gestion de proximité des déchets urbains. Toutefois, des faiblesses ont été relevées dans la mesure où certains Chefs de *Fokontany* ont affiché des réticences manifestes compte tenu des problèmes récurrents d'insuffisance de moyens pour l'enlèvement régulier des ordures. Quelques opportunités offertes par cette approche ont été constatées notamment l'existence d'un cadre juridique inhérent à la structure locale de consultation. Enfin, les menaces ont été analysées en vue de mettre en exergue les éventuels risques générés par la mise en œuvre de la gestion de proximité de déchets au niveau de la CUA.

Forces de la gestion de proximité des déchets de la CUA

Les points forts englobent généralement l'existence des textes juridiques clairs régissant les compétences spécifiques du *Fokontany* et ses membres, la motivation d'une partie majoritaire des interviewés à prendre en mains la gestion des déchets dans les localités sous leur ressort et la disponibilité des Chefs secteurs, membres des FKT à assurer régulièrement Le recensement des ménages et le recouvrement des recettes.

Principe de proximité consigné dans les textes en vigueur

D'emblée, l'adoption de la Loi organique n° 2014 – 018 du 12 septembre 2014 en application de l'Article 88 point 4 de la Constitution de 2010, par définition, supérieure à une loi ordinaire, constitue, le socle juridique de la décentralisation à Madagascar dans la mesure où elle régit les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités territoriales décentralisées, ainsi que la gestion de leurs propres affaires. Les législateurs ont ainsi affirmé l'utilité de la gestion de proximité martelée par l'article 26 de la loi organique 2014-018, lequel stipule que les compétences de la Commune tiennent compte essentiellement du principe de proximité, de répartition, d'appartenance, de promotion et de défense des intérêts des habitants. Il s'agit, à cet égard, de la possibilité de faire valoir dans le processus de gestion des déchets le rôle des principaux acteurs locaux aussi bien les autorités locales que les citoyens pour qu'ils puissent s'approprier et se sentir responsables de leurs propres ordures.

Les Fokontany dotés de compétences spécifiques

En 2019, la Présidence de la République a également doté la CUA de 175 bacs à ordures et divers équipements pour l'assainissement de la capitale. Trois ans plus tard, le PNUD a également appuyé la CUA à travers une dotation de 115 bennes à

ordures et des équipements. Ils constituent des outils nécessaires pour le ramassage, la collecte et le transport des déchets vers le site de décharge à Andralanitra (Tableau 2).

La Constitution accorde aux Collectivités territoriales décentralisées dont les Communes, le pouvoir d'assurer avec le concours de l'État notamment l'administration, l'aménagement du territoire, le développement économique, la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie (article 141 de la Constitution). Cette compétence a été réaffirmée dans l'article 14 de la loi organique n°2014-018 du 12 2014 et l'article 28 de ce texte énonce expressément, *inter alia*, la gestion de voirie, d'eau et assainissement, d'hygiène, de gestion des ordures ménagères, parmi les missions principales des Communes. Ces dispositions ont été reprises entièrement dans l'article 31 de la Loi n° 2015-051 du 03 février 2016 portant Orientation de l'Aménagement du Territoire. De ce fait, l'assainissement, l'hygiène et la salubrité publique relèvent indiscutablement des pouvoirs des Communes.

Toutefois, le Préambule de la Constitution déclare que le *Fokonolona*, organisé en *Fokontany*, constitue un cadre de vie, d'émancipation, d'échange et de concertation participative des citoyens. Le *Fokonolona* est la base du développement et de la cohésion socio-culturelle et environnementale, selon l'article 152. En outre, l'article 10 de la Loi organique 2014-018 dispose que la Commune regroupe plusieurs *Fokontany*, dont l'organisation, le fonctionnement et les attributions sont déterminés par voie réglementaire. Les responsables des *Fokontany* participent à l'élaboration du programme de développement de leur commune (Article 37).

La loi fondamentale accorde ainsi une place et une importance fondamentale au *Fokonolona* et au *Fokontany* au sein de la Commune. Sur le plan organisationnel, le *Fokontany* est une structure bien établie et sensée être suffisamment équipée.

Par ailleurs, en tant que subdivision administrative de base au niveau de la Commune, son organisation, son fonctionnement et ses attributions sont reconnus par le Décret 2009-890 du 02 juillet 2009 (Article 2).

Le Chef de *Fokontany*, chargé de l'administration générale de sa circonscription (Article 12), est assisté par son adjoint dans l'exercice de ses fonctions selon les modalités fixées par les textes réglementaires d'application. Les membres du Comité de *Fokontany* jouent un rôle d'auxiliaires de percepteurs et régisseurs de recettes des communes (Article 21), confirmant ainsi le fait qu'il fasse partie intégrante de la Commune. Dans la Loi 2014-021 du 22 août 2014 relative à la représentation de l'Etat, le *Fokontany* se trouve à mi-chemin entre le pouvoir décentralisé et les

services déconcentrés de l'Etat. Ainsi, le Chef du *Fokontany* reçoit à la fois les ordres émanant du Maire de la CUA et exécute les instructions du Préfet.

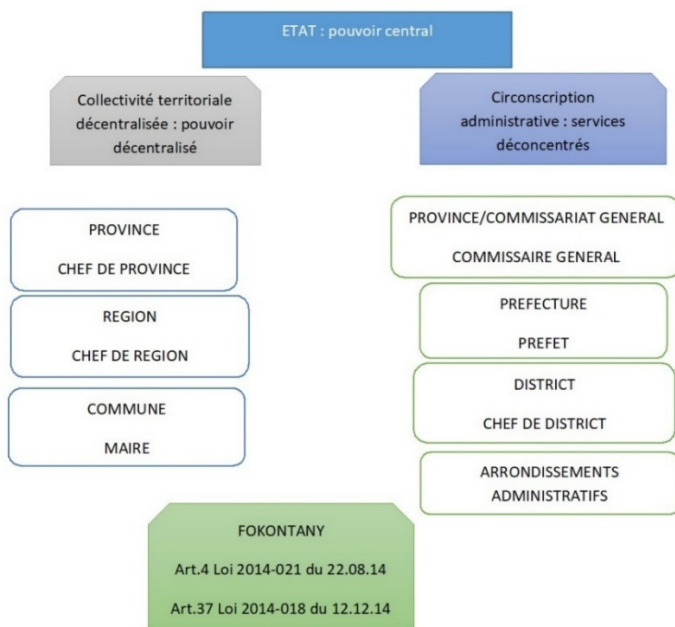


Figure 6: Structures administratives à Madagascar

Au vu de la place accordée par le législateur au Fokontany et bien que l'assainissement et l'hygiène relèvent de la compétence de la Commune, force est de constater que les compétences spécifiques de cette structure de base lui permettent de réaliser la gestion des ordures ménagères à son niveau.

***La préservation de l'environnement et le recensement des habitats :
compétences générales attribuées au Fokontany***

Les dispositions réglementaires existantes constituent des facteurs favorables pour que les *Fokontany* puissent jouer un rôle de premier ordre dans la préservation de l'environnement et dans la gestion des déchets à leur niveau.

En effet, les activités du Chef de *Fokontany* définies à l'Article 14 du décret 2009-890, consistent à (i) l'élaboration, avec la communauté, d'une vision pour le développement du *Fokontany*, (ii) au leadership, au changement et à l'esprit d'initiative dans la conduite des projets de développement du *Fokontany*, et (iii) l'assurance des attributions d'ordre particulier qui lui sont confiés par le Maire.

Par ailleurs, la mobilisation sociale ou communautaire, les activités de préservation de l'environnement et ses composantes ainsi que l'exécution des

délibérations du Conseil municipal du Comité de *Fokontany* contribuent de manière permanente et effective aux activités de développement du *Fokontany*. En outre, il concourt aux activités relevant du domaine de compétence de l'Etat telles que le recensement de la population.

Le plan comptable et financier

Pour répondre aux dispositions définies dans les articles 18 à 21 du décret 2009-890 concernant ses compétences financières, le *Fokontany* tient un livre de caisse, un registre de comptabilité ainsi que des quittanciers à souches, cotés et paraphés. Le Président du Comité de *Fokontany* présente à la fin de chaque exercice un état des dépenses effectuées.

De plus, les membres du Comité de *Fokontany* sont auxiliaires des percepteurs et régisseurs de recettes soit des communes ou de l'Arrondissement Administratif et ils bénéficient de remise, sur les sommes effectivement recouvrées.

Responsabilisation du Fokontany malgré des incertitudes

Durant les enquêtes de terrain, trois niveaux d'instance de gestion de déchets ont été proposés, à savoir (i) la CUA, c'est-à-dire la structure de gestion appliquée, (ii) l'Arrondissement qui regroupe de nombreux Fokontany et (iii) l'instance la plus proche de la population qui est le *Fokontany*.

Une incertitude règne plutôt quant à la proposition d'attribuer la gestion des déchets au niveau du *Fokontany*. Sur les trois choix proposés, 77 responsables sur 173 interviewés ont manifesté leur enthousiasme à prendre en mains les activités relatives à l'enlèvement des ordures ménagères.

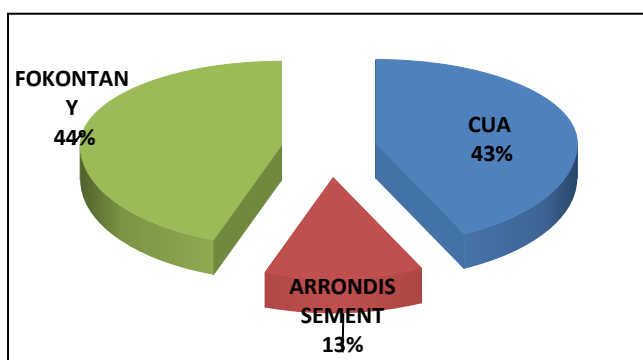


Figure 7: Suggestions sur l'instance de gestion des déchets

Ainsi, 43% des responsables interviewés veulent maintenir le système actuel qui est la gestion par la CUA alors que 13 % de ces responsables ont choisi de reléguer la gestion au niveau de l'arrondissement.

Trois arrondissements à savoir le deuxième, le cinquième et le sixième sont très dynamiques car plus de 50% des responsables (12/22 ; 16/27 et 16/27) sont prêts à relever le défi de gérer les déchets ménagers aux niveaux des *fokontany*. Le sixième arrondissement brille par un pourcentage très élevé, de plus de 59%. La fierté de ces responsables de se retrouver dans leurs propres attributions est appuyée par la motivation de prendre en mains l’assainissement et l’hygiène de leur village. Leur autorité serait confortée par cette nouvelle responsabilité.

Le quatrième arrondissement a marqué une hésitation avec un score de 22%, suivi par le premier arrondissement qui se situe aux environs de 35% et le troisième, près de 42%. Les coûts relatifs à l’entretien des matériels roulants et les coûts liés aux carburants restent des arguments de taille dans leur prise de décision. Le souci est plutôt financier, compte-tenu de la faiblesse du budget au niveau du *fokontany*.

Disponibilité de monographies mises à jour au sein des fokontany

Chaque *fokontany* détient une monographie qui est un registre dans lequel figurent toutes les informations concernant les habitants, les logements ainsi que les infrastructures et équipements à sa disposition. Les chefs secteurs, membres du Comité du *Fokontany* qui y résident, font du porte à porte et collectent les renseignements, à travers une fiche préalablement établie. Ces informations très détaillées sont censées être fiables, elles sont ensuite centralisées au niveau de l’arrondissement, elles portent sur le nombre de population, de toits ainsi que le nombre de ménages.

Tableau 10: Données recueillies par arrondissement (année 2024)

Arrondissement	Nombre fokontany	Population	Votants	Menages	Toits
I	44	323 291	103607	53963	31555
II	24	284 434	84330	35117	42653
III	34	151 752	54723	27670	16463
IV	32	407 967	135939	86674	46004
V	27	400 045	125937	81879	45682
VI	31	232 584	77861	47306	17122
TOTAL	192	1 800 073	582 397	332 609	199 479

Source : Données compilées à partir des monographies de 192 Fokontany de la CUA

Il est à préciser que ces informations sont utilisées pour la délivrance du certificat de résidence et du certificat de déménagement de sorte que les chefs secteurs devraient être ainsi normalement au fait des mouvements des habitants. La mise à jour périodique et régulière de la monographie relève de la compétence et de la responsabilité des chefs secteurs.

Recensement et recouvrement

Dans la mesure où une part des recettes revient aux responsables de recouvrement, conformément aux dispositions du décret 2009-890, le *Fokontany* est motivé pour mettre en place les mécanismes tendant à augmenter les recettes et à améliorer les recouvrements. Le recensement constitue une de leurs attributions quotidiennes, et ce, dans le cadre de la mise à jour de la monographie.

Contribution des ménages

Au vu des résultats d’une autre étude basée sur les principales charges d’enlèvement des ordures ménagères de la CUA, le montant de la contribution individuelle s’élèverait à 6 666 Ariary par an soit 555 Ariary par mois pour chaque personne population après répartition des charges estimées des différents toits (Rakotoarimalala et al, 2025) ¹⁴. La participation monterait jusqu’à 20 604 Ariary . Le nombre des citoyens majeurs , à savoir les votants est pris en compte. Par ailleurs, considérant le nombre de ménages, une hausse de la participation de chacun s’élèverait jusqu’ à 3 006 Ariary par mois soit 36 078 Ariary l’an. Enfin, la part de chaque toit atteindrait 60 156 Ariary l’an ou bien 5 013 Ariary par mois.

Tableau 11: Participation estimative de chaque contribuable
(Taux de change : 1 USD = 4 579,48 Ariary)

Frequence	Part/personne (Ariary)	Part/votant (Ariary)	Part/ménage (Ariary)	Part/toit (Ariary)
Journalier	18,15	57,23	100,21	167,10
Mensuel	555,50	1 717,04	3 006,53	5 013,05
Annuel	6 666,36 ¹⁵ soit 1,45 USD	20 604,50 soit 4,48 USD	36 078,39 soit 7,84 USD	60 156,70 soit 13,07 USD

¹⁴ Etude effectuée dans un autre article intitulé « Estimation de la contribution minimale des usagers en contrepartie de l’enlèvement des ordures ménagères de la CUA » établi par Rakotoarimalala et al, en 2025. Publication en cours au moment de la soumission du présent article.

¹⁵ 1 USD = 4 601,1 Ariary

Le fait de partager les charges au niveau de chaque ménage accroîtrait le nombre de contribuables. De ce fait, le montant à payer par chacun serait brusquement réduit.

Tenant compte d'une catégorisation des contribuables, objet des abattements fiscaux décidés par le Conseil municipal, la CUA, a établi 7 catégories en 2021 (classe 1 jusqu'à 7 en fonction des propriétés considérées), la classe 1 paierait seulement 3 572 Ariary au lieu de payer 5 956 Ariary par an. La classe 7 se retrouverait avec 1 698 420 Ariary par an contre 2 830 277 Ariary pour chaque toit (Tableau 3).

Tableau 12: Estimation de contribution périodique de ménage sur l'enlèvement des déchets

Classement	Nombre de ménages	Part/ménage/an (Ariary)	Part/ménage/mois (Ariary)	Part/ménage/jour (Ariary)
1	161 681	3 572	297	10
2	62 763	7 139	594	20
3	63 727	28 604	2 383	79
4	24 812	71 522	5 960	198
5	14 900	143 041	11 920	397
6	2 228	965 154	80 729	2 680
7	2 228	1 698 420	141 535	4 717
	332 339			

La réduction de la part de chaque contribuable à partir de l'implication des différents ménages est manifeste. Le ménage ne paierait que près de 60% des montants estimés pour chaque toit.

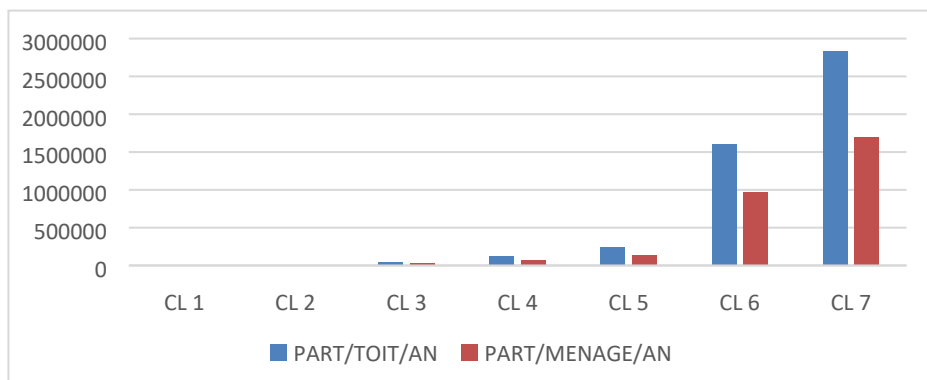


Figure 8: Comparaison entre les contributions de toit et de ménage

Faiblesses

Les mécanismes de la réforme fiscale et la coordination des multiples prélèvements financiers figurent parmi les points à améliorer, et ce, en sus du manque de leadership et de la compétence de certains agents.

Une frilosité de certains chefs de Fokontany face à la réforme fiscale

La fiscalité fait mal aux oreilles de certains membres de *Fokontany* interviewés. La réforme qui tend à augmenter la taxe, sous quelque forme que ce soit, n'est pas admise par 81 responsables représentant ainsi la majorité. Seuls 56 sont favorables à la révision des impôts. Dans la réalité, le pouvoir-d'achat et la situation financière de chaque ménage constituent les principales raisons avancées par certains.

Par ailleurs, le manque de dynamisme et de leadership de quelques membres du Comité de *Fokontany* engendre, le retrait progressif de certaines attributions dévolues à l'Arrondissement et au *Fokontany*, et donc une certaine méfiance envers certains responsables de l'Organe exécutif. Ceci influe sur la motivation pour la gestion des déchets. -Tableau 4).

Tableau 13: Opinions des Responsables vis-à-vis de la réforme fiscale au niveau de la CUA

Arrondissement	Contre la réforme	Clarification des ROM	Pour la réforme
I	23	13	4
II	13	6	3
III	15	21	11
IV	11	11	5

V	5	3	18
VI	14		15
Total	81	54	56

Manque de coordination entre Fokontany et secteur

Dans le cadre de l’accomplissement de leurs obligations envers le *Fokontany*, les habitants sont souvent appelés à participer financièrement, à plusieurs services tels les certifications, la délivrance de divers actes administratifs ou les contributions relatives aux activités sociales et entraides.

La cotisation varie d’un *Fokontany* à un autre, et se situe entre 0, entre 0 à et 9600 Ariary soit 2,09 USD dont la plupart s’élève à 2400 soit 0,52 USD Ariary (27 %) et 2000 Ariary soit 0,43 USD (23%) par an. Lors des enquêtes menées, il a été relevé que seul le Fokontany de 67 Ha Ouest avec une population de 11 000 personnes réparties sous 830 toits, constitue une exception à la règle, car aucune cotisation annuelle n’est imposée et la certification de résidence reste à 200 Ariary, montant le plus faible parmi les 192 Fokontany.

Par ailleurs, certains *Fokontany* mettent en place, des cotisations annuelles en sus, établies notamment, au bénéfice du Secteur auquel ils appartiennent. A titre d’exemple, le *Fokontany* d’Andohanimandroza où la cotisation annuelle par ménage était en 2019 de 500 Ariary par ménage, a été révisée à 1200 Ariary depuis l’année 2020. Par ailleurs, la cotisation du Secteur auquel il appartient, atteint 2400 Ariary par an, soit le double. Si ces différents coûts ont été affichés et largement connus par le public dans ce Fokontany, ce n’est pas le cas pour les autres.

Le taux de recouvrement de la cotisation diffère d’un *fokontany* à un autre. Il tourne autour de moins de 50%. En ce qui concerne plus particulièrement les contributions ou cotisations sociales, la plupart des habitants ne paie qu’au moment où ils ont besoin de se présenter au bureau du *Fokontany* pour demander un service.

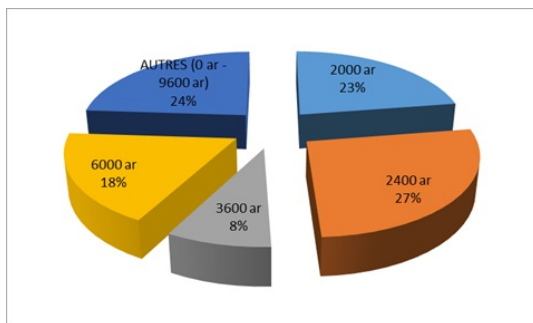


Figure 9: Extraits des montants de cotisation annuelle des Fokontany en 2024

Enfin, dans les *Fokontany* au sein desquels sont érigées les structures RF2, services en charge de pré-collecte, de nettoyage et d'hygiène, les membres paient entre 500 et 5 000 Ariary¹⁶ selon le type de contrat. Dans certains cas, les commerçants et les associations paient entre 10 000 et 15 000 Ariary par mois. Cependant compte tenu d'un faible pouvoir d'achat généralisé, ces contributions ne satisfont pas toujours les intéressés.

Opportunités

Quelques opportunités ont été relevées durant les visites sur terrain, telles que la présence de structure locale de concertation en tant qu'espace offert aux contribuables pour présenter leurs opinions avant, durant et après la mise en place d'un nouveau système, ou encore la présence de nombreux partenaires techniques et financiers dans le cadre de la gestion de déchets.

Structure locale de concertation : une opportunité de dialogue offerte aux contribuables

Le dialogue est ouvert au public à travers la structure locale de concertation. Il s'agit d'un espace de consultation permettant la participation inclusive de tous les acteurs dont les habitants du Fokontany, conformément au Décret n°2015-957 du 16 juin 2015 (Article 3). C'est là une opportunité pour les différentes couches sociales en vue de se faire représenter et de faire entendre leur voix par rapport aux politiques publiques de développement. Selon l'article 9 de ce décret, les représentants des Fokontany, sont aussi membres d'office des Structures Locales de Concertation communales (SLCC).

Par ailleurs, cette structure faciliterait la sensibilisation et la conscientisation des contribuables, en même temps, ces derniers sont en mesure de réclamer la redevabilité de l'Administration. En sus de cette nouvelle structure, un département en charge de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption a été créé au sein de la Mairie d'Antananarivo ; il s'est fixé comme objectif la gouvernance et il est prêt à soutenir les 192 Fokontany dans toutes les démarches impliquant les ménages. D'ailleurs, les doléances relatives à l'IFPB ont été traitées au sein de ce département. Ainsi, les chiffres et les évaluations administratives reflètent la réalité compte tenu de la proximité des propriétés recensées et seraient facilement vérifiables à partir des données détenues par le Chef Secteur.

¹⁶ 1 USD = 4 601,1 Ariary

Informations préalables des habitants suite aux échanges et à la concertation

Les mécanismes de gestion de déchets à travers le montant de la contribution et les modalités de recouvrement pourraient ainsi faire l'objet de concertation au niveau de cette structure et recevoir l'avis préalable des contribuables. Les échanges d'informations et la communication se feront normalement suivant le système «bottom- up», du bas vers le haut ou bien selon la rationalité procédurale. Par conséquent, l'avis d'imposition muni du montant préalablement débattu, pourrait être communiqué officiellement avec un calendrier de paiement bien établi. Il serait facile d'afficher au niveau de à chaque Fokontany et la liste des contribuables et le taux de recouvrement ; si faisable, selon la concertation préalable, les bons payeurs feront l'objet d'un affichage, à titre d'incitation fiscale.

Appui et support considérables des Partenaires techniques et financiers

Un certain nombre d'interventions au niveau de la commune, des *fokontany* a pu être relevé. Il peut s'agir de projets plus vastes, à l'échelle de la CUA comme la réhabilitation de la décharge d'Andralanitra, la dotation de camions à ordures, ou des projets s'assainissement et d'hygiène et d'assainissement concernant plusieurs fokontany dits prioritaires. Ces projets se font dans le cadre de coopération bilatérale ou multilatérale. Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de proximité, plusieurs ONGs travaillant avec les structures locales sont plus présentes pour la dotation d'infrastructures d'assainissement au niveau des *Fokontany*, tels que douches, lavoirs, toilette et points d'eau, elle fait l'objet d'appui et de financements de la part des partenaires techniques et financiers (Tableau 5).

Tableau 14: Quelques appuis fournis par les PTF en faveur de la CUA

Année	Description des apports	Sources	Affectation	Fokontany (FKT) concernés
2011	2 millions d'euros soit près de 5,6 milliards d'Ariary	AFD	Réhabilitation de stockage de déchets à Andralanitra	192 FKT de la CUA
2013-2016	560 990 Euros	AFD	Projet d'Assainissement Innovant en milieu Urbain (PAIU)	12 FKT de la CUA
2011-2017	14 millions €	AFD	Ouverture et assainissement des quartiers prioritaires	76 FKT de la CUA

			d'Antananarivo	
2017-2020	6 millions de dollars américains (dont une partie pour Antananarivo)	USAID	Projet Water and Development Alliance (WADA) Madagascar	-
2019	Dotation de 35 camions, 175 bacs à ordures et équipements	Présidence de la République	Assainissement de la capitale	192 FKT de la CUA
2022-2022	112 bennes à ordures, matériels et équipements, d'une valeur de 850 000 USD (115 bennes à ordures, 2 camions vidangeurs et des EPI)	PNUD	Appui du PNUD à la riposte nationale à la COVID-19	192 FKT de la CUA
2023	8 million d'euro	AFD-UE	Financement de la deuxième phase du Programme Intégré d'Assainissement d'Antananarivo (PIAA2).	FKT les plus vulnérables aux inondations
2024	845 millions de Yen, soit l'équivalent de 25 milliards Ariary	JICA-Japon	Projet d'amélioration des équipements de gestion des déchets solides pour la ville propre d'Antananarivo (GESDA) pour la collecte, le transport et le traitement des déchets	192 FKT de la CUA

Source : Compilation des données issues de divers rapports et des sites web

Menaces

Les responsables avancent quelques points qui constituent des facteurs externes et qui pourraient handicaper la mise en œuvre de la gestion de proximité. L'éthique des membres de Fokontany joue un rôle plus qu'indispensable dans la mise en œuvre de cette initiative.

Les facteurs exogènes difficilement maîtrisables

Le mandat électoral est lié au culte de la personnalité. La seule référence à une élite nationaliste peut faire tomber un projet. Les détracteurs se multiplient afin de dénigrer les nouvelles attributions des membres du Comité de *Fokontany*, certaines hiérarchies se sentent menacées partiellement ou totalement, notamment au niveau de leur prérogative.

Par ailleurs, la situation économique nationale pourrait impacter la situation financière de chaque contribuable, dans la mesure où, le PIB par habitant était de 530 USD en 2023 et plus de 80% de la population vit dans la pauvreté selon les données de la Banque mondiale. Cette situation économique ne facilite pas la tâche des responsables de *Fokontany*.

A cela peut s'ajouter des lourdeurs dans les décaissements de fonds soulevés par plusieurs Collectivités territoriales¹⁷. Le principe de gestion de proximité pourrait rallonger le circuit de décaissement de fonds au niveau du Trésor public. Déjà au niveau de chaque commune, le problème se pose par rapport au manque de ressources propres et aux disponibilités de fonds liées aux recettes fiscales et à une dépendance excessive aux transferts de l'État. Par ailleurs les défis dans la gestion financière sont des réalités quotidiennes.

Ethique, facteur prépondérant de réussite du projet

Tenant compte de l'indice de perception de la corruption publié par « Transparency International », Madagascar a réalisé un score uniquement de 25/100 en 2023, ce qui est largement inférieur à la moyenne mondiale (43/100), de plus, il a perdu un point par rapport à sa situation en 2022¹⁸.

Les Collectivités décentralisées ne sont pas à l'abri des risques de corruption au même titre que d'autres institutions et services. L'éthique est considérée dans cette analyse comme un facteur majeur de la réussite de cette proposition, et ce notamment, lors de l'accomplissement de l'opération matérielle de recensement des ménages, liée au ROM, ou au moment de l'encaissement des recettes par les responsables des *Fokontany*.

Si les données statistiques et démographiques à jour au sein du *Fokontany* sont des facteurs de réussite, l'absence de motivation reste une condition nécessaire pour la mise en œuvre de cette politique publique.

¹⁷ GIZ, Projet de Développement Communal Inclusif et de Décentralisation (ProDéCID)

¹⁸ <https://bianco-mg.org/position-de-mcar-en-indice-de-perception/> et www.transparency.org/cpi

Le nombre de ménages recensés durant les visites de terrain¹⁹, auprès de trois arrondissements à savoir le premier, le deuxième et le troisième affichent des résultats relativement inférieurs à ceux publiés dans le RGPH-2018. En effet, 53 963 ménages ont été dénombrés en 2024 contre 57 123 dans le RGPH-2018, dans le premier arrondissement. Un écart considérable de 16 746 a été relevé auprès du deuxième arrondissement car la totalité des ménages n’atteint que 35 117 alors que RGPH-2018 a trouvé 51 863. Enfin, l’écart reste de 3 759 ménages pour le troisième arrondissement. (Tableau 6)

Tableau 15: Décalage entre les chiffres issus de cette étude et ceux de RGPH-2018

Arrondissement	Population / RGPH-2018	Population Recensée en 2024	Menage / RGPH 2018	Menages recensés en 2024
I	231 166	323 291	57 123	53 963
II	190 171	284 434	51 863	35 117
III	122 906	151 752	31 429	27 670

Source : Compilation des données issues de RGPH 2018 et enquêtes menées en 2024

Enfin, la relation proche entre les membres du Comité de *Fokontany* et les habitants pourrait engendrer des conflits d’intérêts ou une ambivalence en défaveur du traitement égalitaire des usagers devant le service public.

DISCUSSION

Face à la montée en puissance de la culture de performance dans la gestion des affaires publiques et la culture de la redevabilité des élus (PNDE, 2023), la question de gouverner les services publics locaux, ne cesse de prendre de l’ampleur et de susciter les plus vifs intérêts (El Aloui, 2022). Etant entendu que les documents relatifs à la décentralisation effective à Madagascar ont affiché (i) une insatisfaction des usagers et (ii) un bilan mitigé de la performance de la Collectivité (PNDE, 2023). En ce qui concerne la faisabilité de la gestion de proximité des déchets, le dynamisme des *Fokontany* au sein de la CUA diffère, dans la pratique, en fonction d’un certain nombre de facteurs. Il y a des *Fokontany* qui semblent être plus motivés que d’autres. Cette différence de motivation est aussi parfois politique. Au vu des résultats de cette étude, la discussion porte sur comment consolider les facteurs de succès en vue de minimiser les risques. A cela devraient s’ajouter quelques mesures d’accompagnement susceptibles d’appuyer les atouts de cette nouvelle approche.

¹⁹ A partir de la monographie de chaque *fokontany*

Une nouvelle approche

Compte tenu de l'entassement des ordures partout dans la ville, le rôle des *Fokontany* est incontournable dans le processus de gestion locale des déchets. La Cour des comptes recommande à la société en charge de la collecte des ordures²⁰ de travailler étroitement et de collaborer avec les 192 *Fokontany* de la CUA (Cour des comptes, 2019). Ceci confirme les résultats des enquêtes. En effet, par rapport à la capacité insuffisante de la CUA à faire face à la gestion des déchets, il est nécessaire de faire intervenir une autre entité.

Etant donné que la gestion des déchets ménagers constitue un des services publics locaux et de surcroît un des services de proximité par excellence (El Aloui, 2022), les résultats de cette étude vont encore un peu plus loin dans la mesure où ils mettent en exergue quelques points forts (Tableau 1) permettant d'affirmer l'engouement de certains responsables à s'impliquer directement dans le processus proposé (Figure 2). Un service de proximité par excellence contribue, entre autres, à répondre aux besoins pratiques de la population et à tisser des liens sociaux forts entre les administrés et les responsables. En effet, le *Fokontany*, partie intégrante de la Commune conformément aux textes en vigueur, est tout indiqué dans le Plan National de Décentralisation Émergente²¹. La volonté institutionnelle de traiter la question des déchets de manière exhaustive (Ouedraogo, 2024) est un fait susceptible de faciliter la mise en œuvre de l'approche proposée. Cette volonté constituerait un levier puissant pouvant faire basculer progressivement les responsables réticents à se joindre aux 44% favorables et qui ont opté en faveur de la nouvelle compétence du *Fokontany* (Figure 2).

Dans la problématique actuelle de la décentralisation (Randriamihaingo, 2011 ; PNDE, 2023), cette nouvelle responsabilisation des membres du *Fokontany* renforcerait leur autorité, d'une part et pourrait constituer un tremplin vers la mise en place d'une décentralisation effective selon la Lettre de Politique de Décentralisation Émergente, validée par la loi n°2021-011 du 18 août 2021. Avec cette nouvelle approche, il importe de donner une place considérable à l'aspect technique au détriment de la politique « politicienne » qui doit être vue comme une perversion et une déviation du système administratif, qui engendrent un gaspillage des compétences et une perte de motivation (Quertainmont, 2001).

²⁰ Société SAMVA (Service Autonome de Maintenance de la Ville - d'Antananarivo) à l'époque, ayant reçu la délégation de la part de la CUA et remplacée par la SMA (Société Municipale d'Assainissement) depuis 2021

²¹ Annexe au décret n°2023-932 du 2 août 2023, portant validation du Plan National de Décentralisation Émergente (PNDE)

Par ailleurs, l'aspiration des responsables et leur fierté de se retrouver dans leurs propres attributions²² (Brown, 2000 ; Gaudieux et Ramiamanana, 2014) font de ces orientations des facteurs de succès dans la mise en œuvre de cette nouvelle approche. D'ailleurs, ceux-ci traduisent la bonne volonté des responsables à l'échelle de base de devenir un des piliers de la territorialisation des services publics et de l'autonomisation des collectivités locales.

Les facteurs de succès devraient également être conjugués avec les opportunités offertes par la structure locale de concertation (Ravelomanantsoa et Rajaonarivo, 2021), laquelle est une avancée majeure à consolider en vue de renforcer la participation citoyenne aux affaires publiques. Il s'agit, dès lors, de mettre chacun, simple citoyen comme responsable, à sa place durant le processus décisionnel et dans la mise en œuvre des décisions prises (El Aloui, 2022). Dans ce sens, une certaine confiance ou bien un respect mutuel réapparaît car « *Agir au nom de la proximité contribue à la construction d'un sentiment d'appartenance collective, de solidarité et de responsabilité au regard de la prise en charge des déchets* » (Cirelli et Maccaglia, 2019).

Des facteurs de succès contre les risques identifiés

Certes, les facteurs de risques ont bien été identifiés, pour ne citer que la réticence de certains responsables pour la réforme fiscale (Tableau 4). Les hésitations se cristallisent au niveau du recouvrement des redevances, compte-tenu de la multiplication des prélèvements financiers déjà effectués (Figure 5), qui peut être mal vue par les résidents (Rakotoarimalala, 2023). Ceci constitue, selon la littérature, des incertitudes dans la prise de décision (El Aloui, 2022). Par ailleurs, ces quelques aspects négatifs ont été accentués par des facteurs exogènes liés à la situation économique qui prévaut, la lourdeur des procédures de décaissement de fonds au niveau du Trésor public et l'aspect comportemental des membres du *Fokontany*.

La précarité des financements de la CUA, la faiblesse du budget par rapport au nombre d'habitants et de l'importance des besoins risquent, en effet de compromettre la réalisation effective de cette gestion de proximité des déchets. Une étude ancienne de l'ONU -HABITAT datant de 2012 montrait déjà que l'accroissement des finances municipales était insuffisant (6,87 % au cours des six dernières années).

En 2010, les principales recettes par ordre d'importance consistaient en droits de voirie, recettes de marché, impôt foncier et impôt synthétique, en plus des taxes fixées par le gouvernement. Les recettes fiscales foncières représentaient une part

²² Attributions déjà acquises auparavant mais arrachées plus tard, selon les explications apportées par certains anciens Chefs Fokontany

non négligeable avec 22,45 % des recettes totales en 2008 et 23,88 % en 2009. L'une des principales problématiques reste jusqu'à aujourd'hui le taux de recouvrement de l'impôt foncier sur les propriétés bâties qui s'élevait pourtant à 58,26 % en 2009. Les lacunes actuelles en termes de financement doivent être comblées par l'aide financière en provenance de l'État central, le partenariat ciblé sur la base des documents stratégiques prioritaires de la CUA.

Au niveau des arrondissements, les plus frileux sont le premier, le troisième et le quatrième arrondissements. Le premier, caractérisé par la précarité de nombreuses constructions et le quatrième sont les plus densément peuplés. Vu l'enjeu spatial de ces arrondissements dans la gestion de leurs déchets, la sensibilisation et la formation des responsables et des citoyens sont indispensables. En outre, la réduction brusque du montant à prélever au titre de participation à l'enlèvement des ordures (Tableaux 2 et 3) serait un argument solide et efficace pour convaincre les responsables réticents (Tableau 4). Plus les dénominateurs augmentent, plus le montant des ROM dégringole, nouvelle proposition alléchante permettant de motiver aussi bien les usagers que les responsables de *Fokontany*.

En termes plus global, le niveau de vie des contribuables est à prendre en considération, dans la mesure où les crises politiques successives ont causé des pertes d'emplois et beaucoup de travailleurs ont rejoint l'économie informelle (Razafimamonjy, 2015). Le secteur informel est en perpétuelle évolution, surtout dans les secteurs du petit commerce et de la micro-entreprise, ce qui profite peu aux finances de la commune car les intéressés ne paient pas le ticket journalier sur les marchés et n'ont ni Numéro d'Identification Fiscale ni carte statistique. Le développement de ce secteur demeure un défi majeur pour la Direction générale des impôts, et cela pourrait être également le cas pour le *Fokontany*, notamment, dans la mise en œuvre du principe de proximité de la gestion de déchets.

L'aspect éthique

Des valeurs comme l'intégrité, la transparence et la neutralité sont clamées, cependant les réalités sur le terrain sont différentes. La corruption, le favoritisme et les abus d'autorité sont monnaies courantes dans le pays (Roby et al, 2025). Cet état de fait est reconnu au niveau des *Fokontany* ou des quartiers comme figurant parmi *les canaux de légitimité parallèles qui facilitent l'obtention de privilèges*. Ceci pourrait entraver la gestion de proximité, dans des situations comme la réalisation des recensements au cours desquels les Chefs secteurs pourraient être tentés de dissimuler certains toits ou ménages. Des tris subjectifs des contribuables, objet de recouvrement, peuvent aussi être constatés. Ces faits causeraient une discordance et un décalage des données statistiques (Tableau 6). Le recensement des ménages qui permet d'identifier de nouveaux contribuables, en vue de l'augmentation des

recettes, demeure, cependant, l'élément clé et les principaux objectifs de cette proposition. L'atteinte de ces objectifs reste conditionnée largement par l'aspect comportemental à savoir l'éthique des membres du *Fokontany*.

Par ailleurs, selon Ambre Associates (2019), les risques de corruption sont élevés dans le cadre de la décentralisation, ils sont liés aux allocations des ressources, ou la faiblesse des moyens ou le manque de contrôle. Or, l'approche de proximité de la gestion des déchets implique, *in fine*, aussi bien une gestion financière, à savoir les recettes issues des redevances sur les ordures ménagères (ROM) qu'une gestion des quittances à savoir les pièces justificatives de paiement.

L'atteinte des principaux objectifs requiert l'adoption des mesures d'accompagnement spécifiques et bien ciblées qui ne sont pas toujours accessibles aux *Fokontany*, telles que la dotation de systèmes informatisés, de mesures transitoires pour la production de quittances sécurisées, et d'un système de contrôle de gestion (Bal et Jaouhari, 2024).

Des mesures spécifiques afin de répondre à d'autres facteurs endogènes ou exogènes

L'octroi de numéros de logement est souvent complexe et arbitraire dans certains *Fokontany*. A telle enseigne que le recensement et l'inventaire des propriétés bâties trébuchent souvent sur des erreurs. Ces problèmes sont accentués par la forte pression démographique sur des sols urbains déjà saturés (Attoumani et al, 2015, projet TaToM, 2019).

Selon l'Article 17 du Code municipal d'hygiène, les responsables de *Fokontany* veillent à ce que les canaux d'évacuation des eaux usées dans les ruelles de sa circonscription soient fonctionnels et dépourvus d'eaux stagnantes et de déchets ; ce projet constituerait une nouvelle attribution, en plus des charges habituelles.

Par conséquent, l'organe exécutif de la CUA, en collaboration avec l'Etat devrait se préparer à ce que des moyens suffisants et adaptés au volume des ordures d'Antananarivo soient alloués avant d'engager la responsabilité du *Fokontany* sur une telle et lourde tâche.

Renforcement des principes et capacité des acteurs budgétaires pour la gestion de proximité

Donner une place très importante au *Fokontany* répond à une mise en œuvre effective du Préambule et de l'Article 152 de la Constitution ainsi que des textes subséquents. Les secteurs de l'environnement et de l'hygiène publique, partie intégrante des actions du programme de développement économique et social, prioritaires de chaque Collectivité, requièrent ainsi l'application de tous les principes

des finances publiques et l'organisation correspondante en relation avec le chef de l'exécutif, à savoir le Maire qui joue le rôle d'ordonnateur, le comptable public qui devra assurer la Trésorerie générale ou principale (Décret 2015-959 du 16 juin 2015). Pour l'exécution de ces nouvelles activités, le *Fokontany* nécessite également la présence d'acteurs budgétaires. En outre, les fonctions des Responsables de Programme ou de Gestionnaire d'Activités relatives à la gestion des déchets sont ainsi assurées par les membres du Comité de *Fokontany*²³. Cela nécessite un acte pris par le Maire de la CUA.

Le renforcement de capacité des agents du *Fokontany* constitue, dès lors, une condition sine qua non de la faisabilité de la gestion de proximité dans l'optique de tirer parti de la hausse considérable de contribution en engageant le maximum de ménages recensés. Les membres du Comité devront, dans ce cas, faire preuve de professionnalisme et d'intégrité dans la conduite de leur mission, surtout dans le strict respect du principe de traitement égalitaire des usagers.

Démocratie locale, déconcentration et principe de modularité dans la mise en œuvre de la gestion de proximité

En droit comparé et pour le cas d'un pays développé comme la France, le principe essentiel de la démocratie locale constitue un droit des habitants d'une Commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent²⁴. Par ailleurs, en vertu du Décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration, il s'agit de donner « *aux échelons territoriaux des administrations civiles de l'État le pouvoir, les moyens et la capacité d'initiative pour animer, coordonner et mettre en œuvre les politiques publiques, dans un objectif d'efficience et de proximité avec les usagers et les acteurs locaux* ». Territorialiser l'action publique (Laurent, 2022) vise à intégrer les usagers au diagnostic territorial préalable à l'élaboration d'une nouvelle mesure (Rimbert-Pirot, 2015).

Néanmoins, les autorités déconcentrées sont **soumises au contrôle hiérarchique de l'État (Bal et Jaouhari, 2024)** qui dispose à leurs égards du pouvoir disciplinaire permettant la sanction, la suspension ou la révocation ainsi que du pouvoir d'approbation, d'annulation ou de substitution de leurs actes. A Madagascar, c'est le Préfet, en tant que représentant de l'Etat qui assure le contrôle de la légalité des actes du *Fokontany* (Décret 2009-890 du 02 juillet 2009). Les contrôles aident les responsables à mieux cadrer leurs actions et permettent de pallier-les-menaces

²³ Manuel de procédures budgétaires des Communes Rurales de première catégorie, Communes Urbaines et Régions. Août 2018

²⁴ Article L2141-1 du Code général des collectivités territoriales, France

éventuelles. Il appartient également à la Mairie de renforcer les moyens humains et matériels mis à la disposition du *Fokontany*, de mettre en place des dispositifs susceptibles d'instaurer un climat de confiance entre les diverses hiérarchies afin de dissiper progressivement les réticences des structures locales. L'effectivité de la motivation, à savoir, l'adoption de textes clairs et les modalités techniques demeure un outil indispensable.

CONCLUSION

La gestion des déchets urbains dans les pays en développement représente un défi économique important, qui représente pour une ville comme Antananarivo une part non négligeable de son budget et l'oblige à développer des partenariats. Les systèmes de gestion des déchets nécessitent des investissements importants pour la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des déchets. Cette gestion rencontre de très nombreuses difficultés, du point de vue technique et économique, mais aussi méthodologique et organisationnel. C'est dans cette perspective que le *Fokontany* peut être amené à jouer un rôle plus important qui suppose une réorganisation, une planification, des moyens adéquats dans le cadre d'une gestion de proximité efficace.

Le *Fokontany* n'est, certes, pas une structure décentralisée à Madagascar, ainsi au lieu d'un transfert de compétence et du principe de subsidiarité au sens de la décentralisation, la gestion de proximité, analysée dans cet article, implique plutôt la mise en œuvre de la gouvernance locale et l'opérationnalisation de la structure de concertation selon l'article 15 de la loi organique 2014-018. Cette étude met en exergue les conditions de son implication dans l'évaluation des principales recettes et des dépenses pour la gestion des ordures au vu de résultats de recensement et de l'inventaire consignés dans la monographie de *Fokontany*. La participation et la responsabilisation de ses membres dans la gestion locale de déchets répondent au cadre légal en vigueur et à leur contribution dans le cadre du recouvrement des recettes, à travers leur capacité à mobiliser les habitants. Toutefois, les analyses menées mettent en exergue les risques ainsi que les facteurs exogènes susceptibles d'affecter négativement la faisabilité de la gestion de proximité. Ces risques devront être gérés notamment par des mesures d'accompagnement et des préalables requis tels que le renforcement des capacités, l'adoption des textes clairs sur les procédures, la motivation ainsi que les contrôles des actes de *Fokontany*. Les responsables de *Fokontany* sont appelés à entretenir des relations objectives pour une synergie d'actions avec les diverses parties prenantes qui interviennent dans la chaîne de la gestion des déchets urbains de la capitale.

REFERENCES

- 27) Ambre Associates, 2019. Analyse des risques de corruption dans la mise en œuvre de la décentralisation. Rapport final, Janvier 2019, 59 p
- 28) Attoumani A., Razafinjato V., Randriamampandry C., Randriatsimbazafy A., La croissance de la ville d'Antananarivo et ses conséquences, 25 p
- 29) Bahers J.B., Durand M... The effect of proximity on waste management in the paradoxes of the circular economy in France (chapter nine). Perspectives on Waste from the Social Sciences and Humanities. Opening the Bin (Editor Richard Ek and Nils Johansson), Cambridge Scholars Publishing, 2020, 978-1-5275-4674-5. halshs-02987109
- 30) Bal M. & Jaouhari L. (2024) « Le contrôle de gestion au service de la gouvernance des collectivités territoriales », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 7 : Numéro 3 » pp : 132 – 167
- 31) Charbuillet C., Meurville J.M., 2018. Etude de gestion des déchets plastiques de l'Océan indien. Mars 2018, 93p
- 32) Cirelli C., Maccaglia F., 2019, Territoires des déchets. Agir en régime de proximité, Tours, Presses Universitaires François Rabelais.
- 33) Cirelli, C., Maccaglia, F. & Melé, P. (2017). « L'incinérateur est trop près, la poubelle trop loin » : gérer les déchets en régime de proximité. Flux, 109-110, 61-72. <https://doi.org/10.3917/flux1.109.0061>
- 34) Cour des comptes, 2019. Rapport définitif n°15/19-rod/adm du 06 novembre 2019 sur l'audit de performance du processus de collecte et de transport des ordures ménagères de la ville d'Antananarivo par le service autonome de maintenance de la ville d'Antananarivo (SAMVA) ; 82 p
- 35) Cour des comptes, 2022. Rapport suivant délibération en date du 21 septembre 2022 sous n°12/22/EPP/PSNA sur l'évaluation de la Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement (PSNA) pour la période 2008-2015
- 36) Durand M. et al, 2015. L'application du principe de proximité dans la gestion des déchets : divergence d'enjeux sociaux, techniques et environnementaux. International conferences on proximity - Building proximities in a global world : Territorial, organisational and societal challenges., Université François Rabelais de Tours, May 2015, Tours, France. {hal-01205334}
- 37) El Aloui. M. (2022) « Gouverner le service public local : processus décisionnels, incertitudes et arrangements », cas de la gestion des déchets ménagers et de l'éclairage public à Salé, Revue Française d'Economie et de Gestion « Volume 3 : Numéro 11 » pp : 31 – 55

- 38) Fontaine L, 2022. Proposition de scénarios pour la gestion des ordures ménagères résiduelles. Autre [cond-mat.other]. Université de la Réunion, 2022. Français. NNT : 2022LARE0037
- 39) Gaudieux A., Ramiaramanana J. Gouvernance et ressources naturelles à travers les Fokon- tany et les Fokonolona dans les textes et les pratiques traditionnelles malgaches. Travaux & documents, 2014, Texte et politique, 47, pp.65–81. hal-02267892
- 40) Laurent E., « La tarification incitative : enjeux et problèmes d’acceptabilité sociale d’une fiscalité écologique », *Carnets de géographes* [En ligne], 16 | 2022, mis en ligne le 15 septembre 2022, consulté le 19 août 2024. URL : <http://journals.openedition.org/cdg/8028> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdg.8028>
- 41) Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et des Travaux Publics, 2019, Plan d’urbanisme directeur de l’agglomération d’Antananarivo avec l’appui de la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) - Projet d’Elaboration du Schéma Directeur pour le Développement de l’Axe Economique TaToM (Antananarivo-Toamasina, Madagasikara)
- 42) Ministère des finances et du budget ministère de l’intérieur et de la décentralisation, août 2018, Manuel de procédures budgétaires des Communes Rurales de 1ère catégorie, Communes Urbaines et Régions. Août 2018. Projet *ny Fanjakana ho an’ny daholobe* (NFD) financé par l’Union Européenne et publié avec le concours du PRODECID
- 43) Morris D. J., 1982, Self-reliant cities. Energy and the transformation of urban America, San Francisco,
- 44) ONU-Habitat, Madagascar, profil urbain d’Antananarivo.2012, 36 p
- 45) Ouedraogo C. R., 2024. Gestion des déchets solides ménagers et dynamiques territoriales dans une ville intermédiaire : cas de la ville de Koudougou au Burkina Faso. Thèse de doctorat en Géographie, École Doctorale des Lettres, Sciences Humaines et Sociales - ED370.UMR Territoires, soutenue publiquement le 12 juillet 2024, 341 p
- 46) Quertainmont P., « Réflexions de synthèse », *Pyramides* [En ligne], 3 | 2001, mis en ligne le 30 septembre 2011, consulté le 24 juin 2025. URL : <http://journals.openedition.org/pyramides/542>
- 47) PNDE, 2023. Plan National de Décentralisation Emergente. Annexe au décret n°2023-932 du 2 août 2023, portant validation du Plan National de Décentralisation Emergente (PNDE)

- 48) Rakotoarimalala H., 2023. Faisabilité de la mise en place de la fiscalité environnementale à Madagascar. Thèse de doctorat, ED GRND, soutenue le 23.12.23, 241p
- 49) Randriamihaingo L.H., 2011, Coopération et décentralisation à Madagascar: Etats, organisations internationales et transnationalité, Science politique. Université de Pau et des Pays de l'Adour
- 50) Ravelomanantsoa H.et Rajaonarivo A., 2021. Politique ouverte : structures locales de concertation dans les municipalités de Sahanivotry et Masindray, Madagascar. UNESCO, 2021, 123p
- 51) Razafimamonjy N., 2015. Vente sauvage : un mode de distribution défiant le commerce formel. Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master en Droit des affaires. 83 p
- 52) Rimbert-Pirot A-G. (2015), *Analyse du processus de territorialisation de l'action publique : construction d'un territoire et appropriation d'un outil pour agir collectivement*, Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université Aix-Marseille. Sierra Club Books. 115 p
- 53) Roby N., Raharijaona J.J, Andrianasolo L.G., Août 2025, Comprendre l'administration malgache à travers l'analyse semi-contextuelle. Revue Scientifique des Lettres, des Langues, des Arts et de la Communication. Mars 2025, pages 55-68
- 54) Wilson DC, Rodic L, Scheinberg A, Velis CA, Alabaster G. Analyse comparative de la gestion des déchets solides dans 20 villes. *Gestion et recherche des déchets*. 2012;30(3):237-254. doi: [10.1177/0734242X12437569](https://doi.org/10.1177/0734242X12437569)

L'EMPIRE PARADOXE DANS LA FJKM²⁵ : L'EMPIRE ETERNEL ET TEMPOREL

Par

Alfred RANDRIAMAMPIONONA⁽¹⁾

⁰ Docteur, Oniversity FJKM Ravelojaona – Antananarivo, Madagascar

RESUME

Cet article explore le concept de « l'empire paradoxal » au sein de la FJKM (Église de Jésus-Christ à Madagascar), en mettant en évidence la tension entre deux dimensions constitutives : l'Empire éternel, qui renvoie à l'espérance eschatologique et à l'autorité spirituelle du Christ, et l'empire temporel, qui concerne l'implication de l'Église dans la société Malagasy à travers ses interventions éducatives, sanitaires et politiques. La FJKM, héritière des missions protestantes du XIX^{ème} siècle, est devenue un acteur religieux majeur qui conjugue à la fois mission spirituelle et responsabilité publique. Cet article s'inscrit dans le champ de la théologie publique africaine, qui vise à articuler la foi chrétienne et les réalités sociales, politiques et culturelles du continent. En mobilisant une approche interdisciplinaire - historique, théologique et sociologique -, nous montrons que la FJKM incarne une forme de gouvernance hybride, marquée par l'articulation entre structures ecclésiales modernes et institutions traditionnelles comme les Raïamandreny et les Sojabe. À partir d'une lecture postcoloniale, nous analysons comment cette Église, en revendiquant à la fois l'autorité spirituelle et une légitimité publique, devient un laboratoire d'expérimentation théologique sur le rapport entre foi et politique en Afrique. L'article conclut que la notion de « empire paradoxal » offre une grille de lecture pertinente pour comprendre les ambivalences et les potentialités de la théologie publique africaine dans le contexte malagasy.

Mots clés : *FJKM, Théologie publique africaine, Empire éternel et temporel, Paradoxe ecclésiologique, Contexte malagasy, Engagement social de l'Église, Engagement politique de l'Église*

INTRODUCTION

Depuis ses origines, l'histoire du christianisme est traversée par une tension entre deux pôles : la vocation eschatologique de l'Église, tournée vers le royaume éternel de Dieu, et son inscription dans les réalités sociales et politiques du monde. Cette dialectique prend une coloration particulière dans le contexte africain, où les Églises se trouvent à la fois interpellées par des héritages coloniaux, confrontées aux dynamiques des sociétés locales et investies d'une mission de transformation sociale. L'Église de Jésus-Christ à Madagascar (FJKM) constitue un exemple privilégié de cette tension, que nous proposons de qualifier d'« empire paradoxal ».

Le terme « empire paradoxal » renvoie ici à une double réalité. D'une part, la FJKM affirme son appartenance à l'« Empire éternel » du Christ, transcendant les

²⁵ FJKM : Fiangonan'i Jesoa Kristy eto Madagasikara (Eglise de Jésus Christ à Madagascar)

frontières et les contingences de l'histoire. Elle se perçoit comme une communauté de foi appelée à proclamer l'Évangile et à préparer ses fidèles au salut. D'autre part, cette même Église exerce un rôle actif dans l'« empire temporel », à travers ses prises de position publiques, ses réseaux éducatifs et sanitaires, et son rôle de médiateur dans les crises politiques. Le paradoxe réside dans la manière dont l'Église conjugue ces deux registres, parfois de manière harmonieuse, parfois dans la tension ou la contradiction.

Dans le contexte malagasy, ce paradoxe prend une dimension particulière. Madagascar est une société marquée par une forte présence des structures traditionnelles comme les *Raiamandreny*, figures de sagesse et d'autorité morale ; les *Sojabe*, médiateurs coutumiers dans les conflits (Randriamampionona, 2025). Ces structures coexistent, souvent de manière ambivalente, avec les institutions modernes héritées de la colonisation et de la mission chrétienne. La FJKM, en tant que grande Église nationale, se trouve à la croisée de ces logiques : elle est dépositaire d'un héritage missionnaire occidental, mais également insérée dans un tissu social profondément marqué par les traditions malagasy (Ramambason, 1999) ; (Randriamampionona, 2023).

Cette situation soulève une série de questions qui constituent le cœur de notre problématique : comment la FJKM négocie-t-elle la tension entre sa vocation spirituelle universelle et ses responsabilités politiques et sociales locales ? Dans quelle mesure son rôle public renforce-t-il ou fragilise-t-il sa mission ecclésiale ? Enfin, en quoi le concept d'« empire paradoxal » permet-il d'éclairer les débats actuels de la théologie publique africaine ?

Afin de répondre à ces interrogations, nous inscrivons notre réflexion dans le cadre de la théologie publique et proposons une démarche articulée en quatre étapes. Dans un premier moment, nous retracerons l'histoire de la FJKM et son inscription dans la trajectoire coloniale et postcoloniale de Madagascar. Dans un deuxième temps, nous analyserons les fondements théologiques du rapport entre l'Église et l'empire, en convoquant des références classiques (Augustin, Calvin, Luther) et leur réinterprétation africaine. Dans un troisième temps, nous mettrons en évidence les expressions concrètes de ce paradoxe dans le contexte malagasy, à travers des études de cas illustrant l'action publique de la FJKM. Enfin, nous proposerons une réflexion épistémologique et méthodologique pour situer notre analyse dans le champ de la théologie publique africaine.

En définitive, cet article entend contribuer à la compréhension de la manière dont une Église africaine négocie son identité entre ciel et terre, entre éternité et temporalité, entre mission spirituelle et engagement politique. Plus largement, il s'agit de montrer que la théologie publique africaine, en dialogue avec les traditions locales et les héritages missionnaires, est en mesure de proposer des catégories originales pour penser le rôle des Églises dans les sociétés contemporaines.

L'Église de Jésus-Christ à Madagascar (FJKM) se situe dans une tension permanente entre son identité spirituelle et son rôle sociopolitique. Héritière des missions protestantes et profondément enracinée dans le tissu socioculturel malagasy, elle revendique à la fois une appartenance à l'Empire éternel du Christ et

une légitimité d'action dans l'empire temporel de la nation. Cette double vocation soulève plusieurs interrogations : Comment la FJKM parvient-elle à articuler mission spirituelle et responsabilité publique ? Dans quelle mesure son engagement dans la sphère sociale et politique renforce-t-il, ou au contraire fragilise-t-il, sa crédibilité spirituelle ? Comment les logiques traditionnelles malagasy (Raiamandreny, Sojabe, associations coutumières) s'entrelacent-elles avec les logiques institutionnelles modernes et ecclésiales dans cette articulation ? Le concept d'« empire paradoxal » constitue-t-il une grille pertinente pour comprendre la contribution de la FJKM à la théologie publique africaine ?

La problématique centrale de l'article peut ainsi se formuler comme suit : **Comment la FJKM incarne-t-elle « l'empire paradoxal », oscillant entre éternité et temporalité, et en quoi cette tension contribue-t-elle à redéfinir les contours de la théologie publique africaine dans le contexte Malagasy ?**

L'approche méthodologique adoptée est interdisciplinaire et qualitative. En partant sur **l'analyse historique**, par l'émergence de la FJKM, son héritage missionnaire et sa place dans l'évolution politique et sociale de Madagascar du XIX^{ème} au XXI^{ème} siècle. Vient ensuite **l'analyse théologique**, qui mobilise les traditions chrétiennes classiques – Augustin et la distinction des deux cités, Calvin et l'idée de souveraineté divine, Luther et la théorie des deux royaumes – tout en les cadrant dans un contexte africain. À cela s'ajoute **l'analyse sociologique et anthropologique**, attentive aux structures traditionnelles malagasy, telles que les Raiamandreny, les Sojabe ou encore les associations coutumières, et à leur interaction avec les structures ecclésiales modernes. Enfin, la démarche se situe dans le champ de **la théologie publique**, en dialogue avec le courant de la théologie publique africaine, représenté par des auteurs comme Tinyiko Maluleke, Jesse Mugambi, John Mbiti, mais aussi des penseurs malagasy.

La méthodologie repose donc sur une **analyse critique des archives** (documents de la FJKM, prises de position officielles, archives missionnaires) et des documents primaires (travaux académiques, études historiques, recherches en sciences sociales).

Le cadre théorique de cet article se situe à l'intersection de trois grandes traditions. Il s'ancre d'abord dans **la tradition théologique classique sur l'Église et l'empire**, à travers saint Augustin et sa distinction entre cité terrestre et cité céleste, Martin Luther avec la doctrine des deux royaumes et la complémentarité entre autorité spirituelle et autorité temporelle, ainsi que Jean Calvin et sa conception de la souveraineté divine qui transcende les institutions humaines. Il s'appuie ensuite sur **la théologie postcoloniale**, qui analyse la manière dont les Églises africaines réinterprètent l'héritage missionnaire à la lumière de leur propre contexte, en posant la question de la décolonisation de la théologie et de l'appropriation locale de l'Évangile. Enfin, il se situe dans la mouvance de **la théologie publique africaine**, où des penseurs comme Tinyiko Maluleke, Jesse Mugambi, John De Gruchy et John Mbiti insistent sur le rôle public et transformateur des Églises africaines, en mettant en avant la notion de théologie contextuelle : une théologie qui se développe à partir de l'expérience vécue des communautés, en dialogue avec la culture et la société.

La **position épistémologique** adoptée ici est celle de la théologie contextuelle critique. Cela signifie que la recherche ne vise pas une neutralité abstraite mais assume une implication située dans le contexte africain et malagasy. Elle reconnaît que la théologie se construit dans l'interaction entre les textes bibliques, les traditions chrétiennes, les héritages culturels et les réalités sociales contemporaines. Elle s'appuie sur une herméneutique dialogique, où les catégories occidentales – Empire, deux cités, deux royaumes – sont réinterprétées à partir de l'expérience malagasy, marquée par les structures traditionnelles, la médiation communautaire et la cosmologie locale. Enfin, cette position adopte une visée transformative : la théologie n'est pas seulement descriptive mais cherche à contribuer à la transformation des pratiques sociales et ecclésiales (Randriamampionona, 2023 ; 2025).

QU'EST CE QUE LA THEOLOGIE PUBLIQUE ?

La **théologie publique** est un courant qui réfléchit à la place de la foi chrétienne dans l'espace public et dans la vie de la société. Contrairement à une théologie strictement ecclésiale, centrée sur l'Église, ou purement académique, confinée au milieu universitaire, la théologie publique cherche à dialoguer avec la société dans son ensemble, croyante ou non, sur les grandes questions politiques, sociales, éthiques et culturelles. Elle se caractérise par une ouverture au dialogue interdisciplinaire : au lieu d'employer uniquement un langage religieux, elle s'exprime dans une langue intelligible pour le monde séculier afin de participer aux discussions démocratiques. Son orientation est résolument sociopolitique et éthique, car elle s'intéresse aux défis concrets que sont la justice sociale, la démocratie, la pauvreté, les droits humains, l'environnement, la paix ou encore la mondialisation. Dans cette perspective, elle prend une dimension à la fois critique et constructive : elle analyse les réalités sociales à la lumière de l'Évangile, non pas pour imposer une vérité religieuse, mais pour proposer des pistes de réflexion et des valeurs susceptibles d'enrichir le débat public.

La théologie publique constitue également une manière pour l'Église et les chrétiens d'être présents dans la cité, au-delà de la sphère privée, en participant comme acteurs responsables dans l'espace public. Elle trouve toute son importance dans les sociétés pluralistes, qu'il s'agisse de l'Afrique du Sud postapartheid, de l'Amérique latine, de l'Europe ou encore des États-Unis, où la religion ne peut prétendre définir seule les normes, mais conserve une voix significative dans la conversation démocratique.

Parmi les penseurs qui ont contribué à développer ce courant, on peut mentionner David Tracy (1981), théologien catholique américain qui insiste sur la nécessité du dialogue entre la foi et la culture moderne ; Max Stackhouse (2007), figure importante de la théologie publique protestante aux États-Unis, qui voit dans celle-ci un moyen d'articuler foi et responsabilité éthique dans un monde globalisé ; Dirkie Smit (2007), théologien sud-africain qui a beaucoup travaillé sur le rôle des Églises dans les processus démocratiques après l'apartheid ; John De Gruchy (1995), également sud-africain, dont la théologie est marquée par l'engagement pour la justice sociale ; et enfin Jürgen Moltmann (1999), en Europe, qui relie la dimension

publique de la foi à une espérance active et critique face aux défis de la société moderne.

CONTEXTE HISTORIQUE DE LA FJKM ET FORMATION D'UN « EMPIRE PARADOXAL »

L'histoire de la FJKM ne peut être comprise qu'en relation avec le double héritage missionnaire et politique de Madagascar. En effet, dès le XIX^{ème} siècle, l'arrivée des missionnaires protestants, notamment de la London Missionary Society (LMS), qui était d'une agence de mission dissidente du Christianisme Britannique (Ramambason, 1999), introduisit non seulement l'Évangile, mais aussi une nouvelle configuration du pouvoir religieux et social (Raison-Jourde, 1991). La traduction de la Bible en Malagasy et la création des premières écoles confessionnelles contribuèrent à articuler foi chrétienne et construction nationale.

La monarchie merina, particulièrement sous le royaume de Radama I, accueillit favorablement la mission protestante, qui servit de relais au processus de modernisation et de centralisation politique (Larson, 2009) ; (Randriamampionona, 2023). Toutefois, cette articulation entre religion et politique était ambiguë : si le christianisme apportait une vision universelle de l'autorité divine, il était simultanément instrumentalisé pour renforcer l'autorité monarchique et, plus tard, coloniale (Campbell, 2012).

Avec la colonisation française en 1896, la situation se transforma radicalement. L'État colonial chercha à affaiblir l'influence du protestantisme, jugé trop lié à l'identité merina, en favorisant le catholicisme (Randrianja & Ellis, 2009). Cependant, loin de disparaître, le protestantisme devint un espace de résistance culturelle et politique. Le rôle des écoles protestantes fut crucial dans la formation d'une élite intellectuelle et nationale, qui allait jouer un rôle majeur dans les luttes pour l'indépendance (Rajaonah, 2001).

La naissance de la FJKM en 1968, issue de la fusion entre les différentes missions protestantes (notamment la LMS, La Société Evangélique de Paris (SMEP) qui devint Mission Protestante Française (MPF), plus tard, pour des raisons politiques et la Quaker Mission ou Friends Foreign Missionary Association), fut interprétée comme un signe d'unité spirituelle mais aussi nationale (Ramambason, 1999). Dès lors, la FJKM se présenta comme une Église à la fois gardienne de la foi chrétienne et actrice sociale et politique, participant à la consolidation de l'État malagasy.

C'est dans cette trajectoire historique que se dessine le caractère « paradoxal » de la FJKM : elle se veut dépositaire d'un empire spirituel, éternel, enraciné dans la promesse biblique du Royaume de Dieu (Augustin, 1994), tout en étant engagée dans les affaires temporelles, souvent au cœur des enjeux politiques et économiques du pays (Tsiarify, 2013). Cette tension entre l'« empire éternel » et l'« empire temporel » a façonné la perception et le rôle de l'Église dans la société Malagasy contemporaine.

« L'EMPIRE ETERNEL » : VOCATION THEOLOGIQUE ET SPIRITUELLE DE LA FJKM

L'idée d'un « empire éternel » dans la tradition chrétienne renvoie à la conviction que le Royaume de Dieu transcende toutes les structures politiques et sociales humaines (Romains 13). Dès les premiers siècles, Augustin d'Hippone, dans *La Cité de Dieu*, affirmait la supériorité de la *civitas Dei* sur la *civitas terrena* : l'Église est dépositaire d'une vérité éternelle qui relativise toute autorité terrestre (Augustin, 1994). Cette perspective a marqué profondément la théologie occidentale, en posant les bases d'une distinction entre pouvoir spirituel et pouvoir temporel.

Dans la tradition protestante, cette dimension fut renforcée par Martin Luther avec la doctrine des « deux royaumes », où l'autorité spirituelle de Dieu se manifeste dans le Royaume éternel tandis que l'autorité politique reste nécessaire mais subordonnée (Luther, 1523/1984). Jean Calvin, quant à lui, affirma que l'Église devait toujours rappeler à l'État les exigences de la justice divine, montrant ainsi que l'empire spirituel transcende et oriente l'empire temporel (Calvin, 1559/2008).

Dans le contexte africain, cette vision a pris une signification particulière. John Mbiti (1969), a souligné que l'expérience religieuse africaine est inséparable d'une quête de l'éternité : la foi chrétienne, en s'enracinant dans les cultures locales, a mis en lumière le caractère eschatologique de l'existence, où le présent s'inscrit dans la continuité du passé ancestral et l'espérance du futur divin. Lamin Sanneh (2009), a également montré que la traduction de la Bible en langues africaines, y compris en malagasy, a donné à la notion du Royaume de Dieu une profondeur culturelle et existentielle spécifique.

Dans cette perspective, la FJKM se comprend elle-même comme une institution qui participe à l'empire éternel de Dieu à travers sa mission spirituelle. La confession de foi de l'Église affirme son enracinement dans la révélation biblique et son orientation vers la gloire éternelle en Christ (Rakotoharintsifa, 1997). Ses liturgies, ses catéchèses et sa prédication mettent l'accent sur le salut, la vie éternelle et l'espérance du Royaume. En ce sens, l'Église se veut avant tout gardienne d'un héritage spirituel qui transcende les vicissitudes politiques de Madagascar (Rakotoharintsifa et Randriamanantena, 2003).

Cependant, cet empire éternel n'est pas purement abstrait. Dans la théologie contextuelle, David Bosch (1991), Laurent Ramambason (1999), et Stephen Bevans (2004), insistent sur le fait que l'annonce du Royaume de Dieu s'incarne dans les réalités sociales et politiques concrètes. Pour la FJKM, cela signifie que l'empire spirituel doit se manifester dans des pratiques visibles : éducation, diaconie, solidarité, proclamation prophétique contre l'injustice. C'est en vivant ces dimensions que l'Église témoigne de l'empire éternel au cœur d'un monde marqué par les empires temporels.

Ainsi, l'« empire éternel » de la FJKM ne se limite pas à une théologie de l'au-delà. Il est une réalité vécue dans l'histoire, où l'Église se positionne comme signe et sacrement d'un Royaume qui n'est pas de ce monde (Jean 18:36), mais qui transforme ce monde de l'intérieur. C'est précisément cette vocation qui rend possible la critique et la relativisation de tout pouvoir terrestre.

« L'EMPIRE TEMPOREL » : ENGAGEMENT SOCIOPOLITIQUE ET NATIONAL DE LA FJKM

Si la FJKM se comprend avant tout comme partie prenante de l'« empire éternel », elle s'est également constituée au fil de l'histoire comme un acteur puissant dans l'« empire temporel », c'est-à-dire dans les réalités sociales, politiques et culturelles de Madagascar. Cette tension entre vocation spirituelle et engagement public constitue un marqueur identitaire fort de l'Église.

❖ Héritage missionnaire et enracinement national

L'origine de la FJKM est étroitement liée à l'action des missions protestantes, notamment la London Missionary Society (Randrianja & Ellis, 2009). Dès le XIX^{ème} siècle, les missionnaires britanniques ont introduit non seulement l'Évangile mais aussi un vaste programme éducatif et sanitaire, participant à la formation d'une élite lettrée malagasy. La traduction de la Bible en Malagasy (1835), a constitué une véritable révolution culturelle, qui a permis à l'Église de s'ancrer dans la langue et l'imaginaire national (Sanneh, 2009).

Cet enracinement a permis à la FJKM d'être perçue comme une institution nationale, porteuse d'une identité chrétienne malagasy. Loin de se cantonner à la sphère spirituelle, elle a façonné des générations de responsables politiques et sociaux, en plaçant l'éducation au cœur de sa mission.

❖ L'Église comme force sociale et politique

La FJKM s'est souvent retrouvée au centre des grandes mutations politiques du pays. Sous la colonisation française (1896-1960), elle a joué un rôle ambivalent : d'un côté, elle a parfois été instrumentalisée par le pouvoir colonial ; de l'autre, elle a servi de ferment à la contestation nationaliste en diffusant une conscience d'identité et de dignité (Raison-Jourde, 1991).

Après l'indépendance (1960), l'influence de la FJKM s'est accrue grâce à ses réseaux scolaires, paroissiaux et associatifs. Elle a formé plusieurs générations de cadres politiques, notamment comme le Pasteur Richard Andriamanjato, figure marquante du protestantisme Malagasy engagé (Rakotonirainy, 1998). Cette imbrication entre sphère ecclésiale et sphère politique illustre la réalité d'un « empire temporel » où l'Église agit comme acteur national incontournable.

❖ L'engagement prophétique et les tensions politiques

La FJKM ne s'est pas contentée de fournir une élite intellectuelle : elle a également pris des positions prophétiques dans les crises nationales. En 1972, 1991, 2002 et 2009, l'Église s'est impliquée dans les mouvements sociaux et politiques, appelant à la justice, à la démocratie et à la réconciliation (Randriamampionona, 2012 ; 2023). Cette présence a souvent été saluée comme signe de responsabilité publique (Randrianja & Ellis, 2009), mais elle a aussi suscité des critiques quant à une possible instrumentalisation religieuse à des fins politiques.

Ces tensions révèlent la difficulté de tenir ensemble la vocation spirituelle (empire éternel) et l'engagement historique (empire temporel). Comme l'a montré Tinyiko Maluleke (2011), la théologie publique africaine se déploie toujours dans un

espace marqué par l'ambivalence : l'Église est appelée à être prophète, mais elle risque de devenir complice du pouvoir si elle perd son autonomie spirituelle.

❖ Le paradoxe du pouvoir temporel

En assumant ce rôle d'acteur social et politique, la FJKM a construit une forme de légitimité temporelle. Son influence dépasse la sphère religieuse pour atteindre l'éducation, la santé, la formation civique et la médiation dans les conflits. Mais cette influence s'accompagne d'un paradoxe : plus l'Église s'implique dans le temporel, plus elle risque de compromettre la transcendance de son empire spirituel.

Ce paradoxe se reflète dans les critiques internes : certains fidèles estiment que la FJKM s'éloigne de sa mission spirituelle en devenant trop politisée (Rakotonirainy, 1998). D'autres, au contraire, considèrent que le témoignage chrétien n'a de sens que s'il s'incarne dans la justice sociale et la transformation de la société (Boesak, 1984).

En ce sens, l'« empire temporel » de la FJKM ne doit pas être vu comme une contradiction, mais comme une dimension constitutive de sa vocation ecclésiale en contexte africain. Il illustre la dynamique d'une Église qui refuse de séparer radicalement le spirituel et le politique, et qui assume que la foi chrétienne a des implications publiques concrètes.

LE PARADOXE DE LA DOUBLE APPARTENANCE : TENSIONS ET COMPLEMENTARITES ENTRE EMPIRE ETERNEL ET EMPIRE TEMPOREL

L'analyse du rôle de la FJKM montre qu'elle vit une tension constitutive entre deux sphères : d'une part, l'**empire éternel**, centré sur la foi, le salut et l'espérance eschatologique ; d'autre part, l'**empire temporel**, lié à son inscription dans l'histoire nationale, sociale et politique de Madagascar. Ce double enracinement n'est pas seulement un fait sociologique : il constitue un paradoxe théologique qui interroge la nature même de l'Église dans le contexte africain.

❖ Une tension biblique et théologique

La Bible elle-même met en lumière la difficulté de vivre entre deux royaumes. Jésus proclame : « Mon royaume n'est pas de ce monde » (Jean 18:36), tout en enseignant la prière : « Que ton royaume vienne sur la terre comme au ciel » (Matthieu 6:10). L'Église, dès son origine, se comprend comme communauté eschatologique appartenant à Dieu, mais elle est envoyée dans le monde pour témoigner et transformer les réalités sociales (Bosch, 1991).

Dans la perspective malagasy, cette tension se vit au quotidien : les fidèles appartiennent simultanément à l'espace du culte et à celui de la cité, à l'Église universelle et à la nation malagasy.

L'un des défis majeurs de cette double appartenance est la tentation d'une **politisation excessive**. Plusieurs crises nationales ont montré que l'Église pouvait être instrumentalisée par certains courants politiques, voire accusée de partialité. Ce fut le cas notamment en 2009, lorsque certaines prises de position ecclésiales ont été interprétées comme des soutiens implicites à des factions politiques (Randrianja & Ellis, 2009) ; (Randriamampionona, 2023).

Cette situation illustre un danger déjà dénoncé par Allan Boesak (1984), dans le contexte sud-africain : l'Église peut perdre sa voix prophétique si elle se confond trop étroitement avec les logiques de pouvoir.

À l'inverse, un retrait complet du champ temporel, au nom d'une pureté spirituelle, exposerait la FJKM à l'accusation d'indifférence sociale. Dans un pays marqué par des défis tels que la pauvreté, l'injustice ou la corruption, le silence ecclésial serait perçu comme une trahison de l'Évangile. John De Gruchy (2005), a montré que le christianisme africain ne peut ignorer les réalités politiques sans se couper de son peuple. Ainsi, le désengagement ne constitue pas une solution viable : il aboutirait à nier l'un des fondements mêmes de la théologie publique africaine, qui insiste sur la dimension sociale et politique de la foi.

❖ Une dialectique de complémentarité

Plutôt que d'opposer radicalement les deux sphères, il s'agit de reconnaître leur **complémentarité dialectique**. Comme le souligne Tinyiko Maluleke (2011), la théologie publique africaine doit apprendre à articuler le spirituel et le politique sans confondre les registres. L'empire éternel fournit à l'Église la transcendance nécessaire pour résister aux compromissions temporelles ; l'empire temporel, quant à lui, offre le terrain concret où la foi peut se déployer en actes de justice, de solidarité et de transformation sociale.

La FJKM illustre cette articulation : sa force vient précisément de sa capacité à proclamer l'Évangile tout en s'engageant pour l'éducation, la santé et la démocratie. Le paradoxe devient ainsi une **source de vitalité** plutôt qu'un handicap.

❖ Une ressource pour la théologie publique africaine

Ce paradoxe n'est pas propre à Madagascar, mais il prend une coloration particulière dans ce contexte. Il invite la théologie publique africaine à approfondir la réflexion sur la manière dont l'Église peut être simultanément signe de l'éternité de Dieu et actrice dans le temps de l'histoire. Comme l'a montré Lamin Sanneh (2009), l'inculturation de l'Évangile en Afrique produit des formes ecclésiales hybrides, capables de tenir ensemble ces deux dimensions.

Ainsi, le paradoxe de la FJKM constitue une ressource théologique précieuse pour penser la mission de l'Église africaine : elle n'est pas appelée à choisir entre ciel et terre, mais à vivre la tension créatrice entre les deux.

VERS UNE THEOLOGIE PUBLIQUE AFRICAINE DU PARADOXE : LA CONTRIBUTION DE LA FJKM

L'expérience de la FJKM met en lumière un paradoxe constitutif de l'Église africaine contemporaine : vivre simultanément dans l'**empire éternel**, fondé sur la transcendance divine, et dans l'**empire temporel**, inscrit dans les réalités politiques et sociales. Loin d'être une contradiction à résoudre, ce paradoxe devient une **ressource herméneutique** pour articuler le rôle prophétique de l'Eglise entre l'inculturation et la **théologie de la transformation sociale** vers la construction d'une théologie publique africaine.

❖ Le paradoxe comme clé herméneutique

Dans la théologie occidentale, la tension entre le spirituel et le temporel a souvent été pensée en termes de séparation (Augustin, Luther, Calvin). Or, en contexte africain, la frontière est plus poreuse : la spiritualité est intrinsèquement reliée à la vie sociale et politique (Mbiti, 1969). Le paradoxe n'est donc pas une anomalie, mais un cadre d'interprétation qui reflète la réalité vécue par les communautés chrétiennes.

En ce sens, la FJKM contribue à une théologie publique africaine qui assume la dialectique entre foi et société comme moteur de créativité théologique (Maluleke, 2011).

❖ Le rôle prophétique de l'Église

Dans la tradition biblique, les prophètes sont précisément ceux qui tiennent ensemble le lien entre Dieu et l'histoire, entre justice divine et justice sociale (Amos 5:24). De même, la FJKM, par son engagement dans l'éducation, la santé ou la démocratie, témoigne de la capacité de l'Église à traduire l'empire éternel en pratiques sociales concrètes. Mais, comme le rappelle Allan Boesak (1984), la fonction prophétique implique aussi la critique permanente des pouvoirs temporels, y compris lorsque l'Église elle-même est tentée par la compromission. Le paradoxe exige donc vigilance et discernement.

❖ L'inculturation du paradoxe

Le christianisme africain a toujours su s'incarner dans des contextes marqués par la complémentarité entre visible et invisible, spirituel et matériel. Lamin Sanneh (2009), insiste sur le fait que l'inculturation ne consiste pas seulement à traduire l'Évangile dans les langues locales, mais aussi à intégrer les catégories culturelles de compréhension du monde.

Dans ce sens, le paradoxe FJKM entre empire éternel et empire temporel rejoint des catégories malagasy telles que le **hasina** : sacralité, force vitale (Randriamampionona, 2025), et le **Fihavanana** : solidarité, relation harmonieuse (Randriamampionona, 2023 ; 2025). Ces concepts culturels permettent de penser l'unité entre ciel et terre, sans tomber dans une opposition dualiste.

❖ Une théologie de la transformation sociale

L'intégration du paradoxe invite à développer une théologie de la transformation, qui ne se réduit ni à une spiritualité de l'au-delà ni à un activisme politique séculier. Comme l'a écrit John De Gruchy (2005), la mission de l'Église consiste à rendre visible le Royaume de Dieu « déjà là mais pas encore pleinement accompli ».

Ainsi, la FJKM illustre un modèle où l'espérance eschatologique nourrit l'action sociale, et où l'engagement citoyen garde une orientation vers la transcendance (Randriamampionona, 2023).

LE PARADOXE COMME RESSOURCE DE LA THEOLOGIE PUBLIQUE AFRICAINE

À partir de l'expérience de la FJKM, il s'agit de montrer que la tension entre empire éternel et empire temporel ne relève pas d'une impasse théologique, mais d'un cadre fécond pour penser le rôle public, prophétique et contextuel de l'Église en Afrique. L'argumentation s'articule autour de trois axes complémentaires : le paradoxe comme catégorie herméneutique, l'articulation entre prophétisme, inculturation et transformation sociale, et enfin l'élaboration d'une théologie publique africaine capable de tenir ensemble fidélité spirituelle et engagement citoyen.

❖ **Le paradoxe comme catégorie herméneutique de la théologie publique africaine**

L'apport spécifique de la FJKM peut se résumer de la manière suivante. Elle propose d'abord une catégorie herméneutique, celle du paradoxe, pour penser la relation entre Église et société en Afrique. Cette approche permet d'assumer la complexité du réel ecclésial africain sans chercher à la résoudre par des oppositions simplistes. Comme le souligne Tinyiko Maluleke (2011), la théologie africaine doit être « inconfortable » et « dialogique », capable de tenir ensemble des pôles en tension.

❖ **Prophétisme, inculturation et transformation sociale**

La FJKM illustre ensuite une pratique prophétique qui conjugue l'annonce de l'Évangile et l'engagement social. Son enracinement dans l'histoire et la société malagasy révèle la complexité d'un « empire paradoxal », où l'Église est à la fois dépositaire de l'« empire éternel » du Christ et actrice de l'« empire temporel » au sein de la nation. Cette double appartenance ne constitue pas un simple dilemme institutionnel, mais une dimension constitutive de sa vocation. Le parcours historique de la FJKM montre que son engagement dans l'éducation, la santé ainsi que dans la médiation sociale et politique s'inscrit dans une dynamique de responsabilité publique, sans pour autant sacrifier sa dimension spirituelle.

❖ **Une théologie publique africaine entre fidélité spirituelle et engagement citoyen**

Cette tension féconde nourrit une théologie publique africaine capable de penser la foi comme moteur de transformation sociale, tout en demeurant enracinée dans l'espérance eschatologique (Bosch, 1991) ; (Maluleke, 2011) ; (Sanneh, 2009). Le paradoxe de la FJKM invite ainsi à dépasser les oppositions simplistes entre sacré et profane, religion et politique, ciel et terre. Il montre qu'une Église africaine peut être à la fois prophétique et incarnée, témoignant du Royaume de Dieu tout en participant activement à la construction du bien commun. En ce sens, l'expérience malagasy constitue une ressource pour la théologie publique africaine : elle révèle que l'« empire paradoxal » n'est pas un obstacle, mais un instrument de discernement et de créativité théologique, permettant à la foi chrétienne de dialoguer pleinement avec l'histoire, la culture et les défis contemporains de l'Afrique.

CONCLUSION

Cet article a analysé la FJKM comme une Église vivant une tension constitutive entre deux registres indissociables : l'Empire éternel du Christ, fondé sur l'espérance eschatologique et l'autorité spirituelle, et l'empire temporel, inscrit dans les réalités sociales, politiques et culturelles de Madagascar. Cette tension, que nous avons

conceptualisée comme un « empire paradoxal », ne relève ni d'une incohérence institutionnelle ni d'une crise théologique, mais d'une dynamique structurelle propre à l'histoire et à la vocation de l'Église en contexte africain.

L'analyse historique a montré que la FJKM, héritière des missions protestantes du XIX^{ème} siècle, s'est progressivement constituée comme un acteur religieux majeur, profondément enraciné dans la société malagasy. Son engagement dans l'éducation, la santé, la médiation sociale et politique illustre une responsabilité publique assumée, tout en demeurant adossée à une confession de foi centrée sur le Royaume de Dieu. Cette trajectoire révèle une gouvernance ecclésiale hybride, articulant structures ecclésiales modernes et institutions traditionnelles telles que les Raïamandreny et les Sojabe.

Sur le plan théologique, l'étude a mis en évidence que la distinction classique entre empire éternel et empire temporel, héritée d'Augustin, de Luther et de Calvin, ne peut être simplement transposée dans le contexte africain sans être réinterprétée. La FJKM illustre une manière contextuelle de vivre cette tension, où la foi chrétienne ne se réduit ni à une spiritualité désincarnée ni à un activisme politique sécularisé. Le paradoxe devient ainsi une ressource herméneutique permettant à l'Église d'exercer une fonction prophétique critique, tout en demeurant engagée dans la transformation sociale.

Dans cette perspective, l'« empire paradoxal » apparaît comme une catégorie pertinente pour la théologie publique africaine. Il permet de dépasser les oppositions simplistes entre sacré et profane, religion et politique, ciel et terre, et d'assumer la complexité du réel comme lieu théologique. L'expérience de la FJKM montre qu'une Église africaine peut être simultanément enracinée dans l'espérance eschatologique et pleinement impliquée dans la construction du bien commun.

En définitive, cette recherche suggère que la théologie publique africaine gagne à intégrer le paradoxe non comme une faiblesse, mais comme un moteur de créativité théologique et d'engagement critique. Le cas malagasy offre ainsi une contribution originale à la réflexion sur le rôle public des Églises en Afrique postcoloniale, en montrant que la fidélité spirituelle et la responsabilité citoyenne peuvent être pensées non pas en opposition, mais dans une tension féconde et transformatrice.

BIBLIOGRAPHIE

Théologie publique

- 1) De Gruchy, J. W. (1995). *Christianity and Democracy: Theology for a Just World Order*. Cambridge : Cambridge University Press.
- 2) Moltmann, J. (1999). *God for a Secular Society: The Public Relevance of Theology*. Minneapolis: Fortress Press.
- 3) Smit, D. (2007). "What Does 'Public' Mean? Questions with a View to Public Theology." In *Essays in Public Theology: Collected Essays 1*, edited by Ernst Conradie, 11–46. Stellenbosch : SUN Press.
- 4) Stackhouse, M. L. (2007). *Public Theology and Political Economy: Christian Stewardship in Modern Society*. Grand Rapids : Eerdmans.

- 5) Tracy, D. (1981). *The Analogical Imagination: Christian Theology and the Culture of Pluralism*. New York: Crossroad.

Histoire missionnaire et coloniale

- 6) Campbell, G. (2012). *An Economic History of Imperial Madagascar, 1750–1895*. Cambridge : Cambridge University Press.
- 7) Larson, P. (2009). *History and Memory in the Age of Enslavement: Becoming Merina in Highland Madagascar*. Portsmouth : Heinemann.
- 8) Raison-Jourde, F. (1991). *Bible et pouvoir à Madagascar au XIXe siècle. Invention d'une identité chrétienne et construction de l'État*. Paris : Karthala.
- 9) Randrianja, S. & Ellis, S. (2009). *Madagascar: A Short History*. Chicago : University of Chicago Press.

Théologie classique

- 10) Augustin (1994). *La Cité de Dieu*. Paris : Gallimard.
- 11) Calvin, J. (1559/2008). *Institution de la religion chrétienne*. Paris : Cerf.
- 12) Luther, M. (1523/1984). *Von weltlicher Obrigkeit, wie weit man ihr Gehorsam schuldig sei* [De l'autorité temporelle].

Théologie publique africaine et postcoloniale

- 13) Bevans, S. (2002). *Models of Contextual Theology*. Maryknoll : Orbis Books.
- 14) Boesak, A. (1984). *Farewell to Innocence : A Socio-Political History of Christian Action in South Africa*. Grand Rapids : Eerdmans.
- 15) Bosch, D. J. (1991). *Transforming Mission : Paradigm Shifts in Theology of Mission*. Maryknoll : Orbis Books.
- 16) De Gruchy, J. (2005). *The Church Struggle in South Africa*. Minneapolis : Fortress Press.
- 17) Maluleke, T. (2011). "The Rediscovery of the Agency of Africans : An Emerging Paradigm of Postcolonial Theology." *Journal of Theology for Southern Africa*, 108, 3–19.
- 18) Mbiti, J. (1969). *African Religions and Philosophy*. London : Heinemann.
- 19) Mugambi, J. N. K. (1995). *From Liberation to Reconstruction : African Christian Theology after the Cold War*. Nairobi : East African Educational Publishers.
- 20) Sanneh, L. (2009). *Translating the Message: The Missionary Impact on Culture*. Maryknoll : Orbis Books.

Contexte Malagasy et FJKM

- 21) Rajaonah, F. (2001). "Christianisme et dynamiques sociales à Madagascar : entre autorité coutumière et institutions modernes." *Cahiers d'Études Africaines*, 41(164), 657–675.

- 22) Rakoto, J. (2016). *Églises et société à Madagascar : Le rôle de la FJKM dans la construction nationale*. Antananarivo : Presses Universitaires d'Antananarivo.
- 23) Rakotoharintsifa, A. (1997). *Conflits à Corinthe : Eglise et Société selon I Corinthiens : analyse socio-historique*. Genève : Labor et Fides.
- 24) Rakotoharintsifa, A., and Randriamanantena, M.W. (2003). "Fiangonana sy Fiainam-pirenena [Church and Politics]." In *Politikan'Andriamamnitra ve? [Is this God's Politics?]*. TPFLM
- 25) Rakotonirainy, G. (1998). "Portrait politique d'un pasteur engagé." *Revue ROI*, octobre 1998.
- 26) Ramambason, L. W. (1999). *Missiology: Its Subject-Matter and Method: A Study of Mission-Doers in Madagascar*. Frankfurt : P. Lang.
- 27) Randriamampionona, A. (2012). "Difference as Ferment for the Hybrid Church (Analysis of Conflict Within the Hybrid Nature of the Church and Society)." PhD. Manchester.
- 28) Randriamampionona, A. (2023). Fihavanana and Raiamandreny as the basis to construct a hybrid practical Theology in the Malagasy context, *Practical Theology*, 16(2), 151-166.
- 29) Randriamampionona, A. (2025). Hybridity and conflict resolution in the Malagasy church, *Practical Theology*, 18(3), 216–231
- 30) Tsirify, L. S. A. (2013). « L'imbrication du politique et du spirituel à Madagascar : un défi pour la laïcité », *Chrétiens et sociétés*, 20 (1), 173-190.

LA STRUCTURE RF2, UN PRECURSEUR DE LA TARIFICATION INCITATIVE A MADAGASCAR ? Cas de quelques Communes

Rakotoarimalala Haja¹, Ramiarison Claudine².

¹Ecole Doctorale GRND, EAD EPRN, Université d'Antananarivo, ²CDIST, Tsimbazaza, Antananarivo.

RESUME

Face à l'accroissement du volume des déchets produits, la tarification incitative (TI) a été mise en œuvre, sur le plan international, pour orienter les ménages vers les pratiques de tri et de valorisation, en vue de réduire la quantité d'ordures ménagères (OM) et les dépenses y relatives. A Madagascar, la gestion des déchets ménagers auprès des grandes villes s'inscrit généralement dans un contexte complexe marqué par des contraintes juridiques, financières et logistiques ; chaque Collectivité gère ses ordures selon les moyens et le système à sa disposition. Le système RF2 (*Rafitra Fidiovana sy Fanadiovana* ou système d'hygiène et d'assainissement) est une structure par laquelle certaines Communes et *Fokontany* essaient d'impliquer davantage les ménages à travers leur contribution financière au service des ordures ménagères. La question se pose de savoir si la mise en œuvre de ce mécanisme pourrait être considérée comme un tremplin vers l'introduction de la TI. Des réticences apparaissent dans la mesure où 5% seulement des personnes interviewées ont opté pour la TI munie d'une facturation mensuelle alors que 66% veulent maintenir le système de pré-collecte RF2 au sein de la Commune Urbaine d'Antananarivo. Toutefois, les Communes de Mahajanga I, d'Ampitatafika à Analamanga et Sainte Marie, dans l'Est du pays ont progressivement facturé le service de pré-collecte ou la collecte des ordures ménagères, soit en fonction de la fréquence de la levée, soit suivant le volume ou la quantité produite. Bien que cette évolution demeure encore loin des critères requis dans le témoin adopté pour cette étude, elle peut être considérée comme des améliorations tendant partiellement vers la mise en place progressive de dispositif tarifaire.

Mots-clés : tarification incitative, ordures ménagères, RF2, pré-collecte

ABSTRACT

In response to the growing volume of waste produced, incentive-based pricing (TI) has been implemented internationally to encourage households to sort and recycle waste, with a view to reducing the quantity of household waste (HW) and related expenditure. In Madagascar, the management of household waste in large

cities is generally part of a complex context marked by legal, financial and logistical constraints ; each local authority manages its waste according to the resources and system available. The RF2 system (Rafitra Fidiovana sy Fanadiovana or hygiene and sanitation system) is a structure through which some Communes and Fokontany are trying to get households more involved through their financial contribution to the household waste service. The question arises as to whether the implementation of this mechanism could be considered a springboard for the introduction of TI. The results of this study showed great reluctance, as only 5% of those interviewed opted for TI with monthly billing, while 66% wanted to stay with the RF2 pre-collection system in the Antananarivo Urban Municipality. However, the Municipalities of Mahajanga I, Ampitatafika in Analamanga region and Sainte Marie, have gradually introduced charges for the pre-collection service or the collection of household waste, based either on the frequency of collection or on the volume or quantity of household waste produced. Although this development is still far from the criteria required in the witness adopted for this study, it can be considered as improvements tending partially towards the progressive implementation of a tariff system..

Keywords: incentive-based pricing, household waste, RF2, pre-collection

INTRODUCTION

Compte tenu de l'augmentation incessante du volume de déchets municipaux, les autorités nationales et locales travaillent d'arrache pieds afin de trouver un système de gestion efficace des ordures ménagères (Emmanouil et *al*, 2022). Le système « Pay-As-you-Throw » ou PAYT (payez comme vous lancez), initié à travers le principe pollueur-payeur (OCDE, 1972) est considéré par la littérature comme un instrument économique permettant de responsabiliser les ménages notamment dans l'optique de réduction, voire de valorisation de déchets. Toutefois, sa mise en œuvre reste conditionnée par divers facteurs (Morlok et *al*, 2017). Des changements comportementaux des usagers ont été notés, ces derniers abandonnent progressivement leurs perceptions, souvent négatives, à l'endroit du dispositif tarifaire pour les remplacer par une nouvelle forme de savoir et de gestes pratiques (Caillaud et Nougazol, 2021). Sur le plan continental africain, un pays comme le Ghana avait introduit en 2008 ce système PAYT qui, malgré les défis auxquels les autorités de la ville de Kumasi devaient faire face. Ceci a fortement amélioré la collecte du revenu moyen par tonne de déchets s'élevant à 11,08 dollar américain. Ce revenu représente un plus de 70% par rapport à celui issu d'un système de gestion privée mis en œuvre préalablement à ce mécanisme (Oduro-Kwarteng, 2015).

À Madagascar, la gestion des déchets s'inscrit dans un contexte marqué par des contraintes financières et logistiques (Rakotoarimalala, 2023) ainsi que des pratiques de gestion encore en développement, correspondant à la croissance rapide de la

population urbaine (Banque mondiale, 2024). En outre, diverses contraintes ont été identifiées par rapport à l'assainissement urbain lors de l'élaboration du schéma directeur (UN-Habitat, 2014). Le système RF2 (*Rafitra Fidiovana sy Fanadiovana*), en tant que structure d'assainissement et d'hygiène, a été instauré en 2009 avec l'ambition de transformer la gestion des déchets à Madagascar, en introduisant une approche structurée et coordonnée. Ce système, considéré comme un modèle prometteur de financement croisé de l'environnement, représente un pas significatif vers une gestion plus intégrée des ordures ménagères pour garantir un mécanisme d'autofinancement local de façon pérenne (Devars, 2016). Cependant, à l'heure où des concepts de gestion des déchets plus avancés, tels que la tarification incitative (ADEME, 2019), gagnent en popularité à l'international, il est pertinent d'examiner si le RF2 mis en œuvre dans quelques villes malgaches, souvent par des associations, pourrait également jouer un rôle précurseur dans ce domaine. La tarification incitative repose essentiellement sur le principe que les coûts de gestion des déchets doivent refléter la quantité produite par chaque ménage, amenant ainsi à une réduction des déchets et à un meilleur tri (Caillaud et Nougazol, 2021). Ce modèle s'avère être quasi-efficace dans plusieurs contextes internationaux en encourageant les citoyens à adopter des comportements plus vertueux (Pigou, 1920). Ceci doit être précédé ou couplé avec d'autres dispositifs d'éducation/sensibilisation et une nouvelle façon de communiquer aux usagers (Emmanouil, 2023). La Cour des comptes (2019) recommande d'améliorer le système RF2 et de le vulgariser auprès de tous les *Fokontany* de la CUA. Dans cette optique, cet article explore la question selon laquelle la mise en œuvre de la RF2 pourrait être considérée comme un pionnier de la tarification incitative à Madagascar. En analysant les mécanismes et les améliorations apportées dans le cadre du RF2, dans quelle mesure ce système pourrait servir de tremplin vers l'introduction d'un modèle de tarification incitative, adapté aux réalités locales, pour améliorer la gestion des déchets à Madagascar. L'étude de cette dynamique pourrait offrir des perspectives précieuses sur la manière dont les initiatives locales peuvent évoluer et s'aligner avec les meilleures pratiques internationales en matière de gestion des déchets.

MATERIELS ET METHODES

La tarification incitative pour la collecte des déchets ménagers vise à limiter la production de déchets, en facturant à l'utilisateur uniquement ce qu'il produit. Elle est basée sur le principe du "pollueur-payeur" qui suppose que plus on produit de déchets, plus on paie. Elle peut prendre différentes formes, telle une redevance incitative qui est facturée directement aux usagers ou encore une taxe incitative, généralement ajoutée à la taxe foncière.

Le montant de la facture dépend du volume, du poids ou du nombre de levées des déchets. Cette pratique est utilisée surtout dans les pays développés de l'Europe qui ont déployé les moyens techniques, logistiques et organisationnels appropriés pour assurer la gestion des déchets ménagers des municipalités.

Pour Madagascar, le Schéma directeur de l'assainissement urbain (UN-Habitat, 2014) prévoit la mise en place de taxes d'assainissement urbain et l'amélioration des redevances déjà en place notamment le volet recouvrement pour atteindre l'Objectif du Millénaire de développement. Des taxes pour l'assainissement urbain y sont prévus. Ce principe figure aussi à l'Article 66 du Code de l'eau, en ce sens que « tout pollueur doit supporter les coûts de ses activités polluantes » (Loi n° 98-029 du 19 Décembre 1998).

Références aux quelques critères exigibles pour la mise en place de la Tarification incitative

Le dispositif tarifaire de la gestion de déchets ménagers a été inspiré et analysé sur la base des critères établis par l'ADEME²⁶ en France. Une approche comparative couplée avec une analyse descriptive a été menée au cours de la présente étude. Au moins, trois points principaux doivent être considérés afin de pouvoir affirmer l'application de ce mécanisme par une Collectivité, à savoir :

- le lien entre le montant payé et la quantité des déchets produits (ADEME, 2022).
- la présence de deux parts : (i) Part fixe qui est fonction de la valeur locative du logement, marquée par les Redevances sur les Ordures Ménagères (ROM), les Redevances d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) ou Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et (ii) Part variable, en fonction de la quantité de déchets produits.
- les objectifs clairement identifiés tels que le changement de comportement des usagers, la réduction de la quantité de déchets, l'économie circulaire à travers la réutilisation ou le recyclage de déchets en commençant par le tri à la source (ADEME, 2019).

Par ailleurs, pour les meilleures pratiques internationales, la facturation de la part variable, c'est-à-dire le montant à payer en sus des redevances ou taxes d'enlèvement des ordures ménagères peut se faire de deux manières : (i) en fonction du volume de déchets qu'il produit, c'est-à-dire, le ménage peut prendre le petit ou le grand bac ; (ii) en fonction du poids de déchets dont il appartient au camion benne de

²⁶ Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

peser chaque bac ramassé. En France, le bac est généralement équipé d'une puce électronique permettant au camion benne d'identifier le propriétaire. En conséquence, la facturation dépend du nombre de levée de bacs.

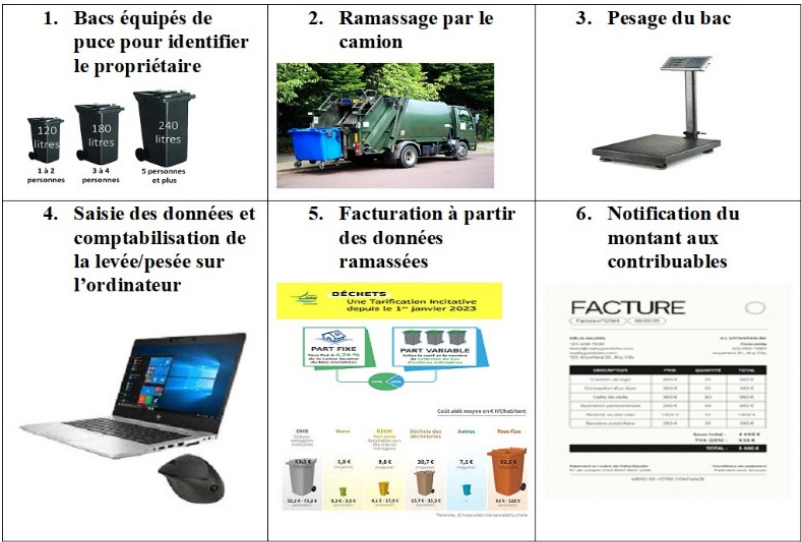


Figure 10: Processus de la tarification incitative appliquée par les pays développés
Conception : Auteur, basé sur les rapports d'ADEME

Ces critères, à l'exception des bacs et des camions équipés de puce informatique, ont été pris comme un témoin de départ pour la présente étude. Puis, une analyse comparative a été menée afin de mettre en lumière l'évolution du système de gestion de déchets au niveau de quelques Communes malgaches, vu les dispositions de la Loi 2014-020²⁷ sur les redevances sur les ordures ménagères (sous-section 8). Cette analyse vise à dégager le changement ou les améliorations tendant vers la tarification incitative.

Plusieurs facteurs ont été analysés dont l'évaluation de déchets, le principe pollueur-payeur, le mode de taxation, les modalités de collecte et les objectifs.

Les pratiques adoptées par les villes malgaches sélectionnées ont été analysées et comparées à partir de la bibliographie existante. Quelques grandes villes de Madagascar dont celle de Mahajanga, dans le Nord-Ouest, Toliara, dans le Sud-Ouest, ont adopté une politique spécifique de gestion de déchets municipaux. Les rapports et les documents analysés ont mis en relief la diversité du type de gestion,

²⁷ Relative aux ressources des Collectivités territoriales décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes.

parfois en fonction du financement à disposition de la commune ou suivant le format choisi par le prestataire de service.

Ensuite, des visites et entretiens ont été effectués auprès de cinq Communes périurbaines aux alentours de la CUA à savoir Ampitatafika, Tanjombato, Ivato, Alasora et Ambohimangakely, qui ont adopté des structures particulières pour la gestion des ordures ménagères.

Par ailleurs, le choix des grandes villes de Madagascar, dont Antananarivo et Mahajanga, se justifie par l'existence de différents formats susceptibles de mettre en exergue quelques faits tangibles permettant d'observer une évolution progressive de la gestion classique de déchets vers la tarification incitative. Cette tendance a été analysée à travers la présence de certains facteurs plus ou moins similaires avec néanmoins des différences, notamment concernant les méthodes pour le nombre de levées, la pesée et le volume du bac.

Cette recherche ne s'étend, cependant, pas sur l'aspect comportemental du système et l'analyse de l'adoption ou non d'un comportement vertueux par les usagers à partir d'un tarif donné.

RESULTATS

D'une manière générale, se référant à la définition d'une « fiscalité incitative » issue de la littérature portant sur la gestion des déchets et appliqué dans beaucoup des pays développés (Figure 1), la législation en vigueur à Madagascar ne remplit pas les critères requis. En effet, l'application des redevances ne tient compte ni de la quantité, ni du volume, ni de la fréquence des déchets produits. Ensuite, le principe pollueur-payeur et le tri de déchets ne s'inscrivent pas encore dans le système de gestion de déchets à Madagascar. En outre, les modalités de collecte ainsi que le mode de taxation selon les textes en vigueur ne permettent pas de détecter le caractère incitatif, étant donné que l'objectif principal de chaque Collectivité est avant tout d'enlever autant que possible les ordures ménagères, notamment celles qui bordent les routes principales pour que les bacs soient vidés et peuvent recevoir périodiquement les nouvelles ordures (Tableau 1).

S'agissant de l'évaluation des déchets, dans les cas étudiés, les ROM n'en tiennent pas compte, par contre, dans les cas des RF2 de *fokontany* et de la RF2 améliorée, celle-ci est considérée en partie. Le principe de pollueur -payeur semble être une notion tout à fait nouvelle que l'on retrouve à l'état embryonnaire dans les cas de RF2.

Concernant le mode de taxation, que ce soit pour les ROM que pour les RF2, un forfait est adopté sur la base de l'IFPB /ROM²⁸.

Dans les modalités de collecte, l'innovation apportées par les RF2 est le prélèvement de porte-à-porte vers les bacs collectifs.

L'objectif principal des ROM et des RF2 est l'enlèvement des ordures. Les *fokontany* ne sont pas encore au stade de la responsabilisation des usagers, le recyclage et la valorisation se trouvent néanmoins de manière embryonnaire ou pilote dans quelques communes. A partir des mécanismes déjà appliqués dans quelques Communes, il ressort de cette étude que la structure RF2, bien qu'elle ne soit pas encore très développée, présente une lente progression vers la tarification incitative.

Tableau 16: Comparaison entre Tarification incitative, ROM et RF2

Facteurs analysés	Témoign/référence Fiscalité incitative	Cas étudiés ROM (redevances sur les ordures ménagères)	Cas étudiés RF2 Fokontany et RF2 améliorée
Evaluation de déchets	Suivant la quantité de déchets produits (volume, poids, nombre ou fréquence d'enlèvement, nature de déchets)	Non Peu importe la quantité et la fréquence du dépôt	Oui Partiellement suivant la quantité de déchets produits (volume, nombre d'enlèvement, nature de déchets)
Principe pollueur-payeur	Principe de base	Non D'ordre général	Oui Même à l'état embryonnaire
Mode de taxation	Part fixe + part variable	Forfait sur la base de la de l'IFPB/ROM	Forfait sur la base de l'IFPB/ROM + Frais de pré-collecte
Modalités de collecte	Identification de chaque usager	Dépôt direct vers les bacs collectifs	porte à porte Dépôt vers les

²⁸ Impôt foncier sur la Propriété Bâtie et Redevances sur les ordures ménagères

	Dispositifs de comptage ou de pesage au moment enlèvement		bacs collectifs
Objectifs	Réduction du volume ou de la fréquence de l'enlèvement Responsabilisation des usagers Maîtrise de la hausse des coûts de gestion de déchets	Enlèvement des ordures	Triage même à l'état partiel Enlèvement des ordures
Impact sur le comportement	En fonction du montant à payer dans la Part variable	Néant car le montant à payer reste forfaitaire	Non concerné
Vision	Economie circulaire	Bacs vidés	Ville propre Autre (compostage,...)

Source : Auteur, compilation des données à partir des rapports d'ADEME, des données sur Madagascar

Système de gestion de déchets des villes

La gestion des ordures ménagères en ville comprend plusieurs étapes qui sont la pré-collecte, le transport de déchets vers les bennes ou les bacs de transit, le chargement de camions ainsi que le transport vers le site de décharge.

Dans la plupart de cas, les activités de pré-collecte sont assurées soit par les ménages eux-mêmes, soit par des prestataires informels en contact direct avec les ménages, soit par la structure RF2 (Figure 2). La pré-collecte consiste d'abord à ramasser les ordures de chaque ménage et puis à les transporter vers les bacs intermédiaires appelés également bacs de stockage temporaire (Article 14 du Code municipal d'hygiène de la CUA).

La responsabilité de la Collectivité commence à partir de la collecte des ordures ménagères déposées dans les bacs et du chargement des camions, des tracteurs ou d'autres moyens de transport utilisés pour les amener vers le site de décharge. Le site de décharge est sis à Andralanitra pour Antananarivo, destinée à recevoir les déchets de la CUA et de la Commune d'Ambohimangakely. La Commune d'Ivato Aéroport amène ses OM à 13 kilomètres environ au Nord-Ouest de la ville, près de la

Commune d'Anosiala. Le site de Mangatokana a été réaménagé pour le traitement de déchets de la ville de Mahajanga I.

Au sein du site de décharge, le traitement de déchets s'arrête généralement au niveau du stockage à l'air libre, suivi parfois de brûlage volontaire ou involontaire, ou encore au niveau du tri et du compostage et, rarement la transformation est faite.

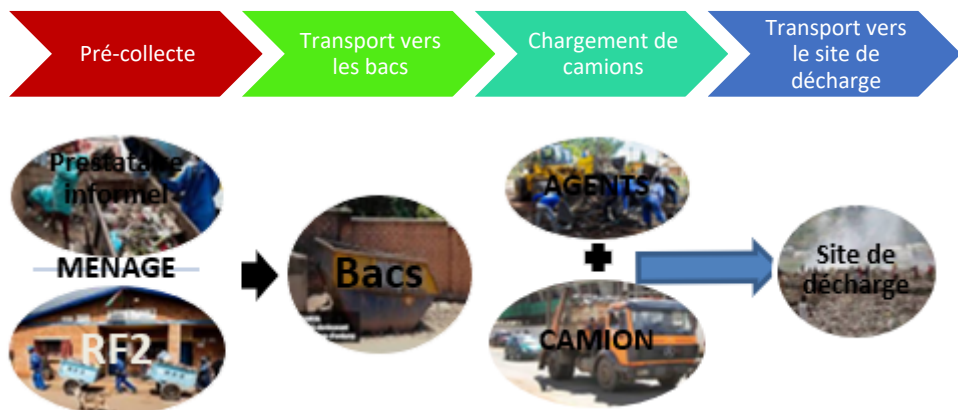


Figure 11: Processus de gestion de déchets de la CUA, cas aussi d'autres Communes (illustré avec des photos de google)

Choix avéré du service pré-collecte au détriment de la tarification incitative (TI) pour la CUA

La fiscalité fait mal aux oreilles de la majorité des ménages quelle que soit sa forme et quel que soit le montant à payer. Seulement 23 personnes sur les 171 interviewées, soit 13%, ont répondu positivement à la tarification incitative. Sur ces 23 personnes, 9 ont opté pour le format TI qui consiste à une tarification munie d'une facturation mensuelle, tandis que 14 ont choisi la TI associée à la facturation annuelle. Ce qui signifie que 5% uniquement ont opté pour la tarification incitative munie d'une facturation mensuelle.

Par contre, 66% des interviewées (Figure 3) ont répondu être satisfaits du fonctionnement du service pré-collecte RF2 et veulent continuer avec ce système. 21% (35/171) sont en faveur du transport direct de déchets vers les bacs intermédiaires. Contrairement aux cinq arrondissements de la CUA, le deuxième brille par son insatisfaction envers le système RF2 car uniquement 8 interviewés ont approuvé ce mode de fonctionnement. Les *Fokontany* qui n'ont pas encore mis en œuvre le RF2 font l'objet de sensibilisation accrue par la CUA et plus particulièrement par le Service en charge de développement du système communautaire du Bureau Municipal d'hygiène.

Certaines associations de pré-collecte RF2 instituées sont très animées et font preuve d'un essor considérable, pour ne citer que l'Association DIOTSIRY à Amboditsiry et quelques associations travaillant dans le premier arrondissement pouvant recevoir l'appui d'ONG.

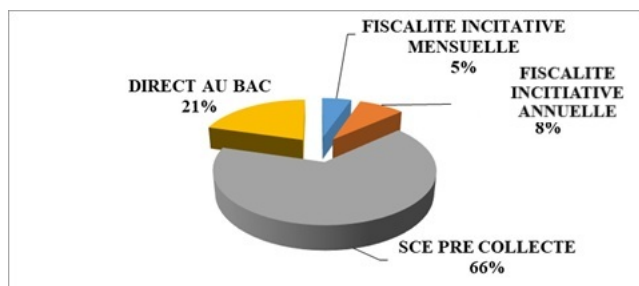


Figure 12: Options pour le service pré-collecte ou TI selon les responsables interviewés

Structure RF2 appliquant une facturation de service en sus des ROM

Depuis 2003, le Bureau municipal d'hygiène de la CUA avec l'appui de CARE International a mis en place des organisations communautaires chargées de l'eau et de l'assainissement. Au départ, il s'agissait de l'Association des Usagers de l'Eau, en charge de la gestion de kiosque dans les quartiers pauvres. L'initiative a été, ensuite, étendue au curage des canaux, puis à l'assainissement en général avec l'intervention en 2009 de WSUP (Water and Sanitation for the Urban Poor). De cette période date l'institution de groupes communautaires dénommés RF2, chargés de coordonner la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les *Fokontany*.

La structure RF2 tend à se multiplier aussi bien au niveau de la CUA qu'auprès de quelques Communes périurbaines.

Dans la CUA, les contribuables se trouvent dans l'obligation de s'acquitter de montants liés aux avis d'imposition établis par la Commune sur la base de la valeur locative de leur maison (Article 232 de la Loi 2014-020), d'une part, et des frais de prestation de service pré-collecte décidés au niveau de l'association et du *Fokontany*, d'autre part. Actuellement, plus de 76% de *Fokontany* ont adopté la structure RF2 (Tableau 3). Une quarantaine de *fokontany* ne l'ont pas adopté.

Tableau 17: Extrait de la liste des associations constituant les RF2

Noms de RF2	<i>Fokontany</i> de rattachement	Arrondissement
Association LIAMPIVOARANA	Anjezika II	I
Association TSINJOAINA	Ambohipo	II
Association MIADAMANDROSO II	Avaradoha	III
Association VATOSOA	Mandrangobato I	IV
Association DIOTSIRY	Amboditsiry	V

Association FANDIO	Avaratetezana	VI
--------------------	---------------	----

Source : Auteur, données issues des Fokontany

En outre, le Service au niveau du Bureau Municipal d’Hygiène assure le suivi de la RF2 et continue de sensibiliser les responsables réticents à rejoindre leurs pairs.

La contribution financière des ménages varie d’un *Fokontany* à un autre, selon la délibération de l’Assemblée Générale. Or, le montant demeure forfaitaire, c’est-à-dire, il n’est encore évalué, ni en fonction de la quantité, ni selon le poids des ordures ménagères.

Tableau 18: Service de pré-collecte de la CUA (Enquête février – mars 2024)

Arrondissement	RF2	SMA	AUTRE	SANS
I	31			10
II	11		ND	10
III	21		1	9
IV	24		ND	3
V	24		1	
VI	24	1		7
TOTAL	135	1	2	40

RF2 sous une version améliorée, implantés dans certaines villes

La Commune Urbaine d’Antananarivo a pris l’Arrêté Municipal N° 300-CUA/DS/CAB.14 portant mise en place de la structure RF2 dans les Fokontany en date du 16 Avril 2014. Le RF2 est constitué par une association des habitants régie par l’Ordonnance 60-133 du 03.10.63 dont l’organe délibérant est l’Assemblée Générale. Le RF2 siège auprès de Fokontany et est appelé à travailler de concert avec ce dernier. Lorsque les Chefs Fokontany sont fortement impliqués, les moyens de pression sont efficaces, de ce fait, les associations arrivent facilement à recouvrer les cotisations mensuelles. Dans la pratique, le RF2 est tenu d’établir des rapports d’activités à soumettre au Service en charge du développement communautaire du BMH.

Cependant, à part la structure dénommée RF2, un *Fokontany* peut adopter un autre système (Tableau 3) en relation directe avec la Société Municipale d'Assainissement (SMA). C'est le cas d'un *Fokontany* à Nanisana où une structure établie par le SMA s'occupe du service pré-collecte des ordures ménagères et de leur transport vers les bacs intermédiaires. Le *Fokontany* d'Androhibe, grâce à l'appui d'une diaspora, possède une structure exceptionnelle dans laquelle plusieurs agents nettoient les ruelles, collectent les ordures ménagères et reçoivent mensuellement de salaires. A Antaninandro dans le troisième arrondissement, deux structures existent, une RF2 pour assurer l'assainissement des ruelles et le service *PROPRIO* se charge de la pré-collecte des ordures ménagères.

Une version améliorée (Tableau 4) a été introduite et mise en œuvre dans certaines villes telles que Toliara I, Fianarantsoa I, Mahajanga I et Toamasina I sous une forme entrepreneuriale. Le RF2 est devenu une structure gérée par une entité privée, indépendante du *Fokontany* et n'est pas subordonnée à la Commune d'intervention. L'adhésion est volontaire et la fixation de cotisation des membres s'effectue en fonction de business plan et calculée en fonction de différents coûts d'exploitation engagés par la prestation.

Tableau 19: Différences entre RF2 et RF2 améliorée

	RF2	RF2 Améliorée
Forme	Association	Société
Organe délibérant	Assemblée générale	Gérant
Par rapport à la collectivité	Lien hiérarchique	Indépendante
	Rapport d'activités	Business plan
Moyens de pression	A travers le Fokontany	Rapport qualité/service et prix
Perspectives d'avenir	Appui de la Collectivité	Qualité du service d'enlèvement d'ordures ménagères Esprit entrepreneurial du gérant
Fixation de la cotisation	Décision de l'AG	En fonction du business plan et du service rendu proposé

Source : Auteur avec les documents étudiés et l'entrevue avec le Responsable du GRET

Selon les recherches effectuées, presque chaque ville enquêtée possède une structure spécifique pour la collecte et l'enlèvement des ordures ménagères. Certaines d'entre elles sont actuellement en veilleuse, tandis que les autres fonctionnent et continuent jusqu'à la transformation ou la valorisation de déchets.

Ainsi, des initiatives existent dans le domaine de la valorisation qui reste, néanmoins partielle, dans les communes de Toamasina 1, de Fianarantsoa 1, de Mahajanga 1 avec des sociétés ou des associations et ONG comme Envisoa, Fakofia et Madacompost SARL (Tableau 5).

Tableau 20: Quelques structures de gestion de déchets ménagers au niveau de grandes villes

Commune	Activité	Nom social
Antananarivo	Service pré-collecte	SoaNamana (Cité Mandrozeza)
Toamasina	Service pré-collecte + valorisation partielle	ENVISOA ASSOCIATION MIA
Tuléar	Service pré-collecte	Société GREENTSIKA
Fianarantsoa	Service pré-collecte + tri + valorisation partielle	FAKOFIA, filiale de la Société le Relais de Madagascar
Maevatanana	Collecte	Sa.fa.ma
Antsirabe	Service Pré-collecte + collecte	FAMAFA
Mahajanga	Pré-collecte + tri + transformation partielle	Madacompost SARL
Antsiranana	Collecte + valorisation partielle	Société de Collecte et de valorisation des Ordures Ménagers de la ville de Diego Suarez(S.C.O.M)

Prestation en fonction de la quantité ou du poids de déchets produits, dans certains quartiers urbains

La prestation de service de gestion de déchets se trouve de plus en plus améliorée, même si elle n'est pas généralisée. Avec le soutien des organismes ou des partenaires techniques, certaines villes appliquent l'unité de mesure afin d'évaluer les frais de prestation. Trois cas ont été identifiés dont la Commune périurbaine d'Ampitatafika, dans le District d'Atsimondrano et la Commune urbaine de

Mahajanga qui marquent expressément un début de l'application d'une tarification incitative à Madagascar.

La Commune d'Ampitatafika

Située à environ 7 kilomètres de la capitale, cette commune abrite 63 000 populations, réparties dans 13 *Fokontany*. Trois associations dénommées BOBAKA, MANASOA et TAMARA y opèrent actuellement pour la gestion des ordures ménagères.

Malgré le fait que cette Commune n'applique pas encore les dispositions de redevances sur les ordures ménagères dans le cadre de la propriété bâtie, la tarification de l'enlèvement des ordures ménagères varie, et en fonction de la fréquence de la levée, et suivant la quantité de déchets produits par chaque ménage.

Tableau 21: Tarifs appliqués par l'Association BOBAKA, Commune d'Ampitatafika

Association BOBAKA	Fréquence et volume	Tarif (Ariary)
	Levée une fois par semaine	3 000
	Levée deux fois par semaine	4 000
	Levée deux fois par semaine + déchets volumineux	5 000
	Levée trois fois par semaine	6 000

L'association est tenue de verser à la commune une redevance équivalente à 5 % de chiffre d'affaires net et de remettre un rapport d'activités périodiques à l'attention du Service technique.

L'approche de l'association est particulière avec la mise en place d'une concertation préalable et périodique (VAD ou *vinavinan'asa araha-dinika*) qui permet des échanges entre l'Association et les bénéficiaires du service. Les activités, les droits et obligations de chaque partie ainsi que les avantages et les inconvénients inhérents au projet y sont discutés.

La Commune urbaine de Mahajanga

Mahajanga, située dans la partie nord-ouest de Madagascar, fait partie des 8 villes qui ont bénéficié d'une nouvelle stratégie nationale sectorielle eau et assainissement pour la période 2013-2018 et qui a été mise à jour par la ligne directrice du secteur 2014-2019. Environ 300 000 habitants vivent dans les 26 *fokontany* dans cette

Commune qui a une structure spécifique en charge de la gestion des ordures ménagères. La Société Madacompost de concert avec la commune urbaine a pris l'initiative de mettre en place un maillon formel de pré-collecte de déchets. L'objectif consiste à mettre à la disposition des usagers, trois types de packs (bleu, marron et vert) d'une valeur entre 2500 Ariary et 10 000 Ariary en fonction de la quantité de déchets et de la fréquence de la collecte. Les ROM ne sont pas encore fonctionnelles. En outre, les déchets sont traités au sein de la décharge à Mangatokana situé en dehors de la ville.

Tableau 22: Tarifs appliqués par la Commune Urbaine de Mahajanga

Type	Pack bleu	Pack marron	Pack vert
Volume/quantité du bac au foyer	15 litres	15 litres	Deux fois 15 litres
Fréquence de collecte	2 fois par semaine	20 fois par mois	40 fois par mois
Coûts de collecte	2 500 Ariary	5 000 Ariary	10 000 Ariary

La quote-part de déchets municipaux s'élève en moyenne à 250 Ariary par levée. Cette Société verse près de 10% de ses recettes à la Commune à titre de redevance municipale.

Deux Fokontany²⁹ sont très actifs et appliquent ce mécanisme de pré-collecte depuis 2018 à savoir Mangarivotra et Mahajanga-Be, très proches du centre administratif et facilement accessible aux véhicules de collecte.

Ces initiatives menées en partenariat avec le secteur privé ou associatif commencent à se multiplier dans les villes malgaches. C'est le cas dans la Commune de Sainte Marie, petite ile dans la partie Est de Madagascar, où l'ONG GRET projette de mettre en place une structure améliorée sous forme entrepreneuriale. Ainsi, une étude préliminaire du coût d'exploitation de la gestion des ordures ménagères a été effectuée. Elle porte sur la pré-collecte de déchets de porte à porte munie d'un bidon jaune de 20 litres à déposer auprès de chaque ménage. Le tarif sera également en fonction du volume et de la fréquence de levée.

Cadre juridique lacunaire et infrastructures incomplètes

En dépit des points de similitude qui permettent d'affirmer que l'évolution progressive sur la tarification de déchets dans certaines villes à Madagascar pourrait

²⁹ Les deux *Fokontany* sont mieux organisés socialement et ouverts au changement.

constituer un tremplin vers la tarification incitative, il est évident que des écarts considérables ont été constatés entre les deux mécanismes.

Sur le plan juridique

La législation et les textes en vigueur ne prennent pas en compte clairement, de manière contraignante et incitative la tarification appliquée à la gestion des ordures ménagères. La plupart de grandes villes à Madagascar hésitent à mettre en œuvre des redevances sur les ordures ménagères malgré certaines possibilités offertes par la loi 2014-020 relative aux ressources des Collectivités territoriales décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes du 14 septembre 2014.

Plus particulièrement pour la CUA et durant la visite sur terrain, rares sont les responsables qui connaissent l'existence et la véritable signification des ROM qui ont été fusionnées dans un même avis de paiement relatif à l'Impôt foncier sur la Propriété Bâtie (IFPB) selon l'article 232 de la Loi 2014-020. De même, la plupart de ménages qui s'acquittent pourtant de leurs obligations ne connaissent pas la législation en vigueur dans ce domaine.

Sur le plan logistique

L'instauration d'une véritable tarification incitative requiert des moyens logistiques (Figure 1) qui ne sont pas à la portée du pays et des collectivités décentralisées. Les moyens sont limités et se résument aux camions bennes (Figure 2) utilisés pour la collecte et le transport des ordures. Le pesage et le comptage ne sont pas faisables. Ainsi les conditions nécessaires pour instaurer une véritable tarification incitative ne sont pas réunies.

Les moyens actuels des communes visitées (Tableau 8) consistent en des bacs en plastiques fournis par des organismes d'appui. Il est à noter que les bacs particuliers pour les ménages sont rares.

Par ailleurs, la quantité de ces équipements est insuffisante, s'agissant des bacs intermédiaires et du matériel roulant, parfois en panne. Cette situation constitue des défis majeurs pour chaque Collectivité dans la gestion des OM dans la ville d'Antananarivo et dans les autres villes.

Tableau 23: Extrait du registre des bacs et des matériels à la disposition de Collectivité - Antananarivo

Commune	Population	Nombre de Fokontany	Nombre de Bacs	Matériels roulants	Site de décharge
----------------	-------------------	----------------------------	-----------------------	---------------------------	-------------------------

Alasora	70 000	20	16	1 Camion multi benne 2 Camions à PTC 3 500 kgs	Ambohinonoka (aux environs de 3 kilomètres de la Commune)
Ampitatafika	63 000	13	8	4 kubotas mais un seul est opérationnel, 1 tricycle et 1 tracteur	Ambohipamonjy
Ivato	90 000	13	6	2 camions de 3 à 5 tonnes sont à la disposition de la Commune mais un camion est en panne	Anosiala-Ambohidratrimo (13 à 14 kilomètres de la Commune)
Tanjombato	80 000	5	ND	Opérationnel: 1 tricycle, 2 kubota et 1 camionnette Kia, En panne: 1 multibenne, 1 camion forland et 1 kubota	Tongarivo (aux environs de 3 kilomètres de la Commune)
Ambohimangakely	135 000	18	13	3 Camions à la disposition	Andralanitra (aux environs

				de la Commune: TATA, multi- benne et une camionnett e + 1 autre camion, + location d'une société privée	de trois kilomètres de la Commune)
--	--	--	--	---	--

Source : Auteur, compilation des données d’enquêtes auprès des Communes

Par ailleurs, le budget municipal ou communal demeure, dans la plupart des cas déficitaire, voire même tributaire de la subvention étatique ; il n’arrive pas à supporter les coûts d’acquisition de ces matériels faute de financement.

Les conditions pour la mise en place de la tarification incitative au sens plein du terme ne sont pas réunies, malgré certaines avancées sur le plan législatif, sur le plan pratique avec la participation d’autres acteurs et partenaires, mais également sur la prise de conscience des acteurs sur la nécessité de mieux gérer les déchets ménagers urbains.

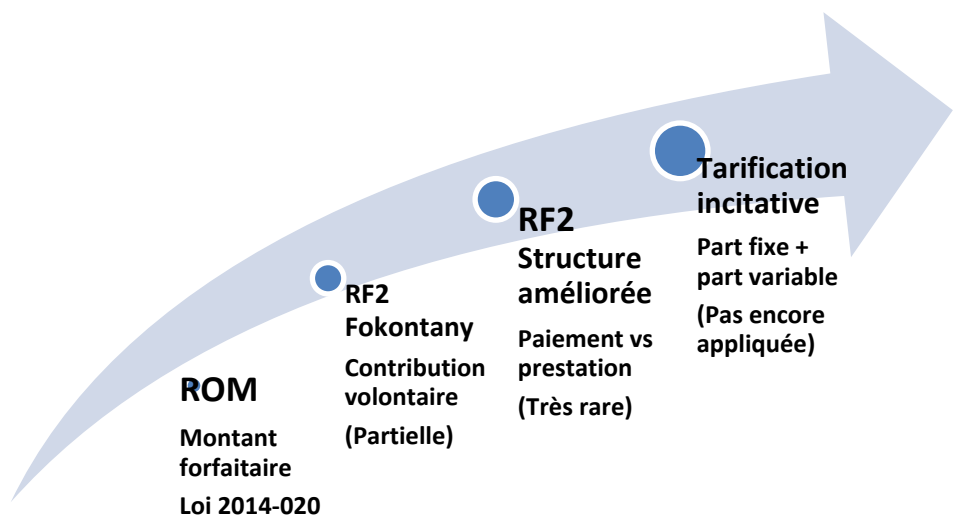


Figure 13: Evolution de la tarification des ordures ménagères à Madagascar

DISCUSSION

A priori, les pratiques relevées dans les différentes villes de Madagascar (Tableau 4) ne peuvent pas, pour le moment, être considérées comme une mutation vers le dispositif tarifaire tzl que définit par l'ADEME (Tableau 1) et ne sont pas encore comparables au système PAYT (pay as you throw) appliqué au Ghana (Oduro-Kwarteng, 2015). Les moyens mis à la disposition de chaque Collectivité ne leur permettent pas à s'aligner à ces exigences (Tableau 8). Les contraintes sont non seulement organisationnelles et techniques mais également économiques. Les priorités d'un pays comme Madagascar, disposant d'un PIB par habitant de l'ordre de 545,00 USD sont avant tout ailleurs, malgré la Décentralisation, la prise de conscience de l'impact de la salubrité et de l'assainissement sur la santé humaine et sur le bien-être de la société entière, plus particulièrement dans une grande ville comme Antananarivo où les déchets ménagers ne se cessent de s'accroître, devenant une préoccupation fondamentale, en termes d'environnement et de santé. Les ressources financières des Communes urbaines ne leur permettent pas également d'honorer leurs obligations et les dépenses consacrées aux infrastructures et à la prestation de services sont marginales (Banque mondiale, 2024). Dès lors, un doute règne face à la réforme tarifaire (Figure 1). Cependant, les améliorations relatées dans cette étude, bien qu'elles soient minimes (Tableaux 6 et 7 ; Figure 4), au niveau de chaque structure et chaque ville témoignent d'une volonté d'améliorer la gestion des déchets urbains dans plusieurs localités du pays.

Une mutation vers le dispositif tarifaire, un processus long associé à un changement profond du service public et à une acceptabilité sociale

Cet outil de fiscalité écologique qui repose sur le principe de « pollueur-payeur » et qui s'adresse aux usagers du service public, revêt aussi des enjeux multiples qui ont trait à des aspects techniques, logistiques (Tableau 8) et d'organisation au sein de la collectivité décentralisée. Certains pays développés l'ont adopté sur la base de l'élaboration d'une série de législations relevant d'un domaine plus vaste de l'environnement. C'est le cas de La France qui est partie de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement en 2009 (Loi n° 2009-967 du 3 août 2009), en passant par l'engagement national pour l'environnement (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010) et la transition énergétique pour la croissance verte adoptée en 2015 (Loi n° 2015-992 du 17 août 2015). La transition peut durer au moins une décennie sans oublier les enjeux de non acceptabilité (Laurent, 2022). Une étude très récente évoque un timide déploiement de la tarification incitative dans la Région Ile de France, la mutation vers le dispositif tarifaire constitue, en effet, un processus relativement long (Tupek, 2024).

En outre, la mise en place d'un système de tarification incitative est un processus de longue haleine qui peut décourager les responsables. En même temps, il est possible de se heurter à la réticence des usagers face à la réforme pouvant être à l'origine de malaise comme ce fut le cas durant les opérations de l'impôt foncier sur la propriété bâtie en 2020 et 2021 (Rakotoarimalala, 2023).

A Madagascar, avec l'introduction de la structure RF2 depuis l'année 2009, une sorte de transition d'un service public « administratif » dédié à la collecte des déchets vers un autre à caractère « privé » est constatée. Sur le plan managérial, cette transformation se présente au niveau de pré-collecte, dans le cadre de RF2 *Fokontany*, mais aussi au niveau même de la collecte pour le RF2 amélioré (Tableau 4). Les hésitations à mettre en place cette structure d'après les enquêtes menées sont liées au fait que la responsabilité de la Collectivité se trouve endossée par les ménages par l'intermédiaire d'un prestataire de pré-collecte ou de collecte. Ce prestataire peut-être une association, une société, des particuliers pouvant assurer la pré-collecte, et contribue ainsi à la chaîne de la gestion des déchets.

Dans le même ordre d'idées, le modèle (Tableau 6) utilisé par certaines communes telles que Mahajanga et Ampitatafika (Tableau 7) affiche une mutation vers un nouveau format de service public de gestion des ordures. Ce changement profond suscité par la relation « collectivité-usager » en « client-privé » exige une panoplie de mesures telles que la modernisation du service (Caillaud et Nougazol, 2021). Il s'agit, entre autres, d'un glissement de la culture de moyens vers celle de résultats marqués par des objectifs d'efficacité et de rentabilité en offrant aux ménages un service de qualité proportionnel à leur contribution financière (Tableaux 6 et 7). Tout cela évite la méfiance et les mécontentements des contribuables.

Au-delà de la mise en place de conditions de travail décentes, de conventions et de manuels de procédures clairs, le contexte économique pèse réellement dans cette adoption. Au vu du montant de la contribution, il est toujours question de la part destinée aux ordures sur la totalité des revenus mensuels ou annuels de chaque ménage. Le système en place consiste ainsi, dans un premier temps, en une expérimentation d'un dispositif tarifaire qui concerne actuellement, deux *Fokontany* sur 26 pour Mahajanga et quelques *Fokontany* pour la Commune d'Ampitatafika.

Le concept même de tarification incitative n'est pas acquis, du point de vue de certains responsables. Une sensibilisation soutenue reste indispensable (Laurent, 2022). Théoriquement, si la mise en œuvre de la tarification incitative semble claire, des difficultés techniques et des surcoûts entraînés par la mise en place des dispositifs communs sont également évoqués dans les études disponibles.

Par ailleurs, une tarification basée sur la quantité est difficile à mettre en œuvre, car elle pénaliserait d'autant plus les ménages les plus pauvres, déjà en difficulté financière et qui produisent moins de déchets. Le risque serait que ces ménages pourraient contourner le système en brûlant leurs déchets ou encore en les jetant dans la nature, augmentant ainsi les dépôts sauvages comme dans d'autres pays africains étudiés. Des mesures d'accompagnement sont dès lors nécessaires, sinon ce mécanisme pourrait multiplier les incivilités et les dépôts sauvages (Gentric et *al*, 2023).

La tarification incitative n'est pas une fin en soi, « le levier financier a des limites »

L'impact positif de la tarification incitative n'est pas négligeable (ADEME, 2022). Elle peut être performante dans la mesure où le taux de réduction de déchets est visible jusqu'à plus de 18 % dans le cas des municipalités françaises qui la pratique (Awiplan, 2015 ; Laurent, 2022).

L'efficacité de la TI est fortement liée au pouvoir d'achat de chaque ménage. Pour les ménages qui ont de faibles revenus, la redevance affectera significativement leur budget contrairement aux ménages plus aisés (ADEME, 2018). En outre, *le levier financier ne profite pas aux usagers de façon identique, les foyers avec plus de membres de famille auront du mal à supporter la redevance alors qu'une famille à une seule personne sera avantagée.* (ADEME, 2018).

Kouame (2023) a relevé pour le cas de Côte d'Ivoire, , faisant partie des pays africains les plus avancés économiquement, que les trois quarts de l'échantillon enquêté ne veulent pas supporter une imposition liée au poids des déchets ménagers. Ce constat est noté aussi dans certains *Fokontany* de la CUA qui ont émis des réserves. En effet, selon certains responsables, la REOM est supérieure aux dépenses effectives engagées par les ménages pour le service des pré-collectes d'ordures ménagères et à la TEOM déjà mise en place.

La mise en place de REOM incitative en Côte d'Ivoire montre, cependant, des conséquences néfastes non prévisibles pour l'environnement, tel que le détournement de flux de déchets ménagers vers les canaux d'évacuation des eaux usées et pluviale mais aussi dans les rues (Kouame, 2023). Les usagers veulent, et limiter leurs déchets, et réduire les coûts.

Ce nouveau modèle de TI requiert un changement de comportement et des sensibilités environnementales qui ne sont pas toujours acquis pour les usagers et parfois pour certains responsables dans le *Fokontany*. En effet, à la question du pesage des déchets, un Chef de *Fokontany*, lors des enquêtes sur le terrain à

Antananarivo, a fait part de ses craintes par rapport à d'éventuels marchandages et de polémique de la part des usagers.

A Madagascar, dans les Communes autre que la CUA, les redevances sur les ordures ménagères ne sont pas appliquées de manière systématique. Ce système peut, en effet, être une source de crainte et son acceptabilité constitue un enjeu majeur (Laurent, 2022), au vu des réactions de la population sur la fiscalité de manière générale. En outre, le tarif des ordures ménagères ne peut pas être généralisé, compte-tenu de la différence des sources des revenus et de l'inégalité des niveaux de vie de chaque ménage (Banque mondiale, 2024).

La contribution des ménages est nécessaire dans la gestion des déchets mais l'application d'un modèle unique semble être difficile. Même pour les pays développés de l'Europe, dont particulièrement en Allemagne, il n'existe pas de système unique mais plutôt un certain nombre de modèles de tarification et d'options techniques différents pour faire payer les ménages en fonction de leur contribution à la production de déchets (Reichenbach, 2008).

En conséquence, il appartient aux autorités d'examiner en toute liberté la solution qui correspond le mieux aux conditions locales et qui sera finalement la plus appropriée à chaque contexte.

La TI s'inscrit dans le développement urbain et ne peut en être dissociée. Elle ne se limite pas aux volets techniques et logistiques, elle demande une adhésion des usagers qui requiert une éducation et une sensibilisation environnementale, dans un contexte économique difficile, marqué notamment par un afflux de population issue de l'exode rural.

La gestion des déchets solides, intégrée dans les plans d'urbanisme et dans le schéma directeur de l'assainissement à Antananarivo, ne devrait pas être le parent pauvre de l'aménagement et du développement urbain.

Une tarification du service de pré-collecte correspondant aux conditions de vie de la population

Certes, cette étude ne porte pas ni sur l'évaluation du montant du tarif ni sur son impact, elle se focalise sur l'analyse descriptive de l'évolution de modalités pratiques de gestion de déchets. Il est pourtant intéressant de comparer la contribution des ménages par rapport à celle d'autres pays.

Dans les pays de l'Afrique Subsaharienne, les services relatifs à la collecte et au traitement des ordures restent le parent pauvre des services publics urbains et rencontrent des difficultés pour couvrir les charges (Bikouya et Marchadour, 2019).

Malgré quelques similitudes dans les pratiques concernant les modalités de fixation du tarif, le coût de prestation de service pré-collecte à Madagascar est inférieur à ce qui est pratiqué dans certains pays de la Région. Cette situation peut être expliquée par les différences de contextes économiques et sociaux des pays, de PIB par habitant, même entre pays en développement.

Au Bénin, pays qui a un PIB plus élevé que celui de Madagascar, de l'ordre de 1 485,4 USD (Banque mondiale, 2024), la gestion de déchets se fait à deux niveaux. Les frais de pré-collecte s'élèvent entre 1500 à 3000 FCFA (soit l'équivalent de 11 513,25 Ariary à 23 026 Ariary) par mois selon le prestataire, le standing de vie des ménages, et cela, en fonction de la fréquence de ramassage. La collecte est financée par le budget de la Commune via les recettes fiscales, y compris la taxe sur l'enlèvement des ordures (BOAD, 2022).

En Côte d'Ivoire disposant d'un PIB par habitant de 2 709,9 USD (Banque mondiale, 2024), la redevance de pré-collecte est relativement faible par rapport à celle du Bénin. Le montant avoisine 500 à 1500 FCFA par mois (soit l'équivalent de 3 837,75 Ariary à 11 513,25 Ariary). Cette redevance de pré-collecte est supérieure à celle pratiquée à Madagascar. La Côte d'Ivoire applique, par ailleurs, d'autres instruments tels que les taxes spécifiques sur la salubrité urbaine.

Pour la CUA, le tarif de pré-collecte varie, en général, entre 500 Ariary et 10 000 Ariary, mais dans la plupart de cas, aux environs de 1 000 Ariary, donc pas plus de 130 FCFA. A Antananarivo, certains ménages n'adhèrent pas à la structure RF2 et font appel au service de simples particuliers informels, pour récupérer leurs ordures et les amener au bac moyennant des sommes allant jusqu'à 10 000 Ariary (1300 FCFA) par mois soit à raison de 1 000 Ariary par levée.

Ces chiffres sont des indications qu'il faut tenir compte dans les études sur les tarifs à appliquer car, même entre les villes malgaches, il y a des différences. Par rapport aux divers taux appliqués à Mahajanga (Tableau 7) ou à Ampitafika (Tableau 6), ceux de la CUA sont modiques.

Des études plus approfondies devront être menées sur les sommes consenties par les ménages pour les ordures ménagères, tenant compte du niveau de vie de la population, dans un pays comme Madagascar où 75% de la population vivent sous le seuil de la pauvreté (Banque mondiale, 2024). Elles permettront de proposer des tarifs plus appropriés correspondant au budget de chaque ménage, tenant compte du niveau de vie général de la population.

CONCLUSION

La croissance des villes malgaches est rapide et par conséquent la quantité de déchets générés par la population urbaine augmente aussi. Plus particulièrement pour la capitale, Antananarivo qui s'accroît à un rythme annuel dépassant 3% par an, cette quantité est estimée à 1 500 tonnes par jour, soit un peu moins de 400 000 tonnes / an, dont environ deux-tiers de déchets organiques et verts.

Le gouvernement malgache a accordé une priorité à la gestion des déchets solides urbains dans sa Politique Générale de l'État, ainsi que dans la Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement mises à jour en 2013. De même, l'accent y est mis sur le renforcement des capacités de gestion des déchets solides.

L'adoption de la TI suppose que des impacts positifs sont attendus, tels que la réduction des déchets ménagers, l'augmentation du tri et du recyclage, l'équité dans la mesure où chaque ménage paie en fonction de sa production.

Si la tarification incitative tend à se généraliser progressivement en Europe et dans d'autres Régions du monde engagées dans l'économie circulaire, les pays en développement doivent faire face à un certain nombre de contraintes, malgré une reconnaissance des avantages environnementaux de la part de certains responsables municipaux et des usagers. Pour le moment, les moyens dont disposent les communes sont limitées, les équipements et les infrastructures de collecte se résument au strict minimum. Des systèmes tels que la pesée ou le tri performant ne sont pas dans les réalités des villes des pays en développement comme Madagascar.

La tarification incitative est un dispositif émergent mais peu connu, encore éloigné des débats publics et des priorités de l'agenda politique à Madagascar. Se référant à la structure RF2 analysée, le mécanisme qui demeure au stade embryonnaire et souvent d'application disparate, ne correspond pas entièrement à la tarification incitative telle que pratiquée ailleurs. Toutefois, la version améliorée du RF2 est une étape cruciale permettant de détecter au cours de la présente étude, quelques aspects très intéressants tendant vers une application progressive du dispositif tarifaire. Il s'agit entre autres, de l'existence des facturations en sus de l'imposition annuelle (ROM), d'une part, et de quelques pratiques de tarification en fonction du poids ou du volume de déchets, même sous une forme très vague, d'autre part et enfin, une certaine volonté de ménages de s'acquitter de différentes contributions en numéraire relatives aux OM. Les prémisses d'un partenariat public - privé existent dans quelques communes urbaines et semi-urbaines malgaches.

Par ailleurs, des changements de comportements de la part des usagers accompagnent cette nouvelle forme de gestion qui vise un meilleur tri et la réduction de la production des déchets ménagers.

L'hypothèse a été partiellement confirmée car ces améliorations au niveau du RF2 pourraient être considérées comme un précurseur ou un tremplin vers l'introduction de la tarification incitative de la gestion des déchets à Madagascar.

Le chemin reste cependant encore long compte tenu des diverses lacunes sur le plan juridique et de l'absence d'outils nécessaires pour peser et informatiser l'enlèvement des ordures ménagères à Madagascar. En outre, le faible niveau de vie couplé avec le degré de compréhension de chaque ménage requiert des approches réalistes telles qu'une convention sociale basée sur le consentement réciproque des parties prenantes, dont les usagers. Au vu de l'évolution actuelle des grandes villes, des chefs-lieux de *Farintany*, il est important d'asseoir une méthode de gestion des déchets qui soit approprié aux conditions et au contexte.

Les résultats de la collecte des déchets urbains se voient aussi au bout de la chaîne, au niveau des sites d'enfouissement d'Andralanitra qui est une décharge à ciel ouvert, ou encore à Mangatokana - Mahajanga et dans certaines communes d'Analamanga où des systèmes de tri, de traitement et de valorisation sont effectués.

Pour faire face à la saturation des décharges actuelle, des réflexions devront aussi être menées sur le tri et la valorisation des déchets, en collaboration avec les usagers. La pratique qui est pour l'instant généralisée dans les villes comme Antananarivo, ou Mahajanga est le mélange des déchets, sans tri à la source.

Des formes de récupération et de valorisation existent, les tris de bouteilles ou de grands sachets en plastique sont très fréquents à Antananarivo, ils sont effectués par des sans-emplois qui les revendent à des associations, des ONG, des sociétés pour la fabrication de produits recyclés comme des chaises en plastique recyclé ou des pavés autobloquants. Les initiatives actuelles pour le développement de partenariat public-privé dans le système de tri des déchets ménagers et dans le recyclage devront être renforcées et dépasser le stade de projet pilote, dans une perspective de moderniser la collecte.

REFERENCES

- 55) ADEME, 2018. Tarification incitative. Ça fonctionne ! , 6 mars 2018, consulté le 21.10.24
- 56) ADEME, 2019. Rapport annuel 2019. 58 p. <https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2020/06/ra-ademe-2019.pdf>
- 57) ADEME, 2022. La tarification incitative, comment ça marche ? <https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=ADEME+2022+tarification+incitative%2C+comment+ca+marche>, consulté ce 21.10.24

- 58) Agence Japonaise de Coopération Internationale - CTI Engineering International Co., LTD, Ex Research Institute LTD. Commune Urbaine d'Antananarivo - République de Madagascar - Etude préparatoire sur le projet d'amélioration des équipements de gestion des déchets solides pour une ville propre d'Antananarivo Rapport final Février 2022
1. BOAD, 2022. Etude sur la gestion durable des déchets ménagers et industriels dans les Etats membres de l'UEMOA en vue de la production de l'énergie. Rapport Final d'analyse de l'existant de la Phase I, Août .2022, 344 pages
2. Banque Mondiale, 2024. «Revue de l'urbanisation de Madagascar : Tirer profit des villes comme moteurs de croissance et de transformation structurelle.»
3. Emmanouil C, Papadopoulou K, Papamichael I, Zorpas AA. Pay-as-You-Throw (PAYT) for Municipal Solid Waste Management in Greece: On Public Opinion and Acceptance. *Sustainability*. 2022; 14(22):15429.
<https://doi.org/10.3390/su142215429>
4. Emmanuel C, 2023. La tarification incitative des ordures ménagères est-elle socialement équitable ? publié le 12 décembre 2023, consulté le 08.01.25. En ligne sur <https://www.ladn.eu/entreprises-innovantes/tarification-incitative-ordures-socialement-equitable/>
5. Bikouya G.et Marchadour F., 2019. Quelle durabilité pour un service de gestion des déchets dans une ville intermédiaire ? Retour d'expériences à Dolisie (Congo). *Afrique Contemporaine*, 2019/1. Pages 307 à 320
6. Caillaud **K.**et Nougazol R., « La triple politisation de la tarification incitative. Rapports de force, réajustements et effets d'un instrument politique », *Géocarrefour* [En ligne], 95/1 | 2021, mis en ligne le 23 février 2021, consulté le 09 septembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/16237> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.16237>
7. Chiroleu-Assouline M., 2001, Le double dividende. Les approches théoriques. *Revue française d'économie* Année 2001 16-2 pp. 119-147
8. Devars G., 2016. Rapport final sur le Projet Assainissement Innovant en milieu Urbain (PAIU) /FAMAFA. Financement Agence Française de Développement. 89 p
9. Gentric A., Deportes I., ADEME, Cassette Z., Mathis C., Marcoux M-A., ECOGEOS, Lethimonnier C., ALTAIR, 2023. Tarification incitative et incivilités en gestion des déchets, Synthèse. 9 pages. <https://librairie.ademe.fr/>
10. Joncoux S. « Le compostage des déchets organiques à Majunga (Madagascar) : difficultés et limites de la valorisation agricole ». *Sociétés urbaines et déchets*, édité par Claudia Cirelli et Bénédicte Florin, Presses universitaires François-Rabelais, 2015, <https://doi.org/10.4000/books.pufr.7309>.

11. Kouame P-F., Applicabilité de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères en Côte d'Ivoire. Cas des Communes de Cocody et Yopougon. European Scientific Journal June 2013 edition vol.9, No.17 ISSN: 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 1857- 7431. Doctorant à l'UFR Sciences et Gestion de l'Environnement de l'Université Nangui Abrogoua, Côte d'Ivoire
12. Laurent E, « La tarification incitative : enjeux et problèmes d'acceptabilité sociale d'une fiscalité écologique », *Carnets de géographes* [En ligne], 16 | 2022, mis en ligne le 15 septembre 2022, consulté le 19 août 2024. URL : <http://journals.openedition.org/cdg/8028> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdg.8028>
13. Marcoux M-A., ECOGEOS, Lethimonnier C ;, ALTAIR, 2023. Tarification incitative et incivilités en gestion des déchets, Synthèse. 9 pages. <https://librairie.ademe.fr/>
14. Morlok, J.; Schoenberger, H.; Styles, D.; Galvez-Martos, J.-L.; Zeschmar-Lahl, B. The Impact of Pay-As-You-Throw Schemes on Municipal Solid Waste Management: The Exemplar Case of the County of Aschaffenburg, Germany. *Resources* 2017, 6, 8.
15. Oduro-Kwarteng , Anarfi S.K.P.; Essandoh H.M.K., 2015, The potential, impacts, and challenges of pay-as-you-throw for municipal solid waste services in Ghana. *Journal of Environmental and Occupational Science*. 84 p www.jenvos.com. DOI: 10.5455/jeos.20150509113537
16. OCDE. 1972. Recommandation sur les « Principes directeurs relatifs aux aspects économiques des politiques de l'Environnement sur le plan international », §4, 26 /05/1972. Document en ligne : <https://www.google.com/search?client=firefox-d&q=OCDE+1972%2C+RECOM+MANDATIONS+SUR+LES+PRINCIPES>
17. Pigou A. C., 1920. *The Economics of welfare* (4th ed.) (London: Macmillan, 1932). Liberty Fund, Inc., 561p
18. Rakotoarimalala H. 2023. Faisabilité de la mise en œuvre de la fiscalité environnementale à Madagascar : cas des produits polluants importés. Thèse de doctorat. Ecole doctorale de Gestion des ressources naturelles et développement. Soutenue le 23.12.23, 241p
19. Rapport final du Programme solidarité eau, 04.02.2020: Déchets : quelles solutions pour nos villes malgaches ? Atelier professionnel et public – 18 & 19 novembre 2019 – Institut Français de Madagascar, 59 p
20. Reichenbach J. 2008. Status and prospects of pay-as-you-throw in Europe – A review of pilot research and implementation studies. *Waste Management*. Volume 28, Issue 12, December 2008, Pages 2809-2814.
21. Salenson I. et al., 2018. Waste, how much does it cost ? A question of development. Synthesis of AFD studies. August 2018. 4 pages
22. Tupek A. 2024. Tarification incitative : quelles nouvelles opportunités pour les territoires ? *Chronique de l'économie circulaire* n°2. 13 juin 2024

23. UN-Habitat, 2014. Elaboration du Schéma directeur de l'assainissement urbain de Grand Tana, rapport final, mars 2014, réf 1345.202 p
24. Zero Waste France, 2019. Guide pratique pour révolutionner la gestion locale des déchets". <https://www.zerowasteFrance.org/territoire-zero-waste-livre-revolutionner-gestion-dechets/>

LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES MALAGASY DANS L'ESTHETIQUE DE L'URBANISME.

Par

RASOLOMPANJATO Andrianaivoelina Vahatraina, Professeur BONNET
Gérard-Louis,

Doctorante en Droit Public et Science Politique, Ecole Doctorale de l'Université
Catholique de Madagascar, Magistrat Administratif, auprès du Tribunal
Administratif de Toamasina, Vahatraina04@gmail.com, 034 79 738 00

enseignant-chercheur, Docteur es Lettres, Docteur en Philosophie, Docteur
d'Etat, Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques, bgerardlouis@gmail.com,
034 90 78 179

RESUME

A Madagascar, sous l'effet de l'urbanisme sauvage, l'aspect urbain se démarque par une dégradation de l'aménagement de l'espace. Ce constat soulève malheureusement des enjeux cruciaux en termes de liberté de construire et les réglementations relatives à l'urbanisme. Dans cette situation, les juridictions administratives, dès lors qu'elles sont saisies par les requérants justifiant leurs intérêts juridiques, occupent une place primordiale dans le rétablissement de l'esthétique de l'urbanisme en vertu de leur office. Le législateur offre une panoplie de moyens aux demandeurs, notamment les pétitionnaires, victimes d'illégalité de la part de l'administration et ce, afin de préserver leurs droits. Les requérants peuvent donc adresser leurs requêtes soit directement au Conseil d'Etat ou ils les présentent devant les Tribunaux administratifs territorialement compétents. Cependant, le code de l'urbanisme s'avère obsolète si l'on se réfère au contexte actuel de l'urbanisme ; ainsi, une réforme approfondie de la part du législateur est d'une importance capitale en vue de concilier les dispositions textuelles avec l'office du juge administratif dans le but de maintenir l'esthétique de l'urbanisme.

Mots-clés : Liberté de construire-esthétique urbaine-Conseil d'Etat-Tribunal Administratif-Office du juge-réforme.

ABSTRACT

In Madagascar, due to the effect of savage urbanism, the urban appearance is distinguished by a degradation of the development of urban space. However, this observation raises crucial issues in terms of freedom to build and regulations relating to urban planning. In that case, the administrative courts, as soon as they seized by applicants justifying their legal interests, occupy a primordial place in the restoration of the aesthetics of urban planning by virtue of their office. The legislature offers a range of means to applicants, especially petitioners, who are victims of illegality on the part of the administration, in order to preserve their rights. In addition, applicants can address their requests either directly to the Council State or they present them before the administrative courts with temporal jurisdiction. But, the urban planning

code appears to be worn out if we refer to the current urban planning context; therefore, a through reform on the part of the legislator must be of capital importance in order to reconcile the textual provisions with the office of the administrative judge in order to maintain the aesthetics of urban planning.

Key-words: Freedom to build-urban aesthetics-Council of State-Administrative Court-Office of the judge-reform.

Figure 1 : Illustration du Tribunal Administratif de Toamasina



Source : <https://herxav.canalblog.com/archives/2013/07/15/28401931.html>

INTRODUCTION

« *L'urbanisme relève avant tout de la juridiction administrative* » (ROSSI., 2016). Cette affirmation évoque avant tout un aperçu de la prise en considération de l'évolution du domaine de l'urbanisme sans mettre de côté le rôle du juge administratif. Le monde de l'urbanisme est indissociable des fonctions du juge administratif dans son office. Ce postulat d'idée se justifie par le fait que « *les enjeux propres au droit de l'urbanisme ont conduit à l'élaboration d'un office spécifique du juge de l'urbanisme, résultant de la conciliation particulière entre principes de légalité et de sécurité juridique* » (Conseil d'Etat., 2022).

Dérivée du mot latin « *officium* », l'office du juge fait ici référence à la définition classique du terme : la « fonction que l'on doit remplir », la « charge dont on doit s'acquitter » (CHARPENTIER., 2022) ³⁰. En ce sens, le juge doit remplir sa fonction de juger. En d'autres termes, « remplir son office signifie jouer pleinement son rôle » (CHARPENTIER., 2022). L'office du juge renvoie ici au rôle du juge au sein de la société, à la fonction qu'il exerce et qui est celle de juger (CHARPENTIER., 2022). L'office du juge désigne « ce pour quoi est fait le juge » (FRISON-ROCHE., 2002),

³⁰ MORVAN (D.) et REY (A.), dir., Dictionnaire culturel en langue française, Le Robert, 2005, p. 1089.

ou plutôt ses fonctions, ou plus exactement ses missions, le rôle qui est le sien dans l'ordonnancement juridique et dans la société. L'office du juge ainsi entendu renvoie à la définition classique du terme ; il s'agit de la fonction que le juge doit remplir dans la société (PERROT., 1977). Dans un cas spécifique, dès lors que le juge administratif -dans le cadre du maintien de l'aspect de l'urbanisme- est saisi, il se doit de procéder au contrôle des moyens de droit avancés par les deux parties sans ignorer l'effectivité de la liberté de construire. Cette dernière, figurant parmi les libertés publiques, se trouve alors au centre de l'équilibre entre la transformation de l'aménagement territorial et le respect de légalité en termes d'urbanisme. Dans le cas où il y a atteinte à cette liberté, c'est dans ce postulat d'idée que le juge administratif-dès lors qu'il a été saisi-entre en jeu dans le champ de bataille pour rétablir l'esthétique urbaine. Le juge administratif n'est pas un simple pion dans la résolution du problème mais il constitue également la « pierre angulaire » dans la protection contre les atteintes des libertés.

Les juridictions administratives Malagasy sont plus concernées dès lors qu'il s'agit du domaine de l'urbanisme. En ce sens, les constructions illicites à travers Madagascar sont multiformes si l'on se réfère aux données communales que ce soit dans la capitale³¹ ou dans les autres régions. Si dans la capitale, les constructions illicites se multiplient rapidement, la majorité des communes urbaines de Madagascar y compris Toamasina I, sont marquées du non-respect du plan d'urbanisme (RASOAZANANY., 2017). Dans un contexte spécifique, l'urbanisme sauvage a atteint un certain niveau dans la ville d'Antananarivo³² qui ne cesse de se développer d'année en année (LUMEN., 2023). C'est dans ce postulat d'idée que se trouve l'intérêt de la saisine du juge administratif Malagasy en vue de rétablir le profil urbain et ce, à travers le territoire du pays.

D'emblée, les juridictions administratives nationales ont vu le jour à la suite des successions évènements historiques³³. De la Loi Organique n°2004-036 du 1^{er}

³¹ <https://sioka.org/2023/01/26/antananarivo-plus-de-900-constructions-illicites-identifiees-en-2022/>: « Pour l'année 2022 par exemple, la commune urbaine d'Antananarivo a constaté plus de 900 constructions illicites » nous confie Randriamananjara Sandrina, directeur de l'urbanisme auprès de la commune urbaine d'Antananarivo (CUA). « Le nombre de permis de construire délivrés étant de 350 » rajoute la responsable. La situation prend de l'ampleur chaque année malgré les efforts de sensibilisations et d'interpellation des responsables.

³² <https://www.linfo.re/Madagascar-700-constructions-illicites-identifiees-dans-la-capitale/>: « Pour l'année 2020, la Commune urbaine d'Antananarivo (CUA) a enregistré 700 constructions illicites dans la capitale. Un chiffre qui pourrait bien augmenter ».

³³ L'évolution de l'organisation juridictionnelle à Madagascar a connu deux grandes périodes : premièrement, sous l'empire des Constitutions successives de la 1^{ère}, de la 2^{ème} et de la 3^{ème} République, c'est-à-dire de 1959 à 1998 où ce fut une période marquée par la Loi n°61-013 du 19 juillet 1961 portant création de la Cour Suprême. Deuxièmement, sous l'égide de la Loi constitutionnelle du 04 Avril 1998 portant révision de la Constitution du 18 septembre 1992 (Constitution de la 3^{ème} République) sur la base de laquelle la Loi Organique n°2004-036 relative à la nouvelle Cour

Octobre 2004³⁴ et de la Loi n°2001-025 du 9 avril 2003³⁵, l'organisation et le fonctionnement ainsi que leurs compétences sont régis par ces deux législations ; leurs champs de compétence qui les distinguent. C'est dans les attributions desdites juridictions que se fonde le rôle du juge administratif dans le maintien de l'esthétique urbaine.

Le juge administratif Malagasy, qu'il soit au niveau des Tribunaux Administratifs ou au niveau du Conseil d'Etat, dispose du privilège de contrebalancer entre la liberté de construire des citoyens Malagasy et le respect des règles de procédures en matière d'urbanisme, en vertu de son office. Comment les juridictions administratives à Madagascar, à travers le contentieux administratif relatifs à l'urbanisme et les litiges de légalité, assurent-elles leur fonction en tant qu'arbitres pour réguler et préserver l'esthétique de l'espace urbain ?

L'analyse de cette grande question se fera à travers deux grandes parties : le domaine de l'urbanisme, dès lors qu'il ne correspond pas aux normes exigées par la législation concernée, le Tribunal administratif intervient en cas de sa saisine (I). Or, les citoyens Malagasy peuvent s'adresser directement aux juges au niveau du Conseil d'Etat dans le cas où ils se sentent lésés par une décision administrative, ou bien s'ils ne sont pas satisfaits de la décision rendue par les premiers juges (II).

MATERIELS ET METHODES

Dans le souci d'élaborer un document correspondant aux normes scientifiques, la méthodologie adoptée se déroule de la manière suivante :

Avant toute mesure, un rappel historique de l'avènement des juridictions administratives Malagasy est fait, notamment concernant leurs organisations et leurs fonctionnements).

Dans cette recherche, l'importance de la mise en place des juridictions ci-dessus à travers l'environnement de l'urbanisme sera également démontrée. Ainsi, la démarche pour la réalisation de ce travail se base essentiellement sur les méthodes qualitatives, notamment sur les ouvrages, les revues, les archives publiques qui se trouvent à la bibliothèque Nationale du pays et ayant un lien de connexité avec la justice administrative Malagasy dans le domaine de l'urbanisme.

Ce travail se base également sur la lecture d'ouvrages relatifs à la justice administrative, au domaine du contentieux de l'urbanisme ainsi que sur la lecture jurisprudentielle qui servira d'appui dans les recherches scientifiques pour ce thème.

Suprême et la Loi n°2001-025 relative au Tribunal Administratif et au Tribunal Financier, ont été votées.

³⁴ Loi Organique n°2004-036 du 1^{er} octobre 2004 relative à l'organisation, aux attributions, au fonctionnement et à la procédure applicable devant la Cour Suprême et les trois cours la composant.

³⁵ Loi n°2001-025 du 9 avril 2003 relative au Tribunal Administratif et au Tribunal Financier.

RESULTATS ET DISCUSSION

Les typologies de contentieux de l'urbanisme dans le tribunal administratif, comme garants de l'esthétique urbaine

En premier lieu, l'organisation et le fonctionnement des Tribunaux administratifs à Madagascar sont principalement régis par la fameuse loi de procédure, en l'occurrence la loi n°2001-025 du 9 avril 2003 relative au Tribunal Administratif et au Tribunal Financier. Face à un cas relatif à l'urbanisme, la plupart des requérants demandent à la juridiction administrative territorialement compétente l'annulation d'une décision administrative, émanant de l'autorité locale, étant donné que ladite décision préjudicie leurs droits. Ce postulat d'idée se justifie par le fait que les citoyens se sentant victimes de l'illégalité « présumée » de l'acte administratif unilatéral, ont recours à la justice administrative.

D'une manière générale, le juge au niveau des Tribunaux administratifs joue un rôle crucial dans le maintien de l'équilibre du domaine de l'urbanisme. La prise en compte de l'esthétique urbaine se manifeste à travers l'office du juge administratif. Le cas de Madagascar est principalement concerné dès lors qu'il s'agit de l'aspect urbain car les données communales sont alarmantes dont au niveau de la capitale, en effet pour la commune urbaine d'Antananarivo, l'augmentation des cas de constructions illicites risque d'atteindre plus de 700, comparée à celle du cas en 2020³⁶. En ce sens, l'ouverture au contentieux de l'urbanisme sert alors, de rempart pour la prise en compte de l'esthétique urbaine. Quand on parle de contentieux de l'urbanisme, c'est le juge de la légalité qui vient souvent à l'esprit³⁷. Or, dans le

³⁶ <https://www.linfo.re/Madagascar-700-constructions-illicites-identifiees-dans-la-capital>, consulté le 07 mars 2026.

³⁷ Jugement n°122 du 31 octobre 2024, Ravaoavy Andriantsilavina Leandrer c/ Commune Antananarivo:

L'octroi du sursis à exécution requiert trois conditions cumulatives légales et jurisprudentielles (le sursis à exécution ne peut être ordonnée à l'exécution d'une décision intéressant l'ordre public, ensuite il faut qu'au moins un des moyens avancés par le requérant soit sérieux et que l'intéressé doit invoquer des préjudices difficilement réparables en argent). L'office du juge administratif, dans ce jugement, n'ignore pas les conditions cumulatives en matière de sursis à exécution. En cas de situation irrégulière de l'intéressé (l'absence de permis de construire contribue à l'avènement des constructions illicites), le juge administratif reste gardien de la légalité.

Jugement n°45 du 25 octobre 2024, RAZAIARINORO Philomène, ZAFINERA Francki et FELICITE Jeanne Mathilde c/ District de Soanierana-Ivongo :

En cas d'absence de préjudices difficilement réparables en argent, la présente demande du requérant ne satisfait pas aux conditions d'octroi du sursis à exécution.

maintien de l'aspect urbain, le pouvoir du juge administratif se développe en matière de recours de pleine juridiction.

Dans le cadre du maintien de l'esthétique urbaine, en matière d'urbanisme, le contentieux de la légalité a pour objet de conduire le juge administratif à vérifier la conformité des décisions de l'administration à des normes issues du droit général. Le recours pour excès de pouvoir est la pièce maîtresse en contentieux administratif. Il s'agit d'un recours dans lequel un administré conteste la légalité d'un acte administratif, devant le juge administratif, émanant de la personne publique compétente (DEBBASCH., 1994). Toutefois, le contentieux de la légalité peut se présenter sous des formes diverses : le recours pour excès de pouvoir, l'exception d'illégalité et le déféré préfectoral (loi n°82-213 du 2 mars 1982 dite loi Defferre)³⁸. Par définition, le contentieux de la légalité ne peut porter que sur des décisions et actes de l'administration (État, collectivités locales, établissements publics, ou bien organismes de droit privé investis d'une mission de service public). A la différence des procédures d'urgences en droit français (ODENT., 2007), le sursis à exécution est la procédure légale applicable en cas d'urgence avérée par tel requérant. A cet effet, les moyens d'ouverture du recours pour excès de pouvoir dans le contentieux de l'urbanisme, sont similaires à ceux du contentieux administratif général. En ce sens, le rôle du juge administratif consiste à contrôler les moyens de légalité internes et les moyens de légalité externes dès lors qu'un administré lui soumet une requête aux fins d'annulation de l'acte attaqué. D'ailleurs, les conditions de recevabilité varient en fonction de la qualité du requérant.

Les moyens d'annulation dans le contentieux de l'urbanisme ne diffèrent pas des moyens d'annulation du contentieux administratif de droit commun, à savoir l'incompétence, le vice de forme, le vice de procédure, l'erreur de droit, l'erreur de fait et le détournement de pouvoir. Aussi, ces moyens peuvent être distingués classiquement comme les moyens dits de légalité externe (incompétence, vice de forme, vice de procédure) et les moyens dits de légalité interne (erreur de droit, erreur de fait, erreur manifeste d'appréciation et le détournement de pouvoir).

Dans le contentieux de l'urbanisme, le juge administratif contrôle un à un ces moyens d'annulation, à commencer par les moyens d'ordre public, lesquels sont soulevés d'office par le juge.

Jugement n°06 du 15 février 2024, KASTAL DIE ZAFILINE et Brunot RANDRIAMIHAJA c/ Chef de District Vavatenina :

L'octroi du sursis à exécution repose sur des conditions cumulatives légales et jurisprudentielles. L'office du juge administratif, dans ce cas, tiendra en compte l'équilibre entre les conditions légales et les droits réservés aux requérants (la privation des droits qui leur sont accordés par la loi sur une propriété privée non titrée).

³⁸ <https://www.vie-publique.fr>, consulté le 7 Mars 2026 : « Qu'est-ce que l'acte de la décentralisation ? ».

Le contentieux de l'urbanisme prévoit alors plusieurs moyens afin de contester l'illégalité de l'administration³⁹ ; ces possibilités concernent, après le recours pour excès de pouvoir, le recours de pleine juridiction. Depuis la fin des années 1980, le contentieux indemnitaire a pris une grande importance. De plus en plus, la responsabilité de l'Etat, de ses démembrements et celle des collectivités locales sont recherchées. En ce sens, les condamnations pécuniaires, pour le cas de Madagascar, sont prononcées par les juridictions administratives et ne restent pas uniquement comme de condamnations à titre symbolique. Dans la plupart des cas, la mise en cause de la responsabilité des personnes publiques est consécutive à l'édition d'actes administratifs illégaux⁴⁰, notamment le permis de construire, l'autorisation de lotir. D'ailleurs, toute collectivité locale, compte tenu de la complexité de la réglementation d'urbanisme, s'expose à des condamnations pécuniaires (MACERA., 2006).

En vue de procéder à la responsabilité administrative et afin de mettre en œuvre l'esthétique urbaine, prouver la faute de la part de la collectivité territoriale est crucial en ce que la faute, même, de la personne publique peut se manifester par une faute simple ou par une faute lourde. En règle générale, en matière d'urbanisme, la responsabilité pour faute est subordonnée à la preuve de l'existence d'une simple faute, d'un préjudice et d'un lien de causalité entre la faute et le préjudice.

Ensuite, en ce qui concerne la responsabilité administrative pour faute lourde, la mise en cause de la responsabilité de l'administration dans les activités de tutelle ou de contrôle suppose que soit appréciée la preuve de l'existence de cette faute. Il importe de préciser que compte tenu de la diversité de nature et d'objet des décisions susceptibles d'intervenir en matière d'urbanisme, le champ de la responsabilité des personnes publiques est particulièrement étendu. L'illégalité des décisions individuelles constitue le fondement essentiel des actions en responsabilité, toute illégalité commise par l'administration étant fautive. A titre de comparaison, en droit français, l'illégalité des documents d'urbanisme, de nature réglementaire, peut aussi être une source de préjudice non négligeable⁴¹. A titre d'illustration, l'illégalité d'un

³⁹ La loi n°2015-052 du 3 février 2016 relative à l'urbanisme et à l'habitat distingue explicitement les compétences de délivrance de permis de construire. La décision en matière de permis de construire est de la compétence du maire selon les dispositions de l'article 184 alinéa premier de la loi précitée. Comme il s'agit d'un acte administratif émanant d'une autorité locale, le permis de construire est soumis au contrôle de légalité par le Représentant de l'Etat.

La délivrance du permis de construire est de la compétence du représentant de l'Etat auprès de la région, de principe, pour les constructions, dont la surface de plancher dépasse cinq cent mètres carrés (article 184 alinéa 2 de la loi susvisée). Enfin, la décision en matière de permis de construire est de la compétence du Ministre en charge de l'urbanisme et de l'habitat (article 184 in fine de la loi n°2015-052 du 3 février 2016 relative à l'urbanisme et à l'habitat) pour les constructions dont le surface de plancher dépasse mille mètres carrés.

⁴⁰ Jugement n°53 du 26 septembre 2023, BESADY Plus c/ Commune Urbaine de Toamasina.

⁴¹ CE, Section 26 janvier 1973, Ville de Paris, Driancourt, *Lebon* p. 77 :

« Sur le principe de la responsabilité

permis de construire, qu'elle soit constatée à l'occasion d'une annulation ou d'un retrait, engage la responsabilité de la personne publique qui en est l'auteur dans la mesure où elle prive son bénéficiaire du droit de construire. C'est le cas par exemple, d'un permis de construire délivré dans une zone de domaine public, autrement dit dans les zones de pas géométriques⁴². Pour engager la responsabilité de l'administration, les agissements illégaux doivent se rapporter à une de ses obligations. En d'autres termes, l'administration doit avoir méconnu ses propres obligations. En droit français, l'étude de la jurisprudence fait ressortir la diversité des agissements illégaux de l'administration, tels les renseignements erronés, les promesses non tenues. Enfin, l'illégalité du plan d'occupation des sols peut entraîner la responsabilité de la personne publique.

L'office du juge administratif Malagasy au Conseil d'Etat, en tant juge suprême de l'esthétique urbaine

Le Conseil d'Etat, est celui, a priori, qui tranche les litiges opposant l'administration centrale et les administrés, conformément à l'article 129 de la Loi Organique n°2004-036 du 1^{er} octobre 2004 relative à l'organisation, aux attributions, au fonctionnement et à la procédure applicable devant la Cour Suprême et les trois Cours la composant. L'esprit de l'office du juge administratif au Conseil d'Etat résulte d'un principe fondamental en droit. En ce sens, dans la procédure administrative contentieuse, lorsque les requérants ne sont pas satisfaits d'une décision de justice, ils peuvent la contester devant une autre juridiction. C'est l'esprit du double degré de juridiction. D'ailleurs, dans le contentieux de l'urbanisme offre cette faculté et ce, dans l'intérêt du requérant. A cet effet, en matière d'urbanisme, lorsque le requérant (souvent le pétitionnaire) n'est pas satisfait de la décision des premiers juges (les juges au niveau des Tribunaux administratifs), le législateur lui permet de saisir le Conseil d'Etat.

Dans le contentieux de l'urbanisme, c'est le Conseil d'Etat qui statue en appel sur les décisions rendues par les tribunaux administratifs et les organismes administratifs à caractère juridictionnel. Le juge administratif reste toujours comme étant le juge d'appel comme dans le cadre du contentieux administratif général. Toutefois, l'office du juge d'appel est en conséquence particulier. Ce particularisme de l'office du juge d'appel s'observe à deux égards : la mission du juge d'appel et ses méthodes. En ce sens, en vue de maintenir l'esthétique urbaine, le juge administratif au niveau du Conseil d'Etat, se doit d'exercer un contrôle minutieux du cas présenté devant lui. Quant à la mission du juge d'appel, elle se fait de manière double : « le

Considérant que l'illégalité de la décision du préfet de police du 7 décembre 1962 a été constaté par un jugement passé en force de chose jugée ; que cette illégalité, à supposer même qu'elle soit imputable à une simple erreur d'appréciation, a constitué une faute de nature à engager la responsabilité de la puissance publique ; que le sieur Driancourt était en droit d'obtenir réparation du préjudice direct et certain qui a pu résulter de l'application d cette décision illégale ».

⁴² Jugement n°33 du 14 octobre 2025, Monsieur PATINE Eric Sinikely C/ Commune urbaine de Mananara Nord :

Les réalisations en dur réalisées auprès des zones de pas géométriques sont constitutifs de constructions illicites, le juge administratif reste gardien du domaine public.

juge d'appel a une mission d'examen du fond du litige. En cela, il se rapproche du juge de l'instance principale. Mais il a également la charge de contrôler la forme dans laquelle le juge du premier ressort a statué. Il exerce alors une activité spécifique ». Cette spécificité de l'appel entraîne une spécificité de l'office du juge d'appel qui est à la fois juge du litige et juge du jugement. D'où, «dire que le juge d'appel est juge du litige est d'abord un constat». Le juge d'appel, juge de fond, juge un litige et l'acte d'appel lui transfère le litige tranché par les premiers juges mais c'est à lui de déterminer la technique qu'il entend mettre en œuvre pour assurer le double degré de juridiction. D'ailleurs, si le juge statue dans le cadre de l'effet dévolutif, le juge d'appel est « juge du litige », s'il procède au rejugement du litige, en se prononçant à nouveau, notamment, sur les mêmes moyens que ceux présentés devant les premiers juges et qui sont repris en appel. Toutefois, une autre technique est possible, le juge d'appel peut aussi connaître du litige à travers le jugement et, non pas rejurer directement ledit litige, mais contrôler le bien-fondé de la réponse apportée aux moyens par les motifs du jugement. Dès lors, par commodité, on le qualifiera de « juge du jugement ». Ainsi, les requérants doivent avancer des moyens d'appel, des moyens de contestation du jugement. Ce n'est que dans cette hypothèse que le juge pourrait exercer son office de juge d'appel.

Le juge d'appel⁴³, en tant que tel, contrôle donc les moyens d'appel avancés par l'appelant. Dans le cas où ces moyens ne critiquent pas le jugement rendu par les Tribunaux administratifs ou que l'appelant n'avance aussi que de simples allégations mais n'avance aucune preuve dans son acte d'appel; le juge d'appel dans son office rejette ces moyens et confirme la décision rendue par les premiers juges.

Toutefois, le contrôle juridictionnel reste dérisoire, dans le cadre de l'esthétique urbaine, sans un effort légistique en matière de réforme du code de l'urbanisme malagasy. Ce travail exige alors une importance cruciale de sensibilisation de la part des organes exécutifs au niveau local en ce qui concerne la promotion de l'esthétique urbaine.

CONCLUSION

A Madagascar, les juridictions administratives jouent un rôle indispensable dans le cadre du maintien de l'aspect de l'urbanisme. L'esthétique urbaine ne peut se manifester qu'en vertu de l'office même du juge administratif Malagasy suivant les dispositions textuelles prévues par le législateur. En effet, qu'il s'agit du recours pour excès de pouvoir ou du recours de pleine juridiction, le juge administratif se préoccupe de mettre en lumière le fameux équilibre entre la liberté de construire et les réglementations exigées par la loi relative à l'urbanisme. Toutefois, un effort de réforme législative du code de l'urbanisme mérite d'être renforcé pour mieux concilier avec le contrôle juridictionnel.

REFERENCE

Référence de norme

⁴³ Les articles 206 à 216 de la Loi Organique n°2004-036 du 1er Octobre 2004 relative à l'organisation, aux attributions, au fonctionnement et à la procédure applicable devant la Cour Suprême et les trois cours la composant.

- 1) Conseil d'Etat., (2022, novembre 29). Politique de l'urbanisme, droit à construire et juge administratif. *Politique de l'urbanisme, droit à construire et juge administratif* (p. 21). Paris: Conseil d'Etat.

Référence de page web

- 2) CHARPENTIER., E. (2022, décembre mardi 31). *L'office du juge administratif de la légalité dans le contentieux de l'urbanisme*. Consulté le Aout 14, 2025, sur https://theses.univ-orleans.fr/public/2022ORLE1072_va.pdf.
- 3) LINFO., . (2021, Janvier 31). *Madagascar: 700 constructions illicites identifiées dans la capitale*. Consulté le Aout 15, 2025, sur LINFO.Re: <http://www.linfo.re>.
- 4) LUMEN. (2023, janvier 26). *Antananarivo: Plus de 900 constructions illicites identifiées en 2022*. Consulté le juillet 15, 2025, sur SIOKA: <http://www.sioka.org>.
- 5) RASOAZANANY., S. N. (2017, Février). *Politiques et stratégie d'amélioration du plan d'urbanisme de la commune urbaine de Toamasina*. Consulté le Aout 1, 2025, sur bibliothèque: <http://www.google.com/search?q=CONSTRUCTION+ILLICITE+Toamasina>.
- 6) ROSSI., M. (2016). *L'urbanisme, le droit et le juge: Diversités nationales*. Consulté le juillet 26, 2025, sur cairn.info: <http://shs.cairn.info>.

Ouvrage d'auteurs

- 7) DEBBASCH., C. R.-C. (1994). *Contentieux Administratif*. DALLOZ.
- 8) FRISON-ROCHE., M. A. (2002). *Le juge et le sentiment de justice*. Paris: Montchrestien.
- 9) MACERA., B. (2006). *La responsabilité administrative dans le contentieux de l'urbanisme*. L'harmattan.
- 10) ODENT., R. (2007). *Contentieux Administratif*. Paris: DALLOZ.
- 11) PERROT., R. (1977). *Le role du juge dans la société moderne*. Dalloz.

LA BLOCKCHAIN, UN OUTIL DE DESINTERMEDIATION DANS LA FILIERE CACAOYERE

Par

ANDRIANAIVO Mamy Nirina¹, RAVONIMANANTSOA Ndaohialy Manda-Vy²,
ANDRIAMANANA José Dafison³.

¹ *Ecole Doctorale Gestion des Ressources Naturelles et Développement. EA Economie
Politique de Ressources Naturelles, Université d'Antananarivo, Madagascar.
andrianaivo.mg@gmail.com. Tel 034 06 274 35*

² *Directeur de l'Ecole Doctorale Télécommunication de l'École Supérieure Polytechnique
d'Antananarivo, Madagascar*

³ *Directeur Laboratoire Economie et Politique des Ressources Naturelles, EDGRND*

RESUME

La filière cacao Malagasy, reconnue pour la qualité organoleptique de son cacao fin, demeure confrontée à des défis structurels majeurs, notamment une gouvernance fragmentée, une faible traçabilité, une forte dépendance aux intermédiaires et une captation limitée de la valeur par les producteurs. Cette étude propose une analyse prospective de l'introduction d'un Guichet Unique Blockchain (GUB) destiné à améliorer la transparence, la certification, la circulation de l'information et la rémunération des producteurs. La méthodologie adopte une approche mixte reposant sur un questionnaire semi-structuré administré auprès de 513 acteurs, complétée par des observations de terrain, une modélisation de scénarios et une analyse systémique de la chaîne de valeur. Les résultats révèlent des dysfonctionnements marqués: faible participation des producteurs à la gouvernance, dépendance à 2-3 intermédiaires, retards de paiement, pertes post-récolte élevées, faible taux de certification et usage limité du numérique. Les simulations montrent qu'un GUB permettrait de réduire le nombre d'intermédiaires à 1,9, d'améliorer la traçabilité, de renforcer la documentation qualité et d'accroître de 20 à 50 % la valeur captée par les producteurs. En comparaison avec les avancées observées dans des pays comme le Ghana et la Côte d'Ivoire, la trajectoire projetée pour Madagascar apparaît crédible et structurante. Cette étude souligne ainsi le potentiel de la blockchain comme levier de modernisation, tout en insistant sur la nécessité d'un renforcement institutionnel, technique et numérique pour assurer sa mise en œuvre.

Mots-clés: Ecosystème, Cacao, Blockchain, Traçabilité, Equité, Durabilité.

ABSTRACT

The Malagasy cocoa sector, despite its international reputation for producing high-quality fine cocoa, faces persistent structural constraints including weak governance, limited traceability, heavy reliance on intermediaries, and low value capture by producers. This study develops a prospective analysis of a proposed Blockchain Single Window (GUB) designed to enhance transparency, certification, information flows, and producer remuneration. A mixed-methods approach was adopted, combining a semi-structured questionnaire administered to 513 stakeholders with field observations, scenario modelling, and a systemic analysis of the value chain. Findings highlight significant inefficiencies: low producer participation in governance, dependence on two to three intermediaries, delayed

payments, substantial post-harvest losses, minimal certification, and limited digital adoption. Simulation results indicate that implementing the GUB could reduce the number of intermediaries to 1.9, strengthen traceability, improve quality documentation, and increase producer incomes by 20–50%. Comparison with ongoing blockchain initiatives in Ghana and Côte d'Ivoire suggests that such outcomes are realistic and structurally transformative. Overall, the study demonstrates that blockchain represents a promising lever for modernising Madagascar's cocoa value chain, while emphasising the need for digital infrastructure, institutional strengthening, and targeted technical support to ensure successful implementation.

Keywords: Ecosystem, Cocoa, Blockchain, Traceability, Equity, Sustainability..

FINTINA

Ny sehatry ny kakao eto Madagasikara, na dia fantatra amin'ny kalitao ambony aza, dia mbola miatrika olana ara-rafitra: ambany ny vola azon'ny mpamboly, betsaka ny mpanelanelana, ary misy fitantanana sy traçabilité tsy mazava. Ity fikarohana ity dia mandalina ny anjara toerana azon'ny teknolojia blockchain amin'ny fanatsarana ny fahamarinan'ny antontan-kevitra, ny fampihenana ireo mpanelanelana, ary ny fitomboan'ny vola miditra ho an'ny mpamokatra. Tanjon'ny fanadihadiana ny hanatsara ny fahitsiana ara-barotra sy ny faharetan'ny sehatra, mba hifanaraka amin'ny fenitra iraisam-pirenena.

Nampiasaina ny fomba fandalinana miorina amin'ny Value Chain Analysis sy Systemic Analysis of Information Flows mba hanomezana topi-maso feno momba ny rafitra sy ny fikorianan'ny vaovao ao amin'ny ekosisteman'ny kakao. Ny fanadihadiana dia niorona tamin'ny fanontaniana miisa 84, nivantana tamin'ny mpandray anjara 513, miparitaka amin'ny kaominina 18 ao Ambanja. Nampiasaina tamin'ny fomba mifangaro ny angon-drakitra quantitative sy qualitative, nodinihina tamin'ny rindran-tsindrim-panadihadiana R, ary nampitahana tamin'ny traikefa avy amin'ny sehatra kakao any Ghana sy Côte d'Ivoire. Ny fanontaniana dia nifantoka tamin'ny fitantanana, ny rojo sanda, ny certification, ny fanohanana ara-teknika ary ny lafiny nomerika.

Araka ny vokatry ny fanombanana dia hita fa mbola maro ireo mpanelanelana (salan'isa 2,46), nefa azo ahena ho 1,9 amin'ny alalan'ny blockchain. Izany dia manatsotra ny fifanakalozana, mampitombo ny fahitsiana ara-barotra ary manamora ny fahazoana famatsiam-bola. Mampiseho ihany koa ny kajy fa mety hitombo 20–50% ny vola azon'ny mpamboly noho ny fanafomezana ny rojo ara-barotra sy ny fitomboan'ny traçabilité.

Azo heverina fa hanampy an'i Madagasikara hanakaiky ny fenitra iraisam-pirenena ny fampidirana ny blockchain, saingy hiankina betsaka amin'ny kalitaon'ny fotodrafitrasa nomerika, ny fiofanana ho an'ireo mpisehatra eny an-toerana, ary ny fanamafisana ny rafitra fitantanana sy fanaraha-maso ny fahombiazan'ny fampiharana.

Teny fototra: Ekosistema, Kakao, Blockchain, Traçabilité, Fahamarinana, Faharetana.

INTRODUCTION

La filière cacao occupe une place stratégique dans l'économie agricole Malagasy, tant par sa contribution aux revenus ruraux que par son positionnement sur les marchés internationaux du cacao fin. Produisant un cacao classé « fine flavour » par l'Organisation Internationale du Cacao et du Café (ICCO). Madagascar bénéficie d'une prime de qualité significative, permettant une valorisation supérieure à celle des cacaos ordinaires (ICCO, 2022). Toutefois, cette performance qualitative coexiste avec de profondes fragilités structurelles. La filière demeure marquée par une faible sécurisation foncière, des asymétries d'information persistantes, une gouvernance peu inclusive et une forte dépendance aux intermédiaires, limitant la valeur captée par les producteurs (Babin et Losch, 2021; Burnod et al., 2019). La concentration géographique de la production dans la vallée du Sambirano accentue ces vulnérabilités, particulièrement dans un contexte où la demande internationale évolue vers davantage de traçabilité et de conformité réglementaire, notamment avec l'entrée en vigueur du Règlement de l'Union Européen (UE) 2023/1115 sur la déforestation.

Ces dernières années, la filière Malagasy a connu une évolution notable des prix au producteur, avec des hausses significatives entre 2022 et 2024, attribuées à la crise mondiale du cacao, à la contraction de l'offre internationale et à la reconnaissance accrues du cacao Malagasy sur les marchés spécialisés (ICCO, 2024 ; MAEP, 2022) MAEP : Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Néanmoins, cette dynamique favorable masque un paradoxe majeur: les producteurs ne captent qu'une fraction limitée de la valeur finale, en raison d'une chaîne de valeur fragmentée, d'un manque de transparence dans les transactions et d'une faible capacité de négociation face aux intermédiaires (Gilbert, 2001; Meyer et Newman, 2021). Les défis fonciers, notamment l'absence de titres de propriété pour une majorité de producteurs, compliquent l'accès au crédit et freinent les investissements productifs (World Bank, 2022).

Dans ce contexte, la blockchain apparaît comme une technologie émergente susceptible de transformer en profondeur les chaînes de valeur agricoles. En garantissant un registre infalsifiable, partagé et transparent, elle permettrait de renforcer la traçabilité, d'améliorer la gouvernance, de sécuriser les paiements, de réduire le nombre d'intermédiaires et de corriger les asymétries d'information (Kaplinsky, 2021; Rejeb, Rejeb et Keogh, 2022). Les expériences menées dans les filières cacao du Ghana et de la Côte d'Ivoire montrent que l'intégration de solutions blockchain peut contribuer à uniformiser les données, à renforcer les mécanismes de certification et à accroître la valeur captée au niveau des producteurs (Aidoo et Mensah, 2023; ICCO, 2024). Ces résultats suggèrent un potentiel de transfert vers le contexte Malagasy, à condition d'adapter les dispositifs aux réalités locales.

L'introduction d'un Guichet Unique Blockchain (GUB) dans la filière cacao Malagasy s'inscrit ainsi dans une démarche de modernisation structurelle visant à améliorer la transparence, la circulation de l'information, la qualité documentaire et la rémunération des producteurs. Ce dispositif centralisé permettrait de regrouper les

données de traçabilité, les contrats, les certificats et les flux financiers, tout en facilitant les contrôles institutionnels et l'accès des producteurs aux marchés premium. Toutefois, la réussite d'un tel système dépend de plusieurs conditions: une gouvernance institutionnelle renforcée, un accompagnement technique de proximité, l'amélioration de la connectivité numérique et une appropriation progressive des outils digitaux par les acteurs (Galvez, Mejuto et Simal-Gandara, 2023; FAO, 2022).

Face à ces enjeux, cette recherche s'organise autour d'une question centrale, à savoir, dans quelle mesure l'intégration d'un système blockchain peut-elle restructurer la gouvernance de la filière cacao Malagasy en réduisant les intermédiaires, en corrigeant les asymétries d'information et en améliorant la redistribution de la valeur en faveur des producteurs? Pour y répondre, l'étude propose une démarche méthodologique fondée sur une analyse systémique et une modélisation prospective des effets potentiels du GUB, mobilisant à la fois des données quantitatives, des entretiens et des simulations. Le plan de présentation est l'IMMRED. L'objectif final est d'évaluer la faisabilité et l'impact potentiel d'une blockchain agricole adaptée au contexte Malagasy, tout en identifiant les leviers institutionnels, techniques et sociaux nécessaires à son adoption.

MÉTHODOLOGIE et MATÉRIEL

Méthodologie générale

L'étude adopte une approche méthodologique mixte, combinant analyses quantitatives, qualitatives et simulations prospectives. Cette démarche est en cohérence avec les standards en sciences sociales appliquées, selon lesquels l'intégration de multiples sources et types de données renforce la validité interne et externe des résultats (Creswell et Creswell, 2023; Plano Clark, 2022). La première étape consiste à établir un diagnostic systémique de la filière cacao à travers les cinq axes d'analyse. La deuxième étape repose sur une modélisation prospective fondée sur la comparaison entre un état initial (AS-IS) et trois scénarios de transformation (prudent, médian, ambitieux), permettant d'évaluer les effets potentiels de l'adoption du Guichet Unique Blockchain (GUB).

Approche analytique: VCA et ASFI

L'analyse repose sur deux cadres complémentaires: la Value Chain Analysis (VCA) et l'Analyse Systémique des Flux d'Information (ASFI). La VCA permet d'identifier la distribution de la valeur entre les maillons de la chaîne et de mettre en évidence les dysfonctionnements liés à la gouvernance, aux intermédiaires et aux mécanismes de rémunération (Gereffi, 2019; Ponte, 2020). L'ASFI, quant à elle, examine les asymétries d'information, les opacités documentaires et les ruptures dans la traçabilité, éléments essentiels pour évaluer l'apport potentiel de la blockchain (Galvez, Mejuto et Simal-Gandara, 2023). L'intégration de ces deux approches s'inscrit dans les recommandations méthodologiques pour l'étude des chaînes agricoles digitalisées et permet une compréhension holistique des interactions entre acteurs, documents et flux économiques.

Matériel

Le dispositif matériel mobilisé pour cette étude a été conçu afin de répondre aux contraintes logistiques de la vallée d'Ambanja, principal bassin cacaoyer de Madagascar. La collecte des données s'est appuyée sur des tablettes électroniques permettant une saisie directe, limitant les erreurs de transcription et facilitant le traitement statistique. Des carnets de terrain ont été utilisés pour consigner les observations *in situ*, complétés par des enregistrements audio assurant la fidélité des propos recueillis lors des entretiens. La mobilité dans les zones enclavées a été assurée par des motos, adaptées aux pistes rurales souvent difficiles d'accès, et l'orientation spatiale de l'échantillonnage a été guidée par une cartographie détaillée du Sambirano. L'ensemble de ce dispositif visait à garantir une collecte de données fiable, continue et adaptée aux réalités locales.

Questionnaire

L'outil central de la collecte est un questionnaire semi-structuré de 84 items, élaboré pour capturer la diversité des profils et pratiques au sein de la filière cacao. Disponible en version numérique et papier, il assure une continuité opérationnelle en cas de défaillance réseau, fréquente dans la région. Le questionnaire couvre cinq axes principaux dont: gouvernance, chaîne de valeur, certification et traçabilité, appui technique et digitalisation. Ces axes ont été sélectionnés en cohérence avec la littérature récente portant sur les chaînes de valeur agricoles digitalisées et la gouvernance des systèmes alimentaires (Meyer et Newman, 2021; Rejeb, Rejeb et Keogh, 2022). L'administration du questionnaire s'est faite individuellement ou en petits groupes, selon la disponibilité des acteurs, et a permis de recueillir des données quantitatives et qualitatives essentielles à la modélisation et à l'analyse des scénarios.

Processus de collecte et traitement des données

La collecte s'est déroulée en deux phases successives distinctes (avril et août 2024), afin de tenir compte des variations saisonnières influençant les activités agricoles. Une phase pilote a permis d'ajuster le questionnaire et d'évaluer la pertinence des variables mesurées, conformément aux bonnes pratiques en recherche appliquée (Bryman, 2021). Les données quantitatives ont été analysées sous R, permettant la production d'indicateurs synthétiques, de scores thématiques et de simulations. Les données qualitatives ont été traitées à l'aide d'une analyse de contenu structurée, intégrant les perceptions des acteurs, leurs contraintes et leurs attentes vis-à-vis de la filière. La triangulation des données entre observations, questionnaires et focus group a renforcé la fiabilité des résultats (Denzin, 2017). L'ensemble de ce processus assure une robustesse méthodologique adaptée à la complexité de la filière cacao et à l'évaluation prospective du GUB.

Échantillonnage

La stratégie d'échantillonnage a été construite de manière à garantir une représentativité statistique de la population cible, estimée à 33 000 producteurs couvrant 95 % de la production nationale de cacao. Le calcul probabiliste de la taille de l'échantillon s'est appuyé sur les principes méthodologiques de Cochran et les

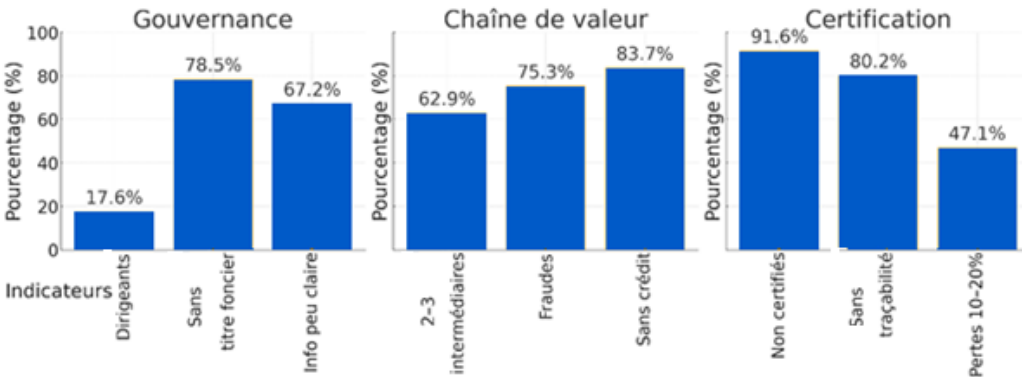
approches mixtes décrites par Teddlie et Tashakkori (2007), combinant stratification, tirage aléatoire simple et échantillonnage en grappes. L'échantillon final compte 513 acteurs répartis proportionnellement entre les maillons de la chaîne de valeur: 390 producteurs, 30 collecteurs, 20 responsables de regroupement, 20 transformateurs, 6 transporteurs et 5 exportateurs. À cette structure s'ajoutent 24 autorités institutionnelles permettant d'intégrer la dimension réglementaire et les pratiques de gouvernance. La couverture géographique inclut 18 communes et 81 fokontany, pondérés selon leur poids productif, assurant ainsi une représentativité territoriale robuste.

RÉSULTATS

Résultats de terrain

Sont présentés ci-après les résultats relatifs aux thèmes de la gouvernance, de la chaîne de valeur, de la certification, de l'appui technique et de la digitalisation, des observations de terrain et des données issues de l'enquête réalisée par le doctorant dans zone d'Ambanja.

Graph 1: Graph de la Gouvernance, La chaine de valeur et la Certification



Source 1: Enquête terrain, août 2024

Évolution des prix du cacao:

Les données recueillies entre 2022 et 2025 mettent en évidence un écart notable entre les prix perçus par les producteurs et les valeurs déclarées officiellement à l'exportation. Le prix moyen du kilogramme de fèves au niveau des producteurs progresse de 14 190 Ar en 2022 à 22 170 Ar en 2023, puis 32 340 Ar en 2024, pour atteindre 39 120 Ar en 2025. Cette hausse reflète à la fois les tensions sur le marché mondial et la reconnaissance accrues du cacao fin Malagasy. En parallèle, les prix déclarés à l'exportation, bien que suivant une tendance ascendante, demeurent plus faibles: 7 381 Ar en 2022, 11 275 Ar en 2023 et 24 942 Ar en 2024. L'absence de données officielles pour 2025 limite la comparaison, mais les écarts observés suggèrent une sous-déclaration structurelle susceptible de réduire les recettes en devises.

Cette divergence entre prix terrain et prix FOB (Free On Board) interroge sur le degré de transparence des déclarations de quantités et de valeurs, problématique

récurrente dans les chaînes de valeur agricoles faiblement traçables (ICCO, 2023). La cohérence de la dynamique observée avec les tendances internationales renforce toutefois la crédibilité des données, d'autant qu'elles convergent avec les informations rapportées par les organismes sectoriels et les acteurs institutionnels du Sambirano.

Gouvernance: participation limitée et asymétrie d'information

Les résultats empiriques mettent en évidence une gouvernance faiblement inclusive au sein des organisations locales de producteurs. Seuls 17,6 % des enquêtés déclarent exercer une fonction de responsabilité, tandis que 82,4 % demeurent en marge des processus décisionnels, traduisant une participation limitée à la gestion collective. Cette faible implication s'inscrit dans un contexte d'insécurité foncière marquée, puisque 78,5 % des producteurs ne disposent pas de titre foncier formel, situation qui fragilise leur sécurité économique, restreint leur accès au crédit et limite leurs capacités d'investissement productif à moyen et long terme. L'ensemble de ces facteurs contribue à affaiblir la position des producteurs au sein des organisations et de la filière dans son ensemble.

L'étude révèle également une centralisation prononcée du pouvoir décisionnel, en décalage avec les principes formels de gouvernance participative. Les décisions sont prises par le seul président dans 21,6 % des cas et par un bureau restreint dans 29,6 % (le président avec deux membres de bureau), réduisant substantiellement le rôle délibératif de l'assemblée générale, pourtant conçue comme l'instance souveraine. Cette concentration du pouvoir s'accompagne d'une circulation inégale de l'information : 67,2 % des producteurs estiment que l'information est insuffisante, tardive ou difficilement accessible. L'accès aux données stratégiques relatives à la filière cacao — notamment les prix internationaux, les primes de qualité et les conditions de paiement — demeure limité pour une majorité d'acteurs, révélant des dysfonctionnements persistants dans les mécanismes internes de diffusion de l'information.

Chaîne de valeur: forte dépendance aux intermédiaires et faibles revenus

La filière cacao présente une dépendance structurelle marquée vis-à-vis des intermédiaires. En effet, 62,9 % des producteurs déclarent interagir avec deux à trois acteurs intermédiaires avant que le cacao n'atteigne l'exportateur, traduisant une chaîne de commercialisation fragmentée et peu intégrée. Cette organisation entraîne une multiplication des transactions et un allongement des circuits de collecte, le produit transitant par plusieurs niveaux avant son accès aux marchés d'exportation. Les délais de paiement observés confirment cette dépendance, plus de 60 % des producteurs indiquant attendre entre 16 et 29 jours, voire davantage, entre la livraison et la perception effective de leur rémunération. En outre, la répartition de la valeur ajoutée apparaît fortement déséquilibrée, la majorité des producteurs estimant capter moins de 20 % du prix du cacao transformé, ce qui met en évidence une position économique défavorable des producteurs au sein de la chaîne de valeur.

Les fraudes apparaissent comme un élément systémique du fonctionnement de la filière. Les ventes non déclarées concernent 75,3 % des acteurs interrogés, 50 % rapportent des manipulations de quantités et 32,5 % des falsifications de qualité.

L'accès au financement reste quasi inexistant: 83,7 % des producteurs déclarent ne jamais bénéficier de crédit ou de micro-financement. Les ventes sur pied, pratiquées par 15 % d'entre eux, témoignent de besoins urgents en liquidités et se traduisent souvent par une perte de valeur au détriment des ménages ruraux.

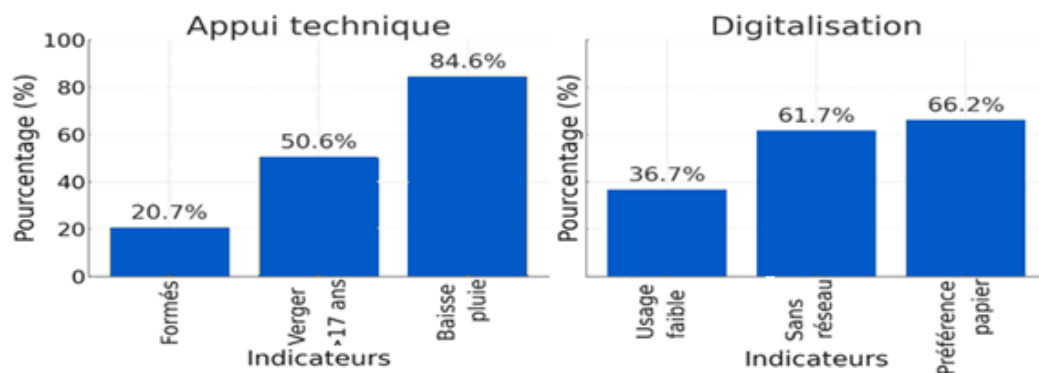
Certification et traçabilité: un système fragmenté et peu performant

Plusieurs organismes de certification, notamment Ecocert, Fairtrade et Rainforest Alliance, interviennent dans la filière cacao malagasy. Toutefois, l'adoption effective de la certification au niveau des producteurs demeure très limitée. Seuls 8,4 % des producteurs déclarent appliquer des pratiques de certification conformes aux standards requis, tandis que 91,6 % n'y recourent pas. Cette faible diffusion de la certification restreint considérablement l'accès des producteurs aux marchés premium, pourtant particulièrement rémunérateurs pour le cacao fin. Par ailleurs, les pratiques de contrôle de la qualité restent largement rudimentaires: 74,3 % des producteurs s'appuient exclusivement sur le tri visuel pour évaluer les fèves, sans recours à des critères techniques plus élaborés. Cette situation contribue à des pertes post-récolte significatives, 47,1 % des enquêtés déclarant des pertes comprises entre 10 % et 20 %, principalement imputables aux maladies ainsi qu'à une maîtrise insuffisante des opérations de fermentation et de séchage.

La traçabilité apparaît également très peu développée au stade de la production. Environ 80,2 % des producteurs commercialisent leur cacao sans identifiant de lot et 74,5 % ne disposent d'aucune fiche de suivi post-récolte, ce qui limite la capacité à assurer un suivi fiable des flux et de la qualité. Les principaux obstacles à la certification évoqués concernent les coûts (38,1 %), les contraintes organisationnelles (29,5 %) et les capacités techniques (15 %). Néanmoins, 56,9 % des producteurs se déclarent disposés à adopter des dispositifs de traçabilité assortis d'une rémunération incitative, révélant un potentiel d'adhésion à des outils de documentation innovants. Il convient toutefois de souligner qu'au stade de l'exportation, le cacao est soumis à des procédures administratives normalisées, ce qui conduit à une certification globale du produit, indépendamment des pratiques effectives au niveau des exploitations.

Pour les thèmes Appui technique et Digitalisation:

Graph 2: Appui technique et Digitalisation



Source 2: Enquête terrain, Aout 2024:

Appui technique et résilience climatique: capacités limitées

L'appui technique reste globalement faible au sein de la filière. Seuls 20,7 % des producteurs déclarent avoir bénéficié d'une formation sur la fermentation ou le séchage. Le renouvellement des vergers est très limité: 93,5 % des cacaoyers ont plus de vingt ans et plus de la moitié des plantations dépassent 17,5 ans. Les effets du changement climatique sont fortement ressentis, 84,6 % des producteurs constatant une baisse de la pluviométrie, et plus de 75 % rapportant au moins deux événements climatiques extrêmes au cours des cinq dernières années.

Les pratiques d'adaptation demeurent insuffisantes: 47,4 % des producteurs ne mettent en place aucune mesure spécifique. La vulnérabilité économique est également marquée, 49,3 % des ménages n'arrivant pas à couvrir leurs besoins annuels grâce au seul revenu du cacao. Ces éléments témoignent d'une filière exposée à des risques multiples, nécessitant un renforcement des services d'appui, une amélioration des dispositifs de formation et une structuration accrue des organisations techniques intervenant sur le terrain.

Adoption limitée de la digitalisation malgré potentiel d'adhésion

L'usage des outils numériques est limité: 36,7 % des producteurs n'utilisent aucun outil digital et seuls 3,8 % déclarent un usage supérieur à 75 %. Les principaux obstacles mentionnés concernent l'absence ou l'instabilité du réseau (61,7 %), les difficultés matérielles (19 %) et le manque de compétences techniques (10,5 %). Malgré ces contraintes, l'intérêt pour des solutions numériques est réel: 49 % des producteurs privilégieraient un système de paiement rapide et sécurisé, et 60,2 % se disent prêts à accepter un dispositif fondé sur la blockchain.

Un attachement fort au support papier persiste toutefois, 66,2 % des répondants le considérant comme plus fiable. Par ailleurs, 51,4 % estiment que le point d'entrée idéal pour la digitalisation serait l'intervention directe d'un technicien à la ferme. Ces résultats soulignent que toute transition numérique devra être progressive, associant dispositifs digitaux, supports papier et accompagnement de proximité pour favoriser l'appropriation des outils.

Résultats de la simulation

La modélisation s'articule en deux étapes. La première consiste à établir un état de référence de la filière à partir d'indicateurs structurés en cinq thèmes. La seconde introduit trois scénarios prospectifs – prudent, médian et ambitieux – obtenus par application de coefficients de progression aux scores initiaux. Les résultats sont synthétisés dans les tableaux ci-après.

Scores du Thème 1 « Gouvernance, transparence et structuration institutionnelle »

Sachant que le Thème 1 comprend sept indicateurs, les résultats sont dans le tableau 1.

Ce tableau met en évidence une amélioration substantielle de la gouvernance, les scores initiaux très faibles (moyenne 0,86) évoluant vers des niveaux nettement plus élevés dans les scénarios simulés. Le scénario médian atteint un score moyen de 2,63, traduisant une progression notable de la transparence décisionnelle, de la clarté de l'information interne et de la traçabilité documentaire. Dans le scénario ambitieux, la moyenne de 3,00 reflète une transformation structurelle complète traduite par une circulation fluide de l'information, des dispositifs anti-fraude renforcés et la généralisation de la connaissance des prix à l'exportation.

Tableau 24: Score de la Gouvernance, Transparence et Structuration Institutionnelle.

Indicateur	Score Avant	Cible	Scénario médian		Scénario ambitieux	
			$A \times Q = 0,425 \times 2$	Score Après	$A \times Q = 0,7 \times 3$	Score Après
Transparence décisionnelle	1	3	0,85	2,7	2,1	3
Clarté de l'information interne	1	3	0,85	2,7	2,1	3
Opacité critique	0,5	2,5	0,85	2,2	2,1	2,6
Traçabilité documentaire	1	3	0,85	2,7	2,1	3
Alignement anti-fraude	1	3	0,85	2,7	2,1	3
Connaissance du	0,5	3	0,85	2,6	2,1	2,9

Indicateur	Score Avant	Cible	Scénario médian		Scénario ambitieux	
			$A \times Q = 0,425 \times 2$	Score Après	$A \times Q = 0,7 \times 3$	Score Après
prix export						
Part producteur perçue	1	3	0,85	2,7	2,1	3
Moyenne	1	3	0,85	2,7	2,1	3

Source 3: Résultats d’enquêtes Aout 2024

L’ensemble converge vers une gouvernance plus participative, standardisée et transparente, soutenue par les potentialités du Guichet Unique Blockchain.

Scores du Thème 2 « Chaîne de valeur et intermédiaires »

Le Thème 2 comporte également sept indicateurs, dont les résultats sont synthétisés dans le tableau 2.

On observe une progression significative des performances de la chaîne de valeur après la mise en œuvre simulée du GUB. Le score moyen initial de 0,71 met en évidence une filière longue, opaque et faiblement rémunératrice, marquée par des retards de paiement, un accès limité au crédit et une forte dépendance aux ventes sur pied. Dans le scénario médian, la moyenne s’élève à 2,52, traduisant une réduction du nombre d’intermédiaires, une amélioration de la part revenant aux producteurs et une diminution du risque de fraude grâce à la traçabilité numérique. Le scénario ambitieux atteint 2,86 et correspond à une restructuration quasi complète de la chaîne de valeur, caractérisée par des paiements plus rapides, une transparence commerciale accrue et un accès élargi au financement, au bénéfice premier des producteurs.

Tableau 25: Score de la Chaîne de valeur et Intermédiaires avec ses 7 indicateurs

Indicateur	Score Avant	Cible	Scénario médian		Scénario Ambitieux	
			$A \times Q = 0,425 \times 2$	Score Après	$A \times Q = 0,7 \times 3$	Score Après
Nombre moyen d’intermédiaires	1	3	0,85	2,7	2,1	3,0

Indicateur	Score Avant	Cible	Scénario médian		Scénario Ambitieux	
			$A \times Q = 0,425 \times 2$	Score Après	$A \times Q = 0,7 \times 3$	Score Après
Délai de paiement moyen	1	3	0,85	2,7	2,1	3,0
Prix moyen perçu par les producteurs	1	3	0,85	2,7	2,1	3,0
Accès au crédit et micro-financement	0,5	2,5	0,85	2,2	2,1	2,6
Taux de ventes sur pied (« varomaitso »)	0,5	2,5	0,85	2,2	2,1	2,6
Taux de fraude et d'opacité commerciale	0,5	3	0,85	2,6	2,1	2,9
Perception d'équité contractuelle	0,5	3	0,85	2,6	2,1	2,9
Moyenne	0,71	2,86	0,85	2,52	2,1	2,86

Source 4: Résultats d'enquêtes Aout 2024

Scores du Thème 3 « Certification et traçabilité »

Les résultats montrent une progression remarquable des performances en matière de certification et de traçabilité. Le score moyen initial de 0,79 traduit un système fragmenté, caractérisé par des audits irréguliers, une documentation incomplète et l'absence d'identifiants de lots. Dans le scénario médian, la moyenne atteint 2,54 grâce à l'introduction d'identifiants uniques, à la numérisation des documents et à la sécurisation des certificats, améliorant la fiabilité des contrôles. Le scénario ambitieux, avec un score de 2,87, correspond à une traçabilité quasi intégrale et interopérable, où chaque lot est certifié, audité et consultable en temps réel. Cette transformation place le cacao Malagasy à un niveau de conformité élevé sur les marchés internationaux.

Le Thème 3 comporte sept indicateurs, présentés dans le tableau suivant.

Tableau 26: Score de la Certification et Traçabilité avec ses 7 indicateurs

Indicateur	Score Avant	Cible	$A \times Q = 0,425 \times 2$	Score Après (médian)	$A \times Q = 0,7 \times 3$	Score Après (ambitieux)
Taux de lots certifiés	1	3	0,85	2,7	2,1	3,0
Taux d'audit qualité réussi	1	3	0,85	2,7	2,1	3,0
Existence d'un identifiant de lot	0,5	3	0,85	2,6	2,1	2,9
Taux de prime qualité reçue	1	3	0,85	2,7	2,1	3,0
Taux de documentation de certification jointe au lot	0,5	2,5	0,85	2,2	2,1	2,6
Traçabilité inter-coopérative	0,5	2,5	0,85	2,2	2,1	2,6
Taux d'information sur origine géographique	1	3	0,85	2,7	2,1	3,0
Moyenne	0,79	2,79	0,85	2,54	2,1	2,87

Source 5: Résultats d'enquêtes Aout 2024

Scores du Thème 4 « Appui technique, production durable et adaptation au climat »

Le Thème 4 regroupe sept indicateurs, présentés dans le tableau ci-après.

Ce tableau met en évidence une amélioration marquée des performances techniques et agroécologiques de la filière. Le score initial de 0,71 reflète un système

faiblement accompagné, dans lequel les formations, l'accès aux intrants et la gestion des plantations demeurent insuffisants. Dans le scénario médian, le score atteint 2,47 grâce à la diffusion numérique des formations, à l'amélioration des pratiques durables et à la réduction des pertes post-récolte. Le scénario ambitieux, avec une moyenne de 2,81, correspond à une transformation plus systémique: appui technique continu, conseils climatiques réguliers et meilleure coordination institutionnelle, renforçant durablement la résilience climatique.

Tableau 27: *Score de l'Appui Technique, Production Durable et Adaptation au Climat avec ses 7 indicateurs*

Indicateur	Score Avant	Cible	Médian A×Q = 0,425×2	Score Après (médian)	Ambitieux A×Q = 0,7×3	Score Après (ambitieux)
Accès à la formation technique	1	3	0,85	2,7	2,1	3,0
Application des pratiques durables	1	3	0,85	2,7	2,1	3,0
Accès aux intrants et équipements	0,5	2,5	0,85	2,2	2,1	2,6
Gestion de la fertilité et des plantations	0,5	3	0,85	2,6	2,1	2,9
Taux de pertes post-récolte	0,5	2,5	0,85	2,2	2,1	2,6
Accès aux conseils climatiques	0,5	2,5	0,85	2,2	2,1	2,6
Participation à des programmes d'appui	1	3	0,85	2,7	2,1	3,0
Score Moyen	0,71	2,71	0,85	2,47	2,1	2,81

Source 6: Résultats d'enquêtes Aout 2024

Scores du Thème 5 « Digitalisation, accès au marché et inclusion financière »

Le Thème 5 comprend sept indicateurs centrés sur l'usage des outils numériques, l'accès au financement digitalisé et la connectivité au marché. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

Ce tableau met en lumière une progression importante des capacités numériques et financières de la filière après la simulation du GUB. Le score initial de 0,64 révèle un niveau faible de digitalisation, marqué par une connectivité instable, une faible présence sur les plateformes de marché et un accès limité au crédit digitalisé. Dans le scénario médian, la moyenne atteint 2,43, traduisant une adoption accrue des outils numériques, du mobile money et des services financiers sécurisés.

Tableau 28: *Score de la Digitalisation, Accès au Marché et Inclusion Financière avec ses 7 indicateurs*

Indicateur	Score Avant	Cible	$A \times Q = 0,425 \times 2$	Score Après (médian)	$A \times Q = 0,7 \times 3$	Score Après (ambitieux)
Usage des outils numériques	1	3	0,85	2,7	2,1	3,0
Accès à Internet ou réseau mobile	0,5	2,5	0,85	2,2	2,1	2,6
Utilisation du Mobile Money	1	3	0,85	2,7	2,1	3,0
Accès au crédit digitalisé	0,5	2,5	0,85	2,2	2,1	2,6
Présence sur plateforme de marché	0,5	3	0,85	2,6	2,1	2,9
Compétence numérique moyenne	0,5	2,5	0,85	2,2	2,1	2,6
Taux d'intégration	0,5	3	0,85	2,6	2,1	2,9

Indicateur	Score Avant	Cible	$A \times Q = 0,425 \times 2$	Score Après (médian)	$A \times Q = 0,7 \times 3$	Score Après (ambitieux)
au GUB						
Score Moyen	0,64	2,71	0,85	2,43	2,1	2,80

Source 7: Résultats d'enquêtes Aout 2024

Le scénario ambitieux s’élève à 2,80, signe d’une intégration quasi complète au GUB: paiements digitalisés, accès plus direct aux marchés et compétences numériques renforcées. Cette transformation permet une circulation plus fluide de l’information économique et une inclusion financière élargie, plaçant les producteurs au cœur d’un écosystème numérique plus performant.

DISCUSSION

Convergence avec les dynamiques observées dans les filières africaines du cacao

Les résultats obtenus s’inscrivent dans une configuration institutionnelle largement convergente avec les dynamiques observées dans plusieurs filières cacaoyères africaines. La combinaison d’une gouvernance centralisée, d’une faible participation des producteurs et d’une asymétrie d’information persistante constitue un trait récurrent des systèmes organisationnels caractérisant les chaînes de valeur agricoles en Afrique subsaharienne. La concentration du pouvoir décisionnel au sein d’un nombre restreint d’acteurs, conjuguée à la diffusion limitée de l’information stratégique, favorise la personnalisation du leadership et affaiblit les mécanismes internes de contrôle, de transparence et de reddition de comptes. Ces dysfonctionnements sont généralement renforcés par les capacités institutionnelles limitées des organisations de producteurs et par l’insuffisance d’un accompagnement technique structuré, en particulier en matière d’accès à l’information économique et aux signaux de marché. Dans ce contexte, le rôle de l’État tend à être perçu principalement comme celui d’un régulateur, plutôt que comme un acteur d’appui opérationnel, révélant une gouvernance publique encore fortement centralisée et insuffisamment ancrée dans les réalités locales. Cette configuration limite la capacité des producteurs à prendre des décisions éclairées, à améliorer leur position dans la chaîne de valeur et à assurer la durabilité économique et organisationnelle de la filière cacao.

Les caractéristiques observées dans la filière cacao malagasy présentent ainsi de fortes similitudes avec celles documentées au Ghana et en Côte d’Ivoire avant les processus de modernisation numérique, notamment en termes de dépendance aux intermédiaires, de retards de paiement, d’asymétries d’information et de gouvernance faiblement inclusive. Ces constats rejoignent les analyses de Meyer et Newman (2021) sur les défaillances structurelles des chaînes agricoles et celles de Gereffi (2019) relatives à la répartition inégale de la valeur ajoutée au sein des chaînes globales. Dans cette perspective comparative, les résultats de la simulation

post-introduction du Guichet Unique Blockchain (GUB) apparaissent cohérents avec les expériences de transformation observées en Afrique de l'Ouest. Les améliorations constatées dans les domaines de la gouvernance, de la chaîne de valeur, de la certification, de l'appui technique et de la digitalisation s'alignent avec les enseignements issus de projets pilotes régionaux et des initiatives de traçabilité numérique documentées par Aidoo et Mensah (2023), confirmant le potentiel des outils numériques intégrés pour corriger les déséquilibres structurels des filières cacaoyères africaines.

Réorganisation de la gouvernance et résilience institutionnelle

L'un des apports majeurs de cette recherche réside dans l'évaluation de la gouvernance de la filière, marquée par une participation limitée des producteurs et une centralisation excessive des décisions. Le GUB constitue, dans ce contexte, un levier de reconfiguration institutionnelle: en introduisant des registres partagés, il favorise la transparence décisionnelle, une circulation régulière de l'information et des mécanismes de contrôle plus diffus. Cette évolution rejoint les propositions de Kaplinsky (2021), qui souligne que la blockchain peut soutenir une gouvernance plus polycentrique et réduire les zones d'opacité dans les chaînes globales. Les scénarios simulés indiquent qu'en trois années d'adoption, la gouvernance de la filière Malagasy pourrait atteindre un niveau comparable à celui des filières ouest-africaines, malgré un retard de départ significatif.

Réduction des intermédiaires et création de valeur économique

Les résultats mettent en évidence une forte dépendance aux intermédiaires, déjà identifiée dans la littérature comme un frein majeur à la rémunération équitable des producteurs (Ponte, 2020). La simulation montre qu'une réduction du nombre moyen d'intermédiaires, passant de 2,46 à 1,9, constituerait un tournant structurel. Une telle évolution implique un raccourcissement des circuits commerciaux, une baisse des coûts de transaction, une diminution des fraudes et une meilleure captation de la valeur au niveau des producteurs. Ces dynamiques sont cohérentes avec les observations d'AgriDigital (2021) et d'IBM Food Trust (2020), qui démontrent que les registres distribués réduisent les besoins en vérification humaine et automatisent une partie des échanges commerciaux. La modernisation numérique apparaît ainsi comme un levier essentiel de rééquilibrage économique, rapprochant les producteurs des acheteurs finaux et réduisant le poids des intermédiaires informels.

La certification et la traçabilité

La certification et la traçabilité constituent des leviers centraux de la montée en qualité du cacao malagasy dans un contexte de renforcement des exigences réglementaires internationales. Le Règlement européen sur la déforestation (EUDR) impose désormais aux opérateurs souhaitant accéder au marché européen de démontrer que le cacao exporté n'est pas issu de terres déboisées ou dégradées après le 31 décembre 2020. Cette obligation implique la collecte et la transmission, pour chaque lot, des coordonnées géographiques précises des parcelles de production, ainsi que la production d'une déclaration de diligence raisonnable attestant du respect de la législation nationale en matière foncière, environnementale et de droits des communautés locales. Les entreprises sont tenues d'évaluer et de réduire les

risques de déforestation tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, sous peine de sanctions dissuasives, allant des amendes au retrait du marché. Ce cadre normatif renforce le rôle stratégique de la traçabilité comme condition d'accès durable aux marchés européens.

Or, la quasi-absence de certification formelle et la faiblesse des dispositifs de documentation observée sur le terrain traduisent des limites structurelles persistantes de la filière cacao à Madagascar. Dans ce contexte, le Guichet Unique Blockchain (GUB) apparaît comme un outil structurant, susceptible de jouer un rôle central dans la gouvernance de la filière. En permettant l'attribution systématique d'identifiants de lots, l'automatisation de certificats numériques et la constitution d'un historique infalsifiable des transactions, le GUB répond directement aux exigences de conformité et de transparence. Les progrès simulés, illustrés par l'augmentation du score moyen normalisé [0-3] du Thème 3 de 0,79 à 2,87, s'inscrivent dans une dynamique comparable aux performances observées dans des initiatives de traçabilité alimentaire en Asie et en Amérique latine (Galvez, Mejuto et Simal-Gandara, 2023). Cette structuration documentaire positionne ainsi le cacao malagasy dans une trajectoire crédible de montée en gamme fondée sur la conformité réglementaire, la traçabilité et la durabilité environnementale.

Appui technique et adaptation climatique: un potentiel dépendant des services d'accompagnement

La faiblesse des capacités techniques observée sur le terrain, marquée par des vergers vieillissants, de faibles taux de formation, des pertes post-récolte élevées, constitue un frein majeur à la compétitivité. Les résultats de simulation montrent que le GUB peut améliorer la coordination des acteurs, la diffusion de conseils techniques et la documentation des pratiques, contribuant à la réduction des pertes et à une meilleure gestion des plantations. Néanmoins, l'expérience internationale de la digitalisation agricole confirme que les solutions technologiques ne produisent pleinement leurs effets que lorsqu'elles sont accompagnées de dispositifs d'appui renforcés (FAO, 2022). L'étude suggère ainsi que la blockchain ne peut se substituer aux services techniques: elle en augmente la portée, la traçabilité et la cohérence, mais nécessite, pour être efficace, une stratégie d'accompagnement de proximité et une montée en compétence des organisations locales.

Digitalisation: adhésion potentielle et obstacles structurels

Malgré un niveau initial de digitalisation très faible, l'intérêt marqué des producteurs pour des systèmes de paiement rapides et sécurisés constitue un levier d'adoption important. Ce paradoxe entre une faible usage actuel et demande élevée pour des solutions numériques a également été observé dans d'autres filières agricoles émergentes (Rejeb, Rejeb et Keogh, 2022). Les résultats suggèrent que l'acceptation de la blockchain est plausible, à condition que les principaux obstacles soient progressivement levés: disponibilité et stabilité du réseau, coût de l'équipement, et formation continue des utilisateurs. L'attachement persistant au support papier implique une transition graduelle et hybride, combinant outils

numériques, supports physiques et médiation technique, afin de garantir l'appropriation des dispositifs par les producteurs.

Crédibilité des simulations et alignement avec les expériences internationales

Les scénarios simulés indiquent, en moyenne, une progression des scores comprise entre +241 % et +292 % selon les thèmes, des valeurs comparables aux améliorations observées dans les filières ouest-africaines après l'intégration de systèmes de traçabilité numérique (Aidoo et Mensah, 2023; ICCO, 2024). Cette convergence renforce la crédibilité des projections, en suggérant que Madagascar pourrait atteindre, en trois ans, un niveau de structuration similaire à celui du Ghana ou de la Côte d'Ivoire. Les modèles mobilisés s'appuient sur des méthodologies éprouvées de scénarisation et d'analyse systémique (Creswell et Creswell, 2023), ce qui confère une base théorique robuste à la simulation. Toutefois, ces résultats demeurent conditionnels: ils supposent une volonté institutionnelle forte, une coordination entre acteurs et une capacité à sécuriser les investissements nécessaires à la mise en œuvre du GUB.

Comparaison internationale: Madagascar, Ghana et Côte d'Ivoire

Les résultats de la simulation pour Madagascar montrent une forte cohérence avec les performances observées dans les filières cacao du Ghana et de la Côte d'Ivoire après plusieurs années d'utilisation de systèmes basés sur la blockchain ou sur des dispositifs de traçabilité numérique renforcée. L'étude retient la notation suivante: T1 pour la gouvernance, la transparence et la structuration institutionnelle ; T2 pour la chaîne de valeur et les intermédiaires ; T3 pour la certification et la traçabilité ; T4 pour l'appui technique, la production durable et l'adaptation au climat ; T5 pour la digitalisation, l'accès au marché et l'inclusion financière.

Les scores simulés normalisés [0-3] pour Madagascar, initialement très faibles (entre 0,64 et 0,86), atteignent des niveaux compris entre 2,43 et 3,00 dans les scénarios médian et ambitieux. Ces évolutions, comparées aux scores observés au Ghana et en Côte d'Ivoire (entre 2,3 et 2,9 en 2024 selon les thèmes), montrent une convergence notable. La méthode utilisée repose sur des hypothèses de progression réalistes, compatibles avec les dynamiques institutionnelles déjà engagées dans les principales filières de cacao d'Afrique de l'Ouest, ce qui renforce la crédibilité des projections.

Convergence des performances et transformation structurelle de la filière.

Toutes les conditions et la mise en œuvre réunies, les résultats de simulation indiquent que Madagascar pourrait, en trois ans, atteindre des niveaux de performance comparables à ceux observés au Ghana et en Côte d'Ivoire, malgré un retard institutionnel historique. Les progrès simulés, allant de +206 % à +338 % selon les thèmes, concernent particulièrement la digitalisation, la traçabilité et la gouvernance commerciale, où Madagascar rejoint voire dépasse les niveaux observés en 2024 dans les filières ouest-africaines. Cette progression rapide s'explique par l'effet structurant du GUB, qui centralise les flux documentaires et financiers, réduit les asymétries d'information et améliore la coordination

institutionnelle. Les mécanismes de transparence des prix, l’uniformisation documentaire et le renforcement des contrôles, observés dans les filières ghanéenne et ivoirienne, apparaissent ainsi reproductibles dans le contexte Malagasy, sous réserve d’une appropriation effective par les acteurs et d’un engagement durable des institutions publiques et privées.

Tableau 29: Comparaison des scores simulés pour Madagascar avec les performances réelles du Ghana et de la Côte d'Ivoire (2021–2024)

Thème	Score Avant (AS-IS)	Score Après MDG		Progression MDG		Score Ghana		Score du Côte d'Ivoire	
		(Médian)	(Ambitieux)	Médiane (%)	Ambitieuse (%)	Avant (2021)	Réel (2024)	Avant (2021)	Réel (2024)
T1	0,86	2,63	3,00	+206 %	+248	2,3	2,8	2,2	2,6
T2	0,71	2,52	2,86	+255 %	+303	2,4	2,6	2,3	2,5
T3	0,79	2,54	2,87	+222 %	+263	2,3	2,8	2,2	2,7
T4	0,71	2,47	2,81	+248 %	+296	2,5	2,7	2,4	2,8
T5	0,64	2,43	2,80	+280 %	+338	2,6	2,9	2,4	2,8
Moyenne globale	0,74	2,52	2,89	+241 %	+292	2,42	2,76	2,30	2,68

Source 8: Résultats d’enquêtes Aout 2024 *et* (Dago, D.A. & Pei, Y., 2025 ; USDA, 2025 ; ICCO, 2025)

CONCLUSION

Cette étude démontre que la filière cacao Malagasy, bien que reconnue pour la qualité exceptionnelle de son cacao fin, demeure marquée par des faiblesses structurelles affectant sa gouvernance, sa traçabilité, sa performance économique et sa capacité d’adaptation. Les résultats révèlent une chaîne de valeur fragmentée, caractérisée par une forte dépendance aux intermédiaires, des asymétries informationnelles persistantes et des mécanismes de rémunération défavorables aux producteurs. Les insuffisances en matière de certification, de documentation et d’appui technique renforcent ces vulnérabilités et limitent l'accès aux marchés premium pourtant stratégiques pour la compétitivité internationale. Ces constats corroborent les analyses de Babin et Losch (2021) et de Meyer et Newman (2021), qui soulignent le rôle central de la gouvernance et de la transparence dans la performance des chaînes agricoles.

La modélisation prospective réalisée dans cette étude met en évidence que l'introduction d'un Guichet Unique Blockchain (GUB) pourrait contribuer de manière significative à la modernisation de la filière. En offrant un registre infalsifiable et partagé, la blockchain renforcerait la traçabilité, fluidifierait la circulation de l'information, réduirait les fraudes et automatiserait certains processus critiques tels que les paiements et la documentation de certification. Les simulations montrent que les gains potentiels sont substantiels: réduction du nombre d'intermédiaires, amélioration de la transparence décisionnelle, hausse des taux de certification et progression de 20 à 50 % de la valeur captée par les producteurs. Ces résultats rejoignent les observations faites au Ghana et en Côte d'Ivoire, où des systèmes similaires ont permis d'améliorer la gouvernance et l'efficacité des chaînes de valeur (Aidoo et Mensah, 2023; ICCO, 2024).

Toutefois, l'étude met également en lumière les conditions essentielles à la réussite d'un tel dispositif. L'impact du GUB dépendra de la capacité des institutions à structurer un cadre de gouvernance cohérent, de la disponibilité d'infrastructures numériques fiables et de la mise en place d'un accompagnement technique continu. La blockchain ne constitue pas une solution autonome mais un outil nécessitant une articulation étroite avec les politiques publiques, les organisations paysannes et les services d'appui technique. Son déploiement doit s'inscrire dans une stratégie inclusive, graduelle et adaptée aux réalités socio-économiques des acteurs de la filière. La transition vers une traçabilité intégrale ne pourra être effective que si les producteurs disposent des compétences et des ressources nécessaires pour s'approprier les outils numériques.

En définitive, cette étude montre que la blockchain représente une opportunité structurante pour la filière cacao Malagasy, en tant que levier de transparence, d'équité et de compétitivité. Elle peut favoriser l'émergence d'une gouvernance plus participative, renforcer la confiance entre acteurs, améliorer l'accès aux marchés à haute valeur ajoutée et accroître la résilience des producteurs face aux défis économiques et climatiques. Les résultats obtenus fournissent une base solide pour envisager le déploiement pilote d'un GUB dans le Sambirano et pour poursuivre des travaux de recherche visant à affiner les mécanismes techniques, institutionnels et organisationnels nécessaires à sa mise en œuvre. La modernisation durable de la filière dépendra enfin de la capacité collective à intégrer l'innovation technologique dans une transformation globale des pratiques et des structures.

Les résultats obtenus ouvrent de nouvelles perspectives pour renforcer la modernisation de la filière des produits de rente à Madagascar. L'expérience du GUB de la filière cacao dans la région du Sambirano a démontré sa faisabilité et constitue une première base pour étendre l'analyse à d'autres régions. Bien que le Sambirano concentre 85 % de la production nationale de cacao, cette zone ne reflète pas nécessairement la diversité des contextes agricoles du pays. Une étude multi-régionale permettrait d'évaluer la transférabilité des résultats, de mettre en évidence d'éventuelles disparités territoriales et de proposer des ajustements adaptés aux contraintes spécifiques de chaque région. Une telle extension est essentielle pour garantir la robustesse externe du modèle et pour soutenir l'élaboration d'une stratégie nationale de digitalisation de la filière des produits de rente..

Une seconde perspective concerne la mise en place d'un projet pilote de GUB dans autres filières que le cacao. Un pilote permettrait de tester la faisabilité technique, opérationnelle et institutionnelle du dispositif dans un environnement réel, tout en mesurant ses effets sur la traçabilité, la documentation, la rémunération des producteurs et la réduction des fraudes. Ce pilote devrait être accompagné d'une évaluation rigoureuse, idéalement fondée sur un protocole quasi-expérimental ou un essai randomisé, afin d'isoler l'impact causal du GUB sur les performances de la chaîne de valeur. Une telle démarche renforcerait la crédibilité scientifique du dispositif et offrirait une base pour son extension progressive.

Une troisième perspective porte sur l'intégration de technologies complémentaires à la blockchain, notamment l'Internet des Objets (IoT) et les systèmes de géolocalisation, afin d'automatiser la collecte de données de traçabilité et de renforcer la conformité avec les exigences réglementaires internationales. L'application de capteurs pour suivre l'humidité, la fermentation ou les conditions de stockage pourrait améliorer la qualité des fèves et réduire les pertes post-récolte. Par ailleurs, la géolocalisation des parcelles faciliterait la conformité au Règlement européen sur la déforestation (UE 2023/1115), qui impose des preuves d'origine exhaustives pour l'accès aux marchés européens.

Une quatrième perspective concerne le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. La réussite du GUB dépendra de la formation continue des producteurs, des techniciens et des organisations faîtières, ainsi que de la capacité des institutions à mettre en place un système de gouvernance numérique harmonisé et transparent. L'étude suggère que les dispositifs d'appui technique doivent être repensés pour intégrer la médiation numérique, l'accompagnement de proximité et la facilitation de l'appropriation technologique par les acteurs. À plus long terme, la montée en compétence des organisations locales pourrait soutenir une gouvernance polycentrique de la filière, compatible avec les principes de transparence et d'équité promus par la blockchain.

Enfin, une perspective plus large concerne l'évaluation des impacts socio-économiques, environnementaux et institutionnels de l'introduction de la blockchain. Il serait pertinent d'examiner, dans des travaux futurs, la manière dont le GUB influence la stabilité des revenus, la résilience climatique, l'inclusion financière, la réduction des fraudes ou encore les transformations organisationnelles internes des coopératives. Ces analyses permettraient d'élargir la compréhension des effets systémiques de la digitalisation et d'informer les politiques publiques sur les leviers les plus efficaces pour soutenir la modernisation durable de la filière cacao Malagasy.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1) AgriDigital (2021) Blockchain for grain trading: Securing agricultural supply chains. AgriDigital Pty Ltd.
- 2) Aidoo, R. and Mensah, J. (2023) 'Blockchain adoption in West African cocoa value chains: Opportunities and governance challenges', *Journal of Agribusiness and Development*, 15(2), pp.113–130.

- 3) Babin, R. and Losch, B. (2021) 'Gouvernance foncière et durabilité de la filière cacao à Madagascar', *Cahiers Agricultures*, 30(12), p.1.
- 4) Burnod, P., Gingembre, M. and Andrianirina Ratsialonana, R. (2019) 'Informal land markets and cocoa production in Madagascar', *Land Use Policy*, 87, 104043.
- 5) Creswell, J.W. and Creswell, J.D. (2023) *Research Design: Qualitative, Quantitative, and Mixed Methods Approaches*. 6th edn. Thousand Oaks, CA: Sage.
- 6) Denzin, N.K., (2017). *The rich research act: A theoretical introduction to sociological methods*.
- 7) FAO (2022) *The State of Agricultural Commodity Markets 2022*. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- 8) Galvez, J.F., Mejuto, J.C. and Simal-Gandara, J. (2023) 'Blockchain and smart contracts for food supply chains: A comprehensive review', *Trends in Food Science & Technology*, 140, pp.45–58.
- 9) Gereffi, G. (2019) *Global Value Chains and Development*. Cambridge University Press.
- 10) Gilbert, R.A. (2001) 'Cocoa production systems in Madagascar', *Journal of Sustainable Agriculture*, 18(2–3), pp.89–111.
- 11) IBM (2020) *IBM Food Trust: Blockchain for food traceability*. IBM Corporation.
- 12) ICCO (2022) *Fine or Flavour Cocoa*. International Cocoa Organization.
- 13) ICCO (2023) *Quarterly Bulletin of Cocoa Statistics*, XLIX(1).
- 14) ICCO (2024) *Annual Cocoa Market Report 2024*.
- 15) Kaplinsky, R. (2021) 'La blockchain et la réduction des intermédiaires dans les chaînes de valeur mondiales: le cas du cacao', *Revue Internationale des Chaînes de Valeur*, 15(2), pp.123–145.
- 16) Kouhizad, M. and Sarkis, J. (2018) 'Blockchain practices, potentials, and perspectives in greening supply chains', *Sustainability*, 10(10), 3652.
- 17) Kshetri, N. (2021) 'Blockchain and land rights: Empowerment through immutable records', *Journal of International Management*, 27(3), 100876.
- 18) Losch, B. (2002) 'Global restructuring and liberalization: Côte d'Ivoire and the end of the international cocoa market?', *Journal of Agrarian Change*, 2(2), pp.206–227.
- 19) MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche) (2022) *Stratégie nationale de développement de la filière cacao 2022–2027*. Antananarivo: Gouvernement de Madagascar.
- 20) Meyer, M. and Newman, D. (2021) 'Holistic approaches to global value chain governance in agriculture', *World Development*, 146, 105608.

- 21) Plano Clark, V.L. (2022) *Mixed Methods Research: A Guide to the Field*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- 22) Ponte, S. (2020) *Governance and Power in Global Value Chains*. Cambridge University Press.
- 23) Rejeb, A., Rejeb, K. and Keogh, J.G. (2022) 'Blockchain in agriculture: A systematic review of benefits and barriers', *Journal of Cleaner Production*, 368, 133036.
- 24) Teddlie, C. and Tashakkori, A. (2007) *Foundations of Mixed Methods Research*. Sage Publications.
- 25) World Bank (2022) *Madagascar Agricultural Land Governance Review*. World Bank Group.

APPROCHE CROISÉE DE LA PRATIQUE ORGANISATIONNELLE DU FAMADIHANA FACE AU PRAGMATISME DE LA BIBLE

RAVONJIARISON Rantoniana Samuel Georges et RABEHARISOA Lilia

1- Université Ravelojaona, Antananarivo – D3 ravonjiarisonnaina2@gmail.com

2-ARTICLE CIDST

rabeharisoa.lilia@gmail.com

RÉSUMÉ

Cet article analyse la pratique organisationnelle du Famadihana à Fanamiana (Madagascar) à partir d'une approche croisée entre analyse épistémologique et observation de terrain, en la mettant en dialogue avec le pragmatisme biblique. L'étude montre que le Famadihana constitue un système organisationnel communautaire structuré autour de trois valeurs fondamentales : l'organisation collective, l'autonomie locale (*mahatsoka afo*) et la contribution volontaire (*atero ka alao*). Ces valeurs participent à la cohésion sociale, à la solidarité familiale et à la transmission intergénérationnelle. L'analyse met en évidence des zones de convergence significatives avec plusieurs principes bibliques, notamment la communion fraternelle, la responsabilité collective et le partage volontaire. Malgré certaines tensions liées aux enjeux économiques et symboliques, les observations à Fanamiana révèlent un processus d'hybridation culturelle et de relecture contextualisée du rituel. L'étude conclut que le Famadihana peut être compris comme un espace de dialogue entre mémoire ancestrale, organisation sociale et foi chrétienne dans la société malgache contemporaine.

Mots-clés : Famadihana, organisation communautaire, pragmatisme biblique, solidarité, Madagascar, anthropologie religieuse.

ABSTRACT

This article analyzes the organizational practice of the Famadihana in Fanamiana (Madagascar) through a cross-approach combining epistemological analysis and field observation, in dialogue with biblical pragmatism. The study shows that Famadihana constitutes a community-based organizational system structured around three core values: collective organization, local autonomy (*mahatsoka afo*), and voluntary contribution (*atero ka alao*). These values contribute to social cohesion, family solidarity, and intergenerational transmission. The analysis highlights significant convergences with several biblical principles, particularly fraternal communion, collective responsibility, and voluntary sharing. Despite some tensions related to economic and symbolic issues, observations in Fanamiana reveal an ongoing process of cultural hybridization and contextual reinterpretation of the ritual. The study concludes that Famadihana can be understood as a space for dialogue between ancestral memory, social organization, and Christian faith in contemporary Malagasy society.

Keywords: Famadihana, community organization, biblical pragmatism, solidarity, Madagascar, religious anthropology.

FAMINTINANA

Ity lahatsoratra ity dia mandinika ny rafitra fandaminana ny Famadihana ao Fanamiana (Madagasikara) amin'ny alalan'ny fomba fijery mifameno: fanadihadiana épistémolojika sy fanaraha-maso eny ifotony, ampitahaina amin'ny pragmatisme ara-Baiboly. Hita amin'ny fikarohana fa rafitra fandaminana ara-piarahamonina ny Famadihana, miorina amin'ny soatoavina telo lehibe: ny fandaminana iombonana, ny fahaleovantena eo an-toerana (*mahatsoka afo*) ary ny fandraisana anjara antsitrapo (*atero ka alao*). Ireo soatoavina ireo dia manamafy ny firaisankina sy ny fifanohanana ary ny fampitana ny soatoavina amin'ny taranaka. Nasehon'ny fandinihana fa misy fifanakaikazana amin'ny fitsipika ara-Baiboly toy ny firaisam-pirahalalahiana, ny andraikitra iombonana ary ny fizarana an-tsitrapo. Na dia misy aza ny fifanoherana sasantsasany ara-toekarena sy ara-panoharana, dia hita ao Fanamiana ny fizotry ny fanavaozana sy fanovana mifanaraka amin'ny finoana kristiana. Fehiny, azo raisina ho sehatra ifampiresahan'ny fahatsiarovana razana, ny fandaminana ara-tsosialy ary ny finoana kristiana ny Famadihana amin'ny fiarahamonina malagasy ankehitriny.

Teny fototra: Famadihana, fandaminana iombonana, pragmatisme ara-Baiboly, firaisankina, Madagasikara, antropolojia ara-pivavahana.

Méthodologie basée sur une analyse épistémologique du Famadihana appuyée par l'observation des faits dans le quartier de Fanamiana (Madagascar)

INTRODUCTION

Parmi les traditions malgaches, le Famadihana est une pratique d'une importance culturelle dans les Hautes Terres centrales de Madagascar. Il maintient sa place dans la Société malgache malgré l'arrivée du christianisme et l'influence des valeurs modernes issues de l'éducation occidentale. Ce constat nous a amené à poser la question suivante, servant de base à notre recherche : est-il possible d'actualiser les pratiques du Famadihana dans un contexte chrétien contemporain, sans compromettre la foi évangélique ?

Le principal objectif de notre étude consiste à proposer un enseignement intégré sur le Famadihana et la Bible. Autrement dit, mettre en relief une nouvelle manière de penser, enracinée dans la culture malgache, tout en étant conforme aux principes bibliques, afin de contribuer aux développements spirituel, social et éthique de la population, de la communauté et plus largement, du pays.

S'inspirant d'une continuité de l'analyse sociologique conduite en 1969 par le Professeur François Rajaoson, dans sa thèse intitulée « Contribution à l'étude du Famadihana sur les Hauts-Plateaux de Madagascar », notre recherche retrace la nécessité de réexaminer ce rite à la lumière de ses apports et de ses limites au regard du message biblique (Rajaoson, 1969). D'où le questionnement : « Dans quelle mesure certains éléments du Famadihana peuvent-ils être réintégrés dans la dynamique ecclésiale, afin de renforcer la cohésion communautaire, tout en demeurant fidèles aux principes bibliques ? »

Pour la réalisation, nous avons observé les pratiques au niveau du fokontany de Fanamiana, situé dans la commune rurale d'Antanetikely (district d'Atsimondrano). Il s'agit d'un site où la ferveur liée au Famadihana impacte directement la vie ecclésiale, les périodes rituelles vident littéralement les bancs des églises (Bloch, 1971). Une approche novatrice consistant à mettre en dialogue le Famadihana et la Bible est complétée par une analyse inter-épistémologique permettant d'évaluer les apports organisationnels du Famadihana, applicable dans le développement communautaire chrétienne.

DÉVELOPPEMENT

Le Famadihana comme système organisationnel communautaire

L'observation de terrain à Fanamiana montre que le Famadihana dépasse largement le cadre d'un simple rituel funéraire. Il constitue un **système organisationnel complexe**, structuré autour de normes sociales, économiques et symboliques.

Organisation collective et gouvernance locale

Le processus organisationnel du Famadihana suit une logique rigoureuse :

a) La prise de décision collective

La décision de procéder au retournement des morts est prise au niveau familial élargi, souvent après consultation des anciens (Ray aman-dreny). Cette étape correspond à une gouvernance traditionnelle participative⁴⁴.

b) La planification logistique

Les étapes observées dans l'organisation de l'événement se déclinent en plusieurs phases successives et interdépendantes, chacune jouant un rôle déterminant dans la réussite du processus.

Tout d'abord, il y a la consultation des membres de la famille dispersée. Cette étape constitue un moment fondamental de concertation. Elle permet d'informer tous les ayants droit, y compris ceux résidant loin du lieu d'origine, de recueillir leurs avis et d'assurer une prise de décision collective. Cette consultation favorise la cohésion familiale, renforce le sentiment d'appartenance et garantit la légitimité des décisions prises⁴⁵.

Ensuite intervient la collecte des contributions financières. L'organisation de la cérémonie exige des ressources économiques importantes, qu'il s'agisse des dépenses liées aux préparatifs matériels, aux offrandes, aux repas communautaires ou aux différentes prestations nécessaires. Les contributions sont généralement réparties de manière équitable entre les membres concernés, selon leurs possibilités respectives. Cette étape révèle non seulement une dimension économique, mais également une solidarité active au sein du groupe familial.

⁴⁴ Bloch, M. (1971). *Placing the dead: Tombs, ancestral villages and kinship organization in Madagascar* (pp. 45–49). London: Seminar Press.

⁴⁵ Lambek, M., & Walsh, A. (1997). *The imagined community of the Antandroy: Ritual, identity, and memory in Madagascar*. *Journal of Religion in Africa*, 27(3), 308-333.

La troisième phase concerne la planification du calendrier. Le choix de la date ne se fait pas au hasard. Il prend en compte plusieurs facteurs : la disponibilité des membres de la famille, les conditions climatiques, les contraintes professionnelles, ainsi que les considérations religieuses ou coutumières. Une planification rigoureuse permet d'éviter les conflits d'agenda et d'assurer une participation maximale⁴⁶.

Par ailleurs, la mobilisation des ressources humaines représente une dimension organisationnelle essentielle. Elle implique la répartition des tâches entre les membres de la famille et de la communauté : préparation logistique, accueil des invités, organisation des repas, gestion des aspects techniques et cérémoniels. Cette mobilisation témoigne d'une dynamique collective où chacun assume un rôle précis dans un esprit de collaboration.

Enfin, la coordination des rituels religieux et traditionnels constitue l'aboutissement du processus préparatoire. Elle nécessite une harmonisation entre les prescriptions religieuses et les pratiques coutumières, afin de respecter à la fois les croyances spirituelles et l'héritage culturel. Cette coordination requiert souvent l'intervention d'autorités religieuses et de représentants traditionnels, garantissant ainsi la conformité et la solennité des cérémonies.

En somme, ces différentes étapes démontrent que l'organisation ne relève pas d'une simple initiative ponctuelle, mais d'un processus structuré, collectif et profondément ancré dans les dimensions sociales, économiques et spirituelles de la communauté.

Cette organisation rappelle les principes modernes de gestion de projet communautaire.

c) L'économie de solidarité

Le Famadihana mobilise un véritable système économique communautaire, fondé sur des principes de solidarité, de réciprocité et de redistribution. Loin d'être un simple événement rituel, il constitue également un espace d'échanges matériels et symboliques qui renforcent les liens sociaux et assurent la circulation des ressources au sein du groupe.

Tout d'abord, la contribution volontaire (*tso-drano ara-bola*) représente l'un des piliers fondamentaux de ce système. Chaque membre de la famille, selon ses moyens, apporte une participation financière destinée à couvrir les dépenses liées à la cérémonie : préparation du tombeau, achat du linceul, organisation des festivités et accueil des invités. Cette contribution n'est pas seulement un acte économique ; elle possède une dimension symbolique forte. Elle exprime le respect envers les ancêtres, la bénédiction recherchée (*tso-drano*) et l'engagement envers la solidarité familiale. Ainsi, le don financier devient un signe d'appartenance et de fidélité aux valeurs communautaires.

⁴⁶ Graeber, D. (2007). *Lost people: Magic and the legacy of slavery in Madagascar* (pp. 78–82). Bloomington: Indiana University Press.

Ensuite, l'entraide logistique constitue un autre aspect essentiel. L'organisation du Famadihana exige une mobilisation importante de ressources humaines : préparation des lieux, transport, installation des infrastructures temporaires, coordination des invités et gestion des différentes étapes du rituel. Les membres de la famille et de la communauté s'impliquent activement, offrant leur temps, leur énergie et leurs compétences. Cette entraide réduit les coûts financiers directs et renforce la cohésion sociale, car chacun participe concrètement à la réussite de l'événement.

Par ailleurs, le partage alimentaire occupe une place centrale dans cette dynamique économique. Les repas communautaires, préparés en grande quantité, sont offerts aux membres de la famille, aux voisins et aux invités. Cette abondance alimentaire symbolise la générosité, la prospérité et la bénédiction. Sur le plan économique, elle traduit également une mise en commun des ressources, où les produits agricoles, les bêtes d'élevage et les contributions matérielles circulent entre les participants. Le repas devient ainsi un vecteur d'unité et de reconnaissance mutuelle⁴⁷.

Enfin, le principe de redistribution des richesses apparaît clairement dans le fonctionnement du Famadihana. Les ressources mobilisées ne profitent pas exclusivement à un individu ou à un noyau restreint, mais sont redistribuées à l'ensemble des participants à travers les échanges, les dons et la consommation collective. Ce mécanisme contribue à équilibrer les inégalités internes et à renforcer les obligations réciproques entre les membres du groupe. Celui qui donne aujourd'hui pourra recevoir demain, dans un système fondé sur la mémoire collective et la réciprocité sociale.

En définitive, le Famadihana ne se limite pas à une cérémonie funéraire traditionnelle ; il constitue un modèle économique communautaire structuré, où solidarité, générosité et redistribution s'articulent autour d'une logique culturelle profondément enracinée dans la société malgache.

Ce modèle correspond à une **économie morale** où la valeur sociale prime sur la valeur marchande.

Autonomie locale et principe de “mahatsoka afo”⁴⁸

À Fanamiana, les enquêtes montrent que la population valorise fortement l'autonomie locale dans l'organisation du Famadihana. Le principe du **mahatsoka afo** (capacité à allumer son propre feu) symbolise :

Ces trois dimensions constituent des principes fondamentaux qui structurent l'organisation sociale et culturelle de la communauté.

⁴⁷ Kottak, C. P. (1980). *The past in the present: History, ecology, and cultural variation in Highland Madagascar* (pp. 110–113). Ann Arbor: University of Michigan Press.

⁴⁸ Razafindralambo, N. (1993). *Fomba amam-panao malagasy* (pp. 52–56). Antananarivo: Librairie Mixte.

L'autosuffisance communautaire renvoie à la capacité du groupe à mobiliser ses propres ressources – humaines, matérielles et financières – pour répondre à ses besoins sans dépendre exclusivement d'aides extérieures. Elle repose sur la solidarité interne, la mise en commun des moyens disponibles et la valorisation des compétences locales. Cette autosuffisance n'est pas seulement économique ; elle est également sociale et morale, car elle renforce l'autonomie collective et consolide les liens d'entraide entre les membres.

La responsabilité familiale, quant à elle, souligne l'importance du rôle assumé par chaque membre au sein du noyau familial élargi. Chaque individu est appelé à contribuer, selon ses capacités, au bien-être commun et à la préservation de l'honneur familial. Cette responsabilité se manifeste à travers la participation aux décisions, le soutien matériel et moral, ainsi que l'engagement dans les événements marquants de la vie collective. Elle traduit une éthique de devoir et de solidarité interpersonnelle.

Enfin, la continuité générationnelle exprime la transmission des valeurs, des traditions et des responsabilités d'une génération à l'autre. Elle assure la pérennité de l'identité culturelle et le maintien des repères sociaux. Par l'éducation, la mémoire collective et la participation active des jeunes aux pratiques communautaires, cette continuité garantit que l'héritage reçu ne soit pas interrompu, mais enrichi et adapté aux réalités contemporaines.

Ainsi, l'autosuffisance communautaire, la responsabilité familiale et la continuité générationnelle forment un ensemble cohérent qui contribue à la stabilité, à la cohésion et à la durabilité de la vie sociale.

Ce principe constitue un élément clé de la résilience sociale.

Le Famadihana devient ainsi un outil de régulation sociale, permettant :

Ces éléments traduisent des dynamiques sociales profondes qui se manifestent au sein de la communauté lors des rassemblements familiaux et des pratiques traditionnelles.

La réaffirmation des liens familiaux constitue l'un des effets les plus visibles de ces rencontres. En réunissant les membres dispersés, l'événement ravive le sentiment d'appartenance et consolide l'identité collective. Les échanges, les gestes de solidarité et la participation commune aux différentes étapes renforcent la cohésion du groupe et rappellent à chacun sa place au sein de la famille élargie.

La résolution implicite de conflits s'opère souvent de manière subtile. Sans qu'il y ait nécessairement de confrontation formelle, la réunion des membres favorise le dialogue, apaise les tensions et permet de restaurer des relations fragilisées. Le partage d'un objectif commun et la participation à un rituel collectif créent un climat propice à la réconciliation, où les différends peuvent être dépassés au nom de l'unité familiale.

La reconfiguration des hiérarchies sociales se manifeste également à travers ces moments collectifs. Les rôles et les responsabilités sont parfois redéfinis en fonction de l'âge, de l'expérience, du statut économique ou de la reconnaissance

sociale. Cette reconfiguration n'implique pas nécessairement une rupture avec l'ordre établi, mais plutôt un ajustement progressif qui reflète les évolutions internes du groupe.

Enfin, la **transmission des valeurs intergénérationnelles** assure la continuité culturelle et morale de la communauté. Les aînés transmettent aux plus jeunes les normes, les croyances et les principes qui fondent l'identité collective. À travers la participation active aux pratiques communes, les nouvelles générations s'approprient cet héritage et contribuent à sa pérennité.

En somme, ces différentes dimensions montrent que les rassemblements familiaux ne se limitent pas à un simple événement social ; ils constituent un espace privilégié de consolidation des relations, de régulation sociale et de transmission culturelle.

Lecture épistémologique : entre rationalité symbolique et rationalité pragmatique

L'analyse épistémologique révèle deux formes de rationalité coexistantes :

Rationalité du Famadihana	Rationalité biblique pragmatique
Continuité entre vivants et morts	Centralité de la vie présente
Mémoire ancestrale	Espérance eschatologique
Solidarité communautaire	Responsabilité individuelle
Symbolisme rituel	Sobriété rituelle

Cette coexistence ne doit pas être interprétée comme un conflit frontal, mais plutôt comme une **tension dialectique**.

Le pragmatisme biblique face au rituel du Famadihana

Le pragmatisme biblique ne s'oppose pas systématiquement aux pratiques culturelles, mais il introduit des principes de discernement.

La place des morts dans la perspective biblique

La Bible propose une approche sobre du rapport aux défunts :

Ces principes expriment une orientation théologique et spirituelle centrée sur une compréhension particulière de la foi et de la relation entre les vivants et les défunts.

La **priorité donnée à la vie et à la résurrection** met l'accent sur l'espérance chrétienne fondée sur la victoire de la vie sur la mort. La foi ne s'arrête pas au

souvenir du défunt, mais s'oriente vers la promesse de la résurrection et de la vie éternelle. Cette perspective recentre l'attention sur la relation vivante avec Dieu et sur la transformation intérieure des croyants, plutôt que sur la perpétuation des pratiques liées aux morts. La mort n'est pas considérée comme un espace d'interaction continue avec les vivants, mais comme une étape transitoire dans l'attente de l'accomplissement eschatologique⁴⁹.

Le **rejet de la médiation des morts** découle de cette même compréhension théologique. Il affirme que la médiation entre Dieu et les hommes ne relève pas des ancêtres ou des défunts, mais d'une relation directe fondée sur la foi. Cette position refuse toute forme d'intercession attribuée aux morts et insiste sur la centralité de Dieu comme unique source de bénédiction et de salut. Ainsi, la pratique religieuse se détache des références aux esprits ancestraux pour privilégier une relation personnelle et communautaire avec le divin⁵⁰.

Enfin, la **valorisation du souvenir sans ritualisation excessive** propose un équilibre entre mémoire et sobriété. Se souvenir des défunts est reconnu comme un devoir moral et affectif ; toutefois, ce souvenir ne doit pas se transformer en ritualisme complexe ou en pratiques susceptibles d'obscurcir le message spirituel central. La mémoire devient alors un acte intérieur, marqué par la gratitude et le respect, plutôt qu'un ensemble de manifestations extérieures lourdes de contraintes symboliques ou financières.

En somme, ces orientations traduisent une vision spirituelle qui privilégie la vie, l'espérance et la simplicité du souvenir, tout en redéfinissant la place des défunts dans l'expérience religieuse des vivants.

Cependant, elle valorise fortement :

Ces trois dimensions constituent des valeurs fondamentales qui structurent la vie sociale et culturelle au sein de la communauté.

L'**honneur rendu aux parents** exprime le respect profond accordé à ceux qui ont donné la vie, assuré l'éducation et transmis l'héritage familial. Il se manifeste à travers des attitudes de reconnaissance, d'obéissance et de gratitude. Honorer ses parents ne relève pas seulement d'un devoir moral individuel, mais d'une obligation sociale qui garantit la stabilité et la dignité du groupe familial. Cet honneur contribue à préserver l'autorité morale des aînés et à renforcer la continuité des traditions.

La **solidarité familiale** constitue le fondement de la cohésion interne. Elle se traduit par l'entraide matérielle, le soutien moral et la participation active aux événements marquants de la vie collective. Dans les moments de joie comme dans les périodes d'épreuve, les membres de la famille sont appelés à se soutenir

⁴⁹ Moltmann, J. (1993). *The coming of God: Christian eschatology* (pp. 120–124). Minneapolis: Fortress Press.

⁵⁰ Grudem, W. (2020). *Systematic theology: An introduction to biblical doctrine* (2nd ed., pp. 88–92). Grand Rapids, MI: Zondervan Academic.

mutuellement. Cette solidarité crée un réseau de sécurité sociale informel, basé sur la réciprocité et la confiance, qui renforce le sentiment d'appartenance⁵¹.

Enfin, la **mémoire collective** assure la transmission de l'histoire, des valeurs et des repères identitaires d'une génération à l'autre. Elle se construit à travers les récits familiaux, les traditions et les commémorations. En entretenant le souvenir des événements passés et des figures marquantes, la communauté consolide son identité et maintient un lien vivant entre le passé, le présent et l'avenir.

Ainsi, l'honneur rendu aux parents, la solidarité familiale et la mémoire collective forment un ensemble cohérent de valeurs qui soutiennent la cohésion sociale et la pérennité culturelle de la communauté.

Ainsi, certaines fonctions sociales du Famadihana trouvent des correspondances bibliques indirectes.

Zones de convergence observées à Fanamiana

Les observations montrent plusieurs points de convergence :

Solidarité familiale

Le Famadihana renforce l'unité familiale, ce qui rejoint l'éthique biblique de la communion fraternelle.

Transmission des valeurs

La cérémonie sert d'espace pédagogique intergénérationnel.

Responsabilité collective

La mobilisation communautaire rejoint l'idéal biblique de partage et de soutien mutuel.

Zones de tension

Malgré ces convergences, des tensions persistent :

Ces différents aspects mettent en lumière certaines limites et dérives possibles liées aux pratiques communautaires et rituelles, notamment lorsqu'elles prennent une ampleur excessive.

Le **risque d'endettement des familles** constitue l'une des conséquences les plus préoccupantes. Lorsque l'organisation d'un événement requiert des dépenses importantes, certaines familles peuvent être amenées à contracter des dettes afin de répondre aux attentes sociales. Cette situation peut fragiliser durablement leur stabilité économique et engendrer des tensions internes, voire des conflits. Ainsi, ce

⁵¹ Bloch, M. (1982). *Death and the regeneration of life* (pp. 61–65). Cambridge: Cambridge University Press.

qui devait être un moment d'unité et de célébration peut devenir une source de vulnérabilité financière⁵².

La **pression sociale liée aux contributions** représente également un facteur de contrainte. Bien que les participations soient souvent présentées comme volontaires, elles peuvent être perçues comme une obligation implicite. La crainte du jugement, du déshonneur ou de l'exclusion pousse parfois les membres à contribuer au-delà de leurs capacités réelles. Cette pression altère la liberté individuelle et peut transformer un acte de solidarité en exigence sociale pesante⁵³.

L'**inflation symbolique du rituel** apparaît lorsque la recherche de prestige ou de reconnaissance conduit à multiplier les dépenses et à complexifier les pratiques. Le rituel tend alors à devenir un espace de compétition symbolique entre familles, où l'ostentation prend le pas sur la signification profonde de l'événement. Cette inflation peut dénaturer l'objectif initial du rite et en affaiblir la portée spirituelle et communautaire⁵⁴.

Enfin, la **confusion entre mémoire et médiation spirituelle** constitue un enjeu théologique et culturel important. Le devoir de mémoire envers les défunts peut parfois glisser vers l'idée qu'ils jouent un rôle d'intermédiaires spirituels actifs. Cette confusion modifie la compréhension du rapport entre les vivants, les morts et le divin, et peut engendrer des tensions doctrinales au sein de la communauté croyante.

En somme, ces éléments invitent à une réflexion critique sur l'équilibre à maintenir entre tradition, solidarité et discernement, afin que les pratiques culturelles demeurent sources de cohésion sans devenir facteurs de déséquilibre social ou spirituel.

Ces tensions sont particulièrement visibles chez les familles chrétiennes observées à Fanamiana.

Vers une relecture contextualisée

L'analyse suggère l'émergence d'une **hybridation culturelle** :

Ces orientations traduisent une dynamique d'évolution culturelle et religieuse, marquée par une volonté d'harmoniser tradition et convictions spirituelles contemporaines.

L'**adaptation des pratiques** témoigne d'une capacité d'ajustement face aux mutations sociales, économiques et religieuses. Les rites ne sont pas figés dans le temps ; ils évoluent en fonction des contextes historiques, des influences extérieures

⁵² Graeber, D. (2007). *Lost people: Magic and the legacy of slavery in Madagascar* (pp. 78–82). Bloomington: Indiana University Press.

⁵³ Kottak, C. P. (1980). *The past in the present: History, ecology, and cultural variation in Highland Madagascar* (pp. 110–113). Ann Arbor: University of Michigan Press.

⁵⁴ Graeber, D. (2007). *Lost people: Magic and the legacy of slavery in Madagascar* (pp. 78–82). Bloomington: Indiana University Press.

et des nouvelles sensibilités. Cette adaptation permet de préserver l'essentiel des valeurs culturelles tout en tenant compte des réalités actuelles, évitant ainsi une rupture brutale avec le passé⁵⁵.

La **simplification progressive des rituels** s'inscrit dans une logique de sobriété et de discernement. Face aux risques d'excès, de dépenses disproportionnées ou de complexité excessive, certaines communautés choisissent de réduire la durée, le faste ou les éléments secondaires des cérémonies. Cette simplification vise à recentrer le rituel sur sa signification profonde plutôt que sur ses manifestations extérieures, tout en le rendant plus accessible à tous⁵⁶.

L'**intégration d'éléments chrétiens** constitue une autre dimension importante de cette évolution. Des prières, des lectures bibliques ou des moments de recueillement peuvent être incorporés dans le déroulement des pratiques traditionnelles. Cette intégration ne signifie pas nécessairement l'abandon des coutumes ancestrales, mais plutôt leur réinterprétation à la lumière de la foi chrétienne. Elle reflète une recherche d'harmonie entre héritage culturel et convictions religieuses.

Enfin, la **redéfinition du sens symbolique** marque une étape décisive dans ce processus. Les gestes et les symboles traditionnels peuvent recevoir une nouvelle lecture, plus spirituelle ou plus éthique. Le rite n'est plus seulement perçu comme une obligation sociale, mais comme un acte porteur de valeurs : mémoire, respect, unité et espérance. Cette redéfinition permet de maintenir la pertinence du rituel tout en évitant les interprétations qui pourraient entrer en contradiction avec les convictions théologiques contemporaines.

Ainsi, ces transformations illustrent un processus d'évolution réfléchi, où tradition et foi dialoguent afin de construire une pratique renouvelée, fidèle à son héritage tout en étant adaptée aux exigences du présent.

On observe une transformation progressive du Famadihana vers une forme plus sobre et socialement orientée.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'approche croisée entre la pratique organisationnelle du Famadihana et le pragmatisme biblique révèle une dynamique complexe faite de continuités, de tensions et de recompositions.

L'étude menée à Fanamiana met en évidence que :

- Le Famadihana constitue un système organisationnel structurant pour la communauté.
- Il joue un rôle majeur dans la cohésion sociale et la transmission culturelle.

⁵⁵ Bloch, M. (1982). *Death and the regeneration of life* (pp. 61–65). Cambridge: Cambridge University Press.

⁵⁶ Erickson, M. J. (2013). *Christian theology* (3rd ed.). Grand Rapids, MI: Baker Academic.

- Le pragmatisme biblique agit comme un principe de régulation et de discernement.
- Une hybridation culturelle progressive est déjà en cours.

Ainsi, plutôt qu'une opposition binaire entre tradition et christianisme, la réalité observée révèle une négociation permanente du sens.

Le Famadihana apparaît aujourd'hui comme un espace privilégié de dialogue entre :

Ces quatre notions constituent des axes majeurs pour comprendre les dynamiques culturelles et spirituelles de la société malgache contemporaine.

La **mémoire ancestrale** représente le socle identitaire de la communauté. Elle renvoie à l'ensemble des traditions, des récits, des valeurs et des pratiques transmises par les générations précédentes. Cette mémoire structure la vision du monde, façonne les comportements sociaux et nourrit le sentiment d'appartenance. Elle permet aux individus de se situer dans une continuité historique où les ancêtres occupent une place symbolique centrale⁵⁷.

L'**organisation sociale** s'appuie largement sur cette mémoire collective. Elle repose sur des principes de hiérarchie, de solidarité et de responsabilité partagée. La famille élargie, les aînés et les structures communautaires jouent un rôle déterminant dans la régulation des relations sociales, la gestion des conflits et la transmission des normes. Cette organisation assure la cohésion du groupe et favorise un équilibre entre autorité et entraide.

La **foi chrétienne**, profondément implantée à Madagascar, introduit une dimension théologique qui dialogue avec l'héritage traditionnel. Elle propose une compréhension renouvelée de la vie, de la mort, de la solidarité et de l'espérance. La centralité de la relation à Dieu, l'importance de la résurrection et l'éthique de l'amour fraternel influencent progressivement les pratiques culturelles et les représentations symboliques, parfois en continuité, parfois en tension avec les traditions ancestrales.

Enfin, la **modernité malgache** exprime l'adaptation de ces héritages aux réalités contemporaines. Elle se caractérise par l'urbanisation, la mondialisation, l'évolution des mentalités et l'émergence de nouvelles formes d'organisation économique et sociale. Cette modernité ne signifie pas une rupture totale avec le passé, mais plutôt une reconfiguration des références culturelles et religieuses dans un contexte en mutation.

Ainsi, mémoire ancestrale, organisation sociale, foi chrétienne et modernité malgache interagissent dans un processus dynamique où tradition et changement se rencontrent pour façonner l'identité collective actuelle.

⁵⁷ Kottak, C. P. (1980). *The past in the present: History, ecology, and cultural variation in Highland Madagascar*. Ann Arbor: University of Michigan Press.

Cette recherche ouvre des perspectives pour une théologie contextualisée capable d'accompagner les transformations culturelles sans nier les fondements communautaires.

En définitive, la rencontre entre Famadihana et pragmatisme biblique ne conduit pas à une rupture, mais à une reconfiguration du sens du lien entre mémoire, foi et communauté dans la société malgache contemporaine.

Les valeurs communautaires du Famadihana à Fanamiana et leur compatibilité avec les principes bibliques

Les observations de terrain réalisées dans le quartier de Fanamiana mettent en évidence que la pratique du Famadihana s'inscrit dans un cadre normatif structuré autour de trois valeurs communautaires fondamentales : l'organisation collective, l'autonomie locale (mahatsoka afo) et la contribution volontaire (atero ka alao). Ces valeurs constituent non seulement la base de la cohésion sociale locale, mais elles présentent également des convergences significatives avec plusieurs principes bibliques relatifs à la vie communautaire⁵⁸.

L'organisation collective : une expression de la solidarité communautaire

À Fanamiana, le Famadihana est organisé selon une logique participative impliquant la famille élargie, les voisins et les membres de la communauté ecclésiale. La préparation du rituel mobilise :

Ces trois dimensions constituent des valeurs fondamentales qui structurent la vie sociale et culturelle au sein de la communauté.

L'**honneur rendu aux parents** exprime le respect profond accordé à ceux qui ont donné la vie, assuré l'éducation et transmis l'héritage familial. Il se manifeste à travers des attitudes de reconnaissance, d'obéissance et de gratitude. Honorer ses parents ne relève pas seulement d'un devoir moral individuel, mais d'une obligation sociale qui garantit la stabilité et la dignité du groupe familial. Cet honneur contribue à préserver l'autorité morale des aînés et à renforcer la continuité des traditions⁵⁹.

La **solidarité familiale** constitue le fondement de la cohésion interne. Elle se traduit par l'entraide matérielle, le soutien moral et la participation active aux événements marquants de la vie collective. Dans les moments de joie comme dans les périodes d'épreuve, les membres de la famille sont appelés à se soutenir mutuellement. Cette solidarité crée un réseau de sécurité sociale informel, basé sur la réciprocité et la confiance, qui renforce le sentiment d'appartenance.

⁵⁸ Wright, N. T. (2003). *The resurrection of the Son of God*. Minneapolis: Fortress Press.

⁵⁹ Bloch, M. (1982). *Death and the regeneration of life*. Cambridge: Cambridge University Press.

Enfin, la **mémoire collective** assure la transmission de l'histoire, des valeurs et des repères identitaires d'une génération à l'autre. Elle se construit à travers les récits familiaux, les traditions et les commémorations. En entretenant le souvenir des événements passés et des figures marquantes, la communauté consolide son identité et maintient un lien vivant entre le passé, le présent et l'avenir.

Ainsi, l'honneur rendu aux parents, la solidarité familiale et la mémoire collective forment un ensemble cohérent de valeurs qui soutiennent la cohésion sociale et la pérennité culturelle de la communauté.

Ces différents aspects mettent en lumière certaines limites et dérives possibles liées aux pratiques communautaires et rituelles, notamment lorsqu'elles prennent une ampleur excessive.

Le **risque d'endettement des familles** constitue l'une des conséquences les plus préoccupantes. Lorsque l'organisation d'un événement requiert des dépenses importantes, certaines familles peuvent être amenées à contracter des dettes afin de répondre aux attentes sociales. Cette situation peut fragiliser durablement leur stabilité économique et engendrer des tensions internes, voire des conflits. Ainsi, ce qui devait être un moment d'unité et de célébration peut devenir une source de vulnérabilité financière⁶⁰.

La **pression sociale liée aux contributions** représente également un facteur de contrainte. Bien que les participations soient souvent présentées comme volontaires, elles peuvent être perçues comme une obligation implicite. La crainte du jugement, du déshonneur ou de l'exclusion pousse parfois les membres à contribuer au-delà de leurs capacités réelles. Cette pression altère la liberté individuelle et peut transformer un acte de solidarité en exigence sociale pesante⁶¹.

L'**inflation symbolique du rituel** apparaît lorsque la recherche de prestige ou de reconnaissance conduit à multiplier les dépenses et à complexifier les pratiques. Le rituel tend alors à devenir un espace de compétition symbolique entre familles, où l'ostentation prend le pas sur la signification profonde de l'événement. Cette inflation peut dénaturer l'objectif initial du rite et en affaiblir la portée spirituelle et communautaire⁶².

Enfin, la confusion entre mémoire et médiation spirituelle constitue un enjeu théologique et culturel important. Le devoir de mémoire envers les défunts peut parfois glisser vers l'idée qu'ils jouent un rôle d'intermédiaires spirituels actifs. Cette confusion modifie la compréhension du rapport entre les vivants, les morts et le divin, et peut engendrer des tensions doctrinales au sein de la communauté croyante.

⁶⁰ Cole, J. (2001). *Forget colonialism? Sacrifice and the art of memory in Madagascar*. Berkeley: University of California Press.

⁶¹ Graeber, D. (2007). *Lost people: Magic and the legacy of slavery in Madagascar*. Bloomington: Indiana University Press.

⁶² Graeber, D. (2007). *Lost people: Magic and the legacy of slavery in Madagascar* (pp. 78–82). Bloomington: Indiana University Press.

En somme, ces éléments invitent à une réflexion critique sur l'équilibre à maintenir entre tradition, solidarité et discernement, afin que les pratiques culturelles demeurent sources de cohésion sans devenir facteurs de déséquilibre social ou spirituel.

Ces orientations traduisent une dynamique d'évolution culturelle et religieuse, marquée par une volonté d'harmoniser tradition et convictions spirituelles contemporaines.

L'adaptation des pratiques témoigne d'une capacité d'ajustement face aux mutations sociales, économiques et religieuses. Les rites ne sont pas figés dans le temps ; ils évoluent en fonction des contextes historiques, des influences extérieures et des nouvelles sensibilités. Cette adaptation permet de préserver l'essentiel des valeurs culturelles tout en tenant compte des réalités actuelles, évitant ainsi une rupture brutale avec le passé⁶³.

La **simplification progressive des rituels** s'inscrit dans une logique de sobriété et de discernement. Face aux risques d'excès, de dépenses disproportionnées ou de complexité excessive, certaines communautés choisissent de réduire la durée, le faste ou les éléments secondaires des cérémonies. Cette simplification vise à recentrer le rituel sur sa signification profonde plutôt que sur ses manifestations extérieures, tout en le rendant plus accessible à tous⁶⁴.

L'intégration d'éléments chrétiens constitue une autre dimension importante de cette évolution. Des prières, des lectures bibliques ou des moments de recueillement peuvent être incorporés dans le déroulement des pratiques traditionnelles. Cette intégration ne signifie pas nécessairement l'abandon des coutumes ancestrales, mais plutôt leur réinterprétation à la lumière de la foi chrétienne. Elle reflète une recherche d'harmonie entre héritage culturel et convictions religieuses⁶⁵.

Enfin, la redéfinition du sens symbolique marque une étape décisive dans ce processus. Les gestes et les symboles traditionnels peuvent recevoir une nouvelle lecture, plus spirituelle ou plus éthique. Le rite n'est plus seulement perçu comme une obligation sociale, mais comme un acte porteur de valeurs : mémoire, respect, unité et espérance. Cette redéfinition permet de maintenir la pertinence du rituel tout en évitant les interprétations qui pourraient entrer en contradiction avec les convictions théologiques contemporaines.

Ainsi, ces transformations illustrent un processus d'évolution réfléchi, où tradition et foi dialoguent afin de construire une pratique renouvelée, fidèle à son héritage tout en étant adaptée aux exigences du présent.

⁶³ Kottak, C. P. (1980). *The past in the present: History, ecology, and cultural variation in Highland Madagascar* (pp. 110–113). Ann Arbor: University of Michigan Press.

⁶⁴ Bloch, M. (1982). *Death and the regeneration of life* (pp. 61–65). Cambridge: Cambridge University Press.

⁶⁵ Moltmann, J. (1993). *The coming of God: Christian eschatology* (pp. 120–124). Minneapolis: Fortress Press.

Cette organisation repose sur la conviction que l'événement dépasse l'intérêt individuel pour devenir une responsabilité partagée.

Sur le plan biblique, cette dynamique correspond au principe de vie communautaire et de coopération fraternelle, qui valorise la mise en commun des ressources et des compétences. L'observation montre que la cérémonie devient un espace de renforcement des liens sociaux, favorisant la réconciliation, la solidarité et la participation collective.

Ainsi, le Famadihana apparaît comme un lieu de mise en pratique d'une éthique communautaire qui rejoint la vision biblique de la responsabilité mutuelle.

Le principe du *mahatsoka afo* : autonomie et responsabilité locale

Le concept de **mahatsoka afo** — littéralement « capable d'allumer son propre feu » — constitue une valeur centrale dans la culture locale. Il renvoie à la capacité d'une famille ou d'une communauté à :

Ces quatre aspects reflètent l'importance de l'autonomie et de l'initiative au sein de la communauté, tant sur le plan individuel que collectif.

Organiser elle-même ses événements majeurs signifie que la famille ou le groupe prend l'initiative de planifier et de mettre en œuvre les cérémonies importantes sans dépendre entièrement d'acteurs extérieurs. Cette démarche traduit un souci d'autonomie et de maîtrise des choix liés aux traditions, aux célébrations ou aux commémorations, tout en affirmant son identité culturelle et sociale⁶⁶.

Mobiliser ses propres ressources renvoie à la capacité de réunir et de gérer les moyens financiers, matériels et humains nécessaires à la réalisation des activités. Cette mobilisation interne favorise la solidarité, la participation active des membres et l'efficacité organisationnelle, tout en limitant la dépendance à l'égard de soutiens extérieurs.

Assumer ses responsabilités sociales souligne l'engagement envers la famille et la communauté. Chaque membre prend en charge ses devoirs, contribue au bien-être collectif et participe à la préservation des liens sociaux. Cela renforce la cohésion et garantit que les obligations morales et culturelles soient respectées.

Enfin, maintenir son autonomie décisionnelle signifie que la famille ou le groupe conserve le contrôle sur les choix stratégiques et les orientations des événements. Cette autonomie permet de préserver l'intégrité des traditions, d'adapter les pratiques aux contextes actuels et de décider librement des priorités et des modalités de mise en œuvre.

Ainsi, ces quatre principes montrent que l'autonomie, la responsabilité et la maîtrise des ressources constituent des facteurs essentiels pour la pérennité et la cohésion des pratiques sociales et culturelles.

⁶⁶ Bloch, M. (1982). *Death and the regeneration of life* (pp. 45–48). Cambridge: Cambridge University Press.

Dans le contexte du Famadihana, ce principe se traduit par l'absence de dépendance institutionnelle extérieure : la communauté organise, finance et réalise la cérémonie de manière autonome.

D'un point de vue biblique, cette autonomie trouve un écho dans les principes de responsabilité personnelle, de gestion des ressources et de dignité du travail. L'autonomie locale n'est pas perçue comme une forme d'individualisme, mais comme une expression de la responsabilité collective.

Cette convergence révèle que le Famadihana peut être compris comme un espace d'apprentissage social de la responsabilité, compatible avec l'éthique biblique du travail et de la gestion communautaire.

Atero ka alao⁶⁷ : la contribution volontaire comme économie morale

Le principe du **atero ka alao** (« apporte et tu recevras ») constitue l'un des piliers économiques du Famadihana. Il s'agit d'un système de contribution volontaire fondé sur la réciprocité sociale.

Les observations à Fanamiana montrent que :

Ces principes reflètent un fonctionnement économique et social fondé sur la solidarité, la réciprocité et le respect des capacités individuelles au sein de la communauté.

Chaque participant contribue selon ses moyens souligne l'adaptabilité du système aux réalités financières et matérielles de chacun. La participation n'exige pas un apport uniforme, mais reconnaît la diversité des situations, permettant à tous de s'impliquer sans se mettre en difficulté.

Aucune contribution n'est imposée de manière coercitive met en avant le caractère volontaire et libre de l'engagement. Les membres ne subissent aucune pression directe pour participer, ce qui préserve leur autonomie et assure que chaque contribution soit un acte sincère de solidarité plutôt qu'une obligation contrainte.

La participation crée une dette morale positive réciproque. Chaque geste de soutien, chaque contribution génère un lien de réciprocité implicite, où celui qui donne aujourd'hui pourra recevoir demain. Cette dette morale favorise l'entraide continue et la reconnaissance mutuelle au sein de la famille et de la communauté⁶⁸.

Enfin, **le système renforce la solidarité intergénérationnelle** en impliquant simultanément les jeunes et les aînés. Les contributions et les engagements deviennent un vecteur de transmission des valeurs, de partage des responsabilités et de renforcement des liens entre générations, consolidant ainsi la cohésion sociale sur le long terme.

⁶⁷ Graeber, D. (2007). *Lost people: Magic and the legacy of slavery in Madagascar* (pp. 85–88). Bloomington: Indiana University Press.

⁶⁸ Bloch, M. (1982). *Death and the regeneration of life* (pp. 61–64). Cambridge: Cambridge University Press.

En résumé, ce système combine liberté, équité et réciprocité, contribuant à une solidarité durable et profondément enracinée dans les pratiques communautaires.

Ce mécanisme s'apparente à une économie de don et de contre-don, visant la pérennité des relations sociales plutôt que l'accumulation individuelle.

Sur le plan biblique, cette logique correspond au principe du don volontaire et du partage fraternel. La contribution libre constitue une expression concrète de la solidarité, de la générosité et de la responsabilité mutuelle.

Ainsi, l'atero ka alao peut être interprété comme une forme contextualisée de pratique du partage communautaire.

Synthèse : une compatibilité structurelle avec les principes bibliques

L'analyse croisée met en évidence que les valeurs organisationnelles du Famadihana ne sont pas intrinsèquement opposées aux principes bibliques. Au contraire, elles présentent plusieurs convergences :

Valeurs communautaires du Famadihana	Correspondances bibliques
Organisation collective	Communio fraternelle et coopération
Mahatsoka afo	Responsabilité et gestion des ressources
Atero ka alao	Don volontaire et solidarité

Ces convergences suggèrent que, dans le contexte de Fanamiana, le Famadihana peut être interprété non comme une pratique antagoniste à la foi chrétienne, mais comme un espace culturel pouvant être réinterprété à la lumière du pragmatisme biblique.

Cette recherche avait pour objectif d'analyser la pratique organisationnelle du Famadihana dans le quartier de Fanamiana à partir d'une approche épistémologique croisée avec le pragmatisme biblique. L'étude, fondée sur l'observation de terrain et l'analyse sociologique et théologique, met en évidence une réalité plus nuancée que l'opposition souvent supposée entre tradition ancestrale et foi chrétienne.

Les résultats montrent que, loin d'être une pratique désorganisée ou purement symbolique, le Famadihana constitue un véritable système organisationnel communautaire structuré autour de valeurs fondamentales profondément enracinées dans la société locale. Trois principes majeurs ont été identifiés :

Ces trois notions illustrent le fonctionnement communautaire fondé sur la coopération, l'autonomie et la participation volontaire au sein des familles et des groupes sociaux.

L'organisation collective reflète la capacité du groupe à coordonner ses membres pour atteindre des objectifs communs. Qu'il s'agisse de la préparation d'un événement ou de la gestion de ressources partagées, cette organisation implique planification, répartition des tâches et concertation, assurant ainsi l'efficacité et la réussite des initiatives collectives.

L'autonomie locale (mahatsoka afo) souligne la faculté de la communauté à gérer ses affaires de manière indépendante, sans dépendre entièrement d'interventions extérieures. Cette autonomie se manifeste par la prise d'initiatives, la capacité à résoudre les problèmes internes et la gestion directe des ressources locales, renforçant la responsabilité et la confiance entre les membres.

La contribution volontaire (atero ka alao) met en avant la participation libre et consciente de chacun selon ses moyens. Elle traduit un engagement moral et social où chaque membre apporte sa part pour le bien-être collectif, sans contrainte coercitive. Ce système favorise la solidarité et crée des liens durables basés sur la réciprocité et l'entraide.

En somme, l'organisation collective, l'autonomie locale et la contribution volontaire forment un ensemble cohérent qui assure la cohésion, l'efficacité et la durabilité des initiatives communautaires.

Ces valeurs apparaissent comme des piliers de la cohésion sociale et de la résilience communautaire.

L'organisation collective observée à Fanamiana révèle une gouvernance participative où la famille élargie et la communauté assument conjointement la planification, la mobilisation des ressources et la gestion de la cérémonie. Cette dynamique renforce la solidarité, favorise la réconciliation familiale et assure la transmission intergénérationnelle des valeurs sociales. Elle rejoint de manière significative l'éthique biblique de la communion fraternelle et de la responsabilité mutuelle.

Le principe du *mahatsoka afo*, quant à lui, exprime la capacité d'autonomie et de responsabilisation des familles dans la gestion de leurs événements majeurs. Cette autonomie locale s'inscrit dans une logique de dignité du travail, de gestion responsable des ressources et de prise en charge communautaire. Elle présente une convergence notable avec la vision biblique de la responsabilité personnelle et collective.

Le système de contribution volontaire *atero ka alao* constitue enfin un mécanisme d'économie morale fondé sur la réciprocité et la solidarité. Loin d'être coercitif, ce modèle repose sur la participation libre et la mutualisation des ressources. Il favorise la générosité, le partage et la continuité des liens sociaux, rejoignant ainsi les principes bibliques du don volontaire et du soutien fraternel.

L'analyse croisée met ainsi en évidence une compatibilité structurelle entre les valeurs organisationnelles du Famadihana et plusieurs principes bibliques fondamentaux. Cette convergence ne supprime pas pour autant les tensions observées, notamment en ce qui concerne les risques d'endettement, la pression sociale ou certaines interprétations spirituelles du rituel. Toutefois, ces tensions

doivent être comprises dans le cadre d'un processus dynamique de transformation culturelle.

Les observations à Fanamiana révèlent en effet l'émergence d'une hybridation progressive : simplification des pratiques, intégration d'éléments chrétiens et relecture symbolique du rituel. Cette évolution témoigne d'une négociation permanente entre héritage ancestral, organisation sociale et foi chrétienne.

Ainsi, plutôt que d'être perçu comme un obstacle, le Famadihana peut être envisagé comme un espace de dialogue et de contextualisation théologique, permettant d'articuler mémoire des ancêtres, solidarité communautaire et espérance chrétienne.

En définitive, la rencontre entre la pratique du Famadihana et le pragmatisme biblique ne conduit pas à une rupture, mais à une reconfiguration du sens des relations entre tradition, foi et organisation communautaire dans la société malgache contemporaine. Cette recherche ouvre des perspectives pour une théologie contextualisée capable d'accompagner les transformations sociales tout en valorisant les fondements communautaires locaux.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages sur le Famadihana et la culture malgache

- 1) Bloch, M. (1971). *Placing the Dead: Tombs, Ancestral Villages and Kinship Organization in Madagascar*. London: Seminar Press.
- 2) Bloch, M. (1986). *From Blessing to Violence: History and Ideology in the Circumcision Ritual of the Merina of Madagascar*. Cambridge: Cambridge University Press.
- 3) Bloch, M. (1995). *Ritual, History and Power: Selected Papers in Anthropology*. London: Athlone Press.
- 4) Cole, J. (2001). *Forget Colonialism? Sacrifice and the Art of Memory in Madagascar*. Berkeley: University of California Press.
- 5) Graeber, D. (2007). *Lost People: Magic and the Legacy of Slavery in Madagascar*. Bloomington: Indiana University Press.
- 6) Feeley-Harnik, G. (1991). *A Green Estate: Restoring Independence in Madagascar*. Washington: Smithsonian Institution Press.
- 7) Sharp, L. (1993). *The Possessed and the Dispossessed: Spirits, Identity, and Power in a Madagascar Migrant Town*. Berkeley: University of California Press.

Anthropologie religieuse et rites funéraires

- 8) Hertz, R. (1960). *Death and the Right Hand*. London: Cohen & West.
- 9) Van Gennep, A. (1960). *The Rites of Passage*. Chicago: University of Chicago Press.
- 10) Turner, V. (1969). *The Ritual Process: Structure and Anti-Structure*. Chicago: Aldine Publishing.

- 11) Durkheim, É. (1912/1995). *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. Paris: PUF.
- 12) Douglas, M. (1966). *Purity and Danger*. London: Routledge.

Théologie contextualisée et christianisme africain

- 13) Bediako, K. (1995). *Christianity in Africa: The Renewal of a Non-Western Religion*. Edinburgh: Edinburgh University Press.
- 14) Mbiti, J. (1990). *African Religions and Philosophy*. Oxford: Heinemann.
- 15) Sanneh, L. (2003). *Whose Religion is Christianity? The Gospel Beyond the West*. Grand Rapids: Eerdmans.
- 16) Bevans, S. (2002). *Models of Contextual Theology*. Maryknoll: Orbis Books.

Bible (références générales)

- 17) La Bible. Traduction Louis Segond (1910).

Apports de l'Evangile dans l'atténuation des conflits inter groupes sociaux

Cas de la paroisse FJKM Antsahamarofoza

Par

RAZAFINDRABE Solofo Manga Haga¹, RAKOTOARIVELO Anselme²

¹ONIVERSITY FJKM RAVELOJAONA (ONIFRA) ; Equipe d'Accueil Doctorale Sciences sociales et éco théologie ; Laboratoire inter épistémique

²ONIVERSITY FJKM RAVELOJAONA (ONIFRA) ; Docteur HDR, Discipline : Psychosociologie de la religion

RESUME

L'avancement de la liberté d'expression met en exergue l'existence de conflits qui étaient auparavant latents. Ces conflits se manifestent aussi bien au niveau international, national que local. La société en général, le milieu professionnel, le foyer et même jusqu'à l'église, sont autant de terrains de conflits. Si les gens considèrent l'église comme un « havre de paix », celle-ci, des fois, donne à voir des conflits de différents ordres. Dès lors, quels seraient les apports possibles de l'Evangile pour que les conflits inter groupes sociaux au sein de l'église soient atténués, voire transformés en opportunités de développement ? L'objectif de cet article est de relever certains de ces conflits au sein de l'église et de présenter ce que les gens attendent de l'Evangile pour y faire face. Des enquêtes et interviews ont pu ainsi être menées au sein d'une église locale et auprès de la diaspora de cette église. Par la suite, l'analyse sémantique des discours confirme que la discorde touche également le milieu ecclésiastique et que ce qui pourrait enclencher un réel changement, c'est l'Evangile de paix proclamé et vécu par tout un chacun, en commençant par le premier responsable, en la personne du pasteur ou l'évangéliste. Suivre une religion par simple tradition ou se contenter de se conformer aux normes ne suffit plus pour générer des impacts tangibles. Une proclamation et une réception de l'Evangile engageant tous les membres de l'église aussi bien intérieurement que dans les actions visibles participent au développement des relations humaines et à terme, au changement social.

Mots clés : Evangile- conflits- groupes sociaux- culture- changement social- atténuation

ABSTRACT

The advancement of freedom of expression highlights the existence of conflicts that were previously latent. These conflicts manifest themselves at the international, national, and local levels. Society in general, the workplace, the home, and even the church are all areas of conflict. While people may view the church as a "haven of peace," it sometimes reveals conflicts of various kinds. Therefore, what contributions could the Gospel make to mitigate conflicts between social groups within the church or even transform them into opportunities for growth? The aim of this article is to highlight some of these conflicts within the church and to present what people expect from the Gospel in order to address them. Ten leaders, five from the local church and five from the church's diaspora, were interviewed.

Subsequently, semantic analysis of the interviews confirmed that discord also affects the ecclesiastical milieu and that what could bring about real change is the Gospel of peace proclaimed and lived by everyone, starting with the leader, the pastor or evangelist. Following a religion simply out of tradition or merely conforming to norms is no longer enough to generate tangible impacts. The proclamation and reception of the Gospel, engaging all members of the church both internally and in visible actions, contributes to the development of human relationships and, ultimately, to social change.

Key words: Gospel- conflicts- social groups- culture- social change-mitigation

INTRODUCTION

CONTEXTE

Les différentes guerres au niveau mondial témoignent de l'existence des conflits qui renvoient à des différences de positions». (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1994). Ces conflits sont constatés également entre les régions à l'instar du « Sahel - et, à terme, l'Afrique de l'Ouest toute entière, qui peut être contaminée par les ferments de la division » et qui « illustre parfaitement ce mal qui gagne de l'espace et de la profondeur ». (Feindouno & Wagner, 2020). Il en est de même « des conflits armés, tels qu'illustrés par la crise du Nord Mali, ou celle de l'Est du Nigeria et des abords du lac Tchad » (Pabamé & Frédéric, 2021). Comme « le conflit est un élément inhérent à toute vie sociale », (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1994, p. 2), un petit village devient « une arène, traversée de conflits, où se confrontent divers "groupes stratégiques"... » (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1994). Il n'en est pas moins dans les grandes villes, en ce troisième millénaire où « l'enchevêtrement commun des gens dans le monde source de conflits, montant les groupes sociaux les uns contre les autres, du fait que leurs attachements au monde, constituent un défi mutuel pour leurs modes de vie respectifs » (Marres, 2023, p. 483). Par ailleurs, ces conflits peuvent se situer à différents niveaux de gravité et peuvent se manifester ou rester cachés. « Il existe ainsi une échelle de la conflictualité qui va du désaccord à la tension et à la violence, en passant par un nombre plus ou moins grand de degrés intermédiaires » (Morgodé et Djerabé, 2018) (Pabamé & Frédéric, 2021). Par ailleurs, un conflit peut être manifeste (ouvert) ou latent ; le conflit est manifeste et ouvert dans le cas d'une révolution, d'une guerre ou encore d'une grève (Rui, 2022). Mais une situation conflictuelle, qu'elle soit personnelle ou collective, a des « potentialités destructrices » (Touzard, 1977) et peut dégénérer si elle est « mal maîtrisée ». (Feindouno & Wagner, 2020). Aussi, les conflits nécessitent un traitement adéquat et au moment opportun pour prévenir les risques d'aggravation.

Le terme de conflit est devenu progressivement un cadre d'analyse de la dynamique d'une société ou d'un groupe particulier dans un contexte où des modes de vie conflictuels risquent de devenir une problématique intergénérationnelle. La religion est une force sociale génératrice de conflits ou de réconciliation. (Ellis & Haar, 2004) soulignent que la pensée et les pratiques religieuses doivent être maîtrisées si on veut obtenir des impacts dans le domaine politique en général, des liens forts existant entre les pratiques religieuses et les pratiques politiques. Arriver à

transformer cette force d'action de la religion en levier de réconciliation s'avère ainsi crucial et détermine l'issue de l'évangélisation (Hogg & Abrams, 2001).

En ce qui concerne le cas d'Antsahamarofoza, selon les dires des habitants et les entretiens menés, des conflits entre groupes claniques ont marqué l'histoire de la population : ceux issus de la lignée royale d'une part et ceux relevant des autres origines d'autre part. Ces derniers composent les fidèles locaux dont les principales activités se concentrent dans le secteur primaire : agriculture, élevage, main-d'œuvre en maçonnerie... Pour la plupart, ils sont au service de familles propriétaires fonciers qui sont dispersés partout à Madagascar, voire à l'étranger. Ces propriétaires comptent sur eux pour garder et faire fructifier leurs biens. Ils forment le groupe de la diaspora, dénommé communément « Zanaka Ampielezana ». Selon les dires des habitants, la principale raison pour laquelle ils ont quitté le village natal est la recherche de mieux-être mais aussi par suite des histoires d'empoisonnement pour motif de conflits d'intérêt. Par une sorte d'us tacite, les deux groupes, locaux et diaspora préservent une solidarité interne. Aux décès des locaux, la diaspora arrive rarement ; aux funérailles de membre de la diaspora, la présence des locaux se fait rare également. Néanmoins, les deux groupes participent à la vie de l'église : les locaux assurent son fonctionnement au quotidien par la réalisation des programmes de cultes, que ceux-ci viennent du siège national ou « FOIBE » ou conçus localement. Ils sont également tenus de s'acquitter des charges ou « ADIDY » prédéterminés par les hiérarchies. Quant à la diaspora, elle apporte son aide lors des travaux de construction ou d'aménagement dépassant les moyens de la population locale. Sa présence est remarquable lors de trois fêtes religieuses : au dimanche dédié au Pasteur, à la fête des récoltes ou « VOKADEHIBE », à la fête des familles et descendants ou « FETIN'NY TARANAKA ».

Elle vient nombreux aussi lors des funérailles témoignant de leur solidarité et de leur ancrage au sol natal. Le nombre de fidèles pratiquants recensés, locaux et diaspora confondus, varie de 147 à 376 lors des fêtes (Chiffres obtenus à partir des fiches de présence durant les années 2023, 2024 et 2025)

REALITES CONTRADICTOIRES

Dans les moments de troubles, l'église a toujours été considérée comme un « havre de paix », un lieu de refuge au sens aussi bien littéral que symbolique. Mais il s'avère qu'elle est aussi un terrain de conflits sournois et latents de différents ordres. Néanmoins, prendre en compte la résolution de ces conflits inter groupes sociaux, fait en quelque sorte, partie de la mission de l'Eglise.

Quels seraient les apports possibles de l'Evangile pour atténuer, voire transformer les conflits au sein de l'Eglise en opportunités de changement de comportement dans la société malgache ?

L'objectif est d'identifier les conflits qui opposent différents groupes sociaux au sein de l'église et partager le processus d'atténuation adopté.

L'hypothèse principale a ainsi trait aux différents types de conflits sévissent au sein de l'Eglise. L'action d'une église peut atténuer les types de conflits inter groupes sociaux.

QUELQUES CLARIFICATIONS CONCEPTUELLES

Le conflit

Les définitions du conflit que propose Palmer (2020) dans son ouvrage sur la gestion créative des dissensions font mention de l'existence de forces opposées se disputant un objet d'intérêt commun et perturbant ainsi l'ordre social initial. Les auteurs qui ont suivi confirment en insistant sur la « confrontation entre des intérêts, des valeurs, des actes ou des procédures. C'est un désaccord, une idée s'opposant à une autre » (Pabamé & Frédéric, 2021). « Selon les contextes » ils impliquent l'existence d'un antagonisme qui peut prendre diverses formes : un rapport entre des forces opposées, une rivalité ou une inimitié, une guerre ». Aucune société n'en est épargnée. En effet, « le conflit est un antagonisme entre individus ou groupes dans la société (ou entre sociétés), les dissensions et rapports conflictuels sont constitutifs de l'ordre social. Toute société est faite d'intérêts antagonistes, de divisions et de tensions qui ne se soldent pas nécessairement par des luttes déclarées » (Rui, 2022). Ainsi, « les conflits ce sont des faits, des réalités inhérentes à la vie des hommes. Les conflits sont présents partout où les hommes vivent, dans tous les régimes politiques et dans toutes les cultures ». (Nzila, 2020)

L'esprit clanique, système clanique, logique clanique

(Boulanger, 2024) fait référence à une « quête d'autonomie dans une logique clanique et tribale par rapport au pouvoir central" dans le sens d'une propension à l'opposition systématique entre groupes, quand il évoque l'histoire médiévale et moderne des Kurdes (*Les Kurdes*, 2009). Pour le cas de Madagascar et plus spécialement des hautes terres, la stratification sociale a mis son empreinte dans l'histoire (R.P.Callet et al., 1953) qui se décline en « élites » et petit peuple dans le paysage social contemporain (Wachsberger, 2023). L'esprit clanique surgit lorsqu'un groupe, conscient de leurs intérêts communs se forme et affirme leur identité commune par rapport à un ou d'autres groupes. Dans le cas du présent article, la diaspora est associée au groupe des « élites », privilégiés et dominants, car elle vient généralement de la Capitale « Renivohitra ou ambonivohitra », tandis que les locaux résident dans les zones suburbaines « ambanivohitra, ambanivolo, ambany ravinkazo... ». (Déborah, 2010) souligne bien que « derrière des façons de nommer, c'est toute une conception de l'organisation sociale qui se niche ».

Le vivre- ensemble

Dans le monde actuel, marqué par la mondialisation, le multiculturalisme et la révolution numérique, ce concept a profondément évolué et revêt plusieurs acceptions distinctes, parfois complémentaires, parfois conflictuelles. Le défi actuel est de trouver un équilibre entre le respect des identités particulières et l'adhésion à des valeurs universelles communes tels que la paix, l'harmonie, les droits humains ou la protection de l'espace de vie. Il s'agit de réconcilier ces différentes dimensions pour éviter que le "vivre-ensemble" ne se transforme en un simple "vivre côte à côte".(Bernier & Ruiz Fabri, 2006) (Diarra, 2016). Au contraire, il devrait donner à chaque individu l'opportunité de se développer pleinement, en étant reconnu et en jouant un rôle actif au sein de la communauté. Il est défini comme "l'exact opposé du rejet et de la marginalisation". A Madagascar, ce concept se traduit littéralement par

« fiaraha- monina » ou le fait de vivre ensemble avec ses lois et contraintes, notamment afin de préserver le « fihavanana »

Le « fihavanana »

Ce concept a traversé l'histoire de la société malgache.(Ottino, 1998) et (Kneitz & Raison-Jourde, 2016) ont décrit le fihavanana comme "qualité relationnelle de confiance réciproque caractéristique des rapports entre personnes apparentées et/ou corésidentes dans une même localité". Ces chercheurs avancent que les Malgaches ont fait au XXe siècle "un choix exceptionnel" : celui de s'imposer "la vision d'une société paisible, dénommée usuellement fihavanana malagasy", privilégiant systématiquement "une solution consensuelle ou tout au moins non-violente à leurs conflits". Ce choix aurait été maintenu malgré les changements de contexte, souvent défavorables tels que la colonisation, la néo colonisation ou la paupérisation. Des auteurs chrétiens, entre autres (Raharilalao, 1991), s'investissent dans l'approfondissement de cette recherche sur le « fihavanana » dans son articulation avec la foi et la mission chrétienne. Le socle sur lequel repose cet engagement est la grande commission de Matthieu 28 : 19 : « Allez, faites de toutes les Nations des disciples... »

Le citoyen du monde

Trois strates peuvent être identifiées dans la définition de « citoyen du monde ». Le dictionnaire de l'Académie française (Fayard, 1992) en désigne « une personne qui considère le monde entier comme sa patrie, qui met les intérêts de l'humanité au-dessus de son propre pays ». Dans son article intitulé « Citoyen du monde, citoyen de la terre », (Charentenay, 2011) confirme cette idée de dépassement. Les Nations unies (United Nations, 2017) ont proposé une définition élargie, opérationnelle, articulée aux objectifs du développement durable ODD), en particulier la cible 4.7 sur l'Education de qualité. Celle-ci présente la citoyenneté mondiale comme « un ensemble de compétences à enseigner orientées vers le monde avec l'idée que les individus sont les constituants de réseaux multiples, divers, locaux ou non, plutôt que des acteurs isolés ». Certes, il n'existe pas de statut juridique formel du citoyen du monde, mais le concept est défini par les Nations Unies comme une éthique globale transcendant les frontières nationales.

METHODOLOGIE

HISTOIRE ET SITUATION GEOGRAPHIQUE

Situé à 17km de la Capitale, SH9W+6x3 (Google Map), le Fokontany d'Antsahamarofoza fait partie de la Commune Rurale Ankadikely Ilafy 103, District d'Antananarivo Avaradrano.(Commune Rurale Ankadikely Ilafy, n.d.) A 7km du Chef - lieu de la Commune, il est accessible par voie routière, desservi quotidiennement par bus. Suivant la monographie du Fokontany d'Antsahamarofoza 2024-2025 dont la reconstitution de l'histoire s'appuie sur les traditions orales, le village aurait été créé au XVII^e siècle par un berger du roi d'Ambositraty qui s'y était établi. A cette époque, de l'eau tirée d'une source à 5km au Nord du village pourvoyait aux besoins des habitants et a permis de construire le « hadivory ». C'est

données recueillies n'apportent plus d'informations nouvelles significatives. Par ailleurs, la combinaison d'entretiens semi-directifs, de récits de vie et d'observations participantes a généré un matériau empirique dense et contextualisé, permettant une compréhension fine des logiques d'action. Ainsi, la profondeur interprétative a primé sur la quantité de participants (Miles et al., 2014). Et le nombre d'interviewés a été défini sur la base du groupe moins nombreux N2=50 et non proportionnellement à la taille des échantillons.

Leurs avis ont été sollicités sur ce qui constitue un frein dans les relations interpersonnelles ou intergroupes d'une part, et sur ce qui atténue les conflits, d'autre part, en soulignant, le cas échéant, la perception des parts de responsabilité qui incombent aux différents acteurs. Ainsi, l'interview, les entretiens et les récits de vie des responsables ajoutés aux propres observations de l'auteur, ont permis de dégager une prémisse de résultats. Ces derniers ont été traités par une analyse sémantique des discours reposant sur l'interprétation du sens à partir de la culture malgache même. L'échelle de Lickert est utilisée pour évaluer la perception du degré de gravité des conflits en distinguant cinq niveaux : absence de conflits =1 ; conflit mineur =2 ; conflit modéré=3 ; conflit sérieux=4 ; conflit très grave, ouvert =5

LIMITES ET PERTINENCE

Le présent article ne peut prétendre à un traitement exhaustif des conflits existants. Il est pratiquement impossible de les épuiser car lorsqu'un conflit est atténué, un autre prend de l'ampleur. De plus, la recherche concerne un cas particulier, celui de la FJKM Antsahamarofoza ; les résultats obtenus sont donc spécifiques pour ce « point ».

Cependant, d'un autre point de vue, c'est une recherche « sur mesure », ciblant « un cas spécifique » pour plus d'efficacité. A chaque conflit précis est envisagé un traitement précis. Les résultats ne sont pas généralisables ou standard, mais le processus est reproductible, pour chaque « cas » considéré.

Ainsi, le cas d'Antsahamarofoza est particulier, spécifique, mais il peut être étendu et considéré comme typique des églises rurales ayant une diaspora. Par ailleurs, les collectes de données dans ces églises locales rurales se basent généralement sur des transmissions orales, les traces écrites étant manquantes.

RESULTATS

Le traitement des interventions des 10 participants aux discussions ont permis la récapitulation ci-après :

LES TYPES DE CONFLITS RECENSES

Tableau 30: Les types de conflits suivant l'échelle de Likert

Code	Groupe	Conflit ethnique	Conflit d'intérêt matériel	Conflit d'intérêt symbolique	Conflit inter culturel	Conflit de leadership
FL1	Local	4	3	3	4	4
FL2	Local	3	3	3	4	3
FL3	Local	4	2	2	3	4
HL4	Local	3	4	2	4	3
HL5	Local	4	3	3	3	3
FD6	Diaspora	2	4	4	4	4
FD7	Diaspora	3	3	5	4	4
HD8	Diaspora	5	4	4	2	3
HD9	Diaspora	4	4	3	3	4
HD10	Diaspora	2	3	3	2	3

Source : auteur, 2025

Un code est utilisé pour désigner les acteurs : F pour femme, G pour homme, L pour l'église locale, D pour Diaspora suivi par leur numéro d'ordre dans la présentation. Ex : FL1 = première femme interrogée issue de l'Eglise locale. HD3= troisième homme interrogé venant de la diaspora.

Par ailleurs, cinq niveaux sont distingués sur l'échelle de Likert :

1 = situation harmonieuse ;

2= désaccord léger, peu d'impact sur les actions ou les activités ;

3=tensions perceptibles, nécessitant parfois une médiation mais restant gérables ;

4=opposition marquée, perturbant de manière significative le fonctionnement du groupe ; 5=rupture manifeste, confrontation ouverte

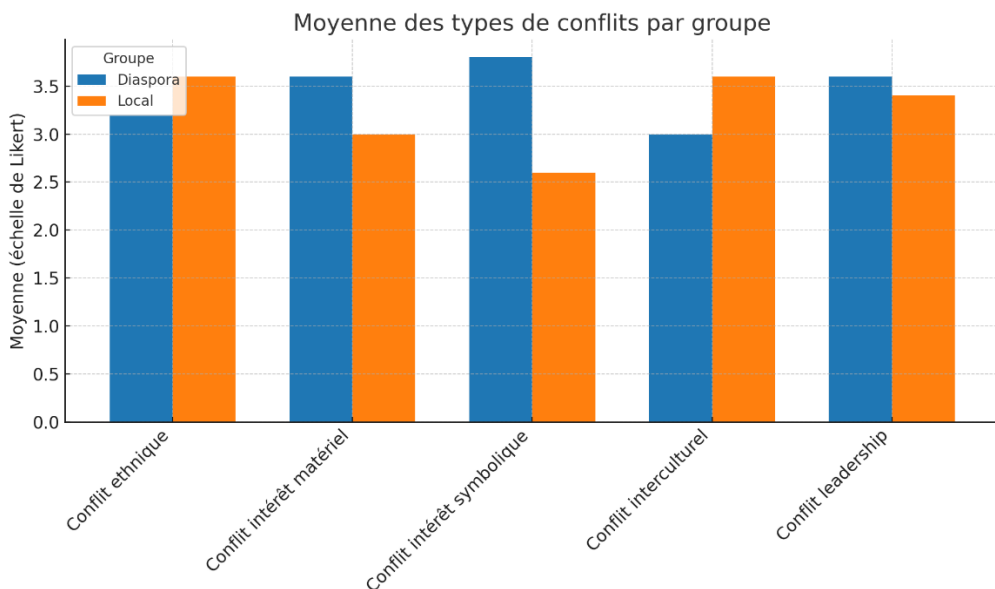


Figure 14: Comparaison de la perception des conflits pour le local et la diaspora
Source : auteur, 2025

Les locaux et la diaspora perçoivent presque à égalité les conflits ethniques et interculturels. La distance, voire l'incompatibilité entre les deux groupes est manifeste lors des réjouissances ou des funérailles, chacun ayant sa façon de faire dans ces occasions. La différence de niveau d'expérience ou d'éducation ne fait qu'accentuer l'esprit clanique. C'est comme si les deux groupes s'excluent mutuellement tout en se disputant le leadership. Lorsqu'un ou des membres du local occupent un poste de responsabilité en étant élus ou désignés, ceux de la diaspora s'abstiennent de leur prêter mains fortes. Inversement, lorsque ceux de la diaspora dirigent une activité ou font preuve d'une initiative, les membres du local les laissent faire entre eux. Par ailleurs, la diaspora se distingue davantage dans les conflits d'intérêt matériel qui se cristallisent depuis quelques années sur la récupération de leur terre et la prise en mains de leur exploitation.

LES ACTIONS ENTREPRISES

A travers ces réalités presque quotidiennes, une expérience de démarche de résolution entamée par l'Eglise protestante d'Antsahamarofoza est présentée ci-dessous. Il s'agit d'une action déclenchée dans le but d'intégrer un changement de comportement et de mode de vivre ensemble pour dépasser ces différents clivages, source de conflits inter groupes sociaux. Il est vrai que résoudre des dissensions sociales ne se limitent pas à une simple prédication, mais nécessite plus d'engagement. C'est dans cette optique que cette expérience d'action comportementale impliquant tous les fidèles de l'Eglise, sans distinction suivant les

différences énumérées ci-dessus, est réalisée. Une action de dynamique de groupe génère depuis un certain temps plus d'empathie et un esprit de solidarité pour faire face aux diverses activités de l'église, la réalisation d'infrastructures entre autres.

Renforcer l'identité commune pour les fidèles

Confirmer que tous sont enfants de Dieu par la foi en Jésus Christ

- Vivre et activer cette foi, suivant le nom que porte l'église « Antsahamarofoza FINOANA » ou traduction adoptée « Antsahamarofoza, Eglise de la foi ».

L'objectif recherché comprend deux volets : identifier les conflits puis proposer un processus d'atténuation ; et la reconnaissance d'une identité commune, voire sa valorisation entre dans cette deuxième étape

- Partager la vision d'une nouvelle génération qui se démarque par :
 - L'ouverture d'une nouvelle perspective.
 - L'apport de résultats concrets, tangibles.
 - L'exhortation de tous les membres de l'église locale et de la diaspora à accepter ce changement ou conversion.

Cette vision part de l'histoire de Josué et Caleb dans Nombres Chapitres 13 et 14. Dans la marche vers la terre promise, les hommes envoyés par Moïse pour faire la prospection du pays se laissaient abattre par ce qu'ils ont vu – hommes de grande taille et puissants, villes fortifiées – et décourageaient aussi les enfants d'Israël, tandis que Josué et Caleb ont témoigné d'une grande foi en la Parole de l'Eternel sur le pays découlant de lait et de miel. Obéissant à Moïse, ils sont effectivement montés voir le pays et ont ramené de bons fruits, prémisses du meilleur à venir et malgré l'incrédulité de la majorité du peuple d'Israël, ils n'ont cessé de les exhorter à avancer en disant : « L'Eternel est avec nous, ne les craignez pas ». Ce passage a servi d'exemple aux fidèles qui sont désormais appelés nouvelle génération Caleb.

Adopter un slogan conducteur pour la mobilisation

« Miara-mientana an ? » qui peut se traduire par « Allons- y tous ensemble ! » auquel l'assemblée répond « Miara- mientana kah ! » qui peut se traduire par « D'accord, allons-y ! » Ce slogan est inspiré de l'histoire de l'indien qui a pu relever une entreprise au bord de la faillite en réveillant l'esprit de solidarité et d'appartenance de tous les employés (Blanchard & Bowles, 2005). Ce slogan est rappelé à chaque « *adidy* », obligations ou travaux auxquels l'église doit faire face afin que tout un chacun se sente interpellé.

Persévérer dans la formation et l'enseignement

Au tout début du ministère dans l'église, la première mission a été de faire en sorte que la communauté prenne conscience de la valeur des biens dont ses membres jouissent, entre autres la santé, la famille, l'environnement sain, le travail, les

produits de la terre, les acquis de l'église en termes de matériels, de mobiliers, d'ustensiles, bref, de tout ce dont elle bénéficie, biens immatériels ou matériels. Cela vise l'abandon de la représentation négative qu'ils se font d'eux-mêmes. En effet, pour se définir, les membres en général ne cessent de dire : « nous sommes pauvres, nous sommes faibles, l'église n'a pas les moyens... ». Par la suite, la cohabitation et l'exemple ont eu de l'influence pour une meilleure gestion de ces biens. Des instructions plus systématiques sont données pour la gestion des biens collectifs. Les menus conflits, « *raorao ou disadisa* » perturbant la vie sociale dans ce domaine, ont sensiblement diminué grâce à l'existence de traçabilité. La paix sociale ou le « *fihavanana* » est sauvegardée, renforcée par les messages sur l'Evangile de la paix. Dans son ouvrage sur l'Eglise et Fihavanana à Madagascar, (Raharilalao, 1991) développe cette heureuse rencontre de l'Evangile de la réconciliation avec la tradition du « *fihavanana* », valeur reconnue comme force de lien social pour les malgaches.

Promouvoir les valeurs qui permettent le « vivre ensemble »

Quelles que soient les différences de statut ou d'intérêt, la considération des valeurs comme la patience, l'empathie, la tolérance, l'entraide, la solidarité, le souci les uns des autres est toujours encouragée pour dépasser les conflits et voir les différences plutôt comme une valeur ajoutée (Augsburger, 1992). Le changement et le développement tant attendus ne peuvent avoir lieu que si la direction est clarifiée et la vision transformée (Hiebert, 2008).

DISCUSSIONS

DYNAMIQUE OU AMBIGÜITE DU CONFLIT

Les conflits qui constituent une menace pour l'ordre social, ne doivent pas être laissés tels quels, mais sont « à réguler » (Rui, 2022). D'ailleurs, au fil des recherches, le conflit social est appréhendé comme « une des conditions essentielles du changement dans la société globale, [quoiqu'] il porte en lui des germes de violence et de mort. » (Touzard, 1977, p. 2). Ces auteurs travaillant sur le conflit (Pabamé & Frédéric, 2021, p. 19) (Rui, 2022) soulignent que le conflit « n'est pas nécessairement destructeur ; il est un élément de régulation et un facteur d'intégration, il comporte un aspect « problème » et un aspect « outil », il est « moteur de l'histoire ». Pabamé déclare même que « l'issue positive ou négative d'un conflit dépend de la manière dont il est géré » (Pabamé & Frédéric, 2021, p. 19). La politique d'"entrée par les conflits" » (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1994, p. 7) trouve donc sa pertinence pour générer un changement social (Muller, 2000). Les conflits peuvent s'aggraver ou être « atténués » voire transformés en levier de développement selon la politique de gestion adoptée.

PERSPECTIVES POUR L'ATTENUATION DES CONFLITS

Le témoignage de présence

Le témoignage est un acte favorisant l'adhésion ou l'adoption d'un point de vue. Pour plus d'impact, il nécessite de la part des responsables un maximum de présence qui va permettre à chaque individu membre de l'église, d'expérimenter l'empathie voire la communion et d'adopter les valeurs inclusives tant de fois prônées par la Bible. Le témoignage de présence est un acte praxéologique des préceptes bibliques sur l'amour du prochain ; S'éloigner de l'idéal utopique de comportement pour démontrer par les actes la volonté de cohésion sociale.

La compréhension des groupes ou communautés existantes

Les différences sont des éléments inhérents à toute histoire sociale et culturelle d'une localité, voire d'une société. La compréhension de cet état de fait se manifeste par une prise de conscience de tous les membres de la communauté, chrétienne en l'occurrence. Les conflits peuvent être une occasion favorable et une opportunité pour clarifier le mode de médiation et de dépassement des différences d'identité de toutes sortes. Cette opportunité au sein des membres d'une communauté chrétienne est transférable dans d'autres situations de vie de groupe dans le contexte de la société malgache.

L'approche de proximité

Cette approche est expérimentée dans la démarche de recherche-action pour apporter des changements à la situation conflictuelle de départ entre groupes sociaux : approcher et rapprocher les différents groupes, faire montre d'une compréhension contextuelle et intervenir en conséquence, mener une évaluation participative afin d'aboutir à la création de nouvelles valeurs pragmatiques et praxéologiques pour un nouveau lien social.

L'investissement du « vivre-ensemble » et du « fihavanana malagasy » face aux défis inéluctables de la différence

L'église locale d'Antsahamarofoza est profondément marquée par la différence de vision, de perception et d'engagement concret. Cette différence génère des conflits complexes d'ordre politique, social et économique confondus et imbriqués. Les locaux voient l'église comme une grande société qui profite matériellement et financièrement à tous . En devenir membre procure des avantages aussi bien matériels qu'immatériels pour ne citer que la notoriété. Vis-à-vis de la diaspora, on perçoit un mélange de complexe et de déférence, un évitement et méfiance, d'envie et d'estime mais également une relation de dépendance réciproque. En effet, quoique les « Zanaka Ampielezana » ne figurent pas « officiellement » dans la structure de l'église locale, elle n'en reste pas moins une instance forte et décisionnelle. En ce sens, le cas d'Antsahamarofoza n'est pas isolé mais propre à la plupart des églises rurales malgaches.

Dans de telles sociétés marquées par la différence, l'enjeu n'est plus la simple coexistence des groupes mais la construction d'un vivre-ensemble fondé sur la reconnaissance, le partage de vie et l'action commune. La simple coexistence côte-à-

côte produit distance et méfiance, alors que les interactions significatives permettent l'émergence d'un monde commun et de projets collectifs (Dubet, 2019; Rosa, 2019). Dans une perspective praxéologique, la mission participe à la *missio Dei* (Wright, 2010) comme dynamique relationnelle de réconciliation, où l'Évangile devient performatif en suscitant des pratiques d'hospitalité, de coresponsabilité et de transformation sociale (Gelder & Zscheile, 2018). Cette orientation rejoint les approches contemporaines de la transformation des conflits qui soulignent que la paix durable naît de la reconstruction des relations et d'une mémoire partagée (Lederach, 2015), qui vaille la peine d'être créée et entretenue, à l'instar de la nouvelle génération Caleb. Dans le contexte malgache, plus spécialement en milieu rural, le *fihavanana* constitue la médiation opératoire de ce processus : plus qu'une valeur, il structure des pratiques de solidarité active et d'agir-ensemble où la Bonne Nouvelle se donne à voir comme restauration des liens et avènement d'une communauté de vie dans la diversité (Katongole, 2017).

La préparation d'une église « citoyen du monde »

La définition d'un objectif commun à atteindre contribue à atténuer les conflits, en l'occurrence l'objectif de la propagation de l'Évangile du Christ, fait d'amour et de paix, partout dans le monde. L'attention générale est focalisée sur cette mission et les dissensions deviennent secondaires et plus supportables. Par la suite, moins de conflits à l'église génèrent plus d'impacts au développement d'un programme d'éducation comportemental durable et d'action inclusive. Lorsque les membres d'église sont libérés des conflits de tous ordres, ils sont plus disposés à prendre des initiatives pour le développement de sa localité et pour la société toute entière. Le membre d'église qui se sent partie prenante, qui se sent mis en valeur et considéré comme responsable, peut prendre en charge son prochain. C'est en ce sens que naît l'église citoyenne et patriotique avant de devenir « Citoyen du monde ». Après la résolution des conflits inter groupes en son sein, elle sera investie de la mission de paix et d'un développement authentique prôné par l'Évangile du Christ

Ainsi, l'hypothèse proposée au départ est fondée et est confirmée par la réalisation de nos projets dont les comportements sont poussés par le leitmotiv et slogan de solidarité.

CONCLUSION

Une des missions transversales de toute la communauté religieuse chrétienne est de prêcher la communion avec autrui selon le message du Christ : « aimez - vous les uns et les autres » dans (Jn 15, 12-17) et éviter tout acte de déliaison sociale. Toutefois, des conflits inter groupes sociaux sont encore visibles jusqu'à présent au sein de la vie des églises, tels que l'égoïsme exacerbé, l'intolérance, la ségrégation, la course au pouvoir, la quête de reconnaissance, la recherche de profits matériels. Qu'est ce qui manque à la démarche d'application du précepte d'amour réciproque par l'église ? Quels facteurs de blocage pour le changement de comportement ? Quelle démarche expérimentale pour dépasser l'ampleur des conflits inter groupe sociaux ? Répondre à ces types de questionnement est l'élément déclencheur de notre expérience praxéologique au sein d'une communauté chrétienne de type Eglise. Notre thèse entend, dans plus d'investigation, donner un éventail de la

résolution des conflits au sein des différents groupes, en s'appuyant sur la théorie de « la dynamique de groupe » élaborée par le psychosociologue Kurt Lewin (Kaufmann, 1967; Lewin, 1939, 1943, 1947, 1948, 1997), une théorie qui étudie en profondeur l'évolution de la vie en groupe ainsi que le rôle du conflit comme moteur de cohésion sociale (Kaufmann, 1967). Toujours dans ce cadre de la démarche de résolution de conflits inter groupe-sociaux, le psychosociologue Dominique Lhuilier dans son écrit sur « La médiation sociale : enjeux du lien social » (1998) nous présente les démarches expérimentées sur la résolution des tensions inter groupes et la résolution des conflits au sein d'une communauté, entre autres analyser la situation, prévenir les conflits, faciliter des dialogues, réduire les tensions, requérir la neutralité du médiateur (Lhuilier, 2005, 2006, 2013). Face à tous ces précurseurs d'intelligence sociale sur l'étude et la résolution des conflits inter groupe sociaux, l'originalité de notre démarche expérimentale réside dans la considération d'une situation qui est déjà macérée par une morale et une éthique de réconciliation considérée comme « divine », sans arriver à sortir d'un conflit sournois.

Ainsi, nos hypothèses sont fondées et sont confirmées par la réalisation de nos projets. Suite à l'usage d'un leitmotiv et slogan, les comportements des fidèles ont validé les actions engagées.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE

- 1) Augsburger, D. W. (1992). *Conflict Mediation Across Cultures: Pathways and Patterns*. Westminster John Knox Press.
- 2) Bernier, I., & Ruiz Fabri, H. (2006). *La mise en oeuvre et le suivi de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles: Perspectives d'action*. Ministère de la culture et des communications du Québec, Direction générale du secrétariat et des communications.
- 3) Bierschenk, T., & Olivier de Sardan, J.-P. (1994). ECRIS: Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques... *Bulletin de l'APAD*, (7), Article 7. <https://doi.org/10.4000/apad.2173>
- 4) Blanchard, K., & Bowles, S. (2005). *Un indien dans l'entreprise. Donnez un nouveau souffle à votre équipe* (Editions d'organisation).
- 5) Boulanger, P. (2024). Les Kurdes Boris James Presses universitaires de France, 2023, 128 p., 10€. *Esprit*, (7–8), 202–203.
- 6) Charentenay, P. de. (2011). Citoyen du monde, citoyen de la Terre. *Études*, 416(1), 23–32. <https://doi.org/10.3917/etu.4161.0023>
- 7) Commune Rurale Ankadikely Ilafy. (n.d.). *Monographie Ankadikely Ilafy* (1).
- 8) Déborah, C. (2010). La Nature du peuple. *Les Formes de l'imaginaire*.
- 9) Diarra, P. (2016). *Les défis du vivre-ensemble au XXI^e siècle*. (G. O. et P. D. (dir.)) Paulin Poucota, Ed.). Karthala. <https://shs.hal.science/halshs-02619624>
- 10) Dubet, F. (2019). *Le temps des passions tristes*. Média Diffusion.
- 11) Ellis, S., & Haar, G. ter. (2004). *Worlds of Power: Religious Thought and Political Practice in Africa*. OUP USA.
- 12) Fayard. (1992). *Dictionnaire de l'Académie française*.

- 13) Feindouno, S., & Wagner, L. (2020). *Les conflits internes dans le monde: Estimer les risques pour cibler la prévention* (FERDI, Ed.). <https://hal.science/hal-02971849>
- 14) Gelder, C. V., & Zscheile, D. (2018). *Participating in God's Mission: A Theological Missiology for the Church in America*. Eerdmans.
- 15) Hanko, O., Ngantchou, A., & Ewane, C. (2021). La démarche comparative de Glaser et Strauss (1967): Un levier de création de savoirs pour le management en Afrique? *Recherches qualitatives*, 40(1), 29. <https://doi.org/10.7202/1076345ar>
- 16) Hiebert, P. G. (2008). *Transforming Worldviews: An Anthropological Understanding of How People Change*. Baker Academic.
- 17) Hogg, M. A., & Abrams, D. (2001). *Intergroup Relations: Essential Readings*. Psychology Press.
- 18) Katongole, E. (2017). *Born from Lament: The Theology and Politics of Hope in Africa*. Eerdmans.
- 19) Kaufmann, P. (1967). *Kurt Lewin: Genèse et structure d'une théorie du champ dans les sciences de l'homme*. <https://doi.org/10.3406/bupsy.1967.9817>
- 20) Kneitz, P., & Raison-Jourde, F. (Eds.). (2016). *Fihavanana: La vision d'une société paisible à Madagascar: perspectives anthropologiques, historiques et socio-économiques* (2e édition corrigée, 2., überarbeitete und korrigierte Auflage). Universitätsverlag Halle-Wittenberg.
- 21) Lederach, J. (2015). *Little book of conflict transformation: Clear articulation of the guiding principles by a pioneer in the field*. Simon and Schuster.
- 22) *Les Kurdes: Ecrire l'histoire d'un peuple aux temps pré-modernes*. (2009). 1–196.
- 23) Lewin, K. (1939). Field Theory and Experiment in Social Psychology: Concepts and Methods. *American Journal of Sociology*, 44(6), 868–896. <https://doi.org/10.1086/218177>
- 24) Lewin, K. (1943). Defining the “field at a given time.” *Psychological Review*, 50(3), 292–310. <https://doi.org/10.1037/h0062738>
- 25) Lewin, K. (1947). Frontiers in Group Dynamics: Concept, Method and Reality in Social Science; Social Equilibria and Social Change. *Human Relations*, 1(1), 5–41. <https://doi.org/10.1177/001872674700100103>
- 26) Lewin, K. (1948). *Resolving social conflicts; selected papers on group dynamics* (pp. xviii, 230). Harper.
- 27) Lewin, K. (1997). *Resolving social conflicts and field theory in social science* (pp. v, 422). American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/10269-000>
- 28) Lhuillier, D. (2005). Le « sale boulot ». *Travailler*, 14(2), 73–98. <https://doi.org/10.3917/trav.014.0073>
- 29) Lhuillier, D. (2006). Clinique du travail: Enjeux et pratiques. *Pratiques Psychologiques, Dispositifs de Travail Clinique*, 12(2), 205–219. <https://doi.org/10.1016/j.prps.2005.12.001>
- 30) Lhuillier, D. (2013). Introduction à la psychosociologie du travail. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 15(1), 11–30. <https://doi.org/10.3917/nrp.015.0011>
- 31) Marres, N. (2023). *COMMENT RENVERSER LA POLITIQUE : SUR LES CHOSES, LA TERRE, L'ÉCOLOGIE*. *Pragmata*.

- 32) Miles, M. B., Huberman, A. M., & Saldana, J. (2014). *Qualitative Data Analysis*. SAGE.
- 33) Nzila, G. (2020). *Approche de deux théories sur l'origine des conflits et démocratie au regard de la sapientielle africaine*.
- 34) Ottino, P. (1998). *Les champs de l'ancestralité à Madagascar: Parenté, alliance et patrimoine*. KARTHALA Editions.
- 35) Pabamé, S., & Frédéric, R. (2021). *Mécanismes de Prévention et de Gestion des Conflits dans les Zones d'Intervention du Projet ACCEPT*.
- 36) Palmer, D. C. (2020). *Managing Conflict Creatively (30th Anniversary Edition): A Guide for Missionaries & Christian Workers*. William Carey Publishing.
- 37) Raharilalao, H. A.-M. (1991). *Eglise et Fihavanana à Madagascar: Une herméneutique malgache de la Réconciliation chrétienne selon Saint Paul 2 Co 5, 17-21*. Ed. Ambozontany.
- 38) Rosa, H. (2019). *Resonance: A sociology of our relationship to the world*. John Wiley & Sons.
- 39) R.P.Callet, Chapus, G. S., & Ratsimba, E. (1953). *Histoire des rois. Traduction du "Tantaran'ny Andriana", concernant Madagascar et les pays voisins* (Académie malgache, Vol. 1). Pierre André.
- 40) Rui, S. (2022). Conflit. *Sociologie*. <https://journals.openedition.org/sociologie/676>
- 41) Touzard, H. (1977). La médiation et la résolution des conflits. *Bulletin de psychologie*, 31(332), 193–196. <https://doi.org/10.3406/bupsy.1977.11461>
- 42) United Nations. (2017). *Global Citizenship. LIV*.
- 43) Wachsberger, J.-M. (2023). Le peuple des élites. Représentations élitaires et ordre moral à Madagascar. *Participations*, 37(3), 221–247. <https://doi.org/10.3917/parti.037.0221>
- 44) Wright, C. J. (2010). *The mission of God's people: A biblical theology of the church's mission*. Zondervan.

